

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	N° du rapport : 1 - 1
	Date : vendredi 17 décembre 2021

**OBJET : Projet de mandat et orientations budgétaires pour 2022**

**I- EXPOSE DES MOTIFS**

Vu les articles L 4211-1, L 4221-1 et L 4221-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.4312-1 du code général des collectivités territoriales concernant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

L'année 2021 a vu le renouvellement de l'assemblée suite aux élections du mois de juin. La nouvelle majorité a souhaité formaliser un projet de mandat décrivant ses orientations et priorités sur la durée du mandat 2021-2028, en cohérence avec les moyens mobilisables sur le plan budgétaire et la trajectoire financière de référence, et décliné annuellement dans un volet de mise en œuvre opérationnelle.

Dans ce cadre, le premier débat d'orientations budgétaires de la mandature de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2022 s'appuie sur les éléments de présentation contenus dans le rapport ci-joint qui est constitué de 3 parties :

- partie 1 : le projet de mandat 2021-2028
- partie 2 : proposition de première déclinaison opérationnelle pour 2022 du projet de mandat
- partie 3 : la trajectoire financière de mandat

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, ce volet du rapport des orientations budgétaires est constitué de la présentation des éléments suivants :

- o la conjoncture économique générale ;
- o le contexte national des finances publiques et ses incidences sur les finances régionales ;
- o la situation des finances régionales ;
- o la trajectoire financière pluriannuelle ;
- o la stratégie et la structure de la dette ;
- o les orientations en matière de ressources humaines et de dépenses de personnel.

## **II- DECISIONS**

**Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :**

- d'approuver le projet de mandat 2021-2028,
- de prendre acte du débat intervenu sur le rapport de présentation des orientations budgétaires pour 2022.

Il a été procédé à deux votes distincts :

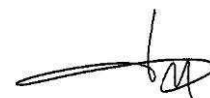
- Projet de mandat :  
57 voix pour, 36 voix contre, 7 abstentions
- Orientations budgétaires pour 2022 :  
63 voix pour, 18 voix contre, 18 élus n'ont pas pris part au vote

N° de délibération 21AP.127

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Envoi Préfecture : jeudi 23 décembre 2021  
Retour Préfecture : jeudi 23 décembre 2021  
Accusé de réception n° 6974293

La Présidente,



Mme DUFAY

***Projet de mandat  
2021 > 2028***

# Sommaire

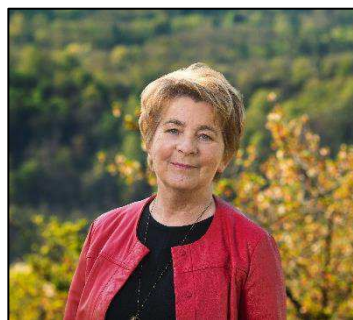
<b>PARTIE 1 - DIAGNOSTIC DE LA SITUATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b>	<b>7</b>
1. ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE REGIONAL	7
2. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE	20
3. LES PERSPECTIVES ET TENDANCES D'EVOLUTION A MOYEN TERME	27
<b>PARTIE 2 - LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES</b>	<b>31</b>
1. L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET L'ADAPTATION CLIMATIQUE	31
2. LES MODALITES DE COOPERATION	35
3. LA NECESSAIRE APPROCHE DIFFERENCIEE	42
4. L'ENJEU DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE REGIONAL	44
5. LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA PROXIMITE	45
6. LA JEUNESSE	47
7. L'EGALITE COMME FIL ROUGE DE L'ENSEMBLE DE NOTRE ACTION	48
<b>PARTIE 3 - L'ACTION REGIONALE ET LES PRIORITES DU MANDAT</b>	<b>49</b>
<b>AXE 1 - STRATEGIE ECONOMIQUE, EMPLOI , ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</b>	<b>50</b>
<b>AXE 1 - AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE</b>	<b>55</b>
<b>AXE 1 - TOURISME</b>	<b>60</b>
<b>AXE 1 - ATTRACTIVITE</b>	<b>64</b>
<b>AXE 1 - FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI</b>	<b>67</b>
<b>AXE 1 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES</b>	<b>72</b>
<b>AXE 1 - EDUCATION</b>	<b>75</b>
<b>AXE 1 - APPRENTISSAGE</b>	<b>79</b>
<b>AXE 1 - ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE</b>	<b>82</b>
<b>AXE 1 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE</b>	<b>86</b>
<b>AXE 2 - TRANSITION ENERGETIQUE</b>	<b>90</b>
<b>AXE 2 - BIODIVERSITE – EAU</b>	<b>94</b>
<b>AXE 2 - EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>97</b>
<b>AXE 2 - ECONOMIE CIRCULAIRE – DECHETS</b>	<b>99</b>
<b>AXE 2 - FORET-BOIS</b>	<b>102</b>
<b>AXE 2 - MONTAGNE</b>	<b>105</b>
<b>AXE 2 - NUMERIQUE</b>	<b>108</b>
<b>AXE 2 - MOBILITES ET INFRASTRUCTURES</b>	<b>112</b>

<b>AXE 3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS)</b>	<b>117</b>
<b>AXE 3 - SANTE - ALIMENTATION</b>	<b>121</b>
<b>AXE 3 - HANDICAP</b>	<b>125</b>
<b>AXE 3 - CULTURE</b>	<b>127</b>
<b>AXE 3 - SPORT</b>	<b>132</b>
<b>AXE 3 - VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>136</b>
<b>AXE 3 - JEUNESSE</b>	<b>139</b>
<b>AXE 3 - EGALITE FEMMES-HOMMES</b>	<b>142</b>
<b>AXE 3 - ACTION EUROPEENNE</b>	<b>144</b>
<b>AXE 3 - ACTION INTERNATIONALE</b>	<b>147</b>
<b>PARTIE 4 – LES RESSOURCES</b>	<b>149</b>
<b>1. LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE</b>	<b>149</b>
<b>2. LA POLITIQUE RH</b>	<b>152</b>
<b>3. L’EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>157</b>
<b>4. LA PARTICIPATION CITOYENNE</b>	<b>161</b>
<b>5. LA RELATION REGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MEDIATION REGIONALE</b>	<b>164</b>
<b>SIGNIFICATION DES SIGLES</b>	<b>165</b>

## **MARIE-GUITE DUFAY**

---

### **PRESIDENTE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**



Directement issu des engagements pris lors de la campagne pour les élections régionales, ce projet de mandat repose sur un équilibre entre une vision d'avenir pour la Bourgogne-Franche-Comté, le souci de proximité avec nos concitoyens et l'enjeu de l'adaptation climatique, un équilibre entre l'innovation qui crée de la richesse et la solidarité qui lutte contre les inégalités. Tout ceci dans une société qui est profondément bouleversée par les révolutions écologique, énergétique et numérique.

#### **Mobilisés pour l'emploi**

L'emploi reste une préoccupation forte de notre société, dans un contexte particulier, bousculé par les indispensables transitions et par de fortes évolutions technologiques, comme l'illustrent parfaitement le secteur de l'automobile ou celui des énergies, appelés à des mutations majeures.

Dans ce contexte mouvant et instable, la formation est un rempart que notre Région entretient et continuera d'entretenir avec force. Formation pour rebondir après une perte d'emploi, formation aux nouveaux emplois, formation tout au long de la vie, formation aussi pour les décrocheurs scolaires ...

L'emploi, c'est d'abord l'action économique. Aussi la Région continuera d'avancer aux côtés de tous ses entrepreneurs, à tous les stades de développement de leur entreprise, dans tous les secteurs (industrie, agriculture, économie de proximité...), en promouvant l'innovation créatrice de valeur.

Pour être efficace, l'action de la Région en matière d'emploi et de formation s'appuiera sur un dialogue social nourri.

C'est dans les laboratoires de recherche d'aujourd'hui que se créent les emplois de demain : nous poursuivrons notre soutien indéfectible à la recherche et à l'enseignement supérieur. Pas de Région forte sans université forte !

#### **Urgence pour les transitions écologique, énergétique, climatique**

La transition écologique a été au cœur de l'action régionale pendant le mandat passé.

Mais nous devons amplifier encore nos actions, en isolant davantage de logements, en accroissant le recours aux énergies renouvelables, en renforçant les mobilités durables. La sobriété dans l'utilisation des ressources, le développement de l'économie circulaire, qui permet de réutiliser et de recycler au lieu de jeter, doivent s'ancre dans nos comportements. Pour cela, la Région doit être exemplaire.

Agir pour la préservation de l'environnement, et donc pour nos cadres de vie, sera une autre de nos boussoles.

Il s'agit aussi d'accompagner nos agriculteurs dans les défis qu'ils ont à relever face aux premiers effets du changement climatique. Notre alimentation, locale, saine et justement rémunératrice pour les producteurs, est en jeu.

Enfin, la transition écologique est un combat qui ne sera gagné que s'il est partagé par tous. Nos sociétés font face à de grands changements, qui imposent des solutions co-construites pour être mieux acceptées, afin que nous puissions bâtir, ensemble, les politiques soutenables de demain.

### **Les solidarités et la fraternité d'abord**

La Bourgogne-Franche-Comté est une terre variée, où chaque territoire a une place à tenir : zones rurales, métropoles, quartiers politique de la ville... L'objectif de renforcer l'équilibre territorial de notre Région reste un axe majeur de ce mandat, qui sera mis en œuvre via l'introduction de principes de différenciation dans nos politiques publiques.

Donner plus là où le besoin est le plus grand : tel sera notre fil rouge dans nos politiques de proximité. C'est tout particulièrement le cas pour les services publics, l'économie locale ou l'accès aux soins, qui doivent faire l'objet de toute notre attention pour contribuer à une plus grande solidarité entre territoires.

Solidarité entre les territoires, mais également solidarité en direction de toutes celles et ceux que la vie fragilise. Dans le cadre de ses compétences, la Région gardera comme objectif la justice sociale et la préservation du pouvoir d'achat des plus fragiles. Accès à la formation, tarification attractive pour les mobilités, rénovation énergétique des logements sociaux, tarification sociale dans les lycées : la Région agira au plus près des préoccupations des habitants.

La fraternité continuera également d'être au cœur de notre action, sur la base d'une politique de la main tendue et du rejet de l'exclusion. La fraternité, c'est le choix du dialogue pour avancer ensemble dans un monde en cours de métamorphose. C'est faire progresser la compréhension et le respect du principe de laïcité, lutter contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes, encourager la participation des citoyens. C'est aussi protéger les plus faibles.

Nous continuerons à soutenir de façon volontariste le secteur de la culture, qui doit être accessible pour tous et sur tous les territoires ; celui du sport, de la pratique loisir jusqu'au plus haut niveau, porteur de valeurs et d'une éthique forte ; celui de la vie associative, à la fois ferment de la cohésion sociale, mais également secteur économique à part entière, porteur d'emplois.

Et par-dessus tout, nous défendrons l'éducation, sous toutes ses formes, qui est le meilleur atout pour apprendre à vivre en harmonie sous la protection de la laïcité.

## Avant-Propos : mode d'emploi du document

Ce projet de mandat vise à tracer les grandes orientations des politiques régionales pour la période 2021 – 2028, en prolongement des propositions développées lors de la campagne pour les élections régionales de juin 2021.

Ce document est à la fois à visée interne et externe :

- En interne, le projet de mandat sera l'outil principal du pilotage des politiques publiques portées par la Région. Il sera également un outil d'évaluation dans la mise en œuvre de ces politiques.
- A l'externe, il sera un élément essentiel d'information et de transparence envers les citoyens sur la déclinaison opérationnelle et l'évaluation autour des engagements pris par la majorité régionale.

Ce projet de mandat 2021-2028 est constitué de 4 parties :

- La première partie vise à poser un diagnostic de l'état du territoire régional et des grands enjeux qui impactent l'avenir de la Bourgogne-Franche-Comté.
- Les grandes orientations transversales du mandat, qui seront déclinées dans l'ensemble des politiques régionales, sont ensuite abordées dans la seconde partie.
- Cœur stratégique de ce projet de mandat, la troisième partie décline, pour chaque politique publique, les grandes orientations et priorités sur lesquelles la majorité régionale s'engage.
- La quatrième partie a trait aux moyens de la mise en œuvre du projet de mandat.

Ce projet est complété par une déclinaison opérationnelle 2022, qui liste les premières actions de mise en œuvre des orientations stratégiques.

Cet exercice de déclinaison opérationnelle sera conduit chaque année et examiné dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire. En effet, ce projet de mandat est intimement lié au travail mené par notre collectivité autour de la prospective budgétaire. Les orientations politiques qu'il contient doivent s'intégrer dans l'objectif de garantir une solidité financière suffisante à notre collectivité sur la durée du mandat.

Ce projet de mandat est donc un document vivant, dont la réalisation s'échelonne sur la durée du mandat, en tenant compte des possibles évolutions des contextes locaux, national et international.

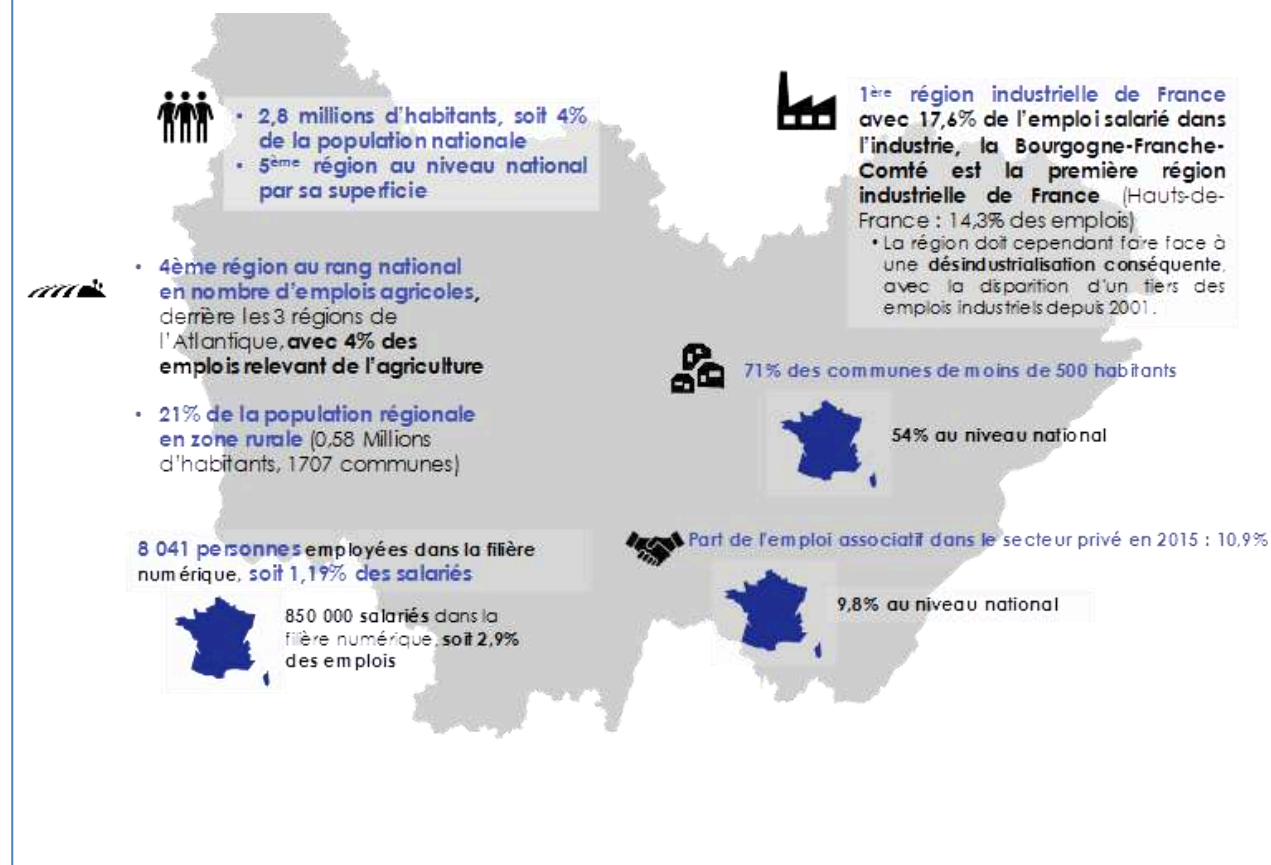


## Partie 1 - Diagnostic de la situation en Bourgogne-Franche-Comté

### 1. ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE REGIONAL

La Bourgogne-Franche-Comté est à la fois la première région industrielle de France (en proportion de l'emploi salarié) et un territoire peu dense à dominante rurale. Elle s'étend du bassin parisien à la frontière suisse et couvre 47 800 km<sup>2</sup>, ce qui en fait la 5<sup>e</sup> région la plus étendue des 13 régions métropolitaines.

### La Bourgogne-Franche-Comté, un territoire industriel et à dominante rurale



## 1.1 Une région multipolaire au profil plutôt rural, dont la cohésion est à renforcer

La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une organisation hétérogène avec plusieurs typologies de territoires (source : étude sur les dynamiques territoriales en Bourgogne-Franche-Comté s'appuyant sur des données socio-démographiques, économiques, liées à l'habitat et aux équipements et services, janvier 2017, par les 4 agences d'urbanisme de la région).

### **A - Les bassins de vie urbanisés, composés des plus grandes villes de la Bourgogne-Franche-Comté**

29.4% de la population – 36% de l'emploi régional

Il s'agit des bassins de vie de Dijon, Besançon, Montbéliard, Belfort et Chalon-sur Saône. Ces bassins de vie de grandes villes sont situés le long de la colonne vertébrale urbaine Rhin-Rhône. Cette situation géographique fait apparaître une dissymétrie entre l'est et l'ouest de la région. Ils sont marqués par une forte densité de la population. Ces bassins de vie urbanisés connaissent une surreprésentation des fonctions métropolitaines au sein de la région et regroupent une grande diversité d'équipements.

### **B - Les bassins de vie des villes moyennes**

21,2% de la population – 24,9% de l'emploi régional

Les bassins de vie identifiés dans cette classe regroupent les villes structurantes à l'échelle départementale et composant l'armature urbaine régionale. Leur fonction servicielle leur permet de fixer une population. Même si leur localisation n'est pas limitrophe aux bassins de vie urbanisés, ils peuvent être sous leur influence.

### **C - Les bassins de vie périurbains**

11,8% de la population – 7,12% de l'emploi régional

Ces bassins de vie périurbains, adjacents aux bassins de vie urbanisés, sont caractérisés par une population relativement jeune, la diversité d'équipements et de services y est faible, sauf pour le domaine de l'enseignement. Ces bassins de vie, qualifiés comme deuxième couronne des grandes villes, sont localisés à l'ouest en limite d'Ile-de-France et sur la colonne vertébrale urbaine Rhin-Rhône. Huit actifs sur 10 exercent désormais leur emploi à l'extérieur de leur commune de résidence, ce qui induit de nombreux déplacements domicile-travail, effectués majoritairement en voiture individuelle.

### **D - Les bassins de vie de petites villes, réseau de pôles de proximité**

22,2% de la population – 19,5% de l'emploi régional

La Bourgogne-Franche-Comté est constituée de nombreux bassins de vie de petites villes dans des espaces ruraux, répartis géographiquement sur l'ensemble de l'espace régional. Ces bassins de vie enregistrent une économie locale diversifiée, avec une économie présente légèrement sous-représentée. Le rapport entre les emplois (au lieu de travail) et les actifs (au lieu de résidence) demeure équilibré. Les emplois se concentrent dans l'industrie, l'artisanat et l'agriculture. Entre 2006 et 2015, l'évolution annuelle de la population est stable (+0,06%), tandis que l'évolution annuelle de l'emploi est faiblement négative (-0,73%).

## **E - Les bassins de vie ruraux : une campagne hyper-rurale**

11,1% de la population – 8,8% de l'emploi régional

Ces bassins de vie couvrent 30% du territoire régional. Ils sont majoritairement répartis à l'ouest de l'axe Dijon-Mâcon. Leur densité de population est très faible (20 hab/km<sup>2</sup>). Ces territoires ne profitent pas d'une influence urbaine et la population y est vieillissante (1 habitant sur 4 y a plus de 65 ans). L'habitat majoritairement de type individuel est marqué par une vacance importante et une forte proportion de résidences secondaires. De par la présence de l'activité agricole, ces territoires sont cultivés, mais peu occupés. Les temps d'accès aux services et aux équipements de la vie courante (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sports-loisirs-culture) y sont plus longs que la moyenne régionale. En revanche, ils bénéficient d'un environnement préservé et d'un cadre de vie proche de la nature.

## **F - Les bassins de vie frontaliers**

4,3% de la population – 3,5% de l'emploi régional

La frontière franco-suisse crée une particularité allant de Delle à Oyonnax. Les bassins de vie frontaliers ne sont pas concernés par un pôle urbain proche qui viendrait contrebalancer l'attractivité de la Suisse et sont marqués par un dynamisme démographique. La part des jeunes y est importante. Entre 2006 et 2015, l'évolution annuelle de la population est positive (+0,99%). Les bassins de vie frontaliers sont dépendants de l'offre d'emploi en Suisse. Pas moins de 30 000 navetteurs partent de l'espace frontalier français vers l'Arc jurassien suisse (les cantons de Vaud, Neuchâtel, Jura et la partie nord du canton de Berne), soit 2 fois plus qu'en 2002. Cet espace frontalier est caractérisé par des phénomènes affectant habituellement davantage les bassins de vie urbains et périurbains comme l'artificialisation des sols, les engorgements routiers liés aux déplacements domicile-travail, ... mais reste un espace rural de montagne.

## **G - Des espaces de montagne**

28% du territoire – 17,6% de la population

- Les massifs :

Le territoire régional est concerné par trois des six massifs métropolitains : massif du Jura, Massif central et massif des Vosges. Ces territoires interrégionaux sont peu peuplés, et constitués de petites villes ou d'espaces ruraux.

- Les parcs naturels régionaux (PNR) :

Les 3 espaces de montagne de la région sont également couverts par quatre parcs naturels régionaux (PNR), dont 2 sont inter-régionaux. Leur superficie totale est de 8 319 km<sup>2</sup> (y compris les parties hors région) : le PNR du Morvan (environ 6% du territoire régional), le PNR du Haut-Jura (environ 3,5% du territoire régional), le PNR des Ballons des Vosges (environ 1,5% du territoire régional) et le PNR du Doubs Horloger, créé en septembre 2021 (environ 2% du territoire régional).

Un parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais aussi pour sa fragilité. Les espaces de montagne sont notamment caractérisés par une qualité paysagère et des réservoirs majeurs de la biodiversité régionale. Ces qualités leur confèrent un potentiel touristique indéniable. Face au changement climatique, ils peuvent être de véritables zones de refuge pour les espèces. A contrario, et compte tenu de la richesse et de la spécificité de

la biodiversité qu'ils abritent, ils sont également particulièrement sensibles aux effets du dérèglement climatique.

## **H – Les espaces limitrophes**

Enfin, la région est entourée par de puissants voisins, qui exercent des influences diversifiées sur son espace, ses habitants et ses entreprises. Le dynamisme des territoires en périphérie de la région (nord Yonne, nord Franche-Comté, sud Saône-et-Loire et bande frontalière suisse) est lié aux relations et aux échanges qu'ils entretiennent avec ceux situés de l'autre côté de la limite régionale.

Les territoires dits « de frange » sont définis par une part de navetteurs transrégionaux plus élevée que dans les autres territoires. Aux franges de la Bourgogne-Franche-Comté, ce sont 78 000 actifs qui franchissent les limites régionales pour se rendre sur leur lieu de travail, dont 60 000 qui sortent de la région. Ces échanges d'actifs sont notamment dus à la proximité de la région avec de grandes métropoles comme Paris et Lyon et de leurs opportunités d'emploi, ou avec la Suisse, qui offre un marché du travail dynamique et des salaires élevés. Ainsi, 7,6 % des actifs habitent en Bourgogne-Franche-Comté et travaillent hors de la région, et 10 % des flux domicile-travail concernent des flux extrarégionaux.

### Le parc national de forêts

La région abrite pour une grande partie le 11<sup>ème</sup> parc national français, le 1<sup>er</sup> situé au nord de la Loire et le 1<sup>er</sup> dédié aux forêts de feuillus. Créé le 6 novembre 2019, il s'étend sur plus de 241 000 hectares entre Champagne et Bourgogne, dont une « zone cœur » de 56 000 hectares. Il a pour ambition de concilier la préservation des patrimoines naturels et le développement économique, touristique, social et culturel. Territoire d'exception, espace de préservation, d'éducation et d'innovation, le parc constitue un laboratoire à ciel ouvert de l'adaptation de nos forêts au changement climatique.

## 1.2 Les enjeux d'une croissance démographique ralentie, d'une population vieillissante et d'un inégal accès aux soins

La population était estimée à 2 813 289 habitants au dernier recensement officiel de l'INSEE de janvier 2018. La région se classe ainsi au 11<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines et au 12<sup>e</sup> rang par sa densité, 59 habitants au km<sup>2</sup>. Le nombre d'habitants a diminué entre 2015 et 2017 (3 700 habitants de moins), après cinq années de croissance très ralentie. Le solde naturel est négatif depuis 2015, le solde migratoire est légèrement négatif (-0,1% entre 2011 et 2016). La croissance démographique annuelle est la plus faible de la France métropolitaine. Selon les projections démographiques de l'Insee, la population régionale resterait stable d'ici à 2050, si les tendances observées se poursuivent. Seules deux autres régions métropolitaines verraient leur population se stabiliser (Grand-Est et Normandie). Au niveau national, la population augmenterait de 0,3% en moyenne annuelle entre 2013 et 2050.

Selon le recensement de la population de 2015, la part des moins de 25 ans représente 28,4% de la population (contre 30% en France métropolitaine). Avec ce taux, la région se situe au 9<sup>ème</sup> rang national. La population des 25-64 ans est comparable à celle de la France métropolitaine (50,3% en Bourgogne-Franche-Comté et 51,2% au niveau national). Enfin, la part des 65 ans et plus représente 21,3% de la population (contre 18,8% en France métropolitaine), ce qui la place au 5<sup>ème</sup> rang national. D'ici 2050, la population âgée de plus de 65 ans atteindrait 31% de la population régionale.

L'évolution démographique est par ailleurs différenciée selon les territoires. La part des jeunes de moins de 25 ans dépasse 30% dans les grandes aires urbaines de l'axe Rhin-Rhône et le long de la frontière suisse. A l'inverse, la part des 65 ans et plus dépasse 30% dans les territoires ruraux, situés à l'ouest de la région. A l'horizon 2050, les dynamiques seront différentes selon les territoires, avec une stagnation sur les départements de la Côte d'Or, du Doubs et du Territoire de Belfort, un déclin démographique modéré en Saône-et-Loire et dans le Jura, et un déclin plus marqué dans la Nièvre et en Haute-Saône.

Le nombre de personnes dépendantes tend à augmenter : on estime qu'il va croître à un rythme annuel de 1,5% à 2 % d'ici 2050. En parallèle, l'offre de soins tend à décroître sur le territoire, en particulier celle des médecins spécialistes. Les densités de praticiens sont plus faibles que dans les autres régions françaises, alors que la Bourgogne-Franche-Comté possède de vastes zones rurales et montagneuses à couvrir et une population vieillissante. Deux départements sont particulièrement en difficulté quant au nombre de médecins généralistes et spécialistes : la Nièvre et l'Yonne.

### 1.3 Des enjeux liés à une économie fragilisée qui repose sur l'industrie mais qui a su développer des secteurs d'excellence

La majorité de l'activité économique est concentrée sur l'arc Rhin-Rhône qui constitue la colonne vertébrale de la région, les territoires « périphériques » étant tournés vers l'Île-de-France, le Centre-Val-de-Loire, le nord d'Auvergne-Rhône-Alpes et la Suisse. Avec plus de 17 % d'emplois industriels dans l'emploi total, la Bourgogne-Franche-Comté se place au 1<sup>er</sup> rang des treize régions françaises de métropole. Elle est donc marquée par l'importance du secteur industriel, dans lequel travaille plus d'un salarié du privé sur quatre. L'économie de la Bourgogne-Franche-Comté a une vocation industrielle historique qui lui donne une expertise dans la métallurgie, la fabrication de produits métalliques, la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et la fabrication de machines (Framatome, Arcelor Mittal, Stellantis, Alstom Transport, Solvay, General Electric). Le secteur des transports est particulièrement bien représenté. L'usine PSA à Sochaux, qui fabrique entre autres les Peugeot 2008 et 3008, est le 2<sup>ème</sup> plus gros site industriel de France, après Airbus à Toulouse.

L'industrie s'est beaucoup transformée au cours des vingt dernières années. Elle a perdu un tiers de ses effectifs, sous l'effet de l'automatisation des processus de production et de l'abandon de certaines activités comme le textile ou la sidérurgie. Cette mutation des emplois industriels traduit une délocalisation des activités dans des pays à plus forte compétitivité, depuis que les centres de décision ne sont plus en France. General Electric, qui procède depuis plusieurs années à des plans sociaux massifs, illustre parfaitement cette désindustrialisation. Elle pourrait par ailleurs prendre un tour particulier en ce qui concerne la filière automobile, avec l'arrêt souhaité par l'Union européenne de la production de véhicules à moteurs thermiques à l'horizon 2035. Cette évolution envisagée pose à la fois la question du modèle économique et de l'anticipation de la réorientation technologique de l'appareil de production, mais également celle de l'impact social sur une filière de 55 000 emplois dans la région. Le soutien à l'émergence de nouvelles filières, par exemple la filière hydrogène pour laquelle la Région est pionnière et pro active, peut constituer une forme de réponse à ce phénomène de mutation. La présence de pôles de compétitivité et de clusters (Vitabora, Véhicule du futur, pôle micro techniques, Plastipolis, Nuclear Valley ou Wind for Future) permet aussi le développement des synergies entre l'industrie et la recherche.

L'économie sociale et solidaire est historiquement ancrée sur le territoire ; en 2021, l'ESS regroupait 9 627 établissements employeurs et 99 404 postes salariés, soit 11,4 % de l'emploi régional. 74% des salariés

travaillent dans des associations (contre 76% en France métropolitaine). La région est marquée par une forte implantation de coopératives (agricoles, bancaires) et une proportion développée des services par les mutuelles. L'ESS recèle une grande diversité d'activités et de métiers, marquée par la recherche simultanée de performance économique et de réponse à l'intérêt général utile à la cohésion, à la pérennité et à l'attractivité des territoires. La part des emplois de l'ESS dans l'emploi salarié est plus forte dans les territoires ruraux. L'ESS permet de répondre à des besoins non couverts dans certains secteurs, sur le plan de l'action sociale et des solidarités notamment. Elle est caractérisée par une forte propension à l'innovation en termes de gouvernance, d'insertion par l'emploi et d'utilisation de nouveaux procédés et matériaux.

La situation de l'emploi avant la crise sanitaire due au Covid-19 s'améliore, mais les besoins en formation restent élevés. Plus d'un actif sur quatre occupe un poste d'ouvrier, soit près de 6 points au-dessus de la moyenne nationale, alors que la part des cadres est inférieure d'autant. Le profil des emplois évolue toutefois : la part des ouvriers est en baisse depuis 2010 au profit des professions intermédiaires. Cette tendance à l'élévation de la qualification des emplois est différente du niveau national, où elle se fait au profit des cadres et professions intellectuelles supérieures. Le niveau de formation initiale en région est moins élevé qu'au niveau national. Les diplômés du supérieur représentent 23 % de la population, soit 5 points de moins que l'ensemble du pays. A l'inverse, les diplômés d'un CAP ou d'un BEP sont plus nombreux (28 % vs 25 %). Cette situation est liée à la structure économique de la région, dominée par les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, ce qui se retrouve dans l'appareil de formation, davantage tourné vers la voie professionnelle et l'apprentissage. L'offre de formation supérieure ne suffit pas à éviter les départs des plus qualifiés prioritairement vers l'Île-de-France et Rhône-Alpes. Enfin, un certain nombre de secteurs souffrent d'un déficit d'attractivité des métiers : industrie, santé, BTP, hôtellerie-restauration, aide à la personne, numérique... alors même qu'ils sont créateurs d'emplois. Ce sujet pourrait être débattu au sein d'un dialogue social associant notamment les filières, les branches, les territoires, les organisations syndicales et patronales, afin de résorber l'écart entre les besoins et l'offre.

L'agriculture contribue largement à la renommée nationale et internationale de la région.

Les systèmes de production dominants sont les grandes cultures, les bovins lait, les bovins viande et la polyculture élevage. Si la vigne occupe moins de 1% du territoire, la valeur monétaire des exportations de vins représente 41% de la valeur monétaire de l'ensemble des exportations agricoles et agroalimentaires. L'ensemble du vignoble dispose d'appellations d'origine protégée (AOP). Avec les fromages comme figure de proue (le Comté, 1<sup>ère</sup> AOP fromagère de France) et les viandes bénéficiant de signes de qualité (Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée, Label rouge), ce sont au total 30% de la production régionale qui sont labellisés.

Hors production de vin et de lait destinée à la transformation fromagère locale, la valeur ajoutée liée à la transformation des matières premières (céréales, jeunes bovins...) échappe en bonne partie au territoire régional. En effet, les productions régionales sont davantage destinées aux marchés internationaux qui sont soumis à forte concurrence. Une réflexion pourrait être menée sur le soutien à la diversification des productions, dans l'optique d'augmenter la valeur ajoutée locale.

Les surfaces en agriculture biologique représentent 5,1% des surfaces agricoles, avec près de 125 000 ha en 2016. Le nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique ne cesse d'augmenter.

Parallèlement, le changement climatique et ses conséquences de plus en plus régulières (épisodes de sécheresse, inondations, gel, grêle) impactent fortement le modèle économique agricole et militent pour un accompagnement structurel des exploitations face à ces dérèglements.

L'importance des filières agricoles d'excellence n'a cependant pas préservé complètement les agriculteurs de la crise, cette dernière étant avant tout liée à la dérégulation des marchés mondiaux qui exerce une pression sur les prix.

Par ailleurs, la Bourgogne-Franche-Comté est la 5<sup>ème</sup> région de France par sa surface forestière et dispose d'une filière forêt-bois dynamique, essentielle à l'économie de certains territoires (Châtillonnais, Nièvre, nord de la Haute-Saône, plateaux du Doubs et du Jura). La région est la 1<sup>ère</sup> région pour l'exploitation du chêne et du douglas et 4<sup>ème</sup> en matière de récolte commercialisée. Elle dispose de transformateurs classés parmi les leaders nationaux, voire internationaux. 194 scieries produisent 16% des volumes sciés en France, ce qui place la région en 4<sup>ème</sup> position. Cette filière est marquée par des conflits d'usage croissants (bois d'oeuvre, bois d'industrie, bois énergie, produits forestiers non ligneux, services écosystémiques et aménités positives rendues par la forêt) qui militent pour une gestion multifonctionnelle des forêts.

#### Un potentiel touristique à développer

La Bourgogne-Franche-Comté possède de nombreux atouts en matière touristique, grâce à son patrimoine culturel et naturel d'exception. Elle est reconnue notamment pour ses vins et sa gastronomie. L'œnotourisme est ainsi un levier majeur d'attractivité touristique national et international pour la région, sans en être le seul.

En effet, les richesses naturelles de la région et la variété de ses paysages offrent un large potentiel d'activités à pratiquer tout au long de l'année. La richesse de son patrimoine historique et culturel (9 sites classés au patrimoine de l'Unesco, grands événements à forte visibilité comme les Eurockéennes ou Chalon dans la rue...) participe également à son rayonnement. Ces atouts sont complétés par des éléments forts d'attractivité, avec une marque de renommée internationale, la Bourgogne, deux destinations nationales (le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura) et des filières fortes de renommée internationale (vins, Comté...).

Les tendances actuelles sur la demande d'offre touristique allant notamment vers le tourisme de pleine nature, la région possède de nombreux atouts dans ce secteur, qui en font un lieu de villégiature privilégié. Elle reste toutefois l'une des régions les moins denses de France métropolitaine en termes de capacité d'accueil, avec 753 600 lits touristiques en 2019, toutes catégories d'hébergements confondus.

La clientèle étrangère, qui représente 36% des nuitées, soit l'un des taux les plus élevés de France métropolitaine, est principalement européenne (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Suisse, Royaume-Uni). La position de carrefour de la Bourgogne-Franche-Comté au cœur de l'Europe occidentale permet donc le développement d'une offre de courts séjours pour les voyageurs de passage.

### 1.4 Les enjeux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

La région possède plusieurs leviers pour faire face aux évolutions actuelles des secteurs potentiellement créateurs d'emploi. Ainsi, plusieurs centres mondiaux de recherche d'entreprises privées sont présents sur le territoire, dont certains figurent parmi les plus grands déposants de brevets en France. La Bourgogne-Franche-Comté compte par ailleurs 5 pôles de compétitivité :



- Véhicule du futur : industrie automobile ;
- Plastipolis : industrie de la chimie, des caoutchoucs et des plastiques ;
- Vitagora : industrie agroalimentaire, goût-nutrition-santé ;
- Nuclear Valley : énergie, industrie microtechnique et mécanique ;
- Microtechniques : instruments de précision d'optique ou d'horlogerie, travail du bois...

En 2015, 1,8% du PIB régional est dédié à la recherche et au développement (R&D) ainsi qu'à l'innovation, soit environ 1,4 milliard d'euros par an. En 2014, on dénombre 11 600 salariés, parmi lesquels 6 200 chercheurs, dont 72% travaillent dans le privé.

Forts de 13 sites présents sur les 8 départements de la Bourgogne-Franche-Comté, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) sont matérialisés par :

- l'implantation de deux universités pluridisciplinaires, d'une université de technologie et de quatre écoles fédérées par la Communauté d'universités et d'établissements Université Bourgogne-Franche-Comté (Comue UBFC) ;
- la présence de quatre organismes nationaux de recherche : Commissariat à l'énergie atomique (Direction des applications militaires – centre de Valduc), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, avec son centre INRAE Bourgogne-Franche-Comté, et Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ;
- l'engagement de quatre établissements de santé : centres hospitaliers universitaires (CHU) de Besançon et de Dijon, centre de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc et Etablissement français du sang de Bourgogne-Franche-Comté.

L'ESRI représentent une communauté de 58 000 étudiants et 8 800 personnels, dont 2 200 enseignants-chercheurs actifs dans une soixantaine de laboratoires et fédérations de recherche. Le classement du Times Higher Education les situe entre la 501<sup>e</sup> et la 600<sup>e</sup> place mondiale et à la 22<sup>e</sup> place française.

Les enjeux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté sont de renforcer cette position en :

- confortant la collaboration entre les établissements pour soutenir l'attractivité de la recherche et son rang international ;
- intensifiant l'excellence, l'internationalisation et la valorisation de la recherche grâce au soutien des domaines d'excellence et aux approches interdisciplinaires, tout en veillant à maintenir la complétude de l'offre ;
- garantissant la démocratisation de l'enseignement supérieur et en développant l'attractivité pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs ;
- renforçant l'attractivité et le rayonnement international du site.

## [1.5 Les enjeux d'une nécessaire préservation de la biodiversité et de la ressource en eau](#)

Le territoire de la région bénéficie d'une grande richesse faunistique et floristique et d'une diversité très importante des milieux et écosystèmes : plus de 20 000 espèces (dont 1 637 menacées), 45 000 kilomètres de cours d'eau, 80 lacs, 1 755 000 hectares de forêts (soit 37 % du territoire régional), de nombreux milieux



emblématiques (tourbières, pelouses sèches...), etc. Mais ce territoire est occupé à 95 % par des activités humaines, et partout les milieux naturels régressent et se dégradent, entraînant un appauvrissement de la diversité des espèces et une banalisation des paysages. La protection de la biodiversité est donc un enjeu majeur, tant les données scientifiques sont alarmantes, alors même que les services éco-systémiques rendus par la nature sont essentiels au bon fonctionnement de nos sociétés. L'Etat et la Région, auxquels sont associés les agences de l'eau et l'Office français de la biodiversité, partagent les enjeux régionaux, les objectifs et les actions à mettre en œuvre dans le cadre d'une Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) partagée et co-construite pour répondre aux défis que sont :

- la reconquête de la biodiversité et la préservation des milieux naturels (zones humides, bocages, cours d'eau, écosystèmes forestiers...), leur diversité, leurs fonctionnalités et les espèces associées ;
- la sauvegarde de la faune et de la flore menacées ;
- l'investissement dans les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients dans un contexte de changement climatique
- l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité et sur les services qu'elle rend à l'échelle du territoire régional, ainsi que la diffusion et le partage de cette connaissance.

La préservation du vivant dans son ensemble est une grande cause régionale. De plus, comme de nombreux Français et Françaises, les Bourguignons-Francis-Comtois sont attentifs aux conditions d'existence et de traitement des animaux. La Région portera ainsi une attention particulière à la prise en compte de la condition animale dans ses politiques publiques.

17 500 km de cours d'eau sillonnent le territoire. Le réseau hydrographique, outre les fleuves de la Loire et de la Seine, comprend de nombreux cours d'eau et 5 rivières principales : l'Ain, le Doubs, la Loue, l'Ognon et la Saône. Ainsi, la région présente la particularité d'être située sur 3 grands bassins hydrographiques (52 % en Rhône-Méditerranée-Corse, 26 % en Seine-Normandie, 22 % en Loire-Bretagne). A la fin de la période de mise en œuvre des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) actuels, l'état des masses d'eau reste stable, voire régresse, alors même que la région a une responsabilité particulière en tant que tête de bassin, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, et alors que le contexte de changement climatique rend la ressource plus vulnérable encore que par le passé. La qualité et la ressource en eau sont donc des sujets de préoccupation montants à l'échelle de l'ensemble de la Région.

Les impacts du changement climatique sont majeurs sur les thématiques de la biodiversité, de l'eau et des paysages, car nos ressources et nos activités sont directement menacées, comme le montre l'exemple, en 2018 et 2019, d'une sécheresse très marquée sur la Bourgogne-Franche-Comté.

## 1.6 Un enjeu de désenclavement, avec une mobilité polarisée sur l'usage de la voiture

Positionnée dans le quart nord-est de la France, la Bourgogne-Franche-Comté est voisine des régions Centre-Val-de-Loire, Grand Est, Ile-de-France, et Auvergne-Rhône-Alpes. La région est également marquée par 230 km de frontière avec la Suisse et proche de l'Allemagne et de l'Italie. Elle occupe donc une position géographique stratégique en Europe de l'Ouest, étant traversée par les grands axes de communication de cette partie du continent.

Aux côtés des grands axes de communication routiers, ferroviaires et fluviaux qui traversent la Bourgogne-Franche-Comté, cohabitent des territoires peu reliés aux grandes infrastructures et qui connaissent de fortes contraintes d'accessibilité. Alors que les efforts en faveur de la mobilité sont principalement ciblés sur les grandes agglomérations, les territoires peu denses cumulent les difficultés pour accéder aux services de la vie quotidienne. L'usage de l'automobile individuelle reste omniprésent dans les territoires à faible densité ou faiblement urbanisés. La voiture individuelle, utilisée dans 80 % des déplacements des habitants de la région (sources : INSEE), est le mode de transport privilégié pour les déplacements quotidiens des actifs et des étudiants (représentant entre 25 et 30 % des déplacements). Elle est également fortement plébiscitée pour les autres déplacements liés aux loisirs, achats, affaires personnelles.

Le train est compétitif en termes de temps de parcours pour rejoindre les centres urbains et sur longue distance. Les usagers des transports en commun utilisent surtout les déplacements de courte distance en agglomération, où les réseaux de bus et tramway sont denses. En dehors des transports scolaires, les transports publics ne répondent cependant qu'à une part minoritaire de la demande de mobilité, qui porte essentiellement sur l'accès aux villes moyennes les plus proches. De ce fait, les personnes non motorisées ne se déplacent pratiquement pas.

Cinq pôles urbains concentrent 56 % des emplois, et 64,6 % des actifs du territoire travaillent dans une commune différente de celle où ils résident, ce qui soulève un enjeu de migrations pendulaires, notamment au niveau des zones périurbaines et rurales, où le pourcentage de navetteurs quotidiens atteint respectivement 73,8% et 69,4% (contre une moyenne nationale à 64 %) :

- seulement 5 % des trajets pendulaires sont effectués en transports en commun ;
- un actif passe en moyenne 42 minutes par jour dans sa voiture pour se rendre au travail, pour une distance de 27 km.

Cette particularité fait de la question des nouvelles mobilités un défi spécifique pour le territoire :

- pour décarboner la mobilité quand la plupart des actifs habitent en dehors des zones d'activité ;
- pour développer une mobilité moins dépendante de la voiture et du pétrole.

## 1.7 Les enjeux de la transformation numérique

L'ère numérique révèle, accentue et accélère les mutations économiques, sociales et environnementales. Des écosystèmes entiers sont en voie de mutation, l'économie, la culture, le transport, le tourisme, l'énergie ou encore la santé sont des secteurs d'activité impactés par les nouveaux services et usages. Outil en constante évolution, les nouvelles technologies n'ont cessé d'évoluer en 30 ans, pour prendre une place centrale dans notre société et venir modifier nos comportements, activités et pratiques.

En 2020, la crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière l'importance stratégique de l'outil numérique, aussi bien aux niveaux social, culturel, qu'économique. L'utilisation massive des nouvelles technologies a également été l'occasion de souligner les défis et points d'attention que soulève le numérique.

En 2019, 77 % des Français possèdent un smartphone et 95 % d'entre eux l'utilisent quotidiennement. En 2020, 82 % des Français se connectent à Internet depuis un mobile. Enfin, 5 millions d'actifs en emploi ont télétravaillé pendant le confinement en France.

Alors que 20 millions de Français n'ont pas accès à la fibre, ces données mettent en exergue la nécessité vitale d'un accès fixe et mobile aux services numériques.

Le déploiement de la fibre en Bourgogne-Franche-Comté, catalyseur de nombreuses opportunités économiques, sociales et éducatives, est un enjeu qu'il ne faut pas négliger. Or, le déploiement du Très Haut Débit en zone rurale a pris du retard. Il s'agit donc pour la Région de s'assurer de la poursuite et de l'accélération du déploiement des infrastructures FTTH afin de permettre à l'ensemble du territoire de bénéficier d'un égal accès au THD, tout en facilitant l'arrivée de la 5G.

Une fois l'infrastructure présente sur le territoire, le défi des usages du numérique reste à traiter. En effet, la numérisation de l'économie, de la société et des territoires est porteuse d'opportunités (nouveaux services, développement économique, emploi, dynamique rurale, environnement), aussi bien que de risques (sécurité individuelle et collective, souveraineté, mutations économiques, impact énergétique, inégalités sociales ou territoriales...). L'enjeu pour la Région va être d'anticiper et d'accompagner l'impact de l'essor du numérique sur la vie des habitants du territoire (activité professionnelle, loisirs, vie citoyenne...), sur les acteurs économiques, ainsi que sur les collectivités, pour que la Bourgogne-Franche-Comté en tire les plus grands avantages.

Dans le champ économique, la révolution numérique, pilier central de la compétitivité régionale, vient faire émerger de nouvelles activités économiques aussi bien au cœur même de la filière économique, premier secteur créateur net d'emplois en France avec près de 95 % en CDI, que pour les industries, les PME, les agriculteurs ou encore le commerce, l'artisanat et les services. La filière numérique en Région Bourgogne-Franche-Comté représente plus de 1 500 entreprises qui emploient plus de 9 000 personnes.

Le numérique fait également naître des difficultés que la Région ne veut pas ignorer. 17 % de la population française est concernée par l'illectronisme et plus de 50 % des Français ne se sentent pas à l'aise avec les usages numériques. Les jeunes font partie des populations fortement touchées par l'e-exclusion, tant il est devenu indispensable de maîtriser le numérique pour rechercher un emploi et/ou se porter candidat. La question de l'inclusion numérique est donc devenue un défi social majeur au niveau régional mais également étatique, avec la stratégie nationale Action publique 2022 qui prévoit 100 % de services publics dématérialisés à l'horizon 2022. Il s'agit donc de travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs en présence sur le territoire pour que cette transition numérique puisse bénéficier à tous et faire de la région Bourgogne-Franche-Comté un territoire où le numérique est inclusif, à la portée de tous, développé pour tous.

L'arrivée du numérique, enfin, ne vient pas sans des préoccupations d'ordre durable, éthique et responsable. En premier lieu, la donnée prend une valeur stratégique dans de nombreux domaines : le transport intelligent pour la mobilité, l'utilisation intelligente de l'énergie, de l'éclairage, du stationnement ou encore de la gestion des déchets...Il convient donc de la maîtriser et la valoriser pour piloter au mieux les politiques publiques, gérer des services et assurer les missions d'intérêt général en évitant les phénomènes de spoliation de la donnée (la France figure en 2<sup>ème</sup> position parmi les pays les plus touchés par le vol de données). La protection des données personnelles constitue également un enjeu encadré sur le plan réglementaire.

En second lieu, le numérique n'est pas neutre en termes d'impact environnemental. D'un côté, par l'optimisation de nos systèmes énergétiques, alimentaires et de mobilité, il permet de diminuer l'empreinte carbone et une meilleure utilisation des énergies renouvelables. On estime que le numérique pourrait permettre une réduction de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030. Mais inversement, le numérique n'est pas une industrie immatérielle et présente un impact environnemental lié tant à la fabrication des objets

connectés qu'à leur utilisation. L'enjeu du numérique responsable est donc primordial pour réussir la transition environnementale et doit se faire sur l'ensemble du cycle de vie des nouvelles technologies.

Le numérique est donc au cœur des défis stratégiques que la Région Bourgogne-Franche-Comté se doit de relever : en termes d'économie et d'emploi, d'aménagement des territoires, d'écologie et de développement durable, de formation initiale et continue, de mobilités, mais aussi d'égalité femmes-hommes, de dynamique citoyenne, associative, culturelle et sportive, de participation à la vie démocratique.

### 1.8 Les vecteurs de cohésion et d'égalité des territoires : culture, patrimoine, sport, vie associative

Présent dans tous les domaines d'activité et tous les territoires, le mouvement associatif contribue aux liens sociaux et joue un rôle économique significatif. En Bourgogne-Franche-Comté, en 2015, ce secteur regrouperait entre 55 000 et 60 000 associations, 530 000 et 580 000 bénévoles et environ 78 800 salariés. Entre 2008 et 2015, près de 3 100 emplois ont été créés dans le secteur.

Ce dernier est essentiellement composé de petites associations dont le budget annuel est inférieur à 1 000 € et qui sont actives au niveau communal ou infra-communal. Les associations de grande taille se concentrent principalement dans les secteurs médico-social, de l'éducation, de la formation et de l'insertion.

Entre 2011 et 2015, les créations de structures associatives ont concerné, par ordre croissant : la culture, le sport, les loisirs, le social, la formation et l'éducation, l'environnement, l'aide à l'emploi, l'insertion par l'économie.

Sur le plan culturel, la Bourgogne-Franche-Comté constitue un territoire aux ressources diversifiées, mais confronté en certains points à de fortes tensions socio-économiques qui conduisent à une situation d'exclusion d'une fraction de la population. La répartition régionale des équipements culturels est contrastée : une forte concentration des équipements culturels structurants sur l'arc urbain Mâcon/Belfort cohabite avec un maillage beaucoup plus relâché sur les territoires ruraux. L'enjeu est donc à la fois de préserver le patrimoine historique monumental et urbain et de moderniser les institutions du réseau national à rayonnement régional, afin de contribuer à une meilleure répartition de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. La région est également riche en matière culturelle si l'on recense le nombre de manifestations, de compagnies et de structures culturelles, présentes partout sur le territoire. Reposant fortement sur le tissu associatif, le domaine culturel emploie environ 15 500 professionnels et a progressé nettement plus au cours des cinq dernières années que l'emploi total régional (+ 1,5 %).

Les sites majeurs du patrimoine monumental de la région constituent des leviers de développement et d'attractivité de ses territoires. La Bourgogne-Franche-Comté compte onze biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, 3 514 monuments historiques protégés et 102 musées de France, ce qui lui confère une notoriété patrimoniale importante, de même qu'un fort potentiel touristique.

Le sport en Bourgogne-Franche-Comté rassemblerait en 2017 pas moins de 7 500 clubs et 635 000 licenciés, soit un ratio licenciés/population de 22,5 %. La même année, le taux d'équipements sportifs dans la région était légèrement supérieur à la moyenne nationale (taux d'équipement hors sports de nature pour 100 habitants : 0,52 en région contre 0,42 en France métropolitaine). Ils sont répartis sur l'ensemble des territoires, urbains ou ruraux.

### **Synthèse : les principales caractéristiques du territoire régional**

- Une région multipolaire au profil rural, marquée par sa position géographique privilégiée de carrefour et par la présence de quatre puissants voisins (Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Ile-de-France et Suisse) qui exercent sur ses franges des influences diverses ;
- Une croissance démographique ralentie et un vieillissement de la population nécessitant des adaptations sur l'habitat, l'accès aux services, l'accès aux soins, les offres de mobilité ;
- Un profil économique plus productif que la plupart des autres régions de France métropolitaine, avec des productions bien typées ;
- Des atouts manifestes en matière d'agriculture, de filière forêt-bois, de tourisme, de recherche et d'innovation ;
- Un enjeu sur le développement d'une mobilité interne plus durable ;
- Un déploiement du Très Haut Débit encore trop lent et incomplet mais qui s'accélère et va générer des opportunités inédites pour le territoire en matière d'usages tant pour les citoyens que les collectivités et le monde économique. Le développement des nouveaux usages du numérique (nouveaux services, télétravail, création d'activité...) va croissant dans tous les secteurs
- Une nature, un cadre de vie, une richesse patrimoniale et culturelle à préserver et à valoriser

## 2. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE

---

### 2.1 Les constats

#### 1 – Le champ de l'économie et de la formation

La crise sanitaire liée au Covid-19 débutée en 2020, puis ses conséquences économiques et sociales, ont été l'occasion de renforcer des constats et de tirer nombre d'enseignements. Elles ont également contribué à amorcer ou à accélérer des évolutions dans le fonctionnement de la société, dont certaines durablement. Elles ont enfin donné lieu à la mise en œuvre de nombreuses mesures d'atténuation puis de rebond, dont une large part impacte le début du mandat 2022-2028.

Sur l'ensemble du champ économique en premier lieu, les impacts liés à cette crise ont été majeurs, et incitent à remettre en réflexion le modèle actuel. Après une croissance de 1,8 % en 2019, l'activité économique française a chuté fortement à - 8,0 % en 2020. Au cours du premier confinement, 73 % des sociétés ont déclaré une baisse de leurs ventes supérieure à 10 %, et 35 % une baisse supérieure à 50 % durant cette période.

Fin 2020<sup>1</sup>, la Bourgogne-Franche-Comté compte 960 400 emplois, soit une baisse d'une ampleur inédite de 14 400 emplois en un an. Cette chute, due à la crise sanitaire de la Covid-19, a davantage touché le privé, en baisse de 2,1 %, que le public, qui progresse de 0,4 %. En France, le repli est moins sévère dans le privé, avec une baisse de 1,6 %, et la progression est plus nette dans le public, + 0,6 %.

La diminution de l'emploi privé a toutefois été atténuée par le recours massif au dispositif d'activité partielle dans les secteurs les plus touchés par l'arrêt de l'activité, notamment pendant les périodes de confinement.

Dans la région, la construction est l'un des rares secteurs à gagner des emplois sur un an. Le tertiaire non marchand, et dans une moindre mesure l'agriculture, en gagnent également. A l'inverse, l'emploi salarié recule fortement dans l'intérim, le tertiaire marchand hors intérim et l'industrie.

L'emploi baisse dans tous les départements. Cette conjoncture défavorable est plus lourdement marquée dans le Territoire de Belfort. La Haute- Saône et le Jura sont plus épargnés.

Fin 2020, en Bourgogne-Franche-Comté, le taux de chômage est de 6,6 %, un niveau inédit depuis 2008, en baisse de 0,5 point sur un an. Néanmoins cette baisse du taux de chômage est en trompe-l'œil et reflète plutôt un arrêt de la recherche d'emploi durant les différents confinements qu'un marché du travail resté dynamique. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi augmente et ce, quels que soient le sexe et l'âge.

De façon plus sectorielle, en Bourgogne-Franche-Comté :

- La crise sanitaire a dopé la création de micro-entreprises ;
- L'activité touristique a été très fortement ralentie avec les mesures de restrictions sanitaires et la fermeture des établissements. L'hôtellerie perd près de la moitié de ses nuitées, notamment du fait de l'absence de la clientèle étrangère. La restauration subit parallèlement une importante baisse d'activité ;

---

<sup>1</sup> Source : Note de conjoncture INSEE n°27 – juillet 2021.

- L'agriculture, en plus des aléas climatiques, est touchée par les difficultés de la restauration ;
- Le marché de l'automobile est particulièrement affecté par la crise sanitaire, avec près d'un quart de ventes de véhicules neufs en moins. Seul le marché de l'électrique poursuit son développement ;
- En dépit de tensions sur l'approvisionnement et le prix des matériaux, la construction de logements résiste globalement bien à la crise sanitaire.

A la sécurisation des entreprises doit correspondre une sécurisation des emplois. Le levier de la formation professionnelle devient un enjeu fort pour aider les secteurs porteurs à se réinventer et à trouver des compétences nouvelles pleinement adaptées aux besoins émergents. En effet, la crise est survenue dans un marché du travail déjà tendu, caractérisé par un chômage de longue durée déjà très présent. Le travail n'a jamais muté aussi rapidement, nécessitant un renouvellement évident des compétences. Adapter rapidement les compétences des salariés, des jeunes, des demandeurs d'emploi de notre territoire est un enjeu crucial pour la reprise et la relance de notre économie régionale.

## 2 - Le développement du télétravail

Près d'un an après le début de la crise Covid-19<sup>2</sup>, durant laquelle le nombre de télétravailleurs a concerné jusqu'à 41 % des salariés, on observe un « retour à la normale » avec 31 % des salariés en télétravail en décembre 2020 (ils étaient 30 % en novembre 2019 à télétravailler). Cependant, le nombre de jours télétravaillés continue d'être élevé, avec 3,6 jours par semaine en moyenne (contre 1,6 jour fin 2019).

75 % des salariés et 66 % des dirigeants pensent que le télétravail va continuer à se développer. Ce sentiment est encore plus marqué chez les cadres (86 %), les femmes (80 %), les salariés de très grandes entreprises (80 %), les entreprises du secteur des services (83 %) et les personnes vivant en Ile-de-France (80 %).

La très grande majorité (86 %) des télétravailleurs souhaite poursuivre le télétravail. Pour les salariés, le nombre idéal de jours de télétravail par semaine s'établit à 2 jours, contre 1,4 jour en novembre 2019.

La crise Covid-19 a donc accéléré le développement du télétravail par obligation durant les périodes de confinement, mais certainement, plus durablement, comme tendance de fond. Cette évolution emporte des impacts majeurs dans l'organisation de la société, notamment pour une part de l'activité avec une dissociation croissante entre lieu de résidence des salariés et localisation des sociétés ou entreprises. Elle nécessite par ailleurs comme prérequis, pour sa pérennisation, la disponibilité des infrastructures et services numériques (cf. point suivant).

Le territoire de Bourgogne Franche-Comté bénéficie d'un cadre de vie et de nombreux atouts favorables à l'accueil de populations en télétravail : environnement sain et préservé, patrimoine culturel et touristique de qualité, accessibilité aux grandes métropoles françaises voire étrangères (Suisse, Allemagne, Italie), prix de l'immobilier concurrentiel, écosystème de la recherche important, etc. Il convient donc d'orienter les politiques publiques de la Région en direction de cet objectif d'accueil de télétravailleurs, au service plus global de l'attractivité régionale.

---

<sup>2</sup> Source baromètre télétravail 2021 Malakoff Humanis

### 3 – La réponse par le numérique

La crise liée au Covid-19 a conduit à une remise en question des pratiques quotidiennes, redonnant tout son sens à la notion de proximité. Au cœur de cette notion de proximité, la transformation numérique, déjà centrale pour le développement et l'attractivité économique des territoires, est devenue incontournable dans le contexte de la crise sanitaire. Cette dernière s'est traduite par une hausse substantielle des usages du numérique dans la vie quotidienne des citoyens, et en particulier dans le domaine de la santé, pour maintenir l'accès aux soins. Plus globalement, la crise a mis en exergue le rôle du numérique en matière de cohésion sociale et territoriale, mais également d'équité, en particulier dans la sphère éducative.

D'autres pratiques quotidiennes ont été bouleversées par la crise sanitaire, comme l'accès à la culture et à la pratique sportive. L'impact de ces bouleversements est majeur sur le secteur de la culture (patrimoine, musées, spectacle vivant, cinéma, etc.), tout comme sur l'écosystème du sport. La fermeture des lieux, le report voire l'arrêt des manifestations, la limitation voire l'interdiction d'accueillir les publics entraînent des conséquences majeures en termes d'emploi et de paupérisation des professionnels concernés, et ont conduit à repenser les formats d'action via le numérique.

Dans le champ éducatif, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013 a réaffirmé la volonté de faire entrer l'école dans l'ère numérique. Une ambition portée conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales, qui se traduit notamment en termes de compétences pour la Région, chargée du financement, de l'installation et de la maintenance de l'ensemble du système d'information pédagogique des lycées. L'essor des usages numériques refaçonne progressivement les secteurs éducatifs et les pratiques pédagogiques, qui s'orientent vers des modes d'apprentissage plus collaboratifs et coopératifs. Ainsi, accéder aux ressources scolaires numériques en dehors du périmètre classique de la classe est aujourd'hui primordial pour les élèves. Les innovations pédagogiques et numériques, facteurs essentiels d'attractivité et de réussite des études, transforment les campus et nécessitent l'utilisation d'outils adaptés et performants. La gestion de l'épidémie et l'expérience du confinement ont mis en lumière de nouveaux besoins pour répondre aux enjeux de l'enseignement à distance.

Enfin la crise a également mis au jour les limites du numérique et notamment les inégalités sociales et territoriales, accentuées par les retards de déploiement de la fibre, les inégalités d'accès aux outils numériques, les défis de la cybersécurité.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a fait de la transformation numérique un enjeu central de sa stratégie territoriale (axe spécifique intégré au SRADDET). A travers sa politique publique des usages numériques, la Région a pour ambition de faire du numérique un outil clé au service du développement durable du territoire régional. Cet impératif prend un sens accru à la lumière de la période que nous traversons depuis début 2020.

### 4 – Le domaine de la santé

La crise Covid-19 a bien évidemment rappelé en premier lieu l'importance majeure du système de santé dans notre société, et tout particulièrement de l'hôpital public.

Les structures de soins et les personnels soignants ont été en première ligne dans la réponse à la crise sanitaire. Au sein des structures locales, les organisations se sont adaptées pour accueillir les patients infectés par le Covid-19. Des procédures de suivi spécifiques ont été mises en place pour les patients considérés comme touchés par le Covid-19. Des relations plus étroites se sont instaurées entre les



professionnels libéraux et le secteur hospitalier. Le besoin de réactivité et la nécessité de marges de manœuvre au bon échelon territorial doivent également interroger sur la gouvernance d'ensemble de notre système de santé.

Bien que la santé soit avant tout une compétence de l'Etat en ce qui concerne l'organisation générale, la Région peut y contribuer significativement à travers ses attributions propres. Plusieurs pistes peuvent être explorées afin de poursuivre et renforcer l'action de la Région en matière de santé, en particulier le développement de l'exercice coordonné, le renforcement des maisons de santé, l'implication dans les contrats locaux de santé, l'accompagnement de la structuration des communautés professionnelles territoriales de santé impliquées dans des missions de régulation et de coordination en matière de soins non programmés, le développement de la e-santé et de la télémédecine sur le territoire régional, l'acquisition de matériels innovants et connectés pour développer de nouveaux services, l'implication des élus locaux dans la gouvernance et la territorialisation de la santé. Celles-ci s'ajoutent à l'exercice des compétences actuelles de la Région en matière d'orientation et de formations sanitaires et sociales pour répondre à l'enjeu majeur du recrutement des personnels de santé, secteur en forte tension en région comme dans la France entière.

#### 5 – L'augmentation de la précarité et des inégalités

La crise Covid-19, de façon assez classique, a eu tendance à accentuer les inégalités sociales. Quelques exemples <sup>3</sup> :

En France, en mars-avril 2020, on a constaté un surcroît de 27 000 décès (+ 27 %), toutes causes confondues, par rapport à la même période en 2019, essentiellement en raison de la surmortalité provoquée par la Covid-19. L'Ile-de-France (+ 91 %) et le Grand-Est (+ 55 %) ont été les régions les plus affectées. Les personnes les plus âgées, celles nées à l'étranger et celles habitant dans les communes les plus pauvres et les plus denses ont été les plus touchées.

Le risque d'exposition au virus varie selon les milieux sociaux : ouvriers et employés ont plus souvent continué à se rendre au travail à l'extérieur, les personnes les plus modestes vivent plus souvent dans des communes denses et des logements surpeuplés. De plus, ces dernières sont plus nombreuses à souffrir d'obésité ou d'une pathologie associée à un risque élevé de développer une forme grave de Covid-19.

715 000 emplois ont été détruits au premier semestre 2020, en premier lieu dans l'intérim. Cependant, la chute de l'activité économique provient essentiellement des personnes restées en emploi : leur temps de travail s'est réduit de 34 % en moyenne du 16 mars au 10 mai par rapport à la même période en 2019. Le chômage partiel a concerné principalement les ouvriers (54 %) et les employés (36 %), tandis que les cadres ont plus largement travaillé à leur domicile (81 %). Un quart des ménages estime que sa situation financière s'est dégradée avec le confinement, plus particulièrement ceux qui ont réduit leur activité, ceux ayant des enfants et ceux dont les revenus étaient initialement bas.

Les personnes vivant seules ont, plus souvent que les couples, trouvé le confinement pénible (31 % contre 24 %). L'accès à un espace extérieur privatif et la taille du logement ont également pesé sur ce ressenti, plus particulièrement chez les ménages modestes ou avec enfants.

En confinement, les femmes ont continué d'assumer l'essentiel des tâches domestiques et parentales, même quand elles travaillaient à l'extérieur : 19 % des femmes et 9 % des hommes de 20 à 60 ans ont

---

<sup>3</sup> INSEE références, édition 2020 – vue d'ensemble.

consacré au moins quatre heures par jour en moyenne aux tâches domestiques ; 43 % des mères et 30% des pères ont passé plus de six heures quotidiennes à s'occuper des enfants. Par ailleurs 13 % des personnes en couple déclarent s'être disputées plus fréquemment que d'habitude.

Un tiers des élèves du second degré rencontrant des difficultés scolaires ont consacré trois heures ou plus à leur scolarité, contre la moitié des « bons élèves ». Les élèves de milieu modeste ou en difficulté scolaire ont, plus souvent que les autres, rencontré des difficultés matérielles ou pour se faire aider par leurs parents.

Durant le confinement, davantage de personnes ont pratiqué la musique, la danse, le dessin, la peinture et la sculpture, le montage audio ou vidéo, ou encore des activités scientifiques ou techniques. Les écarts sociaux dans les pratiques culturelles en amateur se sont réduits.

En synthèse, cette crise a accentué les inégalités préexistantes, qu'elles soient territoriales, économiques, sociales ou genrées, avec un impact dans un grand nombre de domaines du quotidien des Français : la santé, l'emploi, le logement, l'enseignement, l'éducation ...

#### 6 – Les secteurs de la culture, du sport, de l'événementiel

La fréquentation des lieux culturels, sportifs et les activités événementielles ont été durement touchées pendant cette période de crise sanitaire. Au-delà des impacts sur le modèle économique de l'ensemble de ces secteurs, le tissu associatif, ferment du vivre ensemble, a été très éprouvé et fragilisé par ce contexte. Ces éléments militent pour la poursuite d'un soutien volontariste par les politiques publiques dédiées.

## 2.2 Les réponses déjà apportées par la Région

La Région a apporté deux types de réponses à la crise sanitaire et à ses impacts :

### 1 – Les mesures d'urgence

Initiées dès avril 2020 et complétées par différents dispositifs dans les mois suivants, ces mesures visaient à soutenir à court terme l'ensemble des secteurs impactés afin de protéger l'appareil productif, sauvegarder l'emploi et faciliter le fonctionnement quotidien en temps de crise.

D'un montant total de près de 150 M€, dont 137 M€ (92%) étaient engagés en juin 2021, ces mesures portent notamment sur : la pérennité des entreprises de transport routier de voyageurs, les aides économiques aux entreprises (trésorerie, fonds de solidarité, mutation, économie de proximité), le soutien aux secteurs du tourisme et de l'agriculture, des aides aux stagiaires de la formation professionnelle, des formations sanitaires et sociales, aux étudiants, aux associations, le numérique éducatif en direction des lycéens, des équipements de santé ...

### 2 – Le Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR)

Construit au terme d'un cycle de concertations avec les différentes filières économiques, les branches professionnelles et les partenaires institutionnels, ce Plan s'inscrit en complémentarité du plan de relance national « France Relance » et des actions mises en œuvre au niveau européen (REACT-EU puis FEADER Relance).

Organisé selon 3 grands objectifs et décomposé initialement en 92 mesures, le PAIR porte les ambitions suivantes :

- Ecologie : accélérer la transition énergétique et écologique (237,05 M€) ;
- Emploi : intervenir massivement auprès des acteurs touchés afin de limiter les effets de la crise (113,45 M€) ;
- Solidarité : participer au rebond le plus fort possible de l'économie régionale de 2020 à fin 2022 (84,5 M€).

Le PAIR est doté de 435 millions d'euros au total, en investissement exclusivement, auxquels s'ajoutent 116 millions d'euros de fonds européens au titre de REACT-EU (92 M€ de tranche ferme et 24 M€ de tranche conditionnelle), ainsi que 70 millions d'euros au titre du FEADER relance.

A travers ce plan, la Région contribue au rebond de l'activité, d'une part en concourant à la reprise économique à court terme en accélérant l'émergence de dossiers, mais aussi et surtout en initiant un changement de modèle centré sur les transitions écologique, énergétique et numérique préconisées par le SRADDET. En cohérence avec cette volonté, une charte d'engagement social pour les bénéficiaires des aides du PAIR a été mise en place. A terme, il permet de générer une activité économique approchant les 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour les entreprises, dans le but de sauvegarder l'emploi.

La mise en œuvre du PAIR est prévue de 2021 à 2023 :

- Les demandes de subventions complètes doivent ainsi être déposées au plus tard le 31 décembre 2021 ;
- L'affectation des autorisations de programme devra être faite au plus tard le 30 juin 2022 ;
- Les actions devront être réalisées et payées mi 2023.

A cet effet, des dispositifs régionaux ont été créés, d'autres modifiés et votés en commission permanente (CP) et assemblée plénière (AP) depuis octobre 2020. A noter que les dispositifs PAIR ne sont pas exclusifs de l'action de la Région et viennent s'ajouter d'une part aux dispositifs sectoriels existants, et d'autre part aux fonds européens.

Après un an de mise en œuvre et de suivi de l'état d'avancement des mesures, deux avenants du PAIR ont été adoptés lors des assemblées plénières des 9 avril et 22 octobre 2021, dans l'objectif d'optimiser son déploiement. Ces avenants prennent en compte des évolutions de la nature, des objectifs ou des conditions de mise en œuvre de certaines mesures, ainsi que des évolutions des volumes budgétaires des mesures, tout en conservant une enveloppe globale constante.

Ainsi, 6 mesures ont été annulées (impossibilité juridique, maturité insuffisante à l'échelle de la relance...), une mesure nouvelle a été créée, une trentaine ont été modifiées et 5 mesures ont fait l'objet d'un report de la date limite de dépôt des dossiers.

L'avenant n°1 prend également en compte les évolutions sur les fonds européens dédiés à la relance :

- enveloppe REACT-EU stabilisée à 116 M€ (initialement 105 M€) avec un accent mis par le fonds sur l'économie, la formation, la santé et la transformation numérique ;
- ajout de crédits relance FEADER (70 M€) au service de l'agriculture et de la forêt-bois.

Il convient enfin de rappeler que ce plan régional PAIR s'inscrit dans l'accord de relance Etat-Région (constituant le volet relance du CPER 2021-2027), approuvé en décembre 2020 pour un montant global de 1 244 M€ (626 M€ Etat et 618 M€ Région)

### Synthèse : les enseignements de la crise

A la lumière de ces constats, plusieurs pistes de réflexion doivent être explorées :

- Une orientation en faveur de la relocalisation de l'économie et de l'économie circulaire privilégiant l'approvisionnement local, les circuits courts, l'économie de proximité ;
- L'évolution vers un tourisme plus durable, pour lequel la région présente des atouts naturels indéniables ;
- L'opportunité d'une attractivité fondée sur les atouts d'un territoire sain et accessible, pour favoriser l'accueil de populations de télétravailleurs, et orienter le développement du territoire régional en conséquence ;
- L'enjeu du développement massif du numérique, dans les infrastructures, en accompagnement des orientations nationales et dans les usages ;
- Le maintien d'un soutien volontariste aux acteurs et secteurs du vivre ensemble : culture, sport, événementiel, milieu associatif ;
- La juste place de l'action régionale en matière de santé aux côtés des nombreux acteurs du domaine ;
- La nécessaire réflexion sur la différenciation des politiques publiques, en termes de territoires et de bénéficiaires, en amortisseur des inégalités.

Une attention particulière est à porter en début de mandat au rebond de l'activité, en déclinaison des engagements pris :

- Le PAIR doit être suivi, mis en œuvre en 2022-2023, puis évalué ;
- L'effort financier important de la Région déjà consenti en réponse à la crise, conjugué aux baisses de recettes issues de cette période, pose une contrainte sur la capacité d'action dans le mandat qui s'ouvre. Les éléments de prospective budgétaire pluriannuelle éclaireront cette question.

### 3. LES PERSPECTIVES ET TENDANCES D'EVOLUTION A MOYEN TERME

---

En prolongement de l'état des lieux du territoire, complété par les grands enseignements tirés de la crise sanitaire, les travaux et études prospectives nationaux et régionaux donnent quelques clés de lecture sur les tendances générales d'évolution de notre modèle actuel.

#### 3.1. Nous entrons dans une « ère des raretés » qui affaiblit les moyens traditionnels de l'action publique.

Certains experts affirment que l'action publique centrée sur le partage des fruits de la croissance n'est plus d'actualité, et que l'anticipation ou l'adaptation aux crises actuelles appelle à construire le consentement à des raretés.

L'action publique de l'après-guerre s'est définie dans un contexte marqué par de fortes croissances : plus de populations (baby-boom), plus d'emplois, plus de pouvoir d'achat, plus de richesses produites (PIB), plus de ressources naturelles exploitées... L'objectif était alors de répartir les fruits de ces croissances entre les territoires (DATAR) et entre les classes sociales (Etat Providence). Aujourd'hui, pour des raisons différentes, chacune de ces dynamiques est plus faible (moins de croissance démographique, moins de croissance d'emploi, moins de croissance des richesses (PIB) et moins de ressources à prélever et à consommer). L'action publique ne peut donc plus seulement se concevoir comme une répartition équitable des dynamiques, parce que sa puissance d'action serait dépendante de ces leviers affaiblis. Elle serait donc affaiblie elle-même, voire incapable de peser sur le réel. Elle ne peut pas non plus attendre indéfiniment le retour des croissances fortes.

L'action publique doit donc aujourd'hui se réinventer et engager une transition qui embrasse le nouveau défi des raretés :

- Faire émerger les nouvelles priorités dans un objectif de développement territorial plus sobre. Quels projets territoriaux inventer avec autant, voire moins demain ? Autant d'habitants, moins de population en âge de travailler, autant de consommateurs, moins de terrains à artificialiser, moins de ressources à consommer ? Les questions territoriales qui se posent sont moins celles du « toujours plus partout », que des questions de qualité et de sobriété du modèle. Par exemple : avec autant de consommateurs demain, comment pourrions-nous fixer davantage de richesses sur les territoires ?

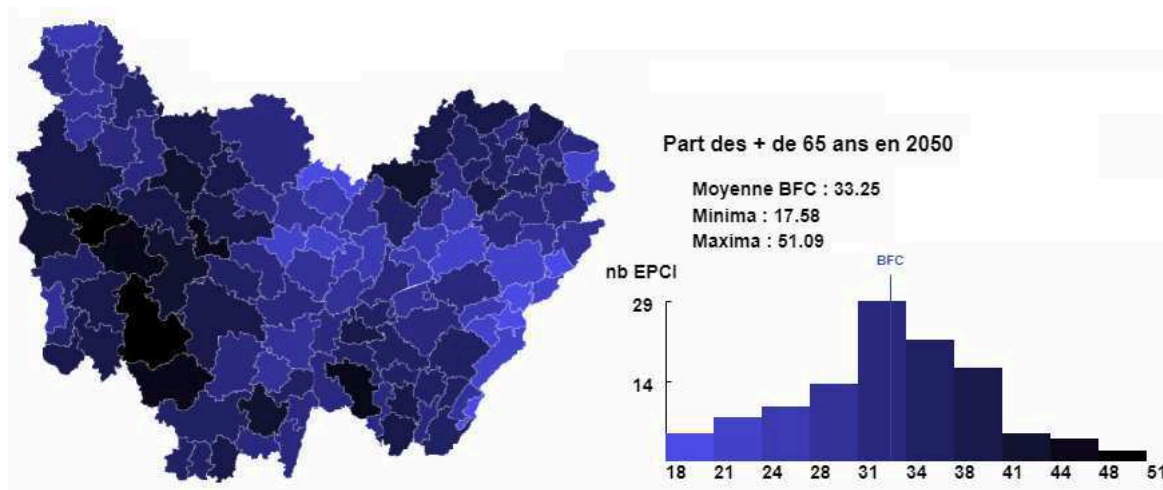
L'une des réponses serait d'aider demain les activités qui fixent mieux les richesses au bénéfice de la population régionale par rapport à celles qui les aspirent à l'extérieur de la région (ubérisation, commerce en ligne, franchisation, caisses automatiques...).

Une autre réponse consisterait à distinguer les activités intégrées aux marchés du monde qui importent de la richesse et pour lesquelles la consommation de ressources est justifiable par rapport à des activités de proximité qui satisfont les besoins des populations locales constantes. Une autre, enfin, consisterait à distinguer les projets de logement consommateurs d'espace qui contribuent à l'attractivité régionale de ceux qui se limitent à des concurrences inter-territoriales à l'intérieur de la région.

- Ajuster le territoire au vieillissement de la population. L'affaiblissement des dynamiques démographiques est souvent réduit à la perte de population. Mais il se traduit aussi en glissement

général de la moyenne d'âge dans les territoires (41,3 % en 2013, 46,5 % en 2050 en Bourgogne-Franche-Comté). Les plus de 65 ans constitueront 30 % de la population en 2050 (contre 21 % aujourd'hui) et, pour autant, ce taux variera de 18 à 51 selon les EPCI (carte ci-dessous).

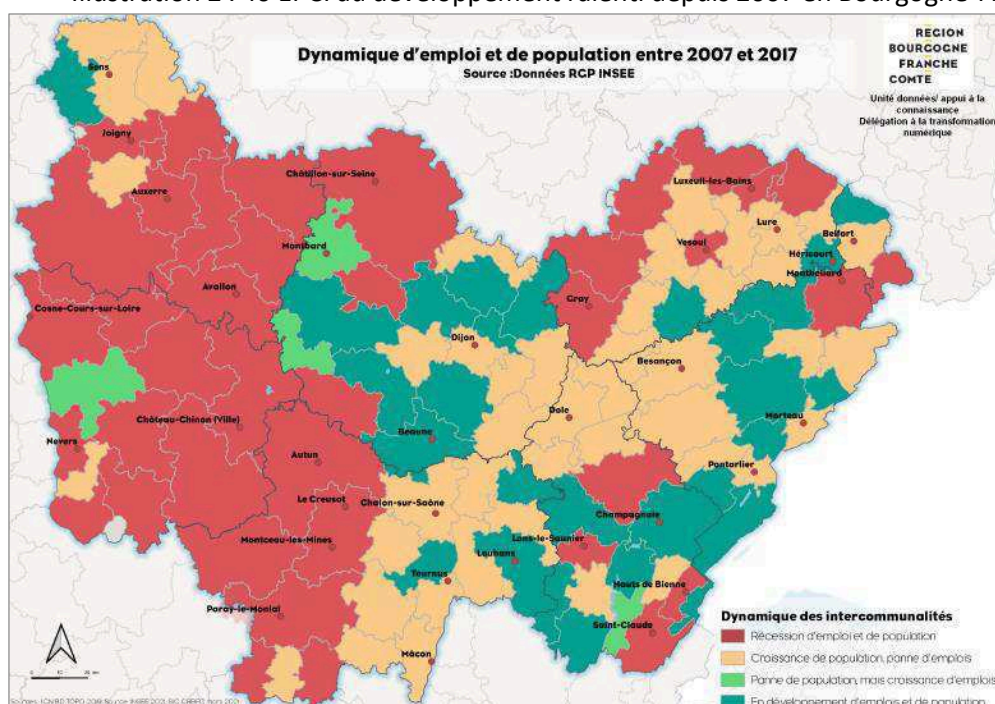
Illustration 1 : En 2050, une part très variable des 65 ans et plus dans une région vieillissante. Source : Insee Omphale retravaillée à la maille de l'EPCI. Traitement et illustration : Région Bourgogne-Franche-Comté.



En conséquence, cette mutation va produire une évolution des façons d'habiter la région : nouveaux services, nouvelles façons de se déplacer, de se loger, de consommer, nouvelles formes d'emplois, nouvelles dépendances des territoires aux revenus (retraites)... Ces mutations vont imposer des enjeux nouveaux et très importants à l'action publique en termes d'économie de proximité (services à la personne), d'urbanisme, de mobilités, d'adaptation du parc de logements... L'action publique doit anticiper la mise à niveau de l'offre territoriale. Le phénomène touchera tous les territoires de France et probablement d'Europe. Les questions qui se posent en Bourgogne-Franche-Comté sont générales.

### 3.2. De nouvelles formes de concurrences territoriales, à l'intérieur de la région, défient les valeurs de justice et d'égalité de l'action publique.

Illustration 2 : 40 EPCI au développement ralenti depuis 2007 en Bourgogne-Franche-Comté.





L'ère des raretés change massivement la géographie du développement territorial, dans une région où le nombre d'habitants et d'emplois reste relativement stable. Dans ce jeu à somme nulle, se côtoient des territoires en panne de croissance et des territoires dynamiques où se concentrent les populations et les emplois (grandes agglomérations, péri-urbain). Concrètement, depuis 2007, 40 EPCI sur 116 ont perdu des emplois et des habitants en Bourgogne-Franche-Comté (cf. illustration 2). Ces territoires fragilisés comptent un million de personnes sur les 2,8 millions d'habitants de la région.

Un discours très répandu au cours des dernières années a tenté d'expliquer que ces fractures viendraient d'un problème global qui échapperait à l'action locale (métropolisation) dessinant une fracture entre grandes villes internationales et périphéries. Mais des analyses ont mis au jour des complexités qui mettent à mal cette théorie. En y regardant de plus près, le dynamisme économique et démographique des grandes agglomérations s'explique autrement : croissance des emplois de commerce et de services de chalandise régionale, augmentation des contingents d'étudiants et de jeunes actifs... En réalité, si une part des nouvelles fractures territoriales s'explique bien par des problèmes globaux de désindustrialisation (surtout dans les villes moyennes), une autre part s'explique par des problèmes de concurrences internes entre EPCI à l'intérieur de la région : la concentration des emplois qui satisfont les besoins de la population locale (commerces, services, santé...) compte énormément dans les dynamiques de fracturations territoriales. Dans le domaine des dynamiques démographiques, les écarts s'expliquent en grande partie par des mouvements de population internes à la région, en particulier chez les jeunes actifs en phase d'intégration professionnelle, qui privilégient les EPCI depuis lesquels le nombre d'emplois accessibles est important pour mieux anticiper la précarité de leur parcours. Dans certains EPCI de la région, les nouveaux habitants sont à 80 % des habitants de la région. Le jeu des concurrences internes produit quelques gagnants et de nombreux perdants dans une région qui n'en tire aucun bénéfice, voire qui en supporte les inconvénients (artificialisation sans croissance, mobilités plus longues, pollution...).

En Bourgogne-Franche-Comté, il n'existe pas d'un côté un système métropolitain « moteur » et de l'autre des territoires entraînés par « ruissellement ». Une étude de l'Insee d'octobre 2021 montre que la dorsale Rhin-Rhône est loin de constituer un système dit « métropolitain » équivalent à d'autres systèmes métropolitains en France. Il s'agit même de celui dont les échanges internes sont les plus faibles en France. En revanche, chacune des agglomérations constitutives de la dorsale entretient indépendamment des rapports plus étroits que la moyenne avec son bassin de proximité. La « dorsale » fonctionne donc davantage comme un collier de perles connectées chacune à son environnement extérieur que comme un système métropolitain à part entière. Même à considérer qu'il serait souhaitable de disposer d'un système métropolitain régional dans une logique « moteur » et « ruissellement » (ce qui est de moins en moins défendu par les aménageurs), l'hypothèse d'une « dorsale métropolitaine » qui consisterait à concentrer populations et activités dans ses agglomérations poserait encore de nombreuses questions : avec des emplois et des populations qui viendraient d'où ? Avec quelles nouvelles infrastructures ? Avec quels résultats, compte tenu du retard de connexions des agglomérations entre elles ? La région a besoin de grandes villes qui rayonnent et souffre effectivement de ne pas capter les besoins des habitants de ses franges (nord Yonne, sud Saône-et-Loire, Nord-Franche-Comté). Mais la dorsale, parce qu'elle est loin d'être « métropolitaine », ne peut pas constituer le point de départ d'une stratégie de développement pour l'ensemble de la région dans un scénario « locomotive / wagons », et certainement pas être un remède aux nouvelles fractures internes à la région.

### Distinguer les territoires apportant de la richesse nouvelle de ceux concentrant la richesse existante.

Dans ce nouveau contexte de rareté des dynamiques et de multiplication des champs de concurrence qui fracturent la région autrement que sur les catégories rural/urbain ou métropoles/périphérie, l'action publique doit s'ouvrir à de nouvelles grilles d'analyse et d'intervention. L'une de ces grilles pourrait consister à distinguer, parmi les territoires, ceux dont le développement enrichit réellement la région en nouveaux habitants et en emplois connectés aux marchés extérieurs (modèle de développement solaire), de ceux qui sont assis sur la concentration des emplois ou des populations depuis leurs voisins (modèle de développement trous noirs). L'appareil statistique sait aujourd'hui distinguer les deux modèles pour chaque EPCI. Dans une ère des raretés, cette distinction fondée sur la capacité à apporter des richesses est plus pertinente que les autres typologies de territoires. Elle permettrait par exemple de mieux arbitrer les besoins de consommation des terrains ou des ressources au bénéfice des modèles « soleils » : à quoi bon consommer aujourd'hui des terrains pour accueillir la population du voisin ou pour étendre la zone de chalandise commerciale au détriment des villes alentours ?

#### **Conclusion : « faire autrement » plutôt que « laisser faire » ou « faire comme avant »**

Si on laisse faire ou si on fait « comme avant », le risque est grand de faire émerger une région dont la population aura vieilli dans un cadre de vie de moins en moins adapté (logements trop grands, mobilités complexes et coûteuses), dont l'activité économique sera contrainte non seulement par l'impossibilité de consommer plus de ressources (terrains, matières premières), mais aussi par l'évaporation des richesses produites (ubérisation de l'économie proximité), et dont les politiques de développement conduites sur le plan local seront encore orientées vers des jeux de concurrence internes stériles au niveau régional (consommer du terrain et éloigner les habitants des lieux de leur travail pour gagner des habitants sur le voisin).

Il convient donc de défendre et d'assumer des positions partagées au niveau régional vers davantage de régulation :

- sur l'égalité territoriale : réguler les phénomènes de concentration géographique créateurs d'inégalité territoriale (emplois, population)
- sur la planification des raretés : agir et équilibrer les entrées (énergie, ressources [sol et eau], emplois de proximité, habitants nouveaux), et préserver le vivant.



## Partie 2 - Les orientations transversales

Ancrée sur les besoins actuels et à venir du territoire, exercée à travers un cadre de compétences défini, la stratégie de la Région est également adossée à un certain nombre de grands principes qui, d'une part traduisent les orientations politiques du mandat et qui, d'autre part, répondent à des enjeux transversaux et d'actualité.

La déclinaison de l'action opérationnelle de la Région par politique publique devra prendre en compte et contribuer à ces orientations transversales.

### 1. L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET L'ADAPTATION CLIMATIQUE

---

Les transitions : un peu plus qu'une option stratégique, une urgence.

Dans un contexte de défis planétaires et de crises (climatique, sociale, migratoire et plus récemment de santé), la France s'est dotée, dans un cadre européen, d'un vaste agenda de stratégies de transitions, à la fois énergétique, écologique, numérique et citoyenne. Ce chemin de transitions a notamment pour ambition d'aboutir à un modèle de société entièrement décarboné en 2050.

Les changements profonds auxquels la Bourgogne-Franche-Comté, comme les autres territoires, doit faire face sont multiples et complexes, dans le sens où ils s'additionnent, s'entremêlent et s'aggravent avec le temps : changement climatique et ses impacts environnementaux et sociaux, changements technologiques et leurs conséquences sur les modes de vie, changements géoéconomiques, géopolitiques et leurs effets sur les territoires. Ces transformations nous invitent en particulier à considérer la question de l'épuisement des ressources comme une réalité à traiter avant d'y être confronté de façon brutale.

La région, comme les autres territoires, est soumise à des pressions sur son environnement et subit les effets des changements climatiques. Depuis 2002, plus d'un tiers de la faune et de la flore est menacé, le taux d'artificialisation des sols par habitant est l'un des plus élevés de France malgré une ruralité dominante. Les conséquences du changement climatique bouleversent les milieux ainsi que les activités notamment agricoles : le régime des pluies est de plus en plus méridional, le débit des cours d'eau ne cesse de diminuer, le gel précoce et les sécheresses récurrentes impactent l'économie agricole. Les pollutions diffuses détériorent le cadre de vie ; trois quarts des eaux superficielles sont en état écologique moyen ou médiocre, et l'état chimique d'une partie des masses d'eau est très dégradé notamment du fait des pollutions industrielles, domestiques et agricoles. Bien que la qualité de l'air soit globalement satisfaisante, la progression des polluants est évidente, avec une attention particulière à porter sur les particules fines en suspension qui sont très souvent au-dessus des normes.

Le changement climatique est déjà à l'œuvre. Ses effets vont aller en s'amplifiant, mettant à l'épreuve notre capacité d'adaptation. Pour éviter l'emballement climatique, la lutte contre le changement climatique doit s'intensifier. Alors que les objectifs d'une hausse des températures à +1,5°C ne sont pas assurés, nous devons

nous préparer à vivre dans de nouvelles conditions. Dès maintenant, il nous faut engager des actions ambitieuses pour contenir les dégâts et bâtir une région plus résiliente, plus solidaire et plus écologique.

Dans cette perspective générale, les réponses à ces défis auront des conséquences sur nos modes de vie, de production et de consommation, de travail, de déplacement. C'est vrai pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour les enjeux de transition énergétique de façon générale. Ça l'est aussi pour la lutte contre l'érosion de la biodiversité ou la préservation des ressources et des milieux, notamment du fait des tensions à venir sur l'eau ou les sols, en lien avec les fortes pressions d'anthropisation et d'étalement urbain. L'option privilégiée, pour s'adapter à cette nouvelle donne, est la sobriété qui conjugue réduction (des consommations) et efficacité (énergétique notamment). C'est une réponse qui ne va pas de soi et fait débat, en particulier parce qu'elle rebat les cartes des modèles de développement, pose des contraintes nouvelles pour les territoires et ses habitants. L'acceptabilité sociale de certains de ses marqueurs (EnR, frein à l'étalement urbain) reste d'ailleurs limitée.

Pourtant, la question n'est pas tant de savoir si les transitions sont une option stratégique mais à quel rythme elles sont conduites et quels objectifs rassembleurs leur sont donnés. En effet, les territoires qui n'auront pas opéré de transition pénaliseront leur population par un besoin important de ressources extérieures, dont ils deviendront fortement dépendants. Au contraire, la gestion optimisée des ressources limitera les tensions et contribuera au mieux-vivre des habitants. Ces territoires deviendront plus attractifs pour les populations, qui bénéficieront d'eau potable de qualité et en quantité suffisante, de logements mieux isolés, d'énergie propre produite localement, d'un air plus pur, de paysages préservés, de production alimentaire de qualité et de proximité limitant les coûts de transport, d'accès aux services grâce au numérique. Il est donc primordial de considérer les transitions, quelles qu'elles soient, comme un axe fort contribuant au bien-être des populations locales et comme un facteur de rayonnement.

Ces changements importants sur les modes de vie et les pratiques nécessitent donc d'être pensés et anticipés dans tous les domaines de l'aménagement des territoires, quels que soient l'échelle et le territoire.

### 1.1. [Accompagner les transitions avec le SRADDET](#)

C'est pour matérialiser cette ambition et participer à la construction d'une nouvelle région, plus solidaire et résiliente face à ce contexte de crises que la Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), dont le projet a été arrêté par l'assemblée plénière du 27 juin 2019 puis approuvé par arrêté préfectoral le 16 septembre 2020. La vocation du SRADDET est d'être le schéma des transitions, c'est-à-dire le document stratégique qui articule les différents chantiers de mutation à long terme afin que les enjeux énergétiques, écologiques, de mobilité et productifs n'entrent pas en tension les uns avec les autres et convergent vers une stratégie globale, cohérente et réellement transformatrice. Entre les impulsions nationales et les projets de développement des territoires, l'ambition de la Région est de s'engager résolument, avec le SRADDET, à articuler les niveaux d'action pour que les différents chantiers de transition réorientent concrètement les modèles de développement, de production, de consommation, d'aménagement et d'urbanisation.

Concrètement, les objectifs du SRADDET en matière de transitions construisent une feuille de route vers des modèles de développement post-carbone en ligne avec l'objectif national prônant la transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. La transition énergétique et écologique en Bourgogne-Franche-Comté s'exprime par la volonté de tendre vers une région à énergie positive et une région zéro déchet à l'horizon 2050. Ces objectifs régionaux, qui s'inscrivent pleinement dans les stratégies nationales, doivent guider les stratégies territoriales et inspirer leurs ambitions, dans tous les secteurs et les projets de

développement. Le développement spécifique des territoires doit ainsi passer par une atténuation et une adaptation au changement climatique, une sobriété dans l'utilisation des ressources, la préservation de la qualité de l'air, le travail sur de nouveaux modes de déplacement ou de transport de marchandises, etc.

Se détachent ainsi du projet trois enjeux qui sont autant de défis collectifs :

- s'affranchir progressivement de la dépendance aux énergies fossiles en poussant des solutions de moindre impact pour l'environnement ;
- économiser les ressources ;
- pérenniser le capital environnemental et paysager de la région en le considérant comme un facteur de résilience et d'attractivité pour l'avenir.

Sur le plan strictement énergétique, l'ambition régionale est de tendre d'ici 2050 vers une région à énergie positive en visant d'abord la réduction au maximum des besoins d'énergie, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, puis en développant les énergies renouvelables locales. Pour ce faire, la Région va promouvoir, à partir de l'existant, un mix énergétique équilibré dans lequel l'ensemble des énergies renouvelables s'inscrit (la biomasse solide, le solaire thermique et photovoltaïque, le biogaz, la géothermie, l'hydroélectricité et l'éolien). Cette ambition est contenue dans le scénario REPOS (Région à Energie Positive).

Le deuxième enjeu consiste à préparer l'avenir en privilégiant la sobriété et l'économie des ressources. Poser la question de l'économie ou de la sobriété n'implique pas de proscrire le développement des territoires, ni de limiter les initiatives ou les projets. Mais le mot d'ordre est clair. Il s'agit ici sans ambiguïté de soutenir en priorité les logiques de sobriété et de réduction des consommations (foncier, eau, matières, énergie, mobilités) dans les projets opérationnels comme dans les stratégies de développement. Cette ambition de ramener les tendances de consommation à des niveaux plus mesurés est une façon de préparer l'avenir. Le nouveau modèle économique qui en dépend peut permettre une vitalité économique que l'épuisement des ressources interdirait à plus ou moins longue échéance. Ce modèle est visible en particulier dans les politiques zéro déchets et zéro artificialisation nette à 2050.

Le troisième enjeu, enfin, renvoie au capital patrimonial exceptionnel (nature, paysage, patrimoine bâti) dont dispose la Bourgogne-Franche-Comté. La question est donc ici d'inverser le regard. De considérer que notre capital, c'est la qualité du territoire. Ses paysages, sa biodiversité, la qualité de l'air, son caractère multipolaire. Le cadre de vie, l'ensemble des arguments fondant le projet de vie ou à tout le moins les déterminants de l'attractivité résidentielle deviennent des facteurs décisifs pour des recrutements, des implantations d'entreprises ou pour des actifs en télétravail. Ceci nous oblige donc à préserver ce capital et à le faire fructifier. Le soutien aux politiques paysagères et forestières, de préservation et de restauration des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques, de la qualité de l'air est donc essentiel pour garantir l'attractivité du territoire à long terme.

Mais ces politiques de transitions, pour nécessaires qu'elles soient au regard des phénomènes de crise (climatique, sociale, santé) et des évolutions à fort potentiel de transformation sociétale (technologique, numérique), ne pourront advenir qu'avec l'adhésion et la participation des citoyens. Qu'il s'agisse des questions de mobilités (se déplacer autrement), du développement de nouvelles énergies ou technologies, de pédagogie d'adaptation et de changement de comportements, d'inclusion numérique, ou de conception de bâtiments et de formes urbaines moins énergivores, chacun à sa place, à son niveau, doit pouvoir jouer un rôle utile dans la mise en mouvement collective.

## 1.2. De l'accompagnement à l'accélération des transitions

Si le SRADDET propose une feuille de route déclinée en objectifs et règles pour mieux baliser le chemin de transitions, son cap de long terme (2050) autant que les dynamiques en germe ou les signaux faibles traversant les territoires imposent des logiques d'ajustement. Indexer le projet aux réalités de mise en œuvre au plus près du terrain met également au jour cette nécessité. Quelques problématiques pèsent particulièrement sur cet impératif d'ajustement de la stratégie de transitions.

La question de l'égalité des territoires est consubstantielle au SRADDET, dont les deux dernières lettres, faut-il le rappeler, consacrent cette ambition. Pour autant nommer l'objectif ne permet pas de l'atteindre spontanément. Les écarts de situation restent importants et l'observation des déterminants de l'égalité territoriale montre que la situation risque de s'aggraver. Les politiques de transitions, dont on a vu à la fois le caractère contraignant et la faible acceptabilité sociale, ne pourront pas être mobilisées par tous et partout de la même façon.

Les dynamiques de développement des territoires sont la plupart du temps assises sur des logiques de croissance économiques et démographiques. Parler de sobriété, de réduction des consommations (eau, sol, énergie...) peut sembler contre-intuitif, pour ne pas dire contre-productif. Planifier la rareté doit donc faire la preuve de son intérêt et de son efficacité et s'exercer dans un cadre élargi qui autorise la régulation et une répartition mieux équilibrée.

La démographie régionale est en sommeil, et ce sommeil a toutes les chances d'être durable. Cause et conséquence se confondent : sous l'effet du vieillissement de la population, le solde naturel est devenu durablement négatif. Il faudra donc demain faire avec et pour une population très majoritairement vieillissante. Les effets sur l'emploi, les logements, les mobilités sont légion et interrogent également directement les politiques de transitions. Dans cette perspective, tous les territoires n'attireront pas demain des populations nouvelles, sauf à s'inscrire dans une stratégie de compétition avec leurs voisins immédiats. A ce jeu, peu de gagnants, mais un perdant à coup sûr : la sobriété foncière.

L'application récente du SRADDET montre des réticences sur différents sujets qui touchent à ce que l'on appelle rapidement « le développement des territoires ». On pense ici au développement de certaines EnR (éoliennes et centrales photovoltaïques au sol) ou à la politique de zéro artificialisation nette (ZAN), pourtant essentiels à l'avènement d'une société post-carbone.

Ces quatre problématiques sont au mieux mal appréhendées par la stratégie globale de transition à l'heure actuelle (égalité des territoires, planification des raretés, vieillissement), ou pire, en opposition frontale à celle-ci (EnR et ZAN). A elles seules et en l'état actuel de l'organisation, des compétences et de la responsabilité des territoires, elles mettent à mal les ambitions collectives de transitions.

**Accélérer les transitions passe par un réajustement des plateaux entre laisser-faire et régulation, au profit de cette dernière. L'option est politique, mais les outils existent ou sont à renforcer : poids de la Région dans la planification locale, objectifs régionaux à différencier (énergie et sols), rôle de chef de file.**

## 2. LES MODALITES DE COOPERATION

---

Les modalités d'organisation administrative et politique de l'action publique en France placent naturellement l'action de la Région en articulation et en complémentarité de celle de nombreux autres acteurs.

Il convient de poursuivre et développer ces coopérations qui sont sources de plus-value, mais aussi de les organiser pour les rendre lisibles et efficaces vis-à-vis des partenaires et bénéficiaires.

### 2.1 La coopération avec l'Europe

La coopération avec l'Europe constitue une opportunité d'additionnalité avec les politiques régionales, en s'appuyant sur un budget supplémentaire issu de l'Union Européenne. Par ailleurs et depuis la loi Notre, le rôle d'autorité de gestion des fonds européens est dévolu à la Région, ce qui lui confère un certain nombre de responsabilités et obligations.

#### **A) 2021-2023 : une période charnière pour les fonds européens, entre la clôture des programmes 2014-2020, la relance européenne et le démarrage de la nouvelle programmation 2021-2027**

Pour les fonds européens, la période qui s'ouvre sera charnière entre plusieurs programmes européens et la réussite de la période 2021-23 en particulier sera un enjeu fort pour la collectivité régionale.

En effet sur la période 2021-2023, vont se juxtaposer plusieurs programmes :

- Il s'agira de clore les programmes de la période de programmation européenne 2014-2020, pour laquelle la Région est « autorité de gestion » de 5 programmes européens, dans les meilleures conditions possibles, avec notamment l'atteinte des 100 % de programmation des enveloppes mais aussi des paiements correspondants, à effectuer auprès des porteurs de projets puis à justifier auprès de l'Union européenne d'ici la fin 2023. S'agissant spécifiquement des 2 programmes de développement rural (PDR) financés par le FEADER, la période dédiée au paiement se prolongera jusqu'à 2025, compte tenu des deux années de transition décrétées par l'Union européenne pour les années 2021 et 2022 (prolongation des programmes actuels en préemptant l'enveloppe dédiée à la future PAC 2023-2027).

- L'autre enjeu fort sera de programmer et de réaliser dans les mêmes calendriers que la fin de gestion les plans de relance européens intervenant dans le cadre de la politique de cohésion, « REACT EU » et de la PAC, « Relance FEADER ». Ces plans de relance ayant été approuvés par la Commission européenne via des modifications des programmes 2014-2020 en juin 2021, ces nouvelles actions de lutte contre la crise sanitaire et économique découlant de la pandémie Covid-19 devront être exécutées dans des délais extrêmement contraints.

- Le déploiement des nouveaux programmes constituera enfin un challenge très fort pour la Région autorité de gestion des fonds européens :

- Le futur programme opérationnel FEDER-FSE+ pour la période 2021-2027 est en cours de finalisation et pourrait faire l'objet d'un dépôt formel auprès des services de la Commission européenne à l'automne 2021. S'ensuivra une période de négociation avec les services de la Commission jusqu'à une approbation formelle qui pourrait intervenir au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Le nouveau programme de coopération territoriale européenne dont la Région est autorité de gestion, Interreg France-Suisse, pourra lui aussi être approuvé sur le début de l'année 2022.

S'agissant de ces 2 programmes financés par le FEDER et le FSE+, il s'agira de démarrer la programmation de façon massive et efficace dès l'année 2022, pour éviter les risques liés au dégageant d'office. Cette mise en œuvre opérationnelle devra se traduire notamment par l'engagement d'appels à projets thématiques, ainsi que par une réorganisation de l'équipe de l'autorité de gestion pour se mettre en conformité avec les nouveaux programmes. La première grande réforme que devra traduire la nouvelle organisation est celle de n'avoir plus qu'un seul programme dédié à la Bourgogne-Franche-Comté, tout en favorisant une clôture efficace des programmes dédiés aux deux anciennes Régions. La nouvelle organisation de l'autorité de gestion devra aussi traduire la disparition de l'autorité de certification (réseau de la DRFIP) du circuit de gestion des fonds européens et prendre en compte son remplacement par une « fonction comptable » impliquant une plus grande autonomie de la Région dans la certification de la conformité de ses dépenses.

- Le futur FEADER intervenant via la PAC 2023-2027 ne sera opérationnel qu'à compter de 2023, mais la préparation de cette nouvelle PAC constituera une réforme stratégique pour la Région. En effet, à compter de 2023, la Région sera autorité de gestion d'un programme régional unique à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté sur l'ensemble des mesures non-surfaciques prévues par le nouveau Plan stratégique national ; l'Etat étant en charge des mesures surfaciques.

L'autre modification majeure sera constituée par le fait que la responsabilité sur ces mesures s'accompagnera d'un transfert des personnels et des moyens financiers dédiés par l'Etat à ces dispositifs. L'année 2022 sera donc consacrée à préparer les conditions de l'accueil des personnels de l'Etat (issus des Directions départementales des territoires) et de la mise en place de tout l'édifice de gestion de cette nouvelle PAC (réorganisation des équipes, localisation des personnels, système d'information...), à travers un dialogue rapproché avec les services de l'Etat, au niveau central et déconcentré, et de l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

## ***B) Les principes stratégiques applicables aux futurs programmes européens***

Le déploiement optimal des fonds européens devra répondre au respect des principes stratégiques qui ont guidé l'élaboration des futurs programmes européens :

- La cohérence et l'articulation avec les politiques sectorielles portées par la Région. Le souci d'optimisation des deniers public devra guider les règles d'attribution des fonds européens ou des crédits sectoriels régionaux. Ces programmes européens doivent aussi être déclinés en bonne cohérence avec le CPER, les CPIER, le plan France Relance.

Un point d'attention particulier devra être porté sur la bonne articulation entre les programmes européens et France Relance, financé à 40 % par des crédits européens (autres que ceux de la cohésion et de la PAC), créant ainsi des zones de risque de double-financements européens (proscrits par la réglementation communautaire) mais aussi de concurrence entre dispositifs.

- Les crédits européens se caractérisent par un principe de concentration des budgets sur les thématiques prioritaires des interventions européennes visant à en assurer la meilleure valeur ajoutée. Ce principe de concentration devra aussi continuer de guider l'élaboration et le déploiement de ces

programmes. Les fonds européens n'ont pas vocation à tout financer mais à fournir l'effet de levier nécessaire pour qu'un projet puisse voir le jour.

- L'évaluation des risques à ouvrir des dispositifs aux fonds européens devra être opérée. En effet, la génération des programmes 2014-2020 a donné lieu à une montée en puissance très forte des audits dont font l'objet les dossiers européens. Sur tous les programmes et tous les fonds, la réponse à ces audits et contrôles est devenue centrale dans l'activité de l'autorité de gestion. Ce poids des contrôles milite pour que les dispositifs éligibles aux fonds européens soient des dispositifs sécurisés et répondant parfaitement aux impératifs de respect de la commande publique et des aides d'Etat, qui sont les deux principaux points d'attention des auditeurs.

- Le poids des audits et les exigences réglementaires pesant sur les dossiers européens impliquent un coût de gestion supérieur à celui des dossiers classiques. Ce coût de gestion doit lui aussi entrer en compte dans le choix des projets à financer et implique de favoriser des projets atteignant une taille stratégique. L'accompagnement des dossiers les plus importants en taille et en financement milite, là encore, pour une articulation fine avec les politiques de la Région, afin que politiques européennes et sectorielles soient complémentaires.

## 2.2 La coopération avec l'Etat et les autres régions : CPER et CPIER 2021-2027

L'articulation des politiques régionales avec celles portées par l'Etat prend tout son sens en termes d'effet de levier coordonné pour les bénéficiaires et de lisibilité de l'action publique. Elle concerne de nombreux domaines sectoriels, et prend des formes différentes : PRIC, conventions ANRU, appels à projets, subventionnements croisés, etc.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER), outil historique de partenariat entre l'Etat et les Régions, constitue un cas particulier de la coopération avec l'Etat de par son approche globale et sa durée pluriannuelle, qui lui donne une force de cadrage importante.

Après la mise en œuvre des CPER Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020, établis avant la fusion des régions, le CPER 2021-2027 est en cours de finalisation. Son objectif principal est de permettre la réalisation de projets structurants à l'échelle de la grande région, correspondants aux enjeux partagés de transition et d'attractivité du territoire. Sa définition s'appuie sur quelques principes édictés en commun avec l'Etat :

- la sélectivité du CPER, pour intervenir en priorité là où l'Etat et la Région (avec d'autres partenaires) considèrent que leur action conjointe est indispensable à l'émergence des dossiers ;
- l'opérationnalité du CPER (maturité des opérations, sécurisation des financements et de la maîtrise d'ouvrage) ;
- la cohérence avec les fonds européens post-2020 en cherchant des lignes de partage FESI / CPER / politiques de droit commun.

Ce CPER devra aussi être l'occasion de poursuivre et développer les modalités d'exercice coordonné des politiques entre Etat et Région, en visant plusieurs objectifs :

- Renforcer les capacités communes d'observation du territoire ;
- Simplifier et fluidifier les modalités d'instruction des dossiers ;



- Renforcer les capacités d'animation auprès des acteurs ;
- Promouvoir un pilotage partagé Etat-Région des politiques publiques ;
- Développer l'information et la communication sur les actions État-Région.

En termes de contenu, le CPER 2021-2027 comportera 11 thématiques mobilisant des financements contractualisés l'Etat et la Région à hauteur de 668 millions d'euros. Ces volets thématiques sont l'enseignement supérieur et la recherche, la transition écologique, énergétique et solidaire, la culture et le patrimoine, le numérique, l'emploi, l'économie sociale et solidaire, le sport, l'égalité entre les femmes et les hommes, la mobilité multimodale, auxquels il faut ajouter les volets cohésion territoriale et métropolitain.

Il convient de signaler :

- L'effort important consenti conjointement par l'Etat et la Région sur le volet enseignement supérieur, facteur d'attractivité et de devenir de la région ;
- Que le volet mobilité ne porte que sur l'achèvement des opérations en cours du CPER 2015-2020, reprises dans l'accord de relance 2021-2022. Afin de préparer les modalités de mise en œuvre d'un programme d'opérations postérieures à 2023, la Région inscrit un budget d'études sur de nouvelles opérations de 2 millions d'euros, sous réserve de contractualisation avec l'Etat ;
- L'existence d'un volet métropolitain spécifique prévu par les textes ;
- L'intégration de l'accord de relance Etat-Région 2021-2022 à ce CPER, dont il constitue la première phase de mise en œuvre opérationnelle.

En termes d'impact budgétaire pour la Région, les montants contractualisés au CPER constituent un engagement pluriannuel envers le partenaire Etat, qu'il convient d'honorer par le dimensionnement, dans chaque budget annuel régional sur la durée du mandat, des montants nécessaires à la réalisation des opérations prévues. Le CPER préempte donc une partie du budget régional annuel.

En parallèle du CPER, les Contrats de Plans Interrégionaux Etat Régions (CPIER), ont vocation à établir un partenariat contractuel entre l'Etat et plusieurs régions sur des territoires particuliers que sont les massifs et les fleuves. Il s'agit de créer des dynamiques collectives interrégionales, dans l'optique de favoriser les conditions de mobilisation des acteurs sur des enjeux spécifiques communs dépassant les frontières administratives des collectivités, notamment régionales.

L'objectif est de traiter des enjeux par le financement de projets :

- de portée interrégionale ;
- à caractère innovant ou prospectif ;
- portant sur des enjeux ou problématiques spécifiques aux territoires concernés.

La Région Bourgogne-Franche-Comté est concernée par 5 CPIER : 3 sur les massifs du Jura, du Massif central et des Vosges et 2 sur les fleuves Rhône-Saône et Loire, également en cours de finalisation pour fin 2021.

Enfin, et indépendamment des logiques contractuelles, des échanges réguliers sont menés avec les Régions voisines de la Bourgogne-Franche-Comté pour prendre en compte des problématiques interrégionales et assurer leur continuité de traitement à la bonne échelle.



### 2.3. La coopération avec les territoires infra-régionaux

Le principe de coopération est un des marqueurs du SRADDET « Ici 2050 ». On le retrouve plus particulièrement aux niveaux :

- De l'axe 2, « Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région », et plus particulièrement son orientation 6 : faire fonctionner les différences par la coopération et les complémentarités (objectifs 23 à 28). Cette orientation vise, à la fois, à faire confiance aux territoires pour qu'ils exploitent leurs potentiels, mais aussi à créer des conditions favorables de coopération. Ses objectifs s'organisent notamment autour du renforcement de la coopération.
- De l'axe 3, « construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur », qui place les logiques de réseaux et de coopérations au cœur de ses préoccupations. Le travail avec les régions et territoires voisins constitue un des piliers stratégiques et opérationnels du schéma.

On parle ici de coopération dans un sens double qui correspond à la fois au fait de trouver des consensus sans concurrence ni conflit (définition de la coopération quand elle n'est pas uniquement dans un objectif international), mais aussi dans l'idée de travailler ensemble, d'atteindre un objectif commun avec une notion de résultats et de coresponsabilité (se rapprochant de la définition de collaboration, voire de co-construction). Cela peut s'adosser au concept de concertation des acteurs locaux dans l'élaboration, le pilotage et le suivi des politiques publiques mises en œuvre par la Région.

Ce principe général poursuit a minima 3 grands objectifs :

- construire, adapter les politiques avec les acteurs locaux ;
- échanger autour de premières propositions permettant d'améliorer les axes travaillés ;
- se rapprocher des acteurs locaux.

Il peut trouver son application à travers des relations structurées avec différents niveaux d'acteurs institutionnels.

#### ○ Départements :

Bien que Région et Départements disposent de compétences spécifiques, un certain nombre de domaines sont partagés, militant pour une articulation des interventions au profit des bénéficiaires, notamment des territoires de la région.

Des échanges en ce sens ont été initiés au cours du mandat précédent, conduisant en particulier à des complémentarités d'intervention dans le domaine insertion-formation.

Considérant comme insatisfaisant le CPER 2021-2027 en cours d'élaboration, notamment dans son soutien aux projets des territoires infra-régionaux et l'absence de volet infrastructures liées aux mobilités d'ici 2023, la Région souhaite renforcer son partenariat avec les Départements de son territoire dans le cadre de protocoles.

Cette volonté de coordination sera donc poursuivie et étendue à d'autres domaines partagés : numérique, transition écologique et énergétique, mobilité multimodale et solidaire, santé ... Un meilleur partage d'information sur les modalités d'emploi et de cofinancement des fonds européens sera également recherché, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du FEADER au titre du Plan Stratégique National (PSN) pour la période 2023 - 2027.

### ○ Territoires de projets infra-régionaux

Des cadres de travail privilégiés existent avec ces différents niveaux de collectivités, notamment à travers les outils de contractualisation de la politique régionale d'aménagement du territoire, permettant un croisement entre les projets de territoire et les enjeux stratégiques portés par la Région. Ils sont complétés par de nombreux dispositifs d'intervention sectoriels au bénéfice de l'ensemble des territoires.

Au-delà de ces outils, de nombreuses modalités d'échanges organisés, aux niveaux politique ou technique, ont été mises en place pour créer le lien nécessaire à l'enrichissement mutuel des actions portées.

- des conférences territoriales permettant d'échanger régulièrement avec les acteurs bénéficiaires : les conférences « Politique de la ville », les conférences « Bourg centre », des rencontres régulières avec les GAL dans le cadre du programme Leader. Les villes moyennes seront également sollicitées dans le cadre d'assises dédiées.
- d'autres formes de réseaux avec les territoires ou les partenaires et bénéficiaires des politiques publiques : journées de rencontre avec les territoires de projet, animation de réseaux régionaux thématiques, organisation de formations, rôle d'assembler des parcs naturels régionaux.

Ces orientations pour partager, échanger et ainsi coopérer, faire entre différents niveaux de collaboration au service des territoires doivent garder leur place, même si les modalités peuvent évoluer. Pour aller plus loin, la Région peut aussi inciter les territoires à « faire ensemble », à construire et mener des projets ensemble. Cette orientation a été, jusqu'à maintenant, difficile à concrétiser (cf. axe du volet territorial du CPER 2014-2020 peu engagé), mais son inscription dans le SRADDET doit constituer un appui légitime pour, a minima, initier certaines coopérations avec les territoires volontaires. D'autres interventions existantes visent directement à encourager des projets coopératifs (ENVI, santé avec le soutien aux communautés de professionnels et à l'exercice coordonné...) et ont vocation à être consolidées.

Ce sujet doit trouver une place dans les futures politiques de cohésion territoriale et notamment dans les contractualisations avec les centralités, avec les territoires mais aussi dans les relations avec les parcs naturels régionaux. Il doit laisser une souplesse de thématique à traiter pour s'adapter le plus possible aux besoins locaux. L'enjeu est d'inciter les projets coopératifs, de faciliter l'articulation entre échelles de collectivités locales, là où les défis et enjeux sont communs.

### ○ Le rôle de la CTAP

La CTAP a été instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM). Elle comprend :

- le président du conseil régional, qui préside la CTAP ;
- les présidents des conseils départementaux ;
- les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 30 000 habitants ayant leur siège sur le territoire de la région ;

- un représentant élu des EPCI de moins de 30 000 habitants ayant leur siège dans chaque département ;
- un représentant élu pour chaque catégorie de communes (moins de 3 500 habitants ; entre 3 500 et 30 000 habitants ; plus de 30 000 habitants) dans chaque département.

En outre, les Conventions Territoriales d'Exercice Concerté (CTEC) permettent de fixer les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune des collectivités locales quant aux compétences pour lesquelles elles sont chef de file. L'objectif est ici de limiter au maximum les financements croisés.

La CTAP constitue donc une instance en capacité d'améliorer l'échange et la coopération avec les territoires (collectivités locales et acteurs territoriaux), dont l'opérationnalité est à l'initiative de l'ensemble de ses membres.

### 3. LA NECESSAIRE APPROCHE DIFFERENCIEE

---

Au temps des croissances démographiques fortes sur la majorité des territoires, les enjeux de la politique publique pouvaient paraître homogènes à l'échelle nationale (produire du logement, apporter des services). Mais le modèle du développement uniforme autour de la classe moyenne des Trente Glorieuses (pavillon, CDI et voiture individuelle) se fragmente aujourd'hui. Il était fondé sur l'idée d'un accès équitable à l'emploi et à des conditions de rémunération uniformisées (SMIC, emploi stable). Certes, c'est encore le modèle dominant dans certains espaces (péri-urbain), mais les choses se sont diversifiées sous le coup de la concentration des emplois, avec d'un côté des modes de vie urbains articulés autour de différences réelles (mobilités douces, mutations professionnelles courantes car possibles), et de l'autre des territoires pénalisés faute d'accès à des bassins d'emploi denses.

Cette fragmentation des trajectoires conduit à envisager un autre mode de déploiement de l'action publique, plus ciblé à deux niveaux : celui des territoires et celui des bénéficiaires.

#### 3.1. La différenciation territoriale

En 2017, le CESER Bourgogne-Franche-Comté a adopté un rapport sur la nécessité de construire des stratégies différenciées d'un territoire à l'autre.

On peut l'illustrer par deux exemples :

Attractivités résidentielles : l'attractivité résidentielle ne va pas bouleverser le destin démographique de l'ensemble de la région. En revanche, certains territoires peu peuplés peuvent être profondément irrigués par de nouvelles dynamiques. Par exemple, l'accessibilité à l'emploi renvoyait jusqu'à peu à l'unique question du nombre d'emplois présents sur le territoire. Pour attirer des actifs, il fallait des emplois sur place. Ce principe s'est peu à peu étioilé avec l'amélioration de l'offre de transport (routes, transports en commun, ...) qui a permis un éloignement continu entre lieux de travail et lieux de domicile. Aujourd'hui, le télétravail peut accentuer considérablement ce phénomène en réduisant encore plus la contrainte de l'éloignement. Ainsi, certains territoires (mais pas tous) non dotés en emplois peuvent aujourd'hui prétendre attirer des actifs.

Cet exemple amène à dépasser l'idée d'une attractivité homogène de la région au profit de l'extraordinaire diversité des formes de paysage, d'opportunités, de modes de vie, d'histoires et de capitaux naturels. A condition de différencier les politiques d'accueil par exemple.

Politiques de l'emploi : quels emplois dans quels territoires ? Ici encore, on peut identifier des concepts différents à travers l'expression « politique de l'emploi », en fonction des territoires. Quel rapport existe-t-il entre un territoire qui développe des emplois rémunérés sur les marchés internationaux, susceptibles d'entraîner des emplois de sous-traitance, et son voisin qui concentrerait des emplois du commerce en implantant un équipement susceptible de faire disparaître un autre commerce dans la localité voisine, par un jeu en vase clos ? Pourtant, chaque territoire défend qu'il s'agit d'une politique locale de croissance de l'emploi. L'ère des raretés crée de fausses pistes de développement et c'est à l'échelle locale que cette distinction prend toute sa pertinence. L'analyse permet aujourd'hui de distinguer les deux questions, de livrer l'information à chaque territoire et d'ajuster le plan d'action. L'action publique est en passe de s'organiser aussi selon ces deux familles d'emploi, avec des outils bien différenciés (structuration du SRDEII en cours) et des moyens d'action territorialisés (contrats Région-EPCI).

Conclusion : « différencier » signifie travailler à l'échelle des territoires, sans laisser faire les égoïsmes territoriaux. Différencier les politiques territoriales, c'est différencier le cœur des stratégies en fonction de la diversité des situations. Ces situations différentes n'obéissent plus aux catégories traditionnelles rural/urbain ou centres/périphéries. L'action publique a les moyens de caractériser la situation particulière de chaque territoire au regard de critères qui sont plus pertinents. Ce travail en « cousu main » ne peut se construire qu'avec les représentants du territoire. Mais territorialiser n'est pas non plus une méthode qui immuniserait le territoire des risques de reproduction des erreurs, par exemple en déployant des stratégies concurrentielles agressives vis-à-vis des voisins. Ces stratégies sont infertiles pour le développement régional et produisent des fractures internes. Différencier les stratégies exige donc aussi de poser des garde-fous pour prévenir les tentations de « l'égoïsme territorial ».

#### Modalités de mise en œuvre :

L'application différenciée des politiques régionales devra donner lieu à la construction d'une méthode répondant à 3 questions centrales :

- Comment objectiver la situation selon les caractéristiques des territoires (ce qui sous-tend la problématique de l'échelle territoriale à prendre en compte). Un travail avait ainsi été amorcé dès 2017, et est en cours d'évolution, sur la définition d'un « indice de fragilité » ;
- Quel champ d'application de la différenciation ? La politique régionale d'aménagement du territoire paraît naturellement le premier champ de mise en œuvre, mais la réflexion se prête à d'autres politiques sectorielles (formation, économie, culture, numérique, etc.) ;
- Quelles modalités de déclinaison concrète pour traduire cette notion de différenciation ? Des modulations en matière d'accompagnement et d'ingénierie ou en taux d'intervention notamment sont des pistes à explorer. Et des réflexions sur la concentration des thématiques ou la notion d'expérimentation sont potentiellement à ouvrir.

### 3.2. La différenciation selon les bénéficiaires

Les habitants de Bourgogne-Franche-Comté, comme l'ensemble des Français, connaissent une infinité de situations personnelles, sociales, professionnelles. Cette variété de situations engendre une variété des besoins et doit conduire à des réponses différenciées. Elle génère également des inégalités de situation, avec notamment des catégories de publics fragilisés : les personnes âgées, les jeunes, les personnes peu qualifiées, éloignées de l'emploi, éloignées du numérique, les personnes souffrant de handicap, etc. La crise sanitaire du Covid-19, comme toute crise importante et globale, a par ailleurs renforcé ces inégalités.

Dans ce contexte, les politiques publiques peuvent se concevoir comme des outils de régulation et d'amortisseur de ces inégalités. La Région a déjà mis en place dans de nombreuses politiques des dispositifs en ce sens : tarification sociale dans les lycées, aides spécifiques pour les jeunes (culture, mobilité, permis de conduire...), actions en matière d'égalité femmes-hommes, rémunérations majorées des formations pour certaines catégories, etc.

Cette orientation sera développée durant ce mandat, dans l'objectif de renforcer l'appui à ceux qui en ont le plus besoin.

#### 4. L'ENJEU DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE REGIONAL

---

L'enjeu de l'attractivité du territoire régional, que l'on peut décliner dans les domaines économique, touristique et résidentiel, s'inscrit dans un contexte de concurrence forte entre les régions (de France, voire des pays limitrophes). Une réponse passe par la construction dans le temps d'une image positive et différenciante de la Région Bourgogne-Franche-Comté, sincère et réaliste car fondée sur les atouts de notre Région.

La Stratégie régionale d'attractivité, dont les bases ont été posées dans le mandat précédent, défend les valeurs d'une attractivité qualitative, autour de la promotion d'un cadre de vie sain et d'un territoire accessible et des possibles. Ce positionnement, en pleine cohérence avec la logique des transitions nécessaires de nos modèles de société, a vu sa pertinence renforcée par la crise sanitaire. Il s'est traduit par de premières actions et doit maintenant être amplifié et rendu opérationnel sous deux aspects :

- Le partage et le portage par l'ensemble des acteurs du territoire régional (collectivités, institutionnels, entreprises, citoyens...) pour démultiplier le message. Les 2 valeurs choisies sont suffisamment larges pour que chaque acteur puisse s'en emparer et les décliner avec ses propres spécificités. Une gouvernance partagée de cette démarche devra être recherchée
- Pour ce qui est du Conseil régional, en intégrant cette préoccupation de l'attractivité dans chaque politique publique, qui devrait poursuivre systématiquement deux cibles : l'ici et l'ailleurs. Les habitants de la région, et les populations extérieures susceptibles de venir résider, passer des vacances, acheter des produits ou faire affaire avec les entreprises régionales. Les activités de proximité, pour satisfaire les besoins des populations et fixer la richesse, comme les activités intégrées aux chaînes de valeurs mondiales pour aspirer la richesse des marchés du monde et la redistribuer localement (salaires, fiscalité etc.). Les étudiants d'ici, pour répondre à leurs besoins de formation, et les étudiants d'ailleurs pour renforcer la place des pôles universitaires, pour alimenter l'attractivité résidentielle de la région.

La Stratégie régionale d'attractivité comme le futur SRDEII sont articulés autour de ces deux objectifs distincts et complémentaires. Aucun des deux objectifs ne peut être rempli sans tenir les deux bouts.

## 5. LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA PROXIMITE

---

La loi NOTRe a dessiné une nouvelle organisation territoriale en France, en redéfinissant les compétences propres à chaque collectivité. Les Régions sont encore insuffisamment identifiées par les Français, du fait d'une part de leur histoire récente dans notre organisation territoriale, et d'autre part du périmètre de leurs compétences, qui les amènent avant tout à traiter des questions stratégiques sur l'avenir du territoire. Les Régions ne sont pas, contrairement à d'autres collectivités, massivement tournées vers le service à la population.

Ce phénomène est accentué par la complexité de l'organisation de l'action publique qui mêle de très nombreux acteurs (Etat, différents niveaux de collectivités territoriales, opérateurs en tous genres, voire Europe parfois), avec des responsabilités imbriquées. Ainsi les Régions, comme toutes les collectivités territoriales, doivent faire face au détachement des citoyens par rapport à la chose publique et à la méconnaissance de tous les échelons territoriaux.

Deux leviers peuvent être mobilisés pour améliorer ce fonctionnement :

- La participation et l'appropriation citoyenne :

Une meilleure implication du citoyen (ou de ses représentants) ou des usagers dans l'élaboration des politiques publiques régionales serait de nature à en favoriser la connaissance, l'appropriation et l'efficacité par rapport aux besoins. Une plus forte formalisation de l'association des citoyens, le soutien à des projets citoyens (exemple des EnR), la mise en réseaux de citoyens (à l'image des POTES) sont des exemples de pistes d'action en la matière. Elles sont développées notamment à travers les objectifs de participation citoyenne (cf. infra, partie 4 « les ressources »)

- Un travail sur la proximité de l'institution régionale, intégrant une communication à deux niveaux :

La proximité de l'institution régionale doit être renforcée pour plusieurs cibles : les bénéficiaires, les partenaires, les citoyens. Cela peut passer par un ensemble d'actions de plusieurs ordres, telles que la qualité de l'accueil (physique, téléphonique, numérique), la simplification de nos procédures, un système de médiation, la mise en place de référents territoriaux (élus-services), un partenariat avec les territoires (maisons de services publics ou maisons France Service) pour améliorer la connaissance des points d'entrée de la Région.

Mais en parallèle de ces différentes mesures, l'enjeu de l'identification des politiques publiques de la Région est primordial pour faire connaître nos dispositifs auprès des publics adéquats et en accroître les bénéficiaires. Cette mise en visibilité plus large est également un facteur de justice sociale, en permettant l'accès des différents dispositifs d'intervention à ceux qui en ont besoin. Ce devoir d'information sera intégré dès l'amont de la conception des dispositifs pour en garantir une mise en œuvre efficace.

Pour cela, un équilibre doit s'opérer entre une communication informationnelle, à destination des bénéficiaires, et celle, plus institutionnelle et pédagogique, pour le grand public.

La communication de la Région sera ainsi mise au service de l'information directe, de l'accentuation de la visibilité des politiques publiques et de leur incarnation ; au service d'une proximité accrue vis-à-vis des citoyens :

- Une communication qui a du sens : une communication responsable (écologique, sobre), équitable (supports variés, fracture numérique) et accessible pour tous les publics (langage adapté), qui donne une vision globale et cohérente de toutes les politiques mises en œuvre par l'exécutif.
- Une communication apparente : une communication qui se donne les moyens de sa visibilité auprès du grand public, des prescripteurs et des partenaires de la Région. Notre communication doit réinvestir les points de contact, permanents et momentanés, qui lui sont propres sur tout le territoire régional : les gares, les trains, les organismes de formation, les lycées, les antennes régionales, l'appui sur les opérateurs régionaux (CRT, AER), les bus, etc.
- Une communication engageante : une communication qui engage son public est un levier démultiplicateur pour faire adhérer le plus grand nombre, d'un côté à travers des bénéficiaires « relais » et ambassadeurs, et de l'autre à travers des opérations événementielles, des manifestations régionales à forte notoriété.

Ces grands principes guideront la communication de l'institution, dont l'action opérationnelle repose par ailleurs sur une stratégie à l'échelle du mandat.



## 6. LA JEUNESSE

---

Les Régions sont cheffes de file des politiques jeunesse depuis 2017. Ce mandat doit être l'occasion de mobiliser la jeunesse sur les enjeux de demain et de faire émerger la prise de conscience d'un pouvoir local à saisir, dès aujourd'hui. A cette fin, un dialogue plus structuré avec la jeunesse doit être organisé au niveau régional, pour l'associer à une analyse critique et à une meilleure co-construction des politiques publiques. Ce mandat doit également être celui de la poursuite de dispositifs spécifiques de soutien et d'accompagnement à ce public particulier du fait du caractère plus précaire, plus dépendant que d'autres, et qui a été fortement impacté par la crise sanitaire.

La jeunesse bénéficie d'un cadre de définition large et mouvant. Le périmètre de la délégation permet de se concentrer sur les jeunes de 12 à 25 ans, mais les dispositifs et les partenaires s'exonèrent souvent de ces frontières d'âge. Nous devons cependant avoir en tête que la légitimité première de la Région s'appuie, de par ses compétences spécifiques, sur la tranche d'âge des lycéen.nes, des apprenti.es, des étudiant.es et des jeunes professionnel.les. Nos lycées sont ancrés dans leur territoire et participent à la vie économique et sociale locale. Par ses compétences, la Région est également une passerelle entre les jeunes, les formations et les entreprises.

La seconde légitimité de la Région, dans son ancrage territorial varié, lui permet d'intervenir, via ses différentes politiques, sur l'ensemble du territoire et donc l'ensemble de la population de moins de 30 ans. L'enjeu étant au décroisement et non à la mise en silo des politiques publiques régionales : transitions énergétique, écologique et numérique, mobilité, services publics de proximité, logement, agriculture, économie, culture, sport.... doivent intégrer les problématiques spécifiques liées à cette population.

## 7. L'EGALITE COMME FIL ROUGE DE L'ENSEMBLE DE NOTRE ACTION

---

L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de la République française du 4 octobre 1958 stipule : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

De très nombreuses lois ont décliné et continuent à décliner cette ambition, dont les principes s'appliquent à l'ensemble des collectivités publiques, quel que soit leur périmètre d'intervention.

Malgré ce contexte où la lutte contre les discriminations est portée à tous les niveaux de l'action publique, de l'international à l'échelon local (objectifs de développement durable, priorités de la politique européenne, grande cause du quinquennat, etc.), et traduite dans un arsenal législatif de plus en plus exigeant, les inégalités restent fortes. Outre les obligations juridiques à atteindre, il est important de souligner la mobilisation de la société face à ces injustices, et de rappeler le rôle d'exemplarité de l'action publique et l'engagement nécessaire de la collectivité régionale.

Dans la lutte contre les discriminations, la Région Bourgogne-Franche-Comté agit prioritairement sur deux types d'inégalités : celles qui sont liées au sexe et au genre, et celles qui sont liées aux handicaps. Elle veille également à l'application du principe de laïcité et au soutien aux actions de lutte contre toute forme de discrimination.

Cette action s'inscrit parallèlement :

- dans ses actions internes, en tant que collectivité employeuse de plus de 4 000 agent-es (dont les trois quart en poste dans les lycées publics de la région) ;
- dans les politiques publiques qu'elle conduit au bénéfice des habitants et habitantes de Bourgogne-Franche-Comté ;
- dans la conduite de partenariats et dans un rôle d'animation et de fédération des forces vives engagées.

Les enjeux pour ce mandat consistent à :

- Répondre aux obligations juridiques ;

Inscrire l'action de la Région dans une démarche de responsabilité sociétale ;

- Favoriser la prise en compte des objectifs d'égalité et de diversité dans toutes les politiques publiques de compétence régionale ;
- Renforcer l'attractivité du conseil régional en développant des formes d'exemplarité.

## Partie 3 - L'action régionale et les priorités du mandat

La présentation des objectifs de mise en œuvre des différentes politiques publiques constitue le cœur de notre projet de mandat.

Ces politiques sont regroupées en 3 grands axes :

- Economie – emploi – formation
- Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique
- Fraternité – vivre ensemble

Ces trois piliers du projet de mandat font naturellement écho à ceux du développement durable qui constitue le fil directeur de l'avenir souhaité pour notre Région. Ils s'inscrivent plus globalement dans le cadre international de l'agenda 2030 de l'ONU et des Objectifs de Développement Durable auxquels les politiques régionales contribuent.

En prolongement, une partie « Ressources » porte, d'une part, sur les modalités de mobilisation des moyens (budgétaires et ressources humaines) dans l'objectif d'assurer la soutenabilité du projet de mandat, d'autre part sur des principes de mise en œuvre de l'action régionale (évaluation, communication, etc.)

Pour chacune des politiques d'intervention de la Région, outre le rappel du contexte spécifique du domaine, une présentation d'ensemble de l'intervention de la Région est faite, débouchant sur l'identification des grandes priorités du mandat. La question de la transversalité et des liens entre les différents domaines est précisée, ainsi que l'éventuelle contribution des politiques européennes, qui constituent un levier additionnel de mise en œuvre

Cette partie stratégique du projet de mandat est complétée par une partie opérationnelle annuelle, déclinant les principales actions emblématiques de mise en œuvre du projet de mandat pour l'année concernée. Cette présentation est cohérente avec l'ambition du document de donner les orientations générales du mandat et de la visibilité à moyen terme, tout en gardant une capacité d'adaptation aux évolutions de contexte. Ainsi, un suivi des priorités envisagées sera réalisé et permettra, au moment du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) annuel de réajuster ou faire évoluer si besoin les actions prévues.

### 1. [Rappel des enjeux](#)

Pendant la crise sanitaire, qui a eu un impact très fort sur les entreprises et en particulier sur les entreprises de l'économie de proximité, la Région, en lien avec les intercommunalités, est devenue un acteur économique encore plus incontournable. Cette situation a vocation à perdurer.

Ce mandat sera celui des transitions et des ruptures. La fin de la crise sanitaire ne semble pas définitivement acquise, et les crises sociales et environnementales sont devant nous. Il nous faut donc rester vigilants pour assurer les conditions favorables à la préservation des entreprises et donc des emplois. Il sera nécessaire de travailler en complémentarité avec l'Etat pour sauvegarder les emplois et les compétences quand ils sont menacés et maintenir les efforts de soutien à la reprise d'activité.

Des révolutions technologiques, sociales et environnementales s'imposent à nous ; il nous faudra les accompagner pour mieux saisir les opportunités qu'elles représentent pour notre économie régionale et garantir des emplois durables. La première de ces mutations ne se fera pas attendre : dès 2035, l'arrêt de la production et de la commercialisation du moteur thermique en Europe va bouleverser l'industrie automobile et ses 55 000 emplois dans notre région. Les transitions énergétique et écologique seront l'épine dorsale de notre politique économique, avec l'objectif de décarboner l'industrie, relocaliser des activités économiques, éco-socio conditionner nos aides et favoriser le réemploi, afin de produire moins de CO<sub>2</sub> et de déchets et consommer moins d'énergie et de ressources.

La transition écologique sera la clé de la compétitivité des entreprises, et pour y parvenir, la Région doit faciliter l'accès des entreprises à l'innovation sous toutes ses formes. L'attractivité économique du territoire en sera renforcée.

Pour les enjeux industriels comme pour l'économie de proximité, il faudra travailler en proximité avec les territoires et les acteurs économiques. Le dialogue et la co-construction doivent être le fil rouge de notre action, par un maintien et un approfondissement des relations avec les intercommunalités, l'objectif étant d'apporter des réponses différenciées en donnant plus à ceux qui ont moins.

Ces enjeux seront formellement déclinés dans la future Stratégie économie (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – SRDEII) qui sera adoptée en juin 2022.

### 2. [Les interventions de la Région](#)

Acteur majeur et reconnu, la Région doit poursuivre et adapter ses aides et accompagnements pour consolider les entreprises et les emplois dans tous les secteurs prioritaires. La finalité de toutes les politiques en faveur des entreprises est l'emploi. Les révolutions énergétiques, technologiques et sociales devront être accompagnées pour en saisir les opportunités. La transition environnementale ne doit plus être retardée.

La région est compétente sur les aides aux entreprises, en lien avec l'Etat et en lien avec les intercommunalités sur le volet immobilier. En plus de sa mission opérationnelle, elle est la collectivité qui

donne le cap sur le développement économique. Sa stratégie est exprimée dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La Région soutient directement les entreprises par des aides économiques et indirectement par la formation des demandeurs d'emploi et l'orientation. Par les marchés publics qu'elle passe ou par les soutiens qu'elle apporte aux autres collectivités pour mener à bien leurs projets d'investissement, elle contribue significativement au chiffre d'affaires de certains secteurs comme le BTP et doit démontrer une indispensable exemplarité de la commande publique. Pour les entreprises qui connaissent des difficultés conjoncturelles, la Région doit agir en complémentarité avec l'Etat et les tribunaux de commerce.

La Région finance de nombreux acteurs du développement économique : pôles de compétitivité, chambres consulaires, syndicats professionnels, clusters, organismes de filière, etc. Les priorités qui seront définies dans la Stratégie économique orienteront les financements accordés à ces acteurs.

L'appui public se concentre sur les phases les plus risquées de la vie économique (création, innovation, export, etc.), afin de faciliter la prise de risque. La rentabilité des entreprises est une condition indispensable à la création d'emplois, mais le soutien public doit toujours être l'incitation, qui permet la prise de risque, jamais un effet d'aubaine.

En plus d'être incitatifs, les financements de la Région doivent s'articuler avec ceux de l'Europe, notamment le FEDER, avec ceux de l'Etat et avec ceux des intercommunalités. Dans un contexte de raréfaction budgétaire qui succédera vraisemblablement à la relative abondance des financements des plans de relance par l'Europe et l'Etat, il sera indispensable de prioriser le financement des actions et des acteurs. Les politiques volontaristes de la Région sur la compétence « immobilier et foncier économique », dévolue aux intercommunalités, devront également veiller à prendre en compte ce caractère incitatif : déclencher une action que le territoire aurait eu des difficultés à lancer seul sans jamais se substituer complètement à lui et en poussant aux démarches élargies sur des bassins de vie, afin de coller à la vie quotidienne des habitants et à leur mobilité professionnelle : déplacements quotidiens mais aussi évolutions de carrières horizontales (passage d'une entreprise à une autre).

La Bourgogne-Franche-Comté est une région à dominante rurale et industrielle. La préservation et le développement de son industrie est une priorité. Les enjeux du numérique, d'une industrie décarbonée, du développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire devront être pris en compte par les filières industrielles et les clusters, via des plans d'action concrets et pluriannuels. Face à l'urgence écologique, les contreparties sociales et environnementales seront étendues aux entreprises bénéficiant d'aides régionales significatives. Des contrôles des aides et des contreparties seront organisés de manière plus systématique selon une méthodologie débattue dans le cadre du SRDEII.

Si la région est à dominante rurale, il faut ouvrir de façon transversale la question de l'économie agricole et de la création d'emploi dans ce secteur au travers d'une économie de proximité en circuits courts.

L'économie de proximité, qui dépend d'une consommation locale, se distingue en effet de l'industrie et des services qui ont accès à des marchés nationaux ou mondiaux. Elle a été fortement impactée par la crise du Covid-19 et c'est directement un vecteur de développement, d'attractivité et de qualité de vie des territoires : c'est pourquoi le soutien à l'économie de proximité est étroitement lié aux politiques d'aménagement du territoire.

La région doit travailler en partenariat étroit avec les intercommunalités, pour leur connaissance et leur appui quotidien à ces entreprises. Le lien de la Région avec les intercommunalités s'est considérablement renforcé

dans un principe de subsidiarité et de coopération. La nouvelle gouvernance économique doit se traduire par un partenariat renouvelé, approfondi et adapté aux territoires.

La mise en place du principe de différenciation territoriale, applicable à l'ensemble des politiques publiques régionales, devra se décliner au niveau économique dans le respect de la réglementation européenne des aides aux entreprises. La révision du zonage AFR, un accompagnement spécifique des territoires d'industrie et une bonification de l'accompagnement des territoires en déprise économique seront à étudier.

### 3. Les priorités du mandat

- **Gouvernance et stratégie : la Région donne le cap**

La Région est la collectivité qui donne le cap des politiques économiques sur son territoire et coordonne les acteurs économiques. Elle élaborera une stratégie économique concertée pour la période 2022-2028 (SRDEII). En dehors de la création d'emploi, qui demeure le cœur de l'action régionale en matière économique, la transition écologique et énergétique, comme la Responsabilité Sociale et Environnementale seront des piliers de cette stratégie.

Le principe de différenciation territoriale sera également mis en œuvre, en s'appuyant sur des outils de connaissance et de diagnostic, dont l'intelligence économique et l'ingénierie territoriale. Des expérimentations territoriales pourront être menées, notamment autour de « zones de reconquête économique », des Quartiers Politique de la Ville et des Zones de Revitalisation Rurale.

De même, des politiques différenciées par type d'acteurs (jeunes, femmes, ...) seront conduites notamment pour stimuler l'entrepreneuriat et le développement de start-up innovantes.

De son côté, l'Agence Économique Régionale (AER) répondra à ce besoin de proximité en intégrant de nouvelles collectivités et partenaires notamment les partenaires sociaux dans l'Instance Économique Régionale composante de l'AER.

- **Accompagner les mutations dans les filières**

Pour accompagner les mutations, la Région se dotera d'un plan des métiers de la transition ciblant les secteurs stratégiques, avec des objectifs de conversion écologique de l'économie.

L'innovation est une des clés de ces mutations. Le soutien aux start-up, le renforcement du lien entre monde de la recherche et monde économique, la création d'incubateur d'entreprises innovantes ou la démultiplication de démonstrateurs industriels conforteront l'émergence de filières d'avenir créatrices des métiers de demain. De même, l'intelligence artificielle prendra une place prépondérante notamment dans le domaine de la santé, de l'environnement et de l'industrie du futur.

A brève échéance, la Région adoptera une feuille de route pour la filière automobile, dont les fortes mutations sont susceptibles d'avoir des effets importants sur l'emploi industriel. Elle poursuivra par ailleurs un soutien massif au déploiement de l'hydrogène renouvelable et à l'effort en matière d'innovation pour conforter l'émergence de filières d'avenir créatrices des métiers de demain.

Le soutien au développement des entreprises vers l'international sera poursuivi, avec un accompagnement dédié à la prospection pour les primo-exportateurs et exportateurs non réguliers grâce à de nouveaux outils de prospection.

- **Soutenir nos PME industrielles**

La Région poursuivra son accompagnement en direction des PME et des start-up industrielles. L'accompagnement des entreprises à la transition écologique sera une priorité.

La Région contribuera à l'accroissement des fonds propres des PME de Bourgogne-Franche-Comté, afin de renforcer leur capacité à investir. Elle contribuera également à la création d'un fonds souverain qui permettra de protéger nos PME.

L'enjeu de la relocalisation des productions industrielles et de la création de valeur ajoutée sur notre territoire sera au cœur de l'action régionale, que ce soit pour attirer de nouvelles entreprises ou pour consolider nos PME.

En parallèle, les entreprises devront, dès lors qu'elles bénéficient d'aides financières de la Région, prendre des engagements sociaux et environnementaux. La Région se dotera au cours du mandat de moyens de contrôle sur le respect de ces engagements.

- **Sauvegarder, développer et dynamiser l'économie de proximité**

Le commerce de proximité, l'artisanat et globalement l'économie de proximité ont été malmenés par la crise sanitaire, avec le risque de fragiliser le tissu économique local.

Afin de contribuer à la sauvegarde et au développement de l'économie de proximité, la Région engagera un travail en partenariat étroit avec les intercommunalités, qui connaissent et accompagnent ces entreprises. Un nouveau Pacte régional des territoires sera proposé aux intercommunalités, autour des principes de solidarité (la région finance si l'intercommunalité intervient), de différenciation (donner plus à ceux qui ont moins) et de responsabilité (subsidiarité, c'est-à-dire décision locale).

Pour remédier à la problématique du foncier commercial et réintroduire des dynamiques locales, la Région portera la création d'un nouvel outil d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (foncière commerce).

- **Economie sociale et solidaire : du sens et des valeurs**

L'économie sociale et solidaire (ESS), emblématique de la Bourgogne-Franche-Comté et de sa tradition humaniste et coopérative, a toujours contribué à défricher de nouveaux champs économiques. Le soutien à son développement sera consolidé par des accompagnements ambitieux et territorialisés. La très grande variété de structures de l'Économie Sociale et Solidaire induit un accompagnement spécifique et adapté. L'ESS a démontré durant la crise Covid-19 sa capacité à répondre pleinement aux enjeux et projets des territoires associant citoyens, acteurs économiques existants, associations... L'ESS en général, et notre Générateur BFC en particulier, seront promus dans nos relations partenariales avec les EPCI.

#### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

De nombreuses politiques publiques mises en œuvre par la Région interagissent avec le développement économique.

En tant que secteurs économiques à part entière, le tourisme, l'agriculture, la forêt-bois contribuent pleinement à l'économie locale de notre Région. D'autres domaines comme la vie associative, la culture ou le sport y participent également.

Les politiques liées à la formation (lycées, formation professionnelle, enseignement supérieur, orientation) résonnent fortement avec l'économie : l'évolution des compétences pour répondre aux grandes transitions, la réponse aux besoins dans les métiers en tension ou la montée en compétence des salariés sont autant d'enjeux transversaux majeurs de ce mandat.

De même, parce que ce sont dans nos laboratoires que se construisent les innovations de demain, la recherche, l'innovation et le transfert constituent également des pierres angulaires pour le développement économique.

Enfin, les politiques associées à la transition écologique (mobilités, énergie, préservation de l'environnement, de la ressource en eau) sont intimement liées aux efforts réalisés par les acteurs économiques pour rationaliser l'empreinte environnementale de leurs activités.

#### 5. Contribution des fonds européens

La contribution des fonds européens aux politiques économiques et de l'emploi est majeure, puisqu'une partie substantielle du Fonds européen de développement régional (FEDER) est orientée sur des objectifs de compétitivité. Le FEDER permet de financer notamment des projets de recherche et d'innovation, mais également des projets d'investissements des PME via des subventions ou des instruments financiers. Par exemple, un fonds de participation régional, destiné exclusivement aux entreprises du territoire de la région se déclinant en deux outils complémentaires : un instrument de co-investissement et un instrument de garantie des premières pertes d'un portefeuille de prêts sera mis en place via le Fonds européen d'investissement (FEI).

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) permet pour sa part de financer en subvention des investissements dans les industries agroalimentaires. Enfin, le Fonds social européen plus (FSE+) permet d'accroître l'accès à l'emploi durable et la reconversion professionnelle.

Les politiques régionales doivent donc s'articuler avec les dispositifs du FEDER, du FEADER et du FSE+, qui constituent autant d'opportunités de financer l'économie et l'emploi.



### 1. [Rappel des enjeux](#)

#### Une grande région rurale et agricole, riche de diversités

La Bourgogne-Franche-Comté est la cinquième plus grande région métropolitaine (9 % de la surface nationale). L'agriculture occupe 50 % du territoire régional, réparti de manière équilibrée entre terres arables et prairies.

Les activités agricoles sont souvent spécialisées par territoire : la production laitière sous signe de qualité domine dans le massif du Jura. La production de lait « standard » se maintient plus à l'ouest. L'élevage allaitant est très présent au sud-ouest de la région. Globalement, l'ensemble de ces élevages valorise les prairies permanentes qui couvrent un quart du territoire régional.

Les grandes cultures et notamment les céréales à paille (blé, orge) et les oléo-protéagineux (colza) occupent les vallées et plaines aux terres plus profondes mais également les plateaux au potentiel plus limité. Les vignes, très emblématiques, couvrent moins de 2 % de la région.

L'agriculture biologique se pratique sur près de 200 000 ha, soit 8 % de la SAU régionale.

#### L'importance de l'agriculture dans l'économie régionale et l'emploi

L'agriculture régionale représente 4 % de la valeur ajoutée de la région, contre 2 % au niveau national. Elle mobilise également plus de 50 000 actifs permanents.

Le nombre d'exploitations est en baisse, notamment pour les plus petites. Simultanément, l'augmentation du nombre d'exploitations sous forme sociétaire se traduit par un agrandissement de la surface moyenne des exploitations et du nombre de salariés agricoles. L'agriculture biologique nécessite également une main d'œuvre plus importante.

L'agriculture régionale constitue en outre un élément structurant des filières agroalimentaires régionales qui représentent 13 % des emplois manufacturiers régionaux. La moitié de ces emplois sont liés aux produits de l'élevage régional (lait, viande). Les productions végétales (notamment le vin) représentent près de 50 % de la valeur ajoutée agricole.

La vente en « circuit court » est désormais un débouché pour près de 20 % des productions locales. Par ailleurs, la consommation de viande de bœuf décroît et 53 % des bovins sont abattus dans notre région.

Le secteur agricole est marqué par une moyenne d'âge élevée des chefs d'exploitation : 1 exploitant sur 2 a plus de 50 ans et seulement 2 départs sur 3 sont remplacés.

### 2. [Les interventions de la Région](#)

#### Le renouvellement des générations en agriculture et le soutien à l'emploi agricole :

L'agriculture régionale et toutes les activités qui en dépendent sont pourvoyeuses d'emplois locaux et de vie sur nos territoires, particulièrement ruraux. Le renouvellement des générations en agriculture, comme le

soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, sont donc au cœur de l'action régionale, via des programmes dédiés de soutien à l'installation, aux études de marché et de faisabilité, au développement des services de remplacement et groupements d'employeurs.

#### La compétitivité des filières agricoles :

La structuration des filières agricoles est une condition essentielle de la réussite économique et du développement de notre agriculture régionale. Le soutien aux filières est donc un marqueur fort de l'action régionale, avec des actions collectives dédiées à la création de valeur ajoutée (nouvelles productions, signes de qualité) et à la promotion des produits de qualité, à la structuration et au développement de l'agriculture biologique et des filières émergentes.

#### Les liens entre la société civile, les territoires et l'agriculture :

La crise sanitaire a favorisé la croissance de nouveaux comportements de consommation alimentaire dans notre pays. L'attente de produits plus locaux, plus authentiques, doit être accompagnée, en favorisant le développement de l'alimentation de proximité intégrant les enjeux de « juste » rémunération des producteurs, l'accompagnement des projets territoriaux (centre de ressources), des audits territoriaux.

La promotion des métiers de l'agriculture et des filières auprès du grand public et des plus jeunes (élèves du primaire et secondaire) ou dans le cadre de salons professionnels reste une des orientations fortes pour consolider le lien avec la société civile et contribuer à l'attractivité des métiers agricoles.

Le dispositif « Tournesol » sera poursuivi pour accompagner les agriculteurs qui se questionnent sur leur avenir professionnel.

#### L'évolution vers des systèmes de production plus vertueux, plus efficaces et plus résilients :

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité qui questionne la pérennité d'exploitations, de filières et, plus largement, de notre modèle de production agricole. L'amplification du soutien à l'accompagnement individuel et collectif, notamment dans l'adaptation et la lutte contre le changement climatique, est donc une priorité. Cela passe en particulier par la modernisation des bâtiments d'élevage pour la santé et la sécurité des hommes et des animaux et l'évolution des systèmes de production.

La recherche, l'innovation, l'expérimentation et la diffusion des connaissances doivent également être poursuivies, pour continuer à promouvoir des modèles de production plus vertueux et résilients.

#### La prévention sanitaire :

La Région poursuivra la surveillance et la lutte biologique contre la flavescence dorée. Un nouveau conventionnement avec la Fédération Régionale des groupements de défense sanitaire sera mis en place. D'une subvention indifférenciée, nous passerons à des appels à projet annuels ciblés sur des actions précises où nous pourrions mesurer la performance et l'efficacité.

### 3. Les priorités du mandat

A l'échelle de chacun des territoires qui composent la Bourgogne-Franche-Comté, l'agriculture est appelée à contribuer à de multiples transitions alimentaires, environnementales, énergétiques et sociétales. La Région aidera les acteurs agricoles à relever ces défis en continuant à répondre aux exigences de compétitivité de cette activité économique et visant à garantir une juste rémunération des producteurs.

- **Contribuer au renouvellement des générations**

Afin de renforcer l'attractivité des métiers agricoles, la Région, qui aura la responsabilité de la « Dotation Jeunes Agriculteurs » à partir de 2023, maintiendra son accompagnement financier à l'identique, malgré une baisse des dotations financières de l'Europe. Elle facilitera l'accès au foncier pour les candidats à l'installation ne pouvant disposer d'une transmission « familiale ».

La Région contribuera également à favoriser l'installation d'agriculteurs de plus de 40 ans et des hors cadre, via un système d'avances remboursables ou de prêts d'honneur.

Ces actions donneront lieu à une vigilance particulière pour les secteurs en déprise agricole.

- **Mener une politique différenciée pour tenir compte des disparités régionales**

Renforcer la prise en compte des disparités et spécificités économiques et sociales, comme des contraintes propres à chaque territoire, est un enjeu majeur pour ajuster les politiques régionales au plus près des contraintes et besoins locaux. Une nouvelle génération d'audits agricoles doit donc être travaillée sur la base des audits 360°, avec pour objectif de construire des programmes d'action territorialisés, en lien avec la profession, mais aussi les acteurs publics locaux.

La Région contribuera également à l'acquisition par les collectivités locales de terres agricoles, dans le double objectif de lutter contre l'artificialisation et de favoriser la relocalisation d'exploitations agricoles.

- **Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs**

La Région poursuivra son soutien en direction des filières agricoles sur la base de la contractualisation, en s'appuyant notamment sur la constitution de signes de qualité à même de générer de la plus-value. Elle accompagnera les agriculteurs dans les adaptations nécessaires pour diversifier leurs revenus.

La Région s'associera également à la création d'une marque régionale, qui garantira l'origine locale des produits comme la juste rémunération des agriculteurs adhérents. Cette marque aura vocation à contribuer au renforcement de la place des produits locaux et bio dans les repas servis aux lycéens de notre région. La Région continuera également de travailler à la constitution de réseaux de commercialisation et de vente directe sur les territoires.

Un fonds d'investissement dédié à l'agroalimentaire sera mis en œuvre, avec l'objectif d'investir dans les entreprises clés pour maintenir les centres de décision en région et préserver la structuration des filières.

Pour favoriser l'alimentation de proximité et coordonner l'aide économique aux abattoirs, un schéma régional sera construit avec l'Etat afin de définir les priorités d'investissements tout en prenant en compte les spécificités territoriales et le bien-être animal.

- **Accompagner la transition écologique**

La Région poursuivra la mise en œuvre d'audits permettant d'accompagner les exploitations dans la transition écologique. Elle poursuivra son soutien aux investissements nécessaires (stockage des fourrages et eaux de pluie, préservation de la ressource en eau, lutte contre le gel tardif, maîtrise des gaz à effets de serre...).

Face à la forte évolutivité de la crise climatique, la Région accompagnera l'agriculture et les acteurs de l'innovation dans l'expérimentation et la diffusion de pratiques nouvelles transposables (espaces test agricoles...).

La région poursuivra son action pour structurer la filière biologique, de la production à la transformation, afin de sécuriser les débouchés.

#### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

Avec des productions agricoles et viticoles reconnues au-delà de nos frontières, l'agriculture contribue pleinement au développement économique et à l'attractivité du territoire régional.

Au-delà, la profession agricole est également en première ligne face aux conséquences du changement climatique et pleinement actrice des transitions à mener. L'agriculture est de fait en lien étroit avec les politiques régionales menées en matière de transition écologique, de biodiversité ou de préservation de la ressource en eau.

La transition alimentaire et une alimentation saine et produite localement sont de plus des enjeux majeurs de santé publique, sur lesquels la Région interviendra en particulier dans sa politique lycées, en visant 75 % d'alimentation bio et locale à la fin du mandat pour les produits disponibles en région. Cela se traduira par une forte interaction avec les filières de nos territoires pour construire les réseaux permettant de remplir cet objectif.

#### 5. Contribution des fonds européens

Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soutient les projets liés aux mutations de l'espace rural et de l'agriculture. Il vise à renforcer la compétitivité et la performance écologique du secteur agricole et agroalimentaire. Second pilier de la PAC, il repose sur un principe de cofinancement entre des crédits européens et des contreparties nationales (principalement Etat, Régions, Départements, Agences de l'eau).

Pour la prochaine programmation 23-27, un document national unique, le Plan stratégique national, établira les orientations stratégiques communes à l'échelle de la France. La Région sera autorité de gestion à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, permettant une harmonisation et une uniformité des soutiens à l'échelle de notre région.

Au niveau de l'enveloppe annuelle qui a été répartie entre Régions, elle représente près de 49 millions d'euros pour la Bourgogne-Franche-Comté, grâce à la mobilisation de l'exécutif régional et de la profession agricole, soit environ 245 millions d'euros de crédits européens sur l'ensemble de la période de programmation. Ce montant permet une augmentation de la dépense publique sur la majorité des dispositifs retenus, grâce aux choix et à la concentration opérée sur les dispositifs retenus.

La Région conduit l'ensemble de ses travaux en concertation avec la profession agricole et les cofinanceurs que sont les Départements et Agences de l'eau.

Il a été donné une importance particulière aux mesures en faveur de la transition écologique et énergétique (agroécologie, stockage du fourrage, adaptation aux aléas climatiques).

Deux nouvelles mesures ont été inscrites dans le PSN :

- La possibilité de financement de l'hydraulique collectif : la sécurisation des besoins en eau de l'agriculture, dans un contexte de changement climatique, représente un enjeu vital pour la rentabilité des exploitations et pour la souveraineté alimentaire de notre territoire. Mais le financement d'une telle mesure ne pourra se faire qu'à travers un projet de territoire accepté de tous, sans conflit d'usage et avec la volonté de mettre en œuvre de solutions techniques permettant à l'agriculture d'être plus économe en eau.
- La généralisation à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) qui permet de lancer des projets multi-acteurs afin de répondre par l'innovation aux enjeux de l'agriculture.

Enfin la mise en œuvre de la DJA reviendra aux Régions avec un taux de cofinancement qui passe de 80 % de FEADER à 60 %. Le maintien d'un niveau de DJA comparable dans la future programmation est un acte fort car il consiste à doubler les contreparties ; l'impact budgétaire pour la Région est estimé à 3 millions d'euros par an. La nouvelle DJA en cours de construction avec les syndicats agricoles prendra en considération dans ses modulations la transition agroécologique et la différenciation territoriale, afin de « donner plus à ceux qui ont moins ».

La maquette étant désormais stabilisée au niveau national, des groupes de travail vont se constituer de manière concertée afin de détailler le contenu et les modalités de gestion de chaque dispositif. Cette fois-ci encore, la prise en compte des ruptures et des mutations du monde agricole face aux changements climatiques sera obligatoire, conditionnant les aides financières à des investissements vertueux tant pour la pérennité de l'exploitation que pour la protection de la nature.

Enfin, il a également été fait le choix politique de prendre en charge sur le budget général de la Région différentes mesures en raison du mode de financement ou de l'instruction plus adaptés.

### 1. Rappel des enjeux

Le tourisme est un secteur économique majeur en France en tant que première destination mondiale. Il mobilise 43 000 emplois en Bourgogne-Franche-Comté, soit quasi autant que la filière automobile à cela près qu'ils ne sont pas délocalisables. Le secteur pèse plus de 6 % du PIB régional soit 2 points de plus que le secteur agricole.

La Bourgogne-Franche-Comté a de nombreux atouts à faire valoir, avec un patrimoine riche et varié, un cadre naturel préservé, une gastronomie et des productions attractives... Mieux faire connaître ces atouts et contribuer à leur valorisation de manière optimale sont donc des enjeux essentiels. Au-delà, l'offre d'hébergement touristique, par sa variété, sa quantité et sa qualité, constitue un autre levier essentiel sur lequel la Région continuera à agir.

Le tourisme constitue donc un formidable levier de développement économique et des territoires. Son impact sur le plan environnemental doit être pleinement pris en compte, afin de construire une offre plus durable et pleinement respectueuse de nos atouts en matière de cadre de vie.

La crise sanitaire a touché durablement ce secteur d'activité en raison des confinements et fermetures administratives successifs. Le premier confinement, d'après l'Observatoire régional du tourisme chiffre, a ainsi entraîné 9 millions de nuitées non consommées et 500 millions d'euros de chiffre d'affaires en moins pour les acteurs. La Région devra adapter ses actions pour soutenir la reprise économique des entreprises touristiques et un travail collectif devra être initié, afin d'établir un diagnostic des métiers en tension pouvant aboutir à un plan d'actions pour le secteur de l'hôtellerie-restauration.

### 2. Les interventions de la Région

La Région a la compétence exclusive pour le soutien économique aux entreprises de la filière, mais partage la compétence tourisme avec le bloc communal et les Départements. Son rôle de coordinateur donne à la Région la mission de définir les objectifs à moyen terme du développement touristique régional et en fixe les modalités et conditions de mise en œuvre, via son Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL). Elle doit également assumer la création d'un Comité Régional du Tourisme (CRT).

La politique touristique régionale est déclinée à travers les 5 objectifs stratégiques du SRDTL, qui fixe un cap et des actions :

1. Augmenter les retombées économiques du tourisme ;
2. Adapter l'offre d'hébergements ;
3. Développer l'attractivité et la promotion de la région ;
4. Développer une offre de tourisme durable ;
5. Développer une offre de tourisme solidaire ;

Le futur SRDTL, qui sera renouvelé en 2023, devra prendre en considération de nouveaux défis :

Intégrer dans toutes ses composantes la transition écologique. C'est un impératif pour le tourisme, notamment pour accompagner les territoires de moyenne montagne afin de préparer la fin du tourisme blanc, mais aussi pour soutenir davantage encore les projets liés à un tourisme durable et les hébergements écoresponsables. La poursuite des états généraux de la transition du tourisme de montagne se traduira par une rencontre annuelle avec les acteurs concernés. Le soutien au tourisme durable se fera également à

travers la mise en œuvre de contrats d'itinéraires et d'un schéma spécifique dédié au tourisme fluvial. Une réflexion sera engagée pour favoriser l'usage des transports en commun dans le domaine du tourisme et apporter des moyens adaptés pour accéder aux sites touristiques.

La politique du tourisme devra soutenir le développement des hébergements touristiques en facilitant la transmission/reprise des établissements, notamment en zones rurales, en renforçant l'offre d'hôtellerie indépendante grâce à la foncière immobilière. Il s'agira aussi de travailler en direction des propriétaires de résidences secondaires afin d'optimiser l'occupation de leurs logements vacants.

Il faudra renouveler le travail partenarial pour construire, aux côtés des départements, des communes et des intercommunalités, une politique touristique cohérente et partagée, avec la mise en place de nouveaux contrats de station et mettre en place une véritable politique de différenciation. L'agritourisme pourrait y trouver sa place, afin de dynamiser les zones rurales et contribuer à la diversification des revenus des agriculteurs.

Les mutations seront aussi d'ordre sociétal et technologique autour du numérique. Le soutien à l'innovation sera une priorité, car elle est source de compétitivité des entreprises. L'organisation annuelle du Prix régional de l'innovation touristique sera pérennisée et la Région incitera à la création d'un incubateur d'entreprises touristiques innovantes.

Il faudra envisager plus d'inclusion avec le développement du tourisme social dans l'accompagnement des professionnels des centres et villages de vacances. Un tourisme plus inclusif devra aussi être engagé autour du label « Tourisme et Handicap ».

Le tourisme industriel et la valorisation des savoir-faire et des métiers d'arts sera également un axe de réflexion du SRDTL.

Le tourisme a été identifié comme l'un des moteurs de l'attractivité régionale. La mise en œuvre de la démarche d'attractivité, qui consiste à faire de la région Bourgogne-Franche-Comté une destination saine et accessible, doit se poursuivre.

### 3. [Les priorités du mandat](#)

- **Un incubateur d'entreprises innovantes**

La Région contribuera à la création d'un incubateur d'entreprises innovantes en matière touristique, orienté vers la double thématique de l'hospitalité et de l'itinérance. Cette structure aura vocation à accompagner et à faire émerger une dizaine de nouvelles entreprises chaque année.

- **Appel à projets hébergements touristiques écoresponsables**

Afin de favoriser le développement des hébergements touristiques écoresponsables, la Région lancera un appel à projets annuel, pour soutenir des projets innovants sur le plan de la construction, de l'accessibilité, des filières d'excellence régionales ou liés à l'agrotourisme.

- **Acquisition d'un outil de pilotage digital de la fréquentation touristique**

Afin d'optimiser les actions de promotion et de communication, la Région soutiendra l'acquisition par le CRT d'un outil de pilotage digital de la fréquentation touristique de la région, permettant d'assurer un suivi en continu des performances des hébergements.

- **Mise en œuvre d'une plateforme de distribution à destination des professionnels du voyage**

L'objectif est de permettre aux agences de voyages et aux tours opérateurs français et étrangers de réserver des offres touristiques régionales. Cette plateforme numérique serait développée au sein du CRT et garantirait une meilleure visibilité de l'offre touristique régionale, en étant la porte d'entrée unique pour les professionnels.

- **Création d'une école du tourisme**

La Région étudiera l'opportunité de création d'une grande école de tourisme régionale de type école de commerce, afin de former des professionnels du tourisme de niveau supérieur dans les domaines de l'ingénierie, du développement touristique, des activités touristiques, du marketing touristique et de l'accueil.

- **Lancer un appel à projets pour des événements touristiques d'envergure nationale**

Afin de dynamiser le tourisme d'affaires, la Région lancera chaque année un appel à projets visant à favoriser l'émergence d'événements touristiques d'envergure nationale (congrès, salons, assemblées générales...).

- **Amplifier l'action régionale pour le tourisme social et solidaire**

Les aides actuelles de la Région en matière d'investissement seront bonifiées pour la rénovation et le développement des centres et villages de vacances. Le dispositif de soutien au tourisme social du PAIR, visant à la mise aux normes des établissements, sera pérennisé.

La Région soutiendra également l'accroissement d'une offre touristique accessible, via notamment la promotion du label « Tourisme et Handicap ».



#### 4. [Lien avec les autres politiques sectorielles](#)

De nombreux facteurs, liés aux politiques régionales, influent favorablement sur l'attractivité touristique du territoire :

- Les offres patrimoniales, culturelles ou sportives sont des vecteurs majeurs d'attractivité touristiques.
- La qualité environnementale et la valorisation durable des atouts de notre Région constituent des facteurs d'attrait avec la croissance de la demande sur une offre touristique verte et nature.
- Les filières agricoles et viticoles d'excellence et les spécificités de nos terroirs justifient également à des activités touristiques spécifiques.
- Les mobilités participent à l'activité touristique en facilitant l'accès à notre Région comme l'itinérance touristique entre les territoires.
- Le domaine de la formation (initiale, des demandeurs d'emploi et des professionnels du tourisme) doit être mobilisé pour contrer les difficultés de recrutement sur ce secteur en tension.
- Le développement du numérique contribue également à développer de nouvelles formes de tourisme.

#### 5. [Contribution des fonds européens](#)

Le volet Massif du Jura, ainsi que le volet territorial (urbain et rural), financés par le FEDER, permettront de soutenir le tourisme durable sur l'ensemble du territoire. Le Massif du Jura, particulièrement, doit faire preuve d'innovation pour accorder son économie avec les enjeux de transition écologique. La transition énergétique des hébergements touristiques du Massif du Jura sera une action essentielle du prochain programme FEDER BFC. Le FEDER sera levier dans le cadre de stratégies de territoire, en cohérence avec les schémas régionaux, pour un tel soutien aux services et équipements touristiques régionaux et au patrimoine.

Dans le cadre du programme LEADER 2023-2027, les Groupes d'action locale (GAL) présenteront une stratégie territoriale, en coordination avec les autres fonds européens éligibles sur le territoire, pour soutenir le développement local, et en particulier l'activité et l'attractivité touristique de leur territoire.

Interreg France-Suisse 2021-2027, via une priorité du programme répondant à l'enjeu de renforcer l'attractivité et les retombées économiques liées au patrimoine culturel et naturel, permettra de valoriser la zone de coopération. Il s'agit d'accompagner les efforts des pôles touristiques dans la diversification de leur offre. L'objectif est donc de renforcer l'attractivité en soutenant la création, le développement, le marketing territorial, la promotion et la commercialisation de produits touristiques composites valorisant la complémentarité entre les sites, les activités, les richesses patrimoniales et l'offre culturelle (produits agritouristiques ou sylvotouristiques, découverte des patrimoines à travers les activités de loisirs, de plein air, tourisme industriel et scientifique...).

### 1. Rappel des enjeux

L'enjeu de l'attractivité du territoire régional s'inscrit dans un contexte de concurrence forte entre les régions : celles limitrophes de la Bourgogne-Franche-Comté en premier lieu, mais également l'ensemble des Régions françaises, voire d'autres Régions européennes ou internationales.

C'est vrai d'abord en matière d'attractivité économique, où les choix d'implantation des entreprises sont conditionnés à de nombreux critères : accessibilité physique et numérique, disponibilité du foncier à des conditions financières intéressantes, d'une main d'œuvre qualifiée, d'un cadre de vie épanouissant pour les salariés, coût du travail, etc. A l'heure où la relocalisation de la production est au centre des préoccupations, et dans le contexte particulier de la transformation d'un certain nombre de filières, notamment l'automobile ou l'énergie, les enjeux sont majeurs et le positionnement de la Région Bourgogne Franche-Comté dans la concurrence est primordial.

C'est également vrai en termes d'attractivité touristique, où l'offre en matière de destinations et de types de tourisme est surabondante, invitant à être innovant et performant en matière de qualité de l'offre comme dans sa valorisation pour conforter la place de la Bourgogne-Franche-Comté dans ce domaine.

C'est enfin vrai en matière d'attractivité résidentielle, dans un contexte de relative stabilité de la population dans l'ensemble des pays du Vieux Continent, où l'attrait de nouvelles populations dans certains territoires se fait majoritairement au détriment d'autres.

Dans ce contexte, un certain nombre d'indicateurs classiquement utilisés (PIB par habitant, création d'emplois, etc.) placent régulièrement la région Bourgogne Franche-Comté en bas des classements.

Pour autant, la région dispose objectivement de très nombreux atouts sur ces trois grands axes économique, touristique et résidentiel. C'est pourquoi une réponse a été élaborée en termes de marketing territorial, visant à construire dans le temps une image positive et différenciante de la région Bourgogne Franche-Comté, sincère et réaliste car fondée sur les atouts de notre région.

### 2. Les interventions de la Région

La Stratégie régionale d'attractivité, dont les bases ont été posées dans le mandat précédent, défend les valeurs d'une attractivité qualitative, fondée sur un positionnement stratégique défini avec l'ensemble des partenaires du territoire, qui peut se résumer ainsi :

« La Bourgogne-Franche-Comté, région de référence autour du mode de vie « sain » et « accessible » : qualité de vie, réalisation de soi, bien-être et bien-manger, qualité des paysages, histoire et patrimoine, etc.

« La Bourgogne-Franche-Comté, un territoire du et des possibles : foncier et immobilier accessibles, espaces disponibles, des villes moyennes et une ruralité accueillante.

Les différentes composantes du territoire régional, au-delà de leurs spécificités, peuvent se retrouver dans ce positionnement assez large.

En déclinaison de cette Stratégie régionale d'attractivité, une feuille de route globale a été élaborée et des premières actions ont été mises en œuvre, principalement à l'initiative de la Région et en lien étroit avec les

deux agences intervenant par nature en la matière, l'Agence Economique Régionale et le Comité Régional du Tourisme :

- Des éléments de langage, des films promotionnels, la valorisation des talents régionaux, une page Internet dédiée sur le site de la Région ;
- La création d'un fonds d'attractivité, décliné en appels à projets pour inciter les partenaires et territoires à décliner le positionnement régional à leur échelle ;
- Le lancement d'un réseau d'ambassadeurs ;
- La création et la mise à disposition par l'AER auprès des entreprises d'un centre de ressources digital de marketing territorial ;
- La promotion de nos marques (Bourgogne, Montagnes du Jura, Vosges) par le CRT.

Mais cette stratégie doit maintenant être amplifiée au regard des enjeux de ce nouveau mandat, afin de travailler encore plus en proximité et en mettant en avant la question de la différenciation territoriale.

L'objectif global recherché à l'horizon 2028 est de donner de la région une image portée collectivement d'équilibre de vie, de modernité d'action économique et de qualité de services, qui devrait se traduire par une augmentation du nombre d'habitants en Bourgogne-Franche-Comté.

### 3. Les priorités du mandat

- **Poursuite et amplification des actions initiées**

La démarche de marketing territorial menée dans le mandat précédent a été conclue par l'élaboration d'une feuille de route visant à conforter le positionnement défini autour du mode de vie « sain » et « accessible ». Le déploiement de cette feuille de route, ralenti par la crise sanitaire, devra être poursuivi et amplifié dans sa dimension territoriale, notamment auprès des départements et EPCI.

- **Structurer la gouvernance et le portage en termes d'attractivité**

Afin que la Région joue pleinement son rôle pour définir le cap et les grandes orientations stratégiques en matière d'attractivité en pleine interaction avec les acteurs locaux, un comité dédié sera mis en place, associant l'ensemble des partenaires publics et professionnels.

L'amplification et le développement de la démarche d'attractivité pose la question de son mode de portage. Initiée par la Région et aujourd'hui portée en interne dans les services, il y a lieu de s'interroger sur la meilleure manière de poursuivre le travail entamé, en envisageant différents scénarii, dont la création d'une agence d'attractivité

- **Une communication positive autour du thème « essayer la Bourgogne-Franche-Comté »**

Le développement de l'attractivité ne peut se concevoir qu'en l'accompagnant de moyens dédiés en matière de communication positive autour du territoire. La Région se donnera les moyens d'assurer la promotion de notre région notamment dans l'optique d'en améliorer l'attractivité résidentielle.

- **Soutenir les politiques publiques favorisant l'attractivité**

Le développement de l'attractivité implique de nombreuses politiques publiques. La Région veillera à favoriser celles qui contribuent à renforcer les atouts de notre Région en matière de qualité de vie et d'exercice d'une activité.

#### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

Comme pour le tourisme, tout ce qui contribue à renforcer la qualité de vie participe à l'attractivité de notre Région (qualité environnementale, culture, sport, vie associative...).

Au-delà, le développement de l'économie locale, nos filières d'excellences qu'elle soient industrielles ou agricoles, nos universités et laboratoires de recherche constituent des atouts majeurs d'attractivité pour notre Région.

L'aménagement du territoire, la présence de services à la population, les possibilités de déplacement, le développement du numérique ou l'offre de santé constituent également des facteurs primordiaux pour choisir de s'installer sur un territoire.

#### 5. Contribution des fonds européens

Les fonds européens contribuent indirectement à la démarche d'attractivité via les thématiques retenues dans le Programme Opérationnel (PO) et dans le programme de coopération territoriale européenne (CTE) Interreg France Suisse, en appui des politiques régionales.

### 1. [Rappel des enjeux du secteur de la formation des demandeurs d'emploi](#)

Le tissu économique régional est confronté à de profondes mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales, qui ont des implications sur une multiplicité d'acteurs et de territoires. Ces évolutions ont été fortement accélérées par la crise sanitaire et économique en 2020 et 2021. Mais ces évolutions ne sont pas seulement d'ordre conjoncturel, elles sont également structurelles : vieillissement de la population active, inscription de plus en plus étroite de l'économie dans une économie ouverte fortement concurrentielle, révolution technologique et industrielle permanente en lien avec le développement du numérique et contraintes écologiques de plus en plus prégnantes.

Dans ce contexte, la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi, complétée par une action volontariste en direction des actifs en emploi, joue un rôle crucial dans l'économie et l'emploi du territoire, pour contribuer à réduire le chômage tout en permettant aux employeurs de recruter du personnel qualifié, en fort partenariat avec Pôle emploi.

La Bourgogne-Franche-Comté comptabilise, à la fin 2020, 220 530 demandeurs d'emploi (A, B, C), soit un taux de chômage de 7,8 %, inférieur de 1,2 point au niveau national.

Cependant, ce bon résultat en matière de marché du travail dissimule une faiblesse régionale, liée à un niveau de formation de sa population active plus faible que la moyenne nationale, car l'emploi y est moins qualifié. Pour autant, il est important de souligner que le niveau de formation de la population régionale s'est nettement accru au cours des dernières décennies, en lien avec l'élévation de la qualification des emplois, mais avec de très fortes disparités territoriales. De manière plus globale, il est intéressant de noter que le niveau d'éducation des actifs en France est inférieur à la moyenne de l'OCDE, même s'il a progressé dernièrement avec le fort investissement des Régions et de l'Etat sur la formation des demandeurs d'emploi depuis 2015.

Ainsi, dans un contexte économique en constante évolution tant technologique-numérique ou environnementale que sociétale, et dans une période de crise sanitaire profonde, la formation demeure un outil essentiel pour permettre aux actifs et aux jeunes de s'adapter au mieux aux nouveaux enjeux.

### 2. [Les interventions de la Région](#)

La formation des demandeurs d'emploi est une forte compétence obligatoire de la Région, qu'elle met en œuvre de manière très concertée et partenariale avec de multiples acteurs.

En articulation avec la formation initiale, le système de la formation professionnelle continue des actifs en emploi ou en recherche d'emploi est complexe en France et de très nombreux acteurs interviennent dans ce champ : Etat, Régions, partenaires sociaux, OPCO-branches, Pôle emploi, organismes de formation, acteurs CEP, EMFOR, chambres consulaires, FSE, autres collectivités territoriales...

En matière de formation des demandeurs d'emplois, le volontarisme mis en œuvre par la Région au cours du précédent mandat et la mise en œuvre du PRIC ont permis d'accroître, hors crise sanitaire, le nombre de

stagiaires de la formation professionnelle, tant sur les dispositifs amont de la qualification que sur les formations qualifiantes.

Dans ce cadre les axes d'intervention de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la formation des demandeurs d'emploi sont de plusieurs ordres :

- Mettre en place, déployer et animer des dispositifs de formation amont à la qualification (construction du projet professionnel, remobilisation, maîtrise de la langue française, savoirs de base...) et de formations qualifiantes préparant à un métier ; ainsi que sécuriser les parcours. Les Régions sont également compétentes pour la formation des personnes sous-main de justice, en lien avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) ;
- Sécuriser financièrement les parcours des stagiaires et gérer le statut/rémunération de stagiaire de la formation professionnelle intégrant : la protection sociale, la rémunération et les indemnités de transport ainsi que les « aides régionales », pour une meilleure implication des stagiaires vers la réussite de leur formation ;
- Accompagner les organismes de formation pour innover en matière pédagogique, notamment dans l'évolution des contenus de formation en fonction des attentes des entreprises/secteurs, l'utilisation d'outils numériques/de modules FEST (formation en situation de travail), l'organisation en entrées/sorties permanentes et l'individualisation des formations... ;
- Identifier les besoins en compétences et leur évolution auprès des secteurs/branches/employeurs et des territoires, via les réunions sectorielles, les CAPECO/les COT, et les RAT (Réseaux d'animation territoriale) ..., réaliser une veille partenariale continue ;
- Identifier les attentes et besoins des demandeurs d'emploi, en partenariat avec Pôle emploi, les Missions locales, les Cap emploi et tous les CEP (conseillers en évolution professionnelle) ;
- Mettre en place, gérer, animer, suivre, piloter, mesurer, évaluer et améliorer les actions et les dispositifs déployés, via des tableaux de bord, des réunions et des études, via une méthodologie fondée sur une large concertation et une co-construction avec les acteurs.

Au-delà de sa compétence en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, et en pleine articulation avec sa compétence économique, la Région agit en faveur de la formation des actifs pour :

- Favoriser le développement économique et investir dans les emplois de demain ;
- Former tout au long de la vie et garantir les emplois face aux mutations ;
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la nouvelle région.

L'intervention de la Région en la matière est essentiellement volontariste. Ses axes d'intervention sont les suivants :

- Accompagner les transitions professionnelles des actifs : favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels des actifs par l'animation d'une politique régionale de développement de la VAE ; favoriser les démarches de transmission des savoirs et des savoir-faire au sein des entreprises ; permettre à chaque actif de capitaliser l'ensemble des événements de son parcours professionnel et

extra-professionnel afin de soutenir ses démarches d'orientation, de mobilité professionnelle et de VAE... ;

- Développer les compétences et sécuriser les parcours professionnels : favoriser la formation des salariés les plus fragiles dans une logique d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques ; renforcer l'accès à l'emploi durable en accompagnant les contrats de professionnalisation en CDI ; développer la promotion sociale des actifs ;
- Accompagner, par le levier formation, le développement économique régional : favoriser le déploiement des politiques prioritaires de la Région par un appui à la formation des acteurs ; soutenir, par la formation des salariés, les projets porteurs d'emploi ; accompagner les mutations socio-économiques auxquelles sont confrontées les filières et les territoires ; soutenir les initiatives territoriales de réponses aux enjeux de compétences professionnelles (GPECT...).

De façon générale, sur cette compétence volontaire, la Région se fixe l'objectif d'accroître significativement le budget dédié à la formation des salariés sur le mandat.

### 3. Les priorités du mandat

- **Former et accompagner vers la qualification 100 000 demandeurs d'emploi sur la durée du mandat**

Forte de l'expérience du mandat passé et des avancées en matière d'accès à la formation, ce nouveau mandat doit amplifier l'action de la Région en direction des plus éloignés de l'emploi, en se donnant les moyens de repérer et d'accompagner ces personnes vers la qualification et vers l'emploi. Cette ambition vise à la fois la nécessaire sécurisation des actifs et la réponse aux besoins de développement de notre région.

La cible prioritaire sont les personnes les plus éloignées de l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée, demandeurs d'emploi sans qualification, personnes sans activité et dépendant des minima sociaux, demandeurs d'emploi en situation de handicap, jeunes décrocheurs sans emploi ni formation (NEETS).

Cet objectif sera conduit à travers

- Une augmentation du nombre de places sur des formations pré-qualifiantes et qualifiantes permettant une insertion durable et sécurisante dans l'emploi ;
- La poursuite d'une politique de « sourcing » et d'attractivité de la formation, grâce notamment à l'octroi d'une rémunération juste et sécurisante et à la proposition de solutions de mobilité et d'hébergement. Pour les formations pré-qualifiantes en particulier, l'accent sera mis sur le renforcement du lien formation/entreprise permettant aux stagiaires de s'orienter vers la formation qualifiante via des stages pratiques ;
- Le déploiement d'une offre territorialisée et accessible pour tous.

- **La formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours : inciter et faciliter le recours à la formation des salariés**

Afin de préserver l'emploi et les compétences, en particulier dans une période de mutations comme celle que nous traversons, la formation des actifs reste un levier majeur pour sécuriser les parcours professionnels. Aussi, et bien que cela n'entre pas dans le cadre de ses compétences obligatoires, la Région souhaite

poursuivre son engagement en faveur de l'accompagnement des entreprises pour encourager la montée en compétences, accompagner les salariés les moins qualifiés et dans les entreprises subissant de fortes évolutions, valoriser les acquis de l'expérience ou mieux transmettre les savoir-faire, en soutenant les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

- **Des priorités conçues dans un dialogue permanent avec les acteurs de l'emploi et de la formation**

L'effort de formation se portera sur les secteurs prioritaires en Bourgogne-Franche-Comté : le BTP, l'industrie-maintenance, le soin/médico-social et les services à la personne, le numérique et l'intelligence artificielle, le tourisme/hôtellerie-restauration, le transport/logistique, le commerce/vente, l'agriculture, l'hydrogène...

L'identification des besoins se poursuivra en large concertation, en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'emploi-formation comme les collectivités locales, qu'il s'agisse des EPCI ou des départements. Les nouveaux métiers, entre autres ceux relatifs à l'économie verte, feront l'objet d'un examen particulier.

En plus des instances représentatives existantes, la Région sera à l'initiative de grands rendez-vous de l'emploi, de la formation, de la transformation écologique des productions, sur des secteurs qui connaissent de grandes mutations technologiques ou sociales. Prenant la forme de conférences régionales elles viseront dans un premier temps les secteurs suivants :

- Santé et soins à la personne, domaine dans lequel des expérimentations sont déjà conduites avec les employeurs et les conseils départementaux (Yonne) ;
- La mutation du secteur automobile.

Ces concertations seront nourries par les productions des différents organismes partenaires de la politique de l'emploi et de la formation, comme le CESER, EMFOR, l'INSEE ou Pôle emploi, et reposera également sur une veille territoriale que ce mandat permettra de structurer.

- **Accompagner la transformation des formations**

Les grandes mutations sociales et technologiques incitent à transformer les outils et pratiques pédagogiques tant pour répondre aux enjeux écologiques ou numériques qui traversent les métiers, que pour attirer et remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi.

Le suivi individualisé des stagiaires de la formation, qui irrigue la politique régionale, doit également s'appuyer sur des méthodes d'accompagnement renforcées. Pour tous ces enjeux, la Région accompagnera les organismes de formation et soutiendra leur effort de formation de leurs salariés.

- **Agir au plus près des territoires pour répondre aux besoins locaux et favoriser l'égalité d'accès à la formation**

La Région agira au plus près des territoires

- En favorisant le soutien, en lien avec l'Etat, à l'émergence et à l'animation de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences territoriale ;



- En incitant la production de solutions territorialisées répondant aux besoins d'emploi et de formation, via notamment des appels à projets. Les initiatives visant à faciliter l'hébergement et la mobilité des stagiaires de la formation et permettant ainsi de lever les inégalités d'accès à la formation seront favorisées.

#### 4. [Lien avec les autres politiques sectorielles](#)

Le secteur de la formation est fortement en lien avec le développement économique, ainsi qu'avec les politiques tourisme, agriculture et aménagement du territoire, pour identifier au mieux les besoins.

L'articulation avec les formations initiales (politiques des lycées et de l'apprentissage) est également un axe de travail majeur, de même que le lien avec les formations sanitaires et sociales et l'orientation professionnelle.

Enfin, le travail en transversalité avec les politiques environnement, numérique, mobilités contribue à répondre aux enjeux de l'appropriation des grandes transitions par le secteur de la formation professionnelle.

#### 5. [Contribution des fonds européens](#)

Un financement important en FSE+ appuie l'engagement de la Région sur ses actions de formation des demandeurs d'emploi, qui permettra de répondre aux enjeux de soutien et de sécurisation de l'insertion professionnelle par la formation tout au long de la vie.

### 1. Rappel des enjeux

Les prises en charge liées au vieillissement, au handicap et à l'accompagnement sanitaire et social entraînent un besoin croissant de professionnels pour répondre aux besoins du territoire. Les recrutements augmentent en conséquence, et cette évolution est accentuée par les effets de la crise sanitaire et des départs à la retraite attendus dans les années à venir. La formation aux métiers du secteur sanitaire et social est un corollaire essentiel de l'action régionale pour lutter contre la désertification médicale.

Ces métiers sont un véritable tremplin pour l'accès à l'emploi et représentent près de 10 % des postes dans notre région. Ces emplois non délocalisables répondent à une demande de services de la population et des territoires.

Dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), la Région élabore un schéma régional des formations sanitaires et sociales fixant les grandes orientations du mandat. Ce schéma offre un cadre d'intervention pour proposer des formations accessibles à tous, complémentaires et adaptées aux territoires et aux besoins des employeurs. Pour disposer de données quantitatives et qualitatives permettant d'objectiver ces besoins, la Région s'est appuyée sur un réseau d'observation de l'emploi et des formations sanitaires et sociales.

Ces travaux ont permis d'ajuster les quotas des formations éligibles, et notamment de justifier l'augmentation de certains d'entre eux (masseurs-kinésithérapeutes, certificat de capacité d'orthophoniste) ou l'ouverture de nouvelles formations (ergothérapie, orthoptie). A la suite du Ségur de la Santé, la Région s'est également engagée à augmenter le nombre de futurs professionnels de santé formés. Elle a ainsi ouvert dès la rentrée 2021 plus de 450 places supplémentaires de formation d'infirmières, d'aides-soignantes et d'accompagnant.es éducatifs et sociaux, ce qui porte à plus de 10 000 le nombre d'élèves et d'étudiant.es en formation sanitaire et sociale en Bourgogne-Franche-Comté.

### 2. Les interventions de la Région

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions disposent d'une véritable compétence d'autorité organisatrice en matière de formations sanitaires et sociales.

Elles agréent et/ou autorisent l'ouverture de ces formations et en assurent le financement.

En Bourgogne-Franche-Comté, c'est une compétence qui s'exerce pour 12 diplômes de l'intervention sociale et 17 métiers de la santé :

Ce sont plus de 10 000 élèves et/ou étudiant.es qui entrent en formation chaque année.

La Région assure la prise en charge du fonctionnement des établissements dispensant des formations paramédicales et de sages-femmes lorsqu'ils sont publics et peut participer au financement du fonctionnement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

Dans le champ du social, la Région finance des places de formations agréées au bénéfice de jeunes en formation initiale ou demandeurs d'emploi, en passant des conventions avec des établissements de formation en travail social.

Pour assurer pleinement cette compétence, la Région a accordé en 2021 un montant total de dotations de fonctionnement de plus de 48 M€.

En parallèle, la Région soutient également les étudiants inscrits dans ces filières en leur attribuant des bourses sur critères sociaux. Depuis 2016 et suite à la publication d'un décret du ministère de la Santé, les bourses versées par les conseils régionaux aux étudiants inscrits en formations paramédicales post-bac et de sages-femmes sont alignées sur celles de l'enseignement supérieur. Dans un souci d'équité de traitement, la Région a décidé dès 2017 d'étendre cet alignement aux formations de niveau 5 et aux formations du secteur social. Ainsi, 2 075 bourses ont été accordées pour l'année scolaire 2019/2020, pour un montant de 4 986 253 € (coût moyen d'une bourse : 2 403 €).

La Région soutient également la formation des demandeurs d'emploi, notamment à travers le Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Au titre de l'année 2020, plus de 830 demandeurs d'emploi inscrits dans une formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'accompagnant éducatif et social et d'ambulancier ont été pris en charge par la Région pour un montant de près de 4,3 M€.

Enfin, concernant les investissements, la Région a fait le choix de mener une politique volontariste en inscrivant le financement des projets d'investissements des instituts de formation dans un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). Il peut s'agir de projets d'achat de matériels et mobiliers ou encore de projets plus importants favorisant la mise aux normes des bâtiments et l'accessibilité des locaux pour les personnes handicapées et à mobilité réduite, voire des projets plus ambitieux comme l'extension ou la création de nouveaux bâtiments de formation (IFSI de Paray-le-Monial, de Chalon-sur-Saône, de Montceau-les Mines, futur IFPS de Besançon).

### 3. [Les priorités du mandat](#)

- **Répondre aux besoins de recrutement de personnels qualifiés sur les territoires**

La Région veillera à faire évoluer l'offre de formation en lien avec les besoins des territoires, des employeurs et des populations. Elle poursuivra son effort volontariste pour contribuer à moderniser les centres de formation.

Afin que les études dans les formations sanitaires et sociales soient mieux liées à leur territoire et répondent à l'urgence de résorber les inégalités en matière d'accès à la santé ou aux travailleurs sociaux, la Région favorisera l'ancrage des apprenants dans les territoires. Elle encouragera la réalisation de stages dans les secteurs en déprise via la recherche de solutions de logement et de mobilité, en mobilisant ses propres compétences, ainsi que les employeurs et les EPCI volontaires.

- **Mieux informer sur les métiers pour attirer un public plus diversifié vers les formations en tension**

La crise sanitaire, mais également les difficultés du secteur de la santé et en particulier de l'hôpital public, ont contribué à créer une forte tension sur les métiers du secteur sanitaire et social, et une relative perte d'attractivité de ces secteurs. La Région travaillera à une meilleure information sur ces métiers via des parcours découverte, propositions numériques et actions de valorisation. En lien avec ses compétences sur la formation des demandeurs d'emploi et son accompagnement volontaire à la formation des salariés, la Région soutiendra par ailleurs la sécurisation des trajectoires professionnelles dans le secteur.

- **Promouvoir et accompagner l'innovation pédagogique**

L'innovation pédagogique doit permettre de faire évoluer les formations en lien avec les attentes professionnelles, les changements technologiques et sociaux du secteur et le profil des apprenants. Il s'agira pour la Région de soutenir d'une part les expérimentations permettant de faciliter le recrutement et la qualification des apprenants, et d'encourager d'autre part l'acquisition et le déploiement de solutions technologiques permettant de rendre les formations plus interactives, pratiques, mais aussi attractives. (casques virtuels, exosquelettes, mannequins de haute-fidélité...). Ces dispositifs contribueront à renforcer la qualité des formations, notamment en permettant de s'exercer en conditions réelles.

- **Améliorer les conditions d'études**

L'universitarisation des formations sanitaires et sociales donne aux apprenants le statut d'étudiant sans toutefois leur en donner tous les bénéfices. La Région initiera un partenariat avec les services du CROUS pour élargir la gamme de services accessibles aux étudiants des formations sanitaires et sociales (médecine préventive, services de soutien psychologique et social, accès au sport et à la culture mais également au logement). La Région poursuivra également ses dispositifs de soutien individualisé aux étudiants (bourses du sanitaire et social).

#### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

Les politiques enseignement supérieur, formation des demandeurs d'emploi et orientation-information pour la valorisation des métiers sont naturellement liées au secteur des formations sanitaires et sociales, politique essentielle dans l'organisation de nos systèmes de santé et d'aide sociale.

Par ailleurs, la gestion du patrimoine et de l'immobilier est mobilisée au profit des établissements de formation.

#### 5. Contribution des fonds européens

Soutien via le FSE+ pour développer l'ingénierie pédagogique de formations nouvelles en région, ainsi que de formations à distance ciblant les structures avec une attention particulière au soutien des métiers sanitaires et sociaux.

### 1. Rappel des enjeux de la politique lycées

La décentralisation, depuis les premières lois de 1982 n'a cessé de densifier les compétences régionales en matière d'éducation : de la gestion bâtiminaire à la carte des formations professionnelles, en passant par la gestion du numérique ou l'information sur les métiers. L'Etat et la Région sont ainsi aujourd'hui en situation de « co-production » du service public de l'éducation et de la mise en place des conditions permettant la réussite des élèves (plus de 108 000 jeunes dans les lycées publics et privés sous contrat).

Le parc immobilier des 129 lycées publics comporte 1 400 bâtiments et représente 2,3 millions de mètres carrés de plancher. Il constitue le lieu et l'outil de travail de plus de 3 000 agents de la collectivité.

Sur le patrimoine dont elle a la charge, la Région doit répondre à trois enjeux prioritaires : l'accueil des usagers en sécurité (sécurité électrique et incendie, sécurité alimentaire pour la restauration, accessibilité, amiante, radon, plomb, légionnelle, qualité de l'air intérieur...), la mise en sobriété énergétique (respect de la loi Elan et du décret tertiaire), l'adaptation des locaux aux besoins de la pédagogie (notamment en cas d'ouverture de formation).

Pour favoriser la réussite scolaire au service de plus d'égalité des chances, et offrir des formations professionnelles attractives adaptées aux métiers d'avenir et aux perspectives d'emploi, les enjeux suivants se dessinent pour la Région :

- Apporter les justes moyens financiers pour couvrir les besoins des établissements ;
- Assurer la bonne réalisation des missions des agents des lycées, par la mise en place d'une politique de ressources humaines favorisant le recrutement et l'évolution des carrières ;
- Optimiser, pérenniser, entretenir et viser la sobriété énergétique du patrimoine ;
- Assurer la mise à disposition des équipements nécessaires au fonctionnement et à la pédagogie ;
- Maintenir un environnement numérique adapté aux usages et aux formations ;
- Favoriser de bonnes conditions de restauration et d'hébergement des élèves ;
- Proposer une carte des formations professionnelles permettant d'orienter les élèves vers des secteurs porteurs et avec un équilibre territorial permettant une égalité dans l'accès à la formation ;
- Contribuer, avec l'ensemble des acteurs du service public de l'éducation, à lutter contre le décrochage scolaire en soutenant la pluralité des voies de formation initiale.

Ce service public de l'éducation s'exerce dans un contexte démographique caractérisé par des effectifs de lycéens en baisse (- 20 000 élèves depuis 1992, soit - 20 %), et une perspective de réduction de 4,1 % du nombre des 15-29 ans à l'horizon 2042. Ceci conduit à ce que le nombre de m<sup>2</sup> par élève soit au global, pour la Bourgogne-Franche-Comté, le plus élevé parmi toutes les régions de France. Cette évolution induit un questionnement sur le dimensionnement du patrimoine immobilier au regard des effectifs. Par ailleurs, la pyramide des âges des agents des lycées montre que 34 % des effectifs ont plus de 55 ans, situation qui laisse entrevoir un enjeu majeur de renouvellement générationnel dans la décennie à venir.

## 2. Les interventions de la Région

La Région a déployé son action auprès des lycées en accélérant massivement ses investissements patrimoniaux. Au cours du dernier mandat, 100 millions d'euros par an en moyenne y ont été consacrés, soit davantage que les budgets des deux anciennes régions réunies. Outre la modernisation des établissements, l'investissement dans les infrastructures, les outils et les équipements numériques ou la sécurisation des accès, la transition écologique et énergétique a été dès 2016 au cœur de ces investissements. Un accent particulier a été mis sur les internats, pour faciliter la mobilité des jeunes et favoriser une orientation choisie et non subie.

Toutes les opérations réalisées, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de réhabilitations, reposent en effet sur la prescription de travaux d'économies d'énergie reconnus par les labels Effinergies, et notamment le label BBC Réhabilitation pour les restructurations lourdes et les rénovations (permettant 40 % d'économies d'énergie par rapport aux travaux classiques). Ces travaux ont profité prioritairement à l'économie locale, dans l'objectif de rendre nos 129 lycées modernes, confortables, écoresponsables et connectés.

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la Région a permis, à travers différentes dotations, d'assurer le fonctionnement et l'équipement des lycées. Elle a en particulier agi pour maintenir un haut niveau d'équipement des plateaux techniques pour les lycées technologiques et professionnels.

La Région a également agi au-delà de ses compétences obligatoires, grâce à une politique volontariste ambitieuse, d'abord pour venir en soutien aux familles, notamment celles qui en ont le plus besoin : gratuité des ressources pédagogiques, aides sociales pour la restauration et l'hébergement, fonds d'urgence pour les familles en difficulté, gratuité des transports scolaires...

La transition écologique évoquée dans les investissements patrimoniaux est également présente dans de nombreuses actions régionales pour sensibiliser la communauté éducative et les familles : label « Ecolycée » (96 lycées engagés), augmentation du bio et du local dans les cantines, lutte contre le gaspillage alimentaire... La Région a également œuvré dans les lycées pour promouvoir la culture et la citoyenneté pour tous à travers de très nombreux dispositifs. Le soutien aux actions culturelles, à la vie lycéenne, aux actions péri-pédagogiques visent, au-delà des compétences régionales, à faire des lycées des lieux où se forment de jeunes citoyens éclairés, curieux, lucides dans un monde en constante évolution.

La crise sanitaire a enfin été un moment où l'action régionale s'est démultipliée, afin de permettre la continuité du service public de l'éducation : politique de remplacement des agents des lycées vulnérables ou malades, accroissement des capacités du numérique éducatif, prêt d'ordinateurs et de clés 4G, dotation des lycées en masques pour répondre aux besoins des agents comme de solidarité vis-à-vis des élèves.

## 3. Les priorités du mandat

- **Investir massivement pour moderniser les lycées**

Le patrimoine immobilier de nos 129 lycées contribue directement à la qualité du service public de l'éducation. Il constitue en outre un réel outil d'aménagement du territoire.

La Région poursuivra une politique d'investissement ambitieuse pour moderniser les établissements et les rendre plus agréables à vivre au quotidien, plus connectés et plus sûrs. La transition écologique sera une priorité, pour des lycées plus économes et vertueux (isolation, solarisation des toitures, économie de la ressource en eau...). La mise en accessibilité des principales fonctions des lycées devra être généralisée. Cette stratégie d'investissement sera dotée d'un budget minimum de 100 millions d'euros par an.

- **Des lycées connectés pour accompagner les innovations pédagogiques, et qui encouragent l'apprentissage des outils numériques et leur utilisation responsable**

Le numérique prend une place croissante dans la formation des élèves. La crise sanitaire a mis en relief les inégalités qui subsistent dans notre société concernant l'accès à ces technologies. Afin de contribuer à les résorber, la Région poursuivra son programme de prêt d'ordinateurs portables, pour accompagner les jeunes qui en ont besoin pendant leur parcours au lycée.

La Région poursuivra également le déploiement de nouveaux outils, équipements et infrastructures favorisant l'innovation dans le domaine de l'e-éducation. Elle sera aussi attentive aux opportunités de développement des usages de l'Espace Numérique de Travail (ENT) ECLAT-BFC, qui reste l'un des seuls ENT uniques, de la maternelle à la terminale, au niveau national.

- **Bien vivre dans les lycées**

- **Aux côtés des lycéens et de leur famille**

Afin de contribuer à une plus grande justice sociale dans l'accès à l'éducation, la Région a toujours veillé à accompagner les familles, en particulier les plus en difficultés. La gratuité des ressources pédagogiques et premiers équipements en est l'exemple emblématique. Des dispositifs sociaux sont également mis en œuvre, pour soutenir les familles dans les dépenses de cantine ou d'hébergement. Après 6 années passées sans évolution des tarifs de restauration scolaire, il sera nécessaire d'envisager une évolution au cours de ce mandat, avec deux objectifs : donner aux établissements les moyens d'accroître la place des produits locaux et biologiques dans l'alimentation des lycées, et prendre en compte la situation sociale des familles. Les dispositifs de soutien seront donc repensés : la mise en œuvre d'une tarification par paliers, en lien avec les revenus de la famille, devra en particulier être étudiée.

- **Densifier l'alimentation de proximité**

L'objectif d'accroître la place des produits locaux et biologiques dans les repas servis aux lycéens sera poursuivi au cours du mandat, avec un seuil fixé à 75 %. La Région intégrera également dans sa centrale d'achat des denrées alimentaires, afin de contribuer à la mise en œuvre de cette priorité.

- **Proposer une offre d'éducation et culturelle de qualité pour tous et soutenir les actions périscolaires**

La Région soutiendra les actions d'ouverture des lycées sur l'extérieur dans des axes variés : Échappée littéraire, accès à la culture, citoyenneté, laïcité...

De nouveaux axes de travail seront expérimentés, en misant en particulier sur une plus grande dynamique participative de la part des élèves dans la mise en œuvre de projets concrets proposés par eux.

La Région engagera enfin la création d'un trophée régional des lycéens dans les domaines de la laïcité, de l'égalité femme-hommes, de la citoyenneté, de la transition écologique et du numérique.

- **Contribuer à la lutte contre la précarité menstruelle**

La Région accompagnera les projets mis en œuvre par les établissements autour de la précarité menstruelle (distributeurs, actions pédagogiques), et plus largement autour d'initiatives menées sur la thématique « égalité femmes-hommes », en intégrant une participation significative des élèves pour permettre à ces dispositifs de coller au mieux à leurs aspirations et pratiques.

#### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

Avec un maillage de 129 lycées publics, les lycées participent à une présence de la Région sur l'ensemble des territoires, grâce en particulier aux agents régionaux qui y travaillent au quotidien.

L'ambition régionale autour des transitions s'incarne pleinement dans la politique patrimoniale menée par la Région autour des lycées : transition énergétique avec de nombreux travaux pour rendre les lycées plus sobres, transition numérique pour des lycées modernes et connectés...

Au-delà de la mission fondamentale d'éducation des lycées et du lien naturel avec la politique orientation, la Région participe également à en faire des lieux de citoyenneté, d'accès à la culture et au sport, comme d'implication autour des questions liées au développement durable.

Enfin, près de 40 000 lycéens bénéficient au quotidien de l'exercice de la compétence régionale en matière de transports scolaires.

#### 5. Contribution des fonds européens

Le FEDER pourra soutenir les projets visant à améliorer l'intensité énergétique des bâtiments des lycées ainsi que les projets visant à améliorer par le numérique la formation, l'orientation et l'inclusion. Le FSE+, pour sa part, soutiendra l'orientation des lycéens.



### 1. Rappel des enjeux

L'apprentissage est une voie de formation qui garantit une insertion professionnelle pérenne. En effet, selon la dernière étude d'EMFOR, sept mois après la fin de leur cursus de formation, le taux d'emploi des apprentis est de 84 %. Avec plus de 21 000 apprentis en Bourgogne-Franche-Comté en 2020 et un nombre de CFA sans cesse en augmentation (environ 110).

Compétence confiée aux Régions, l'apprentissage a vu son mode de gouvernance et de financement considérablement modifié par la loi LCAP du 5 septembre 2018. Ainsi, depuis janvier 2020, cette voie de formation est principalement financée par les opérateurs de compétences (OPCO). La Région souhaite conserver avec ses compétences mais également de manière volontariste une action en faveur de ce mode d'apprentissage, afin de pouvoir offrir aux jeunes l'éventail de solutions d'orientations le plus large possible.

L'accompagnement de la Région est essentiel pour garantir de bonnes conditions d'enseignement (bâtiments, équipements...) et veiller à ce que l'offre de formation soit connectée aux besoins économiques du territoire.

Avec sa compétence de financement des investissements des centres de formation par apprentissage et l'abondement du coût des contrats, la Région souhaite intervenir pour garantir un équilibre territorial de l'offre de formation et favoriser le développement économique.

De manière volontariste, elle peut agir en faveur des apprentis ou de la promotion de l'apprentissage, en lien avec sa compétence d'information sur les métiers et les formations.

Les enjeux de la Région sont de conforter l'offre de formation sur des territoires fragiles ou des secteurs économiques en déficit de compétences, et de diversifier les publics qui se forment par cette voie tant socialement qu'en termes de mixité de genre.

### 2. Les interventions de la Région

La Région a fortement soutenu par le passé la création de passerelles entre la voie scolaire en lycée professionnel et l'apprentissage, via le dispositif « bac 2+1 » initié en 2018, consistant à permettre à des jeunes en baccalauréat professionnel en voie scolaire d'effectuer leur année de terminale en apprentissage. Ce dispositif a permis à de nombreux jeunes de rester en formation initiale, voire de se projeter dans une poursuite d'études post-bac et d'obtenir un diplôme supérieur via l'apprentissage. Cette mixité des parcours et de l'offre est un axe fort de l'intervention régionale.

Les interventions de la Région se déclinent en 4 types :

- Un accompagnement par un abondement du coût contrat et un soutien aux investissements dans les CFA afin de corriger certaines inégalités territoriales ou sociales. La Région est le principal financeur des investissements dans les CFA ;
- Une aide à l'expérimentation d'actions innovantes par le biais d'appels à projets notamment ;

- Un soutien à des formations spécifiques selon 5 axes :

Axe 1 : Soutien aux objectifs et aux formations intégrés dans les axes fixés par le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) ;

Axe 2 : Soutien à des formations dont les modalités de mise en œuvre permettent la mixité des publics et/ou des parcours (formation initiale voie scolaire et apprentissage, formation continue...);

Axe 3 : Soutien au projet de développement d'une formation spécifique ou innovante sur le territoire régional, ou à une formation permettant d'apporter une réponse à un manque de compétences recherchées par le monde économique (modules complémentaires renforçant l'employabilité des apprentis) ;

Axe 4 : Soutien à des formations dont les contrats d'apprentissage sont inclus dans une offre de « service public » qui concourt à l'aménagement du territoire et au développement économique ;

Axe 5 : Accompagnement des jeunes défavorisés socialement afin de renforcer l'égalité d'accès à la formation par apprentissage et pour éviter la rupture de contrat ;

- Une contractualisation avec les 11 opérateurs de compétences (OPCO) afin de partager les objectifs stratégiques et de garantir la complémentarité des interventions et des financements ; six conventions ont d'ores et déjà été négociées à ce jour avec eux.

Par ailleurs, les parcours de jeunes en apprentissage, parfois très atypiques, et des réussites exemplaires sont des points d'appui solides pour inciter les jeunes à apprendre, à obtenir un diplôme, à choisir un métier. Ce sont ces jeunes, qu'ils soient lauréats de concours (Meilleur apprenti de France, WorldSkills) ou représentatifs de parcours de formation exemplaires et de réussites professionnelles que la Région mettra en valeur pour mieux faire connaître les métiers, les formations qui y conduisent et ainsi ouvrir des horizons à des jeunes indécis dans leur choix professionnels ou limités dans leurs ambitions par manque d'information, du fait de leur statut social, de leur lieux de résidence, de leurs expériences passées.

### 3. Les priorités du mandat

#### **Conforter l'apprentissage comme vecteur d'aménagement du territoire et de développement économique**

Les OPCO sont aujourd'hui les principaux interlocuteurs sur la régulation de l'offre en apprentissage dans les différents secteurs d'activités. C'est donc sur la base des conventions d'objectifs et de moyens conclus avec chaque OPCO que la Région participera à la coordination et à la complémentarité des actions de formation conduites sur le territoire. Elle visera également la coordination et la lisibilité globale de l'offre en apprentissage en mobilisant les OPCO autour de démarches de projets collectifs sur l'apprentissage et l'information sur les métiers.

Après la crise sanitaire et en lien avec les mutations climatiques et énergétiques, des compétences adaptées aux métiers liés à l'hydrogène, au traitement de l'eau et des déchets, aux bâtiments à énergie zéro ou à énergie positive vont être fortement sollicitées par les entreprises. Sur la base d'appels à projets et en lien avec les OPCO, la Région pourra orienter des ouvertures de formations dans les CFA en abondant le coût contrat et en accompagnant financièrement les investissements nécessaires.

### **Veiller à la complémentarité de l'offre de formation professionnelle en lycée et en apprentissage**

En lien avec la priorité précédente et la fonction d'animation et de coordination que la Région souhaite endosser ainsi qu'avec son engagement historique pour la complémentarité des formations, il sera nécessaire de veiller à la bonne articulation entre l'offre de formation initiale en lycées professionnels et en apprentissage.

Il conviendra donc de veiller, avec les acteurs concernés (autorités académiques, OPCO, branches professionnelles), à articuler l'offre de formation et les effectifs formés par diplôme avec les besoins des territoires et du monde économique en lien avec les priorités régionales de transition écologique, énergétique et numérique.

### **Soutenir l'innovation dans les formations en apprentissage**

L'apprentissage est une voie de formation réactive pour ouvrir de nouvelles formations et adapter les parcours aux spécificités des publics. La Région accompagnera (abondement coût contrat / investissements...) les efforts des CFA visant à adapter leur offre aux grandes mutations (hydrogène, eau, déchets, bâtiment à énergie positive...) et le développement de pédagogies innovantes prenant en compte les besoins des apprenants, les nouvelles technologies existantes et l'évolution des métiers.

La mise en œuvre de pédagogies individualisées prenant en compte la spécificité des publics sera également une ambition régionale et pourra être un critère de sélection des projets, par exemple sur le recrutement de femmes dans les secteurs en majorité masculins ou l'accompagnement des jeunes allophones ou décrocheurs.

### **Renforcer l'accès à l'apprentissage pour des publics cherchant une filière vers des métiers d'excellence, alternative aux parcours scolaires traditionnels**

Avec 110 CFA, l'apprentissage est partout présent dans notre région. C'est donc une voie pertinente pour renforcer l'accès à la qualification pour les jeunes. La Région soutiendra spécifiquement des expérimentations menées pour ouvrir les CFA à des publics qui y sont traditionnellement moins représentés : zones rurales, politique de la ville...

Soucieuse de pouvoir proposer aux jeunes une offre de formation initiale vaste et accessible, la Région s'engagera, grâce à une coopération étroite avec ses partenaires, à faciliter l'accès à l'apprentissage pour les jeunes qui le souhaitent, à sécuriser les parcours et à mettre en place des soutiens spécifiques pour les publics les plus fragiles

## **4. Contribution des fonds européens**

Le FSE+ renforcera la qualité des formations « apprentissage » pour permettre une meilleure égalité des chances de réussite des apprentis via un soutien ciblant les structures (CFA, etc.). Les objectifs, en lien avec la SCORAN, sont de :

- Renforcer l'égalité des chances en accompagnant la conception, l'ingénierie de création de ressources pédagogiques informatiques et en facilitant leur accès à tous et notamment aux personnes les plus éloignées des usages numériques ;
- Mettre en commun ces ressources, via une communauté et des outils adaptés ;
- Développer des actions de formation à distance (e-apprentissage).

### 1. Rappel des enjeux

L'offre de formation s'adapte et évolue constamment, en lien avec les besoins de notre société, les progrès scientifiques et techniques, les caractéristiques du marché de l'emploi et les filières d'avenir de notre Région.

La Région poursuivra son effort pour une affirmation renforcée d'un service public régional de l'orientation tout au long de la vie permettant à tous d'accéder facilement à une information claire, attractive et actualisée sur les métiers et les formations. Cette ambition doit pouvoir contribuer à lutter contre les inégalités dans l'accès à l'information et à la formation.

La Région s'est vu successivement confier différentes missions au fil des différentes lois de décentralisation. Elle intervient ainsi depuis 1993 en soutien aux structures d'accueil, d'information et d'orientation, aux missions locales et au CARIF-OREF (EMFOR en Bourgogne-Franche-Comté). Depuis 2014, elle coordonne l'action des organismes chargés de l'orientation des actifs (demandeurs d'emploi et salariés). Elle a ainsi mis en œuvre le Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie 2017-2021 (SPROTLV), construit avec les autorités académiques et les partenaires sociaux. Ce schéma fixe le cadre de déploiement d'un service public régional proposant un véritable continuum, de l'orientation au collège jusqu'à la fin de la carrière professionnelle. Quatre principes structurent l'action de la Région dans ce cadre:

- Le pilotage et la coordination des acteurs autour de valeurs communes et fédératrices ;
- La garantie de la qualité de l'offre de services sur chaque territoire ;
- La mise à disposition, pour chaque usager, des informations et outils nécessaires à ses démarches ;
- La garantie de la complémentarité des solutions offertes aux jeunes décrocheurs.

Enfin, depuis la loi du 5 septembre 2018 « liberté de choisir son avenir professionnel », la Région s'est vu transférer une nouvelle compétence relative à la découverte des métiers et à la connaissance des formations qui y conduisent ; compétence qu'elle doit développer auprès des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis), en lien avec les actions mises en œuvre par les services de l'Etat.

L'intervention de la Région est gouvernée aujourd'hui par 4 ambitions :

- Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations ;
- Donner les mêmes chances à tous d'observer et d'expérimenter les métiers ;
- Faciliter l'accès à l'information ;
- Valoriser l'excellence des métiers et des gestes.

### 2. Les interventions de la Région

Ces 4 ambitions se mettent en place avec un réseau d'acteurs mobilisés et accompagnés au bénéfice des usagers. Cela se traduit par :

- Une coordination régionale des acteurs du SPROTLV qui favorise le partage de ses enjeux et objectifs avec les représentants régionaux ;
- Une animation des acteurs (62 réseaux, 251 structures) structurée autour d'objectifs d'amélioration de la qualité et de la lisibilité du service rendu aux publics ;
- Un soutien aux structures d'accueil, d'information et d'orientation ;
- La coordination des plateformes de suivi et d'accompagnement aux décrocheurs (PSAD) ;

- Un plan régional d'actions d'information et d'orientation qui place l'utilisateur au cœur du SPOTLV. Un des premiers enjeux pour la Région est de garantir l'égal accès de tous aux services proposés, via l'optimisation de la visibilité du réseau et l'accessibilité de l'information.

Afin que chacun des usagers dispose des moyens de faire un choix éclairé, et ainsi créer les conditions d'une orientation choisie, la Région structure son ambition autour de 6 enjeux opérationnels :

- Consolider et développer des outils numériques. Quelques exemples majeurs :
  - o Le portail de l'orientation de la Région dont la rénovation complète a été lancée en 2020 et qui doit devenir la porte d'entrée « Orientation » de la Région. ;
  - o Cléor qui permet de découvrir les métiers selon les centres d'intérêt, les compétences ou les expériences, et accompagne les choix grâce à la mise en relation des informations régionales sur l'emploi, les recrutements et les formations ;
  - o La « galerie de l'orientation », qui renforce l'accès aux outils et aux ressources existantes utiles aux élèves et à leurs familles. Cette plateforme, aux couleurs de la Région, rassemble les ressources existantes élaborées par l'Onisep, complétées des informations disponibles en Région (dont Cleor). Elle est installée sur l'ENT ECLAT BFC depuis avril 2021.
- Renouveler l'information sur les enseignements et professions : la mission d'élaboration et de diffusion de la documentation régionale sur les enseignements et les professions a été prise en charge par la Région dans un souci de garantir la continuité de l'information des élèves et des familles. Deux guides ont été produits en 2020-2021 à destination des 3<sup>èmes</sup> et des terminales, en partenariat avec le CARIF-OREF EMFOR.
- Accompagner les acteurs de l'orientation, équipes éducatives et familles :
  - o La mise en place d'une offre de services dématérialisée « à la découverte des métiers » recensant l'ensemble des initiatives existantes à destination des établissements, accessible depuis l'ENT ECLAT BFC ;
  - o L'actualisation des connaissances des acteurs via le programme d'accompagnement des professionnels de l'orientation porté par EMFOR, programme enrichi par des webinaires d'information sur les métiers et les secteurs ;
  - o L'accompagnement financier des déplacements par la Région, afin d'accroître la participation des élèves, apprentis et étudiants aux événements de découverte des métiers ;
  - o Un travail pour mieux connaître les besoins des professionnels ;
- Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques : mise en place d'une plateforme stages et d'un réseau d'entreprises pour rendre visible la diversité des lieux de découverte des métiers. Cette plateforme est complétée par la constitution et l'animation d'un réseau d'entreprises ;
- Pour favoriser l'innovation méthodologique :
  - o Le recours à l'appel à projets pour des actions innovantes d'information sur les métiers et les formations, afin d'encourager le renouvellement des approches pour accompagner les démarches d'orientation des publics ;
  - o Les projets régionaux nouveaux, comme le concours « Je filme le métier qui me plaît » ;
  - o Les outils et le soutien aux actions innovantes de découverte des métiers. La Région soutient ainsi l'unité mobile « Usine du futur 4.0 », met à disposition des casques de réalité virtuelle ou s'investit dans les WorldSkills ;
- Pour intégrer l'égalité femmes-hommes dans les pratiques d'orientation en en faisant un axe structurant et transversal de l'action régionale notamment au travers des appels à projets.

### 3. Les priorités du mandat

Afin de présenter tout l'horizon des possibles aux jeunes en formation comme aux demandeurs d'emploi, la Région agira afin qu'une information riche, accessible et adaptée aux différents publics soit disponible, pour leur permettre de choisir en pleine connaissance des possibilités qui sont devant eux.

Sur un plan stratégique, la Région engagera la réécriture du Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie.

Sur un plan plus opérationnel, la Région s'appuiera sur l'expérience du mandat passé pour amplifier les résultats acquis autour de 4 priorités :

#### **Proposer une offre numérique, virtuelle et immersive de l'orientation**

L'ambition de la Région est de rénover l'offre en faveur de l'orientation en favorisant, aux côtés de la traditionnelle communication papier, le déploiement de forums et guides numériques, des ENT, des casques virtuels, de présentations des métiers à 360°...

L'objectif est de permettre au plus grand nombre de tester, ressentir, regarder, éprouver, découvrir pour révéler des potentiels et des passions pour un métier ou un secteur professionnel.

#### **La multiplication des expériences de découverte du monde professionnel**

L'un des principaux écueils en matière d'orientation peut être le décalage entre la perception du monde du travail et la réalité de ce dernier. En créant les conditions d'immersions courtes, fréquentes, diversifiées au sein d'organisations, la Région fait le pari qu'il est possible de développer une compréhension fine de l'univers professionnel.

La mise en œuvre d'une plateforme régionale des stages sera envisagée, afin de renforcer l'accessibilité et la visibilité des stages en région pour tous les publics.

#### **Développer le mentorat et les interactions entre pairs**

La Région soutiendra l'émergence d'un réseau d'ambassadeurs régionaux et de forums d'échanges (sur le modèle des speed-dating) pour mieux faire connaître les métiers directement auprès de ceux qui les exercent. Elle soutiendra également des projets proposant des « tutorats » ou « mentorats » pour des jeunes ayant besoin d'un accompagnement personnalisé.

#### **Professionaliser les acteurs**

La Région s'attache à professionnaliser les acteurs du SPRO, afin de garantir la délivrance d'une information de qualité et actualisée au profit de tous les usagers de ce service. Elle s'appuiera pour cela sur la charte fédérative adoptée en mars 2018 et signée par l'ensemble des réseaux d'opérateurs (CEP actifs nationaux, missions locales, Pôle emploi, APEC, Cap emploi, chambres consulaires...), qui définit les attentes en matière de service(s) à rendre et précise les normes de qualité du SPRO à destination des actifs. Elle pourra également proposer des événements visant à partager et éclairer l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation sur les grands enjeux de l'orientation.

#### 4. [Lien avec les autres politiques sectorielles](#)

L'action régionale en faveur des transitions professionnelles des actifs et celle en faveur de leur formation (salariés et demandeurs d'emploi) contribuent, à leur niveau, à l'atteinte des objectifs en faveur de l'information des actifs sur l'orientation et l'information sur les métiers et les formations qui y conduisent. Le lien est également fort avec l'action en direction des lycées et de l'apprentissage, pour contribuer à une information des jeunes sur les voies qui leur sont ouvertes. La croissance des outils numériques d'orientation est corrélée avec les efforts réalisés autour du numérique éducatif.

Les projets soutenus et conduits en matière d'orientation et d'info-métiers visent à atteindre les objectifs des politiques transversales ou sectorielles de la collectivité, par exemple l'égalité femmes-hommes, l'accessibilité, la transition énergétique (valorisation des nouveaux métiers, de l'évolution des secteurs), l'aménagement du territoire pour l'égalité d'accès au numérique, aux actions d'info-métiers quel que soit le lieu d'habitation, la priorisation des publics ruraux et des quartiers prioritaires, etc.

#### 5. [Contribution des fonds européens](#)

Mobilisation du FSE+ via des actions de formation des professionnels de l'orientation et d'information / sensibilisation destinées à un public large (actions d'information collectives suivies d'actions spécifiques éventuelles).

### 1. [Rappel des enjeux](#)

L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) ne constituent pas une compétence décentralisée de la Région, mis à part le chef de filat des collectivités régionales et la coordination des initiatives régionales en matière de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI). La Région mène cependant une politique volontariste en la matière, convaincue du rôle clé de l'ESR dans le développement intellectuel, sociétal et économique du territoire ainsi que sur le plan de son rayonnement. L'innovation, quant à elle, est une compétence régionale qui nécessite d'établir un continuum allant de la recherche publique jusqu'à l'entreprise, en passant par des phases de maturation et d'accompagnement qui mobilisent des acteurs de cultures très différentes et un écosystème complexe. La politique d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) a été matérialisée au travers du Schéma régional SRESRI 2019-2021, pour contribuer à l'attractivité de la région et à sa visibilité aux niveaux national et international.

A l'instar des bénéfices observés par la fusion des Régions dans d'autres domaines, les acteurs de l'ESRI ont travaillé à un rapprochement des forces en présence en Bourgogne-Franche-Comté. Cette politique concerne en particulier les politiques recherche et international, pour lesquelles les établissements membres, pris séparément, n'ont ni la taille critique, ni la visibilité suffisante pour peser au niveau français ou mondial. Avec la création d'UBFC, la mise en place d'instances ou d'organisations au périmètre régional et le financement de plusieurs projets très structurants, des avancées significatives ont été obtenues.

Ainsi, les problèmes de gouvernance qui ont fait perdre le label I-Site-BFC ne doivent pas être un frein à la dynamique engagée par UBFC. Le jury international indique en effet dans sa conclusion que : « UBFC et ses membres et partenaires ont formé une alliance réussie d'institutions indépendantes au bénéfice d'un objectif régional important. Cette alliance doit être félicitée pour ses réalisations et doit continuer sur cette voie au bénéfice de ses étudiants, de son personnel et de la région. Elle a commencé à briser les silos traditionnels, a mené des recherches innovantes dans trois domaines prioritaires, a pris des initiatives impressionnantes en matière d'enseignement, d'apprentissage et de formation des diplômés et est devenue une force d'innovation importante dans la région. »

### 2. [Les interventions de la Région](#)

La Bourgogne-Franche-Comté présente la particularité de forces vives dans 13 campus universitaires, avec par conséquent un fort enjeu de structuration au périmètre Bourgogne-Franche-Comté. La Région y contribue fortement, au travers d'un accompagnement croissant à UBFC pour renforcer ses ressources humaines et asseoir sa politique de recherche et sa visibilité internationale. Elle investit aussi sur les 13 sites de son territoire. Cette intervention vise au développement d'un pôle régional ESRI attractif et compétitif.

En termes d'enseignement supérieur, l'engagement de la Région répond à une volonté d'accès à la connaissance et à l'épanouissement des jeunes générations, et plus globalement à l'attractivité et au développement des parcours de formation, dans une logique de démocratisation de l'enseignement supérieur. Elle est également particulièrement attentive à réduire la précarité des étudiants, encore renforcée par la crise sanitaire. La Région finance la rénovation, l'extension et la construction de bâtiments



universitaires énergétiquement performants. Elle permet l'acquisition d'équipements pédagogiques et numériques pour favoriser la réussite des études et l'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants qui en sont les plus éloignés. Elle conforte l'offre de services aux étudiants pour faciliter leur quotidien et lutter contre tout type de précarité. Les initiatives des associations étudiantes sont elles aussi soutenues, au profit de l'intégration sociale, de la valorisation des campus et de l'offre de formation, de la création culturelle, de la pratique sportive, de la citoyenneté ou encore du développement durable.

La Région mène une politique forte de soutien à la mobilité internationale des jeunes. Elle octroie des bourses aux étudiants, lycéens, apprentis, jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi, en vue de réaliser un stage ou une période d'études à l'étranger. Cette action vise à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, linguistiques et sociales.

L'attractivité de la recherche et de l'innovation est également fortement accompagnée. L'objectif est de déboucher sur une articulation entre excellence à l'international sur les thématiques prioritaires du site et maillage du territoire, tout en faisant émerger des projets à vocation structurante et interdisciplinaire, ou en amorçant de nouvelles idées susceptibles de déboucher sur des développements innovants. La Région finance aussi l'acquisition d'équipements pour alimenter les plateformes de recherche, qui représentent un autre volet de structuration entre les équipes de recherche. Les ressources humaines sont également largement soutenues : jeunes chercheurs, ingénieurs et techniciens. L'attractivité pour la constitution de nouvelles équipes de recherche est favorisée, de même que la mobilité internationale des chercheurs et la tenue sur le territoire de colloques scientifiques internationaux.

La Région peut s'appuyer sur les outils du transfert de technologie pour aboutir à une meilleure captation des résultats de la recherche publique au bénéfice du développement économique régional. Ainsi, la création de start-ups issues de la recherche publique et privée est accompagnée en partenariat avec l'Etat au travers de l'incubateur régional DECA BFC. La Région est également attachée à l'acculturation des jeunes chercheurs au monde de l'entrepreneuriat et du management et à leur insertion dans la vie professionnelle.

Une politique ambitieuse destinée à part entière à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), coordonnée et animée par la Région en concertation avec les partenaires, est mise en œuvre. Outre le financement de manifestations sur tout le territoire, elle comprend des actions emblématiques telles que des biennales art-science, des forums annuels des acteurs de la CSTI et l'alimentation d'une plateforme régionale Echosciences qui favorise la mise en réseau et la promotion des actions conduites. Les jeunes constituent une cible privilégiée de cette dynamique, avec pour objectif de susciter des vocations vers le supérieur en sensibilisant au potentiel que représentent les filières scientifiques en termes d'insertion professionnelle et de diversité et qualité des métiers.

### 3. Les priorités du mandat

- **Structurer l'ESRI au niveau régional : soutenir l'excellence de la recherche et la qualité des formations universitaires.**

La Région a toujours soutenu l'excellence sur le périmètre Bourgogne-Franche-Comté, tant en matière de recherche que d'enseignement supérieur. Elle continuera à soutenir la dynamique de structuration régionale des acteurs de l'ESRI menée par UBFC via l'effet de levier des financements régionaux.

La Région poursuivra son soutien à l'attractivité de la recherche régionale : bourses de thèse, équipement des laboratoires, colloques internationaux, mobilité des chercheurs...

En lien avec les collectivités locales, elle poursuivra l'investissement auprès des 13 sites universitaires répartis sur notre territoire.

- **Assurer un lien étroit et dynamique entre recherche et entreprises**

L'innovation s'appuyant sur les résultats de la recherche académique est aujourd'hui un des leviers essentiels des politiques de développement économique. La Région contribuera à renforcer et multiplier les passerelles entre le monde de la recherche et l'entreprise. Le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs en local sera également renforcé.

La Région orientera ses dispositifs vers la détection de projets de recherche à fort potentiel de valorisation, l'aide à la maturation pour faciliter le transfert vers l'industrie, l'incubation des start-ups en lien avec la recherche publique et privée, le financement de projets de recherche collaborative publique/privée...

Un accompagnement spécifiquement des secteurs « hydrogène », « biomédicaments » et « alimentation durable 2030 » sera réalisé.

- **Soutenir les initiatives en faveur du bien-être étudiant et garantir l'équité d'accès aux services sur les campus**

L'entrée dans les études supérieures correspond souvent à un temps d'autonomisation des jeunes générations qui est aussi enthousiasmant que périlleux. Par ailleurs, la crise sanitaire a largement aggravé les difficultés psychologiques et sociales dans le monde étudiant.

La Région sera donc actrice du futur Schéma Régional de la Vie Etudiante, aux côtés d'UBFC et de l'Etat. Ce document stratégique sera la base de la future politique régionale. La Région adaptera ainsi ses dispositifs de soutien à la vie étudiante : services pour les étudiants, amélioration des conditions de travail et de logement, soutien à la lutte contre la précarité, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, actions en faveur de l'égalité des chances...Elle renforcera pour cela son partenariat avec le CROUS.

- **Contribuer à développer une meilleure compréhension du monde qui nous entoure**

Dans un monde où la méfiance vis-à-vis des sciences et technologies est sans cesse croissante, les actions de culture scientifique et technique (CSTI) sont essentielles pour mieux expliquer et mieux outiller les citoyens. La Région soutiendra le développement et le déploiement des actions de CSTI, valorisera auprès du grand public, en particulier les jeunes, la culture scientifique et technique, ainsi que le dynamisme des laboratoires régionaux. La célébration du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur en 2022 sera l'un des moments forts de cette politique.

#### 4. [Lien avec les autres politiques sectorielles](#)

Les établissements d'enseignement supérieur et les laboratoires de recherche présents sur le territoire régional constituent des éléments essentiels d'attractivité pour le territoire.

La Région soutient fortement le renforcement des liens entre recherche fondamentale, recherche appliquée et entreprises car c'est une condition essentielle à l'innovation, et donc au développement de notre économie locale.

Dans le cadre de ses investissements, la Région intervient également aux côtés d'autres financeurs pour moderniser les campus, avec un fort enjeu lié à la transition énergétique.

Enfin le numérique contribue, comme dans de nombreux domaines, à l'évolution et à la modernisation des pratiques d'enseignement comme de recherche.

#### 5. [Contribution des fonds européens](#)

La priorité 1 du PO FEDER-FSE+ stimulera l'émergence de projets de Recherche et Développement (R&D) débouchant sur des innovations, à partir de la recherche publique et privée. Les projets de R&D soutenus seront ancrés dans les domaines visés par la Stratégie régionale de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (RIS3) et dans les défis transversaux à tous les secteurs (transition numérique, industrielle et écologique/énergétique) indiqués dans la RIS3 afin de renforcer le positionnement stratégique de la Bourgogne-Franche-Comté sur ses atouts. Les infrastructures de recherche pourront bénéficier également d'aides aux investissements énergétiques dans les bâtiments via la priorité 3 du PO.

La priorité 2 du programme Interreg France-Suisse stimulera également des projets de R&D répondant à l'enjeu de renforcer l'excellence de la recherche dans les domaines stratégiques identifiés dans les stratégies de spécialisation intelligente de la frontière franco-suisse.

### 1. Rappel des enjeux

Aujourd'hui encore, 85 % des énergies consommées en Bourgogne-Franche-Comté proviennent des énergies non renouvelables (combustibles fossiles et uranium), plaçant la Région en situation de grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Au niveau mondial, cette utilisation massive d'énergies fossiles provoque l'épuisement à terme des ressources, la recherche de nouveaux sites d'exploitation et de nombreuses pollutions.

De plus, les énergies fossiles provoquent une augmentation des teneurs en gaz à effet de serre dans l'atmosphère, ce qui génère le phénomène de changement climatique qui expose particulièrement notre région.

Le premier enjeu énergétique est celui de la maîtrise de la consommation d'énergie via la sobriété et l'efficacité énergétique, prioritairement dans les bâtiments et transports.

Le second enjeu simultané est celui de la production d'énergie issue de sources renouvelables locales pour plus d'autonomie et plus de capacités d'adaptation. La production d'énergie renouvelable est un puissant levier pour une économie locale de la ressource.

La Région s'est inscrite dans un objectif ambitieux vers « une Région à énergie positive et bas carbone », ce qui se traduit à l'horizon 2050 par une réduction de 54 % de la consommation énergétique et de 79 % des émissions de gaz à effet de serre. La rénovation énergétique du bâti, la décarbonation des mobilités, comme le développement des énergies renouvelables sont des leviers essentiels pour s'orienter vers la mise en œuvre de ces objectifs.

### 2. Les interventions de la Région

Afin de répondre aux engagements d'économies d'énergie et de décarbonation, la Région a fait de la transition énergétique et écologique une grande priorité :

- Devenir une région exemplaire dans son patrimoine, ses achats, ses schémas et ses plans de formation ;
- Mettre en place une gouvernance régionale et territoriale en accompagnant les acteurs locaux par une contractualisation et un soutien aux initiatives citoyennes ;
- Favoriser la transversalité de la transition dans toutes les politiques régionales, pour nourrir la stratégie opérationnelle de transition et d'adaptation climatique.

Dans le cadre de la politique de transition énergétique, la Région intervient prioritairement sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment et sur la production d'énergies renouvelables.

#### **Efficacité énergétique du bâtiment**

La rénovation performante des bâtiments est inscrite dans le Plan bâtiment durable régional, construit en faveur de la massification de la rénovation des bâtiments.

Le secteur du bâtiment étant le premier secteur consommateur d'énergie et le second émetteur de gaz à effet de serre en Bourgogne-Franche-Comté, la Région a initié il y a une dizaine d'années le programme

volontariste Effilogis, dédié à la rénovation énergétique performante et à la construction innovante. La Région est également engagée depuis quelques années dans le développement de l'usage de matériaux biosourcés dans les bâtiments : bois, paille et chanvre par exemple, en lien avec le développement économique de ces filières.

Pour amplifier les dynamiques en cours et démultiplier les projets de rénovation dans l'habitat privé, la Région a renforcé son action en mettant en œuvre le service public régional Effilogis - Maison individuelle depuis 2018, constitué d'un service socle de premier conseil pour tous publics et d'un service territorial complet pour les ménages s'engageant dans un projet de rénovation ambitieux.

En complément au service public de conseil et d'accompagnement, la Région a créé un fonds régional d'avance de subventions pour les particuliers, ainsi que des dispositifs locaux de préfinancement des travaux.

La Région dispose par ailleurs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 d'un centre régional de ressources du bâtiment durable unique : la régie autonome Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, dédiée à la filière professionnelle du bâtiment.

En 2019, la Région a mis en œuvre une éco conditionnalité (BBC) dans son règlement budgétaire et financier. L'adaptation de l'ensemble des règlements d'intervention concernés a alors été opérée.

### **Energies renouvelables (EnR)**

Les politiques régionales visant à favoriser la production raisonnée d'énergies renouvelables portent :

- D'une part, sur le bois énergie, la méthanisation, le solaire thermique et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent la couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique ;
- D'autre part, sur les autres énergies renouvelables électriques (éolien et photovoltaïque) : la Région intervient en complément des dispositifs d'intervention nationaux sur l'accompagnement, les études et la capitalisation des outils participatifs publics et citoyens, ainsi que dans le fonds régional dédié. Elle est également active dans plusieurs Sociétés d'Economie Mixte (SEM) dédiées dont elle est actionnaire.

### **Démarche de gestion de la transition avec les POTES**

Depuis 2017, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Energy Cities animent, en partenariat avec l'ADEME, le réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTES) », une communauté de 450 acteurs qui ouvrent des voies nouvelles.

Cette démarche a pour objectif de valoriser leurs initiatives pour favoriser leur essaimage et faire émerger des pratiques innovantes et des projets collectifs.

## **3. Les priorités du mandat**

Le scénario « région à énergie positive » sera atteint si l'ensemble des acteurs se mobilisent et accélèrent la transition énergétique. L'objectif est ambitieux et doit être porté sur un temps long. Il doit faire appel aux deux leviers que sont la sobriété et l'efficacité énergétique, d'une part, et la production d'un mix énergétique combinant toutes les énergies renouvelables d'autre part. Les principaux leviers sur lesquels s'appuiera la Région sur le mandat sont les suivants :

- **Continuer de contribuer à la massification de la rénovation économe et performante du bâti pour les collectivités/associations/bailleurs sociaux**

Le programme Effilogis est un des piliers essentiels de l'action de la Région en matière de transition énergétique.

La simplification de l'accès à Effilogis pour les acteurs locaux est primordiale. Un effort spécifique sera réalisé en direction des rénovations portées par les plus petites collectivités locales, communes rurales notamment, pour une meilleure accessibilité.

Le recours aux matériaux sains et biosourcés sera fortement encouragé dans le patrimoine bâti des collectivités et bailleurs sociaux. Une aide spécifique sera mise en œuvre pour les établissements médico-sociaux qui ont des besoins particuliers.

- **Structurer le service public régional de la rénovation énergétique pour les particuliers**

La mise en place de mesures nationales (audits, SARE...) et l'évaluation prochaine d'Effilogis seront prises en compte pour faire évoluer au cours de mandat les dispositifs régionaux, dans la logique du maintien d'un service public permanent et de qualité en matière de conseil et d'accompagnement.

Cela passera notamment par le renforcement des Espaces Conseil France Renov, des Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) et des outils de formations permettant d'augmenter le nombre de techniciens dans les bureaux d'études conventionnés avec la Région, afin d'accroître le maillage régional et les possibilités d'accompagnement pour les particuliers.

La Région travaillera également autour de l'opportunité de mettre en œuvre des solutions de tiers-financement pour la rénovation des copropriétés.

De manière générale, il s'agira également d'avancer sur l'enjeu de valorisation des filières du bâtiment et de la rénovation énergétique (du conseil à la réalisation de chantier).

- **Accélérer et massifier le développement des énergies renouvelables pour une économie locale de la ressource.**

Le développement des énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu majeur pour mener à bien la transition énergétique, rééquilibrer le mix et développer une économie locale de la ressource énergétique.

La Région travaillera à la mise en œuvre d'un « accélérateur des énergies renouvelables », afin d'animer et coordonner les réseaux et favoriser l'innovation territoriale à travers les circuits courts énergétiques territoriaux. Elle contribuera au renforcement de l'ingénierie dans ce domaine (réseau de conseillers et animateurs énergies renouvelables)

La Région encouragera et soutiendra le développement de toutes les formes d'énergie renouvelable (méthanisation agricole et territoriale, réseaux de chaleur, photovoltaïque en toiture – sur ombrières ou sur terrain dégradé, expérimentation d'agrivoltaïsme, éolien...). Elle veillera à la conciliation entre développement des énergies renouvelables et préservation de l'environnement et de la biodiversité.

### **Gouvernance locale des projets et appropriation citoyenne des énergies renouvelables**

La région contribuera à dynamiser l'animation de l'écosystème des énergies renouvelables citoyennes et contribuera au développement de projets à gouvernance locale associant collectivités et citoyens, via un dispositif dédié comprenant sensibilisation, accompagnement, émergence. Ce dispositif permettra

également d'expérimenter l'avènement de circuits courts énergétiques et de modèles coopératifs du type communautés locales de l'énergie sur le modèle des fruitières à comté.

Un fonds régional énergies renouvelables participatif sera mis en œuvre, afin d'apporter des capitaux supplémentaires pour sécuriser et permettre le développement de projets de plus grande ampleur, aux coûts de développement important.

La région contribuera à promouvoir les énergies renouvelables auprès des acteurs locaux, citoyens et du grand public. Un travail spécifique sera mené autour de l'éolien favorisant concertation, valorisation et appropriation.

- **Amplifier le réseau de Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique**

La Région poursuivra son soutien aux POTES, avec l'objectif de multiplier les rencontres et les projets, de favoriser la mise en réseau et l'entraide. Elle contribuera à renforcer le lien POTES-territoires afin d'amplifier les actions liées à la transition sur le terrain. Une meilleure valorisation et visibilité pour le réseau des POTES sera également recherchée dans un objectif de massification.

#### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

Toutes les autres politiques de la Région contribuent à la transition énergétique via la stratégie de transition énergétique. On peut citer plus particulièrement :

- Les lycées, avec la rénovation du patrimoine bâtiementaire et le développement du solaire photovoltaïque, les politiques d'achats d'énergie et alimentaire ;
- L'aménagement du territoire, avec les territoires à énergie positive et les PCAET, ainsi que les économies d'énergie dans le bâtiment ;
- Les transports avec les politiques d'équipement en matériel roulant et les tarifications ;
- L'économie avec ses politiques incitant à l'efficacité, la sobriété et la récupération d'énergie ;
- La formation incluant des dimensions énergie dans ses appels d'offres ;
- Etc.

Il convient d'y les mesures transversales telles que l'éco-conditionnalité dans le bâtiment.

#### 5. Contribution des fonds européens

Dans la poursuite du FEDER 2014-2020, la Région a souhaité maintenir l'effet de levier du FEDER sur les projets d'ENR et leur animation à l'échelle régionale, ainsi que le soutien vers une transition énergétique des bâtiments sur notre territoire.

Le programme Interreg France-Suisse VI est également orienté résolument vers la transition écologique et énergétique via la priorité numéro 1 libellée : « Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition énergétique ».

La modernisation et l'adaptation des élevages au changement climatique reste un enjeu d'accompagnement par le FEADER, notamment les enjeux liés à l'énergie (économie d'énergie et ENR) et plus globalement au travers de la thématique de modernisation des bâtiments et des équipements.

### 1. [Rappel des enjeux](#)

Les enjeux de préservation et de reconquête de la biodiversité, qu'elle soit terrestre ou aquatique, sont majeurs à l'heure d'un double phénomène : effondrement du vivant scientifiquement démontré, aggravé par l'accélération du changement climatique. « Sans nature, pas de vie. Sans pollinisateur, pas d'agriculture et d'alimentation. Sans une ressource en eau suffisante et préservée, pas de développement économique, du tourisme, ni d'attractivité... » La Région, chef de file pour la préservation de la biodiversité, a une responsabilité de premier plan pour lancer des initiatives, pour que l'action publique soit coordonnée, efficiente et massive, pour que la mobilisation et l'action des citoyens soient soutenues, pour que les entreprises y prennent toute leur part et pour que la nature reprenne une place centrale.

Les enjeux sur la ressource en eau sont eux aussi clairement identifiés, la Région étant située à la confluence de 3 bassins hydro-géographiques majeurs : Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie et Loire-Bretagne. Territoire de lacs, d'étangs et de rivières, la Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions les plus exposées et menacées par les effets du changement climatique. Le territoire présente de grandes disparités pluviométriques et géologiques (présence du karst), générant des difficultés à la fois quantitatives (arrêtés de restriction, interdiction de nouveaux prélèvements) et qualitatives (transfert rapide des nitrates et pesticides aux nappes). Ces difficultés ne cessent de s'accroître depuis les 3 dernières années sous l'effet du changement climatique. Si, à ce jour, la Région n'a pas de compétence sur l'eau, la diminution et la dégradation de cette ressource essentielle pèse grandement sur les champs d'intervention de la Région : tourisme, agriculture, aménagement du territoire, développement économique, et bien sûr, préservation de la biodiversité.

### 2. [Les interventions de la Région](#)

L'intervention de la Région, chef de file pour la protection et la reconquête de la biodiversité, est orientée par la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) 2020-2030, votée par l'assemblée plénière en octobre 2020, dont les orientations stratégiques sont les suivantes :

- Protéger et reconquérir ;
- Mettre la biodiversité au cœur des politiques d'aménagement ;
- Faire de la biodiversité un enjeu de développement ;
- Entraîner l'adhésion et la participation de tous ;
- Approfondir la connaissance ;
- Améliorer l'efficacité de l'action publique ;

La Région est engagée dans la durée. Elle anime et coordonne, avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité BFC, les actions qui découlent de la SRB.



### 3. Les priorités du mandat

- **Augmenter les surfaces d'espaces naturels protégés et poursuivre le soutien aux réserves naturelles régionales (RNR)**

Les milieux naturels protégés favorisent la préservation de la faune et de la flore sauvages. Ils jouent un rôle essentiel dans le maintien des services que la nature rend, chaque jour.

La Région, chef de file en matière de protection de la biodiversité, s'engage à contribuer à l'atteinte des 30 % de surface du territoire en aires protégées à l'horizon 2030, dont 10 % de protection forte. La création de 3 nouvelles réserves naturelles au cours du mandat, en plus des 19 existantes, permettra d'atteindre ces objectifs. Le projet de transfert de la gestion des sites Natura 2000 devrait augmenter significativement la responsabilité de la Région en matière de préservation de l'environnement.

- **Soutenir les associations et les entreprises qui œuvrent en faveur de la protection et de la reconquête de la biodiversité**

Le tissu associatif naturaliste de la région Bourgogne-Franche-Comté est riche, dynamique et engagé. Il est un relais essentiel pour agir localement, démultiplier les actions, aider les collectivités dans la recherche de solutions. Le soutien financier de la Région à la mise en œuvre des programmes d'actions se poursuivra. La préservation et la reconquête de la biodiversité doit aussi s'appuyer sur les entreprises du territoire, dont l'action sera notamment valorisée dans le cadre du label « Entreprises Engagées pour la Nature ».

- **Soutenir la mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale**

La Région soutiendra les projets locaux de création et de restauration de trame verte et bleue et de reconstitution des corridors écologiques. Elle s'impliquera notamment auprès des projets de protection et de renaturation portés par les territoires, en poursuivant le soutien à la création de vergers de sauvegarde (au moins 200 projets par an), la plantation de haies et de bocages (1000 km de haie sur le mandat, et 10 000 arbres), et en développant un plan d'action régional en faveur des pollinisateurs. Elle agira également par une politique de soutien aux actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

- **Remettre la nature au cœur des villes**

La Région initiera un appel à projets « Renaturation et îlots de fraîcheur » qui favorisera la résilience des espaces urbanisés par perméabilisation et végétalisation. Cela contribuera à lutter contre les effets du dérèglement climatique et les périodes de canicule. La Région, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, montrera l'exemple.

- **Déclarer l'eau grande cause régionale et agir pour une gestion équitable de la ressource**

La ressource en eau est un bien commun, précieux et considéré, jusqu'à récemment, comme abondante. Le dérèglement climatique change la donne et entraîne des tensions sur les usages. La Région, au vu de son rôle de chef de file de la biodiversité terrestre et aquatique, est en capacité de jouer un rôle en participant à l'animation, à l'échelle de son territoire, de la concertation sur la gestion et la protection de la ressource en eau. Pour protéger et reconquérir la qualité de la ressource, et pour préserver une répartition équitable et responsable des quantités, la Région s'engage à favoriser la sobriété dans les usages, à favoriser les projets de territoire pour la gestion de l'eau au niveau local, à accompagner l'évolution des pratiques vers une agriculture soucieuse de la qualité de l'eau et à intégrer dans ses politiques publiques des conditions pour une gestion économe et équilibrée de la ressource.

#### 4. [Lien avec les autres politiques sectorielles](#)

La qualité environnementale, la protection de la biodiversité comme la qualité de l'eau sont intimement liées aux activités humaines. Dans de nombreux domaines, les politiques régionales contribuent aux objectifs de mieux préserver notre environnement :

- Le développement économique, avec en particulier le label Entreprises Engagées pour la Nature ;
- L'aménagement du territoire, avec l'intégration d'un volet « Trame Verte et Bleue » et « renaturation » dans les contrats de territoire ;
- Les lycées, avec la renaturation des cours ou la recherche d'une plus grande sobriété dans les consommations en eau ;
- L'agriculture, avec les efforts des exploitants pour des pratiques plus durables ;
- Les mobilités, avec les efforts pour préserver les corridors écologiques...

#### 5. [Contribution des fonds européens](#)

Le PO FEDER 2021-2027 (objectif stratégique 7) soutient les projets de préservation et de remise en état des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, ainsi que les projets de d'infrastructures vertes en milieu urbain, c'est-à-dire des solutions permettant de préserver notre capital naturel tout en prenant en compte les interactions entre les diverses utilisations du territoire urbain (logement, transports, biodiversité...).

Le programme Interreg France-Suisse soutiendra la gestion durable de l'eau via le développement de démarches de coopération, ainsi que la biodiversité via des actions préservant les espaces naturels du territoire de coopération.

Le FEADER 2023-2027 soutiendra l'animation et la mise en œuvre des actions du réseau Natura 2000, le soutien à l'apiculture, ou encore la préservation de la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion des sols et des berges, ou l'amélioration de la biodiversité dans les zones agricoles et/ou pastorales.

### 1. [Rappel des enjeux](#)

Conséquence dramatique de l'activité humaine, le changement climatique s'aggrave chaque jour, impacte brutalement notre quotidien et menace la survie des êtres vivants de la planète. Face à ce défi, la Région a décidé de « prendre sa part » et a engagé une politique volontariste forte pour l'urgence climatique et la protection de la biodiversité. Elle a ainsi mis en place de nombreux dispositifs d'aide, en particulier en direction des jeunes, pour les sensibiliser, les informer, les faire adhérer afin qu'ils deviennent des citoyens éclairés, responsables et en action.

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est le moyen le plus pertinent pour expliquer les enjeux, apporter des connaissances, donner des pistes de réflexion et, in fine, faire évoluer les comportements. Elle s'adresse au plus grand nombre, tout au long de la vie.

### 2. [Les interventions de la Région](#)

En matière d'EEDD, l'intervention actuelle de la Région se traduit par :

- Le soutien aux manifestations et colloques sur les questions environnementales ;
- Le soutien à des structures d'EEDD qui vont à la rencontre de tout type de publics pour les sensibiliser ou accompagnent des projets de collectivités, d'associations, d'entreprises ;
- Le soutien au réseau régional GRAINE, qui assure l'animation du réseau d'acteurs d'EEDD, gère une base de données d'outils de sensibilisation et un catalogue de formation des professionnels d'EEDD et qui par ailleurs expérimente des concepts pédagogiques novateurs ;
- Le dispositif « Classes Environnement », qui permet d'apporter un soutien financier aux élèves partant en séjour de type « classe verte » ;
- L'aide à l'investissement des 4 muséums d'histoire naturelle de Bourgogne-Franche-Comté.

En 2021, le dispositif « classes environnement » ayant été très peu sollicité du fait de la crise sanitaire, une enveloppe financière a été dégagée pour lancer un appel à projets permettant de poursuivre, malgré le contexte sanitaire, les objectifs régionaux en matière d'EEDD. Cet appel à projets avait pour ambition de soutenir des actions d'EEDD portées par des associations, collectivités ou établissements scolaires, en faveur de 2 publics cibles : les jeunes et les personnes éloignées de la question environnementale. Sur 73 projets reçus au conseil régional, 40 projets ont été retenus et accompagnés dans ce cadre, permettant de sensibiliser plus de 10 000 personnes.

### 3. [Les priorités du mandat](#)

#### **Accroître le soutien aux associations d'EEDD**

Les associations spécialisées dans l'Education à l'Environnement et au Développement Durable constituent un outil essentiel pour sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et de la préservation de l'environnement. La Région a l'ambition d'accroître son soutien à ce secteur, afin de permettre aux associations de s'engager dans de nouveaux projets, d'explorer de nouvelles thématiques.

### ***Pérenniser les dispositifs « classes environnement » et « manifestations et colloques sur les questions environnementales »***

Afin que les classes environnement reprennent un rythme de croisière après la crise sanitaire (7 000 élèves par an environ), la Région pérenniera son dispositif de soutien en direction des écoles et structures dédiées de la Région. Elle travaillera également à une stratégie globale pour sensibiliser le plus grand nombre dans la transition écologique et ainsi lutter contre le phénomène d'anxiété climatique.

Elle continuera à soutenir l'organisation de colloques et manifestations dédiées à l'environnement sur l'ensemble des territoires.

### ***Accentuer la sensibilisation des publics dans les secteurs où la Région a la compétence : lycéens, personnes en formation professionnelle...***

La Région soutiendra les initiatives d'éducation à l'environnement dans le cadre des compétences qui la conduisent à interagir avec des publics variés, en particulier les lycées et la formation professionnelle.

## 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

La Stratégie régionale pour la biodiversité contient un axe dédié : « entraîner l'adhésion et la participation de tous », déclinant des actions d'Education à l'Environnement et au Développement Durable dans les réserves naturelles régionales, mais aussi le soutien à des programmes d'actions annuelles d'acteurs associatifs de l'environnement en direction de tous.

Au-delà, la Région agit dans le cadre de plusieurs de ses politiques, et tout particulièrement :

- En direction des lycées, pour sensibiliser les lycéens autour de l'action « éco-lycées » ;
- Le développement économique, avec la croissance des actions en lien avec la RSE ;
- La communication régionale et la participation citoyenne, avec une action d'envergure comme le Festival des transitions écologiques...

## 5. Contribution des fonds européens

Le PO FEDER-FSE+ et le programme Interreg France-Suisse contribueront, via des actions d'éclairage des jeunes sur l'évolution des métiers en lien avec les impératifs de transition énergétique, ainsi que la valorisation des nouvelles compétences émergentes dans les secteurs de l'économie d'énergie et de la préservation des ressources.

Une attention particulière sera donc portée à la mise en œuvre des actions qui permettraient d'apprendre à modifier ses comportements dans la sphère professionnelle pour mieux répondre aux enjeux climatiques. Exemples de thématiques abordées :

- gestion de l'eau ;
- gestion des déchets ;
- utilisation de nouveaux matériaux, notamment de construction ;
- développement des usages numériques.

### 1. [Rappel des enjeux](#)

La Région Bourgogne-Franche-Comté produit chaque année 11,2 millions de tonnes de déchets, dont 13 % sont des déchets ménagers. La réglementation récente en matière de déchets a fortement renforcé les objectifs de prévention et de valorisation. Sur la période 2010-2019, on observe une faible tendance à la baisse des déchets ménagers (- 2 %), qui est très inférieure à l'objectif de réduction attendu (- 15 % d'ici 2025). Les efforts sont assez disparates d'un territoire à l'autre, et on constate de grandes disparités des politiques déchets menées.

La loi NOTRe a confié à la Région la responsabilité d'élaborer un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), incluant un Plan d'actions économie circulaire (PAEC). Ce PRPGD porte sur l'ensemble des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire). Ces deux documents indiquent les enjeux principaux et les objectifs à atteindre à horizon 2025-2030.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, intégré au SRADDET, fixe des objectifs ambitieux en matière de connaissance des déchets produits en Région et de réduction : - 31 % d'ici 2031, valorisation de 66 % des déchets non dangereux et de 75 % des déchets du BTP d'ici 2025, diviser par deux la capacité de stockage...

En matière d'économie circulaire, la Région a adopté en juin 2020 un plan d'actions qui fixe comme objectif une diminution de consommation des ressources de 30 % d'ici 2030.

L'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation est un enjeu majeur pour l'ensemble des collectivités et des entreprises, le durcissement des réglementations entraînant une hausse constante du coût d'élimination de ces déchets, sans compter la contribution du secteur aux émissions de gaz à effet de serre et aux risques de pollution.

### 2. [Les interventions de la Région](#)

#### 1) La mise en œuvre d'un observatoire régional sur les déchets

Cette action vise à doter la Région d'un outil permettant à la fois de suivre les indicateurs du PRPGD, d'aider le pilotage des politiques publiques dans le domaine de la gestion des déchets, et enfin de porter la problématique « déchets » au cœur des autres politiques régionales.

L'ensemble des missions relatives à l'observation des déchets est confié à l'association Alterre.

Cette mission va s'étendre sur plusieurs années pour aboutir à la mise en œuvre de l'outil en vue de l'observation des déchets.

## **2) L'accompagnement et le partenariat avec les acteurs du territoire**

L'accompagnement des acteurs du territoire se réalise à travers deux dispositifs d'aide technique et financière, co-pilotés avec l'ADEME : l'Accélérateur à projets économie circulaire (depuis 2018) et l'appel à projets « Généralisation du tri à la source des biodéchets » (depuis 2021).

## **3) Exemplarité de la Région dans le domaine des déchets**

Un travail est mené avec différentes directions pour introduire les principes d'économie circulaire au sein des politiques régionales lycées (politique patrimoniale et biodéchets), achats, services informatiques, ESS (initiation d'une filière du réemploi), conditionnalité des aides (réflexion sur l'aide à l'achat de matériel d'occasion).

## **4) La sensibilisation, l'information et la communication**

La région développe des actions de communication et de sensibilisation aux enjeux de la stratégie régionale déchets économie circulaire, sous diverses formes :

- Création et diffusion d'outils de communication ;
- Information et sensibilisation des collectivités territoriales ;
- Participation et animation de réseaux en lien avec l'Ademe ;

## **3. [Les priorités du mandat](#)**

### ***Intégration des enjeux déchets et économie circulaire dans les politiques régionales***

La Région Bourgogne-Franche-Comté est, en raison de ces compétences, productrice de déchets. Il importe donc de développer une politique transversale « déchets-économie circulaire » intégrée à toutes les politiques portées par la collectivité, qu'il s'agisse de ses compétences propres (lycées par exemple) ou de ses politiques d'intervention, dans un objectif d'éco-exemplarité.

### ***Mise en place d'un observatoire régional des déchets et des ressources***

Cette action vise à doter la région d'un outil permettant à la fois de suivre les indicateurs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et d'aider au pilotage des politiques publiques en la matière.

### ***Accompagner acteurs et territoires dans la transition vers l'économie circulaire***

La Région contribuera à accompagner les projets de territoire en matière d'économie circulaire (ressourceries / recycleries), via un appel à projets spécifique. Un travail sera également mené autour des biodéchets, pour accompagner l'émergence de projets de tri et de valorisation sur les territoires.

Le développement d'une plateforme numérique régionale sur les déchets et l'économie sera également programmé, afin de contribuer à animer et fédérer les acteurs, de mettre en avant les bonnes pratiques et initiatives et rendre visible l'action régionale.

### ***Favoriser le tri, le réemploi, le recyclage des déchets du BTP***

Avec 8,8 millions de tonnes de déchets, le secteur du bâtiment et des travaux publics génère plus des trois quarts des déchets sur la région. Aujourd'hui, moins de 15 % des déchets dans le bâtiment et 50 % dans les travaux publics sont recyclés. La Région contribuera à la structuration d'un écosystème régional favorable à la prévention, à la récupération et au réemploi des déchets du BTP.

### ***Animation de réseaux par filière économique ou par flux de déchets***

Afin de contribuer au développement du tri, du réemploi et de l'économie circulaire auprès des acteurs économiques, la Région inscrira son travail dans la constitution de réseaux, en lien avec les acteurs économiques locaux.

## **4. Lien avec les autres politiques sectorielles**

La transition vers une économie circulaire passe par la démonstration mais également par la formation, à tous les stades : formation initiale (école, université...), formation continue (celle des acteurs professionnels), et mais aussi formation des acteurs publics. La Région développera les partenariats nécessaires et inclura l'économie circulaire dans sa compétence en matière de formation professionnelle.

Au niveau des déchets, la Région doit viser à l'exemplarité en ce qui concerne ses compétences propres. C'est tout particulièrement le cas concernant les sites dont elle est directement responsable (siège, lycées), ou pour les travaux qu'elle réalise en tant que maître d'ouvrage.

Enfin les politiques d'aménagement du territoire peuvent contribuer au soutien de projets en matière d'économie circulaire.

## **5. Contribution des fonds européens**

Les contrats Leader permettront aux GAL de mettre en place des actions sur la thématique de l'économie circulaire.

### 1. [Rappel des enjeux](#)

- **La forêt**

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France (11 % de la forêt française qui occupe 37 % du territoire régional). Si elle représente 11 % de la forêt française, elle assure 17% de la production de bois nationale. Elle dispose du plus fort volume de bois sur pied à l'hectare (210 m<sup>3</sup>/ha contre 163 m<sup>3</sup>/ha en moyenne nationale). La forêt de Bourgogne-Franche-Comté est la plus productive de France. Par ailleurs, la Région est fière de compter sur son territoire le seul Parc National consacrée aux forêts.

Depuis 1985, la surface forestière a augmenté de 6 % et le volume sur pied de 47 %. Ce panorama, qui tend à démontrer une certaine abondance de la ressource, doit toutefois être nuancé. D'une part, parce que cette augmentation est essentiellement constatée dans les forêts privées, dont l'exploitabilité n'est pas toujours assurée, et d'autre part, parce que ces augmentations concernent moindrement les essences nobles feuillues (chêne et hêtre). On assiste donc à un appauvrissement relatif de la ressource forestière.

Les crises sanitaire et climatique sont en outre de nature à porter rapidement atteinte à cette ressource, comme pour les épicéas fortement impactés par la prolifération des scolytes ces dernières années ou encore les hêtres et charmes fortement impactés par les sécheresses successives provoquant un stress hydrique.

- **Les entreprises forestières et de la 1<sup>re</sup> transformation**

En Bourgogne-Franche-Comté, près de 2 400 établissements relevant de l'amont forestier ou de la 1<sup>re</sup> transformation (sylviculture, sciage et travail du bois) emploient plus de 7 000 salariés (19 200 salariés sur l'ensemble de la filière). Hors Office National des Forêts (ONF) principal employeur, les entreprises forestières sont souvent des petites voire très petites entreprises unipersonnelles, et dont le personnel dispose d'un faible niveau de qualification. Ces entreprises sont souvent avec l'agriculture, les seuls acteurs économiques des secteurs les plus ruraux.

Les entreprises du sciage et du travail du bois sont tournées vers le marché mondial : celles-ci réalisent 30 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation. Elles fournissent 16 % de la production française de sciages (pour 13% des volumes récoltés) et 23 % de la production française de sciages de feuillus. Au cours des dernières années, elles ont réalisé d'importants investissements nécessaires à leur modernisation et à leur développement.

En Bourgogne-Franche-Comté, la filière bois comprend par ailleurs d'autres activités économiques : la fabrication de meubles, la construction bois, l'industrie du papier et du carton qui relèvent de la « 2<sup>de</sup> transformation », et la production de combustible pour la valorisation énergétique.



## 2. Les interventions de la Région

- **L'animation de filière**

En lien avec la gouvernance du Contrat régional forêt-bois, la Région accompagne l'interprofession Fibois dans la structuration et l'animation d'une filière forêt-bois régionale amont-aval dynamique et apte à répondre aux défis économiques, sociétaux et environnementaux.

- **Les aides aux projets individuels et collectifs (investissement et fonctionnement)**

La Région intervient en matière de gestion forestière, dans l'objectif d'améliorer les pratiques sylvicoles (aide à la gestion forestière exemplaire) et de soutenir nos forêts face aux premières conséquences du changement climatique (îlots d'avenir, introduction de nouvelles essences).

La Région soutient également les entreprises du secteur du bois : travaux forestiers, transformation du bois..., afin de soutenir la valorisation d'une ressource locale essentielle dans notre Région.

L'usage du bois, notamment le bois construction, fait également l'objet de dispositifs dédiés.

## 3. Les priorités du mandat

### **Faire de la forêt une grande cause régionale**

La forêt de Bourgogne-Franche-Comté est un patrimoine essentiel à notre région, confronté à de multiples enjeux et menaces. Seules des réponses adaptées, anticipées et travaillées au plus près des massifs forestiers pourront permettre de relever ces défis.

La Région militera pour que la gouvernance régionale des acteurs concernés soit simplifiée et pour que le droit à l'expérimentation des Régions, y compris en matière réglementaire, soit initié et mis en œuvre.

### **Promouvoir une gestion exemplaire des forêts**

La Région est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de modes de gestion forestière responsables répondant à la fois aux objectifs économiques, environnementaux et de multifonctionnalité. Ces modes et pratiques de régénération naturelle seront vivement encouragés, avec à la clé des engagements de ne porter atteinte ni aux paysages ni aux milieux forestiers (coupes rases...). Dans cet objectif, la Région travaillera à créer un indicateur permettant de disposer chaque année des surfaces forestières faisant l'objet d'une coupe rase.

Par ailleurs, la Région souhaite engager une politique de préservation des forêts à fort potentiel écologique (essences, espèces, biodiversité...). Pour ce faire plusieurs leviers pourront être utilisés : convention avec le conservatoire régional, création de réserves naturelles régionales ou politique d'acquisitions ciblées.

### **Massifier le bois construction**

La filière bois construction constitue une filière de valorisation du bois à fort potentiel de développement, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation.

Dans le prolongement du plan d'accélération, la Région donnera l'exemple dans son patrimoine et intensifiera son appui aux projets utilisant du bois dans la construction, à des fins de démonstration, de massification et d'appropriation par les divers intervenants du secteur de la construction.

Elle soutiendra l'émergence d'un cluster bois construction et favorisera la constitution d'un continuum de formation permettant d'aller jusqu'au niveau ingénieur architecte, en s'appuyant sur le lycée du bois de Mouchard et l'ENSAM de Cluny.

### **Préparer la forêt et la filière bois au changement climatique**

La réponse de la Région aux impacts du changement climatique s'inscrira à la fois en réactivité sur le court terme et dans l'adaptation à plus long terme.

A court terme, et dans la continuité du plan d'accélération qui a permis de créer des plateformes de stockage de bois scolyté, la Région maintiendra son appui aux acteurs économiques dans cette direction.

L'accompagnement de l'adaptation au changement climatique sera amplifié, y compris en termes de recherche, pour tenir compte du dépérissement, au travers notamment de l'expérimentation de nouvelles essences et variétés forestières, mais également de la survenue de nouveaux risques (sanitaire, incendie, tempête...).

### **Le Parc National des Forêts**

Le Parc National des Forêts est une véritable opportunité pour promouvoir un modèle de développement durable, améliorer la qualité de vie dans le territoire et répondre aux enjeux planétaires liés à l'effondrement de la biodiversité, au changement climatique et aux évolutions sociétales. Il constitue un laboratoire national de l'adaptation des forêts de feuillus au changement climatique et un territoire d'expérimentation et d'innovation écologique dans la gestion des forêts.

C'est pourquoi la Région poursuivra son soutien au Parc National des Forêts.

## 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

La forêt conjugue plusieurs enjeux : patrimoine environnemental et réservoir de biodiversité qui en font un bien commun majeur à préserver en lien avec les premiers impacts du changement climatique, mais également filière économique à part entière avec les acteurs du bois...

La politique forêt-bois interagit donc naturellement avec le développement économique comme avec les politiques liées à la transition et à la préservation de l'environnement. Elle participe également à l'attractivité de notre Région, en lien avec les parcs naturels, les réserves naturelles et le parc national.

## 5. Contribution des fonds européens

Le FEDER soutient les investissements des entreprises de 1<sup>re</sup> et 2<sup>de</sup> transformation du bois.

Le FEADER 2023-2027 permettra quant à lui de soutenir les dessertes et voies communales forestières.

### 1. Rappel des enjeux

Le classement initial des communes en zone de montagne repose sur la directive 76/401/CEE du Conseil européen du 6 avril 1976.

Avec la loi du 9 janvier 1985, dite « loi montagne », modifiée en 2016, l'Etat français propose d'élargir la réflexion et d'appliquer sur les territoires de montagne des principes de gestion intégrée relative au développement et à la protection de la montagne. Les textes permettent ainsi d'agir sur l'agriculture, mais plus globalement sur les besoins des populations montagnardes permanentes et saisonnières, sur les paysages, sur la reconquête de la biodiversité et la préservation de la nature, sur les milieux aquatiques, et plus récemment sur les enjeux liés aux évolutions climatiques.

Dans ce cadre, les massifs délimitent « un espace économique cohérent agrégeant les communes de montagne, les zones de piémont et les centres urbains d'entrée de vallée ».

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée par les trois zones de massifs du Jura, du Massif central et des Vosges, qui représentent 28 % du territoire régional et 18 % de la population régionale (INSEE 2016). Les 4 parcs de la région représentent 50 % de la superficie des zones de massifs.

Ces zones de massifs en Bourgogne-Franche-Comté ont en commun la richesse des milieux naturels, mais présentent des caractéristiques différentes :

- Ainsi, le massif du Jura est, pour l'essentiel de son territoire, une moyenne montagne rurale, périurbaine industrielle, agricole et forestière aux revenus élevés et au faible taux de chômage. La frontière immédiate avec la Suisse joue un rôle évident sur une attractivité migratoire élevée ;
- La partie Morvan du Massif central est également une moyenne montagne rurale, centrée sur l'agroforesterie, le tourisme, et dont l'attractivité de bourgs centres ou de petites villes industrielles dynamiques (Autun, Bourbon-Lancy...) constitue un moteur actif de reconquête démographique ;
- Enfin, le massif des Vosges, en région Bourgogne-Franche-Comté (comme sur l'ensemble de son territoire), est considéré comme une montagne urbanisée, notamment à proximité des grands pôles urbains, avec une plus forte densité de population due en partie à une population jeune, ainsi qu'une attractivité résidentielle et touristique affirmée.

Les trois espaces de montagne de la région reflètent ainsi une diversité et une variété de caractéristiques spécifiques dont la constante régionale est de s'appuyer sur une armature de bourgs-centres et de petites villes qui structurent de façon variée les différents massifs.

## 2. Les interventions de la Région

La Région Bourgogne Franche-Comté, en déclinaison des textes nationaux, souhaite appliquer une politique différenciée sur ses territoires de montagne, prenant en compte leurs caractéristiques naturelles, dans une optique pro-active de valorisation des atouts et richesses de la montagne et en cohérence avec l'impératif de transition énergétique et écologique exacerbé par la sensibilité particulière de ces espaces en la matière.

Il s'agit à la fois :

- De préserver ces espaces de montagne, leurs paysages et leurs écosystèmes ;
- De développer leur attractivité résidentielle, touristique et économique ;
- De maintenir un tissu agricole-forestier vivant et dynamique, avec à la clé la valorisation des productions agro-alimentaires typées montagne ;
- D'anticiper le réchauffement climatique, dont la montagne est aux avant-postes.

La Région intervient avec l'ensemble de ses politiques sectorielles (tourisme, agriculture, environnement, économie, mobilité, aménagement du territoire, etc.) à travers les outils de gouvernance commune :

- les Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Région (CPIER) :

Une nouvelle génération de ces contrats partenariaux avec l'Etat est en cours de finalisation pour la période 2021-2027.

Sur les 3 massifs concernant la Bourgogne Franche-Comté, une enveloppe globale de l'ordre de 190 M€ est ainsi contractualisée à travers les CPIER, à hauteur de 104 M€ pour l'Etat et de 86 M€ pour les régions concernées, dont 18 M€ pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Ces budgets seront abondés en 2021 et 2022 par une contribution des Régions au Plan national Avenir Montagne (PAM) investissement, à hauteur de 75 M€ au total, dont 15 à 18 M€ pour la Bourgogne-Franche-Comté, en miroir de l'enveloppe Etat PAM de 75 M€ sur les trois massifs régionaux.

- Les programmes FEDER : des fonds européens FEDER sont spécifiquement dédiés en France à ces zones de massifs. Ils seront gérés dans la période 2021-2027 sous la forme d'axes interrégionaux rattachés aux PO des Régions coordonnatrices de massif. A ce titre, la Bourgogne-Franche-Comté inclura dans son PO un axe interrégional Jura.

L'objectif final, à travers cette politique différenciée et la contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux démarches contractuelles interrégionales, est le maintien du nombre d'habitants en zone de montagne sur la région.

Cet objectif illustre la volonté de considérer ces territoires de montagne comme des territoires vivants, dynamiques sur le plan de l'activité humaine et économique, au-delà de leur caractère naturel particulier.

### 3. [Les priorités du mandat](#)

#### **Contribuer aux démarches interrégionales de massifs**

La Région poursuivra son implication dans le cadre des CPIER, en s'appuyant sur les priorités d'actions suivantes : préservation et valorisation de l'environnement, des ressources naturelles et des paysages, soutien aux activités économiques, attractivité et accueil de population, mise en réseau des acteurs à l'échelle du massif.

#### **Contribuer au Plan Avenir Montagne national**

La Région Bourgogne-Franche-Comté s'inscrira dans le « Plan Avenir Montagne » national, compte tenu son adéquation avec nos orientations politiques de développement du tourisme 4 saisons et de protection de la biodiversité notamment, et de son impact positif en matière de relance de l'activité après la crise sanitaire.

#### **Participer aux instances de gouvernance**

La Région participera activement aux institutions spécifiques à la montagne : le Conseil national de la montagne et les comités de massif, de même qu'à l'ANEM.

### 4. [Lien avec les autres politiques sectorielles](#)

Plusieurs politiques sectorielles alimentent directement des démarches contractuelles interrégionales de CPIER : aménagement du territoire, tourisme, environnement, transition énergétique, agriculture et forêt, économie, mobilités, etc.

Les budgets annuels de ces différentes politiques sont mobilisés et valorisés au profit des territoires de montagne, dans le respect de nos engagements contractualisés.

### 5. [Contribution des fonds européens](#)

Les fonds européens FEDER spécifiquement identifiés au niveau national permettent d'abonder les politiques CPIER de massifs, et contribuent ainsi à améliorer l'effet de levier des crédits régionaux. Dans le cadre des principes de gestion retenus pour la période de programmation 2021-2027, ils sont gérés par la Région siège du préfet coordonnateur de massif. La Région Bourgogne-Franche-Comté aura à ce titre la responsabilité de l'axe massif du Jura relevant du PO Bourgogne-Franche-Comté.

Les montants de ces axes interrégionaux sont globalement de :

- 12 M€ pour le massif du Jura ;
- 40 M€ pour le Massif central ;
- 12 M€ pour le massif des Vosges.

### 1. Rappel des enjeux

#### 1.1. Le contexte

La Région fait de la transition numérique une priorité stratégique. L'adoption en 2019 de la SCORAN BFC, qui constitue le volet numérique du SRADDET, et de la feuille de route numérique par l'assemblée régionale a fixé le cap pour le développement du numérique en Bourgogne Franche-Comté et détermine le cadre nécessaire à la mise en œuvre de la politique publique régionale du numérique.

Le 9 octobre 2020, outre la Politique Publique des Usages Numériques (PPUN), les élus régionaux réunis en assemblée plénière, ont adopté le Plan d'accélération de l'investissement régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté (PAIR), afin de conforter les mesures d'urgence prises dès le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, de relancer durablement l'économie régionale et d'accélérer la transition écologique et énergétique.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la transition numérique a joué un rôle majeur pour permettre la délivrance de services à travers les plateformes de services et les infrastructures numériques fixes et mobiles. La crise a exacerbé l'importance stratégique du défi numérique, et notamment le caractère vital des réseaux de télécommunication, et a montré l'importance de l'accompagnement des usages : télétravail, visioconférence, continuité pédagogique, relations sociales ou accès aux contenus culturels... Elle a également mis au jour les limites du numérique, et notamment : les inégalités sociales et territoriales accentuées par les retards de déploiement de la fibre, les inégalités d'accès aux outils numériques, les défis de la cybersécurité.

#### 1.2. Les acquis du précédent mandat

- Déploiement d'un réseau Très Haut Débit (THD) Radio RCube (1 000 communes) ;
- Accompagnement du déploiement de la fibre optique à la maison FTTH et dans l'entreprise (162 M€) ;
- Doublement du financement au GIP TerrNum BFC au profit des communes et EPCI ;
- Mise en œuvre d'une dorsale optique Bourgogne-Franche-Comté (1200 km de fibre optique) ;
- Portage de la future plateforme régionale d'inclusion numérique et animation du réseau régional de tiers Lieux (fablabs, living lab, espace de coworking) ;
- Développement de la télémédecine (AAP ARS) ;
- Structuration d'une filière numérique (AAP French Tech, CAPECO Numérique) ;
- Accompagnement de la transformation numérique des entreprises (Cap Numérique, « DIGIT Pass BFC ») ;
- Mise en place de l'ENT lycées/collèges/écoles et montée en débit jusqu'à 30 MB dans les lycées.

## 2. [Les interventions de la Région](#)

Les priorités régionales en matière numérique : la question des infrastructures et celle des usages.

La première priorité reste la question des infrastructures, du fait des retards accumulés par les départements qui ont la responsabilité de l'installation de la fibre en zones rurales, et par les opérateurs qui déploient en zone urbaine. Face aux retards constatés, la Région a mis en œuvre une solution immédiate et temporaire d'accès au THD par voie hertzienne (par radio, dispositif R-Cube THD). Aujourd'hui, il s'agit de s'assurer de la poursuite et de l'accélération du déploiement des infrastructures FTTH pour que chaque territoire bénéficie d'un égal d'accès au très haut débit. L'enjeu est d'autant plus important que la Bourgogne-Franche-Comté est un territoire essentiellement rural et que l'arrivée de la fibre optique concrétise un décloisonnement économique, social et éducatif majeur pour la ruralité.

La deuxième priorité est de relever le défi des usages numériques au bénéfice des citoyens, des acteurs économiques et des collectivités. Le secteur marchand comme les services publics doivent bénéficier d'un déploiement numérique maîtrisé, responsable, éthique. Dans le champ économique, la mutation numérique ne doit pas se limiter à l'industrie ou aux acteurs les plus importants ; elle doit bénéficier au commerce, à l'artisanat et à l'agriculture comme au tourisme. L'évolution des services publics et l'inclusion numérique des citoyens doivent être relevées dans une logique de transition douce. Développer un numérique responsable, un numérique au service d'une meilleure prise en compte des enjeux écologiques et sanitaires, suppose de ne pas imposer des outils qu'une partie parfois importante de la population ne peut ou ne veut pas utiliser.

La troisième priorité, transversale, est celle de la donnée et des réponses claires que nous devons contribuer à apporter en termes de souveraineté, de sécurité et de protection des libertés individuelles et de la vie privée. Cette priorité interroge notamment le déploiement des territoires intelligents et la question de « centres de données » publics localisés en Bourgogne-Franche-Comté.

Par ailleurs la Région doit, pour elle-même, en tant qu'organisation déployant des politiques publiques, faire évoluer ses projets et pratiques numériques en se dotant d'un système d'information performant, ergonomique et sobre, qui réponde aux attentes des usagers (agents de la collectivité, partenaires, bénéficiaires d'aide ou de subvention, citoyens). De ce point de vue, le numérique ne pourra plus être considéré comme une fonction support/ressource.

Enfin la Région doit se doter d'un outil opérationnel en capacité de relever les défis qui concernent les citoyens, les collectivités et les entreprises : ce sera l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, qui succèdera à l'actuel GIP Territoires numériques BFC.

## 3. [Les priorités du mandat](#)

### **Le défi des infrastructures : vers une Bourgogne-Franche-Comté 100 % connectée**

La Région s'est très fortement investie pour accélérer l'arrivée du Très Haut Débit dans tous les territoires en soutenant massivement les Départements, qui ont la responsabilité de déployer la fibre optique. Pour ce mandat, il s'agit d'être vigilant sur le rythme et le caractère universel (ou complet) du déploiement, tout en favorisant une meilleure couverture mobile 4G et en facilitant l'arrivée de la 5G et le développement des objets connectés.

## **Le défi des usages : vers un service public numérique régional**

### ○ Transformation numérique de l'économie et innovation

La transition numérique est un enjeu majeur de compétitivité, mais également de développement durable, pour l'ensemble des acteurs économiques (stratégie digitale, industrie du futur, agriculture de précision, circuits courts...).

La Région contribuera donc à structurer la filière numérique et à encourager l'innovation et le développement de start-ups. Elle accompagnera les entreprises (TPE, artisans, commerçants) à la transformation numérique, de même que les acteurs du tourisme.

### ○ Pour un numérique citoyen : le défi de l'inclusion numérique

Si le numérique peut contribuer à faciliter la vie, il peut aussi être un facteur de fracture vis-à-vis de tous ceux qui ne sont pas à l'aise avec ses outils. La Région s'impliquera donc dans le développement des usages du numérique pour tous, et au-delà, participera à la réduction de la fracture numérique. La préservation d'un accès traditionnel aux services publics doit également être une préoccupation forte, afin de garantir la liberté de choix aux usagers.

La Région créera notamment au cours du mandat une application « BFC dans ma poche », outil numérique responsable au service des citoyens, entreprises, associations et communes, pour faciliter l'accès au bouquet de services régionaux. Elle sera un outil important de l'inclusion numérique en région.

### ○ Vers une Bourgogne-Franche-Comté 100 % territoires intelligents

Région essentiellement rurale, la Bourgogne-Franche-Comté souhaite devenir une région leader en matière de territoires intelligents/connectés ruraux. L'objectif de la Région est de faire émerger des projets de territoires intelligents en prenant en compte les problématiques spécifiques auxquelles sont confrontées les communes en zone rurale : dévitalisation des centres-bourgs, difficultés rencontrées par les commerces, manque d'ingénierie...

La Région soutiendra donc le développement de projets innovants sur l'ensemble du territoire. Elle travaillera également à une stratégie régionale de la donnée pour proposer des solutions claires en termes de souveraineté, de sécurité et de protection des libertés individuelles et de la vie privée

## **Création de l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle ARN-IA**

La Région créera au cours du mandat un service public du numérique, véritable pôle d'expertise de très haut niveau capable d'accompagner les décideurs publics sur les choix stratégiques d'innovation digitale et leur mise en œuvre, d'interagir avec le secteur privé, de participer à la structuration de l'inclusion numérique en région et de peser sur les choix nationaux dans le domaine numérique. L'agence doit également apporter solutions numériques, expertise et ingénierie aux collectivités. Enfin l'agence contribuera, dans le cadre de ses missions, à accélérer la transition énergétique et ouvrira la réflexion sur la sobriété numérique.



## **Pour un numérique durable, éthique et responsable**

La Région Bourgogne-Franche-Comté défend un numérique à la fois éthique dans ses pratiques et responsable vis-à-vis des enjeux de protection de l'environnement, avec pour ambition de devenir la première région connectée, intelligente et durable.

Dans cet objectif, la Région œuvrera à une meilleure sobriété numérique, contribuera à structurer une filière du réemploi et favorisera la réparabilité du matériel informatique. Elle engagera une démarche de labellisation « Région numérique responsable ».

La Région participera également au développement de nouveaux outils de mobilité, afin que le numérique contribue pleinement aux objectifs régionaux en matière de sobriété et de décarbonation des modes de déplacement.

Elle favorisera également l'utilisation de logiciels libres.

### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

Le numérique étant un outil au service de l'ensemble des thématiques, il entre en interaction directe avec de nombreux dispositifs régionaux, en particulier :

- Mobilités, pour construire des outils au service des usagers ;
- Aménagement numérique du territoire, pour contribuer à résorber les zones blanches et à accompagner le déploiement global de la fibre ;
- Développement économique, via le soutien au développement des usages ;
- Education, au travers du déploiement du numérique éducatif ;
- Santé, via le développement de l'e-santé ;
- Interne à la collectivité, via les systèmes d'information...

### 5. Contribution des fonds européens

Par le biais de stratégies territoriales urbaines d'un côté, et rurales de l'autre, les projets destinés à développer des territoires intelligents sont soutenus par le FEDER.

L'axe prioritaire 2 du PO FEDER est consacré au numérique et aux usages du numérique.

L'axe prioritaire 2 du programme Interreg France-Suisse est également consacré en partie au numérique et aux usages du numérique.

### 1. [Rappel des enjeux](#)

La Région est devenue, avec la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), cheffe de file des mobilités, à la fois l'architecte et le chef d'orchestre de cette nouvelle compétence. Région architecte, car il lui revient, en concertation avec les EPCI, de définir la carte des bassins de mobilité. C'est chose faite. La prise en compte de la diversité des situations et des pratiques des contractualisations locales doit prévaloir pour donner toutes ses chances au développement de la mobilité sur tous les territoires. Et la Région cheffe d'orchestre, car elle doit contractualiser avec chaque EPCI les nouvelles mobilités complémentaires à l'existant, dans un cadre de cohérence régionale. Le comité des partenaires, avec la présence a minima aux cotés des élus, des entreprises et des usagers, sera le lieu privilégié du dialogue et de la co-construction des nouvelles mobilités adaptées aux besoins des habitants des territoires et à la volonté politique des élus. La Région entend répondre au défi spatial de couverture équitable de l'ensemble du territoire régional ; au défi social et à son devoir envers notre jeunesse ; au défi environnemental, avec une urgence de plus en plus prégnante.

Ce mandat sera déterminant. Il nous faut agir maintenant pour décarboner les mobilités des personnes et des biens. Côté énergie, nous prenons un engagement fort de réduction des motorisations : avant la fin de ce mandat, la suppression totale pour le transport ferroviaire voyageur et la réduction de moitié pour le transport par car.

En fonction des évolutions législatives européennes et nationales, la Région étudiera les possibilités de fiscalité écologique sur le fret de longue distance, pour financer l'accélération de la décarbonation des mobilités.

### 2. [Les interventions de la Région](#)

Le socle construit au cours du mandat précédent est solide. Il s'appuie sur une réflexion systémique globale des mobilités des biens et des personnes, avec de nombreuses entrées :

- Une politique vigoureuse d'investissements sur les infrastructures (fer, routes et voies d'eau), l'accessibilité des gares, le renouvellement et l'entretien du matériel ferroviaire, le train à hydrogène... ;
- La marque Mobigo Bourgogne-Franche-Comté, à la hauteur de notre ambition « emmène-moi là où je veux » s'est imposée à tous nos prestataires dans le respect d'une charte de communication ;
- L'outil Mobigo, la charpente de l'intermodalité : il s'agit ni plus ni moins que de fournir un système d'information voyageurs et d'acquisition de titres de transport avec des fonctionnalités égales à celles des réseaux urbains les plus innovants. Mobigo intègre la marche à pied, le vélo, l'utilisation d'une voiture en autopartage, le covoiturage, la location d'un abri vélo sécurisé et bien d'autres innovations à venir ;
- Une billettique simple à utiliser avec le choix du support M-ticket ;

- Le développement des nœuds d'intermodalité et des pôles d'échange multimodaux : parkings de covoiturage, points d'arrêts de cars régionaux, gares et haltes ferroviaires au nombre de 200 en Bourgogne-Franche-Comté (1 gare nationale, 25 gares régionales, 41 gares de proximité et 138 gares d'intérêt local) ;
- Une Société Publique Locale (SPL) mobilité régionale qui intègre les anciennes régies départementales ;
- Une stratégie régionale aéroportuaire ;
- Une stratégie fret tri-modale avec l'essor du technoport de Pagny, des ports de la Saône, de l'Yonne et la relance du fret ferroviaire ;
- Une nouvelle organisation territoriale grâce à la Loi d'Orientation des Mobilités : la Région architecte et cheffe d'orchestre liée par contrat aux EPCI devenus compétents en matière de mobilité pour plus de 80 % d'entre eux ;
- Et côté services aux voyageurs, une tarification moderne et attractive du TER Mobigo et des cars régionaux Mobigo ; Allô billet, un moyen inclusif pour obtenir son titre de transport ; le ticket mobilité pour des salariés éloignés de leur emploi ; le covoiturage organisé conventionné ; le soutien aux mobilités solidaires des plateformes de mobilité... ;
- Pour les transports scolaires, le déploiement de 2school, billettique et outil de gestion des transports scolaires tournés vers la qualité de service ; l'extension de la gratuité des ayants-droit étendue aux départements de la Nièvre et de l'Yonne....

### 3. [Les priorités du mandat](#)

Nous devons relever un triple défi : environnemental, avec une urgence de plus en plus prégnante ; spatial, avec des solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional ; social, pour rendre les mobilités accessibles à tous.

La décarbonation du transport des biens et des personnes sera notre objectif premier. Deux moyens pour l'atteindre : utiliser une énergie décarbonée et plus de monde dans tous les véhicules de transport.

#### 1. **Des infrastructures et matériels adaptés aux besoins de mobilité**

En matière de transports, tout commence par la qualité de l'infrastructure et du matériel adaptés aux besoins des populations et des entreprises. Nous poursuivrons le rajeunissement de la flotte et l'investissement massif des infrastructures de mobilité aux côtés de SNCF Réseau et de l'Etat.

Nous innoverons avec le train léger autonome destiné aux voies les moins circulées et touristiques, voire celles qui sont aujourd'hui consacrées uniquement au fret. La VFCEA, sur laquelle nous avons fortement investi, sera totalement prise en charge par SNCF Réseau à partir de 2024 ; nous serons vigilants quant à la réalisation de sa régénération.

La terminaison du chantier LGV Rhin-Rhône sur le tronçon Petit-Croix Lutterbach doit être remise à l'ordre du jour et réinstruite par le Conseil d'Orientation des Infrastructures, avec l'objectif d'un début de réalisation avant la fin de la décennie.

Le trafic est perturbé par des chutes d'arbres qui causent de gros dégâts sur notre parc de matériel. Nous souhaitons généraliser le traitement écologique de la végétation et de la biodiversité le long des voies sur le domaine privé.

Enfin, il nous faut redonner vie à l'emprise foncière des 600 km de voies ferroviaires non circulées depuis 2011, en lien avec SNCF Réseau et les EPCI ou PETR : mobilité ferrée, voies vertes, réserves de biodiversité, production photovoltaïque sont autant de pistes à proposer aux bassins de mobilité.

## **2. Vers des mobilités durables d'ici 2030**

Le mandat actuel est celui de la rupture. Il nous faut agir maintenant, en concertation, et « embarquer » les citoyens et les entreprises dans cette nécessaire aventure collective. Nous prenons un engagement fort de réduction des motorisations diesel dans les transports Mobigo, avec une suppression totale pour le transport ferroviaire voyageur et la réduction de moitié pour le transport par car avant la fin de ce mandat.

Porter un tel objectif ne peut se faire sans indicateurs fiables et incitatifs, partagés avec les élus locaux et les citoyens. Nous proposons la mise en place, ligne par ligne Mobigo (trains et cars), d'un bilan carbone avec des objectifs ciblés de réduction à la fois globaux et par km/voyageur. Doubler le nombre de voyageurs sur une ligne permet de diviser par deux l'impact carbone par voyageur. Ce dispositif de suivi permettra aussi de capter des certificats d'énergie dont le produit sera affecté au développement des mobilités douces.

L'objectif de décarbonation est indissociable de l'effort de lutte contre les inégalités territoriales et de justice sociale : donner plus à ceux qui ont le moins.

Avec la hausse attendue du prix des énergies fossiles, les transports collectifs vont gagner un avantage économique certain. Cela ne doit pas nous faire abandonner notre politique tarifaire en faveur des personnes en situation précaire et des jeunes.

D'autre part, en l'absence de moyens de transport collectif sur les territoires les moins denses, de nouvelles solutions innovantes pourront accompagner celles qui existent déjà, telles que le Ticket Mobilité ou le covoiturage organisé conventionné.

## **3. Une offre mieux adaptée aux besoins de nos concitoyens**

Notre boussole, la mobilité partout et pour tous avec le bon moyen de transport, au bon endroit et au bon moment, à un coût soutenable pour la collectivité et à un prix accessible pour le voyageur.

Nous l'avons vérifié au cours du mandat qui s'achève, le développement et le cadencement de l'offre est facteur d'augmentation du nombre de voyageurs sur l'ensemble du réseau Mobigo. Nous proposons le développement de l'offre sur les axes à grand potentiel (entre 30 à 40 trains quotidiens supplémentaires sur le mandat, soit 620 trains contre 430 en 2016, 580 en 2019). Ce développement de l'offre vaut aussi pour les lignes interurbaines de desserte fine du territoire par car Mobigo.

Il nous faut amplifier, en lien avec les territoires, l'intermodalité entre tous les moyens de transport. Les gares sont des nœuds d'intermodalité déterminants, avec le choix affirmé de favoriser les mobilités douces et les automobiles partagées.

La crise du Covid-19 ne sera pas sans incidences sur le comportement des actifs en matière de mobilité. Nous mettrons en place une tarification adaptée aux nouveaux rythmes de vie issus de la crise sanitaire.

#### **4. Donner envie de transports collectifs grâce à de nouveaux services**

La régularité et le confort des moyens de transport régionaux sont nécessaires pour attirer plus de voyageurs. Mais ce n'est pas suffisant pour atteindre notre objectif ambitieux de décarbonation forte avant la fin du mandat.

Notre système d'information multimodale Mobigo intégrant tous les types de mobilités, doublé d'une plateforme téléphonique, est la clé de voûte de nos relations avec les voyageurs.

Nous devons compléter ce système pour les voyageurs qui viennent de l'extérieur de notre Région grâce à un partenariat réciproque SNCF Connect/Mobigo. L'objectif est de faire connaître et faciliter une relation point à point, combinant trains nationaux (TGV et TET puis trains de nuit) et transports régionaux Mobigo.

La nouvelle billettique dématérialisée et sans contact, voire par carte de crédit, simplifiera l'accès aux transports publics.

Développer le service aux voyageurs en gare est un impératif fort. On ne peut pas se satisfaire que plus de 150 gares soient réduites à un rôle de halte ferroviaire. Nous devons proposer dans le bâti disponible des services aux citoyens. Nous continuerons de réenchanter les gares, accompagnés par l'opération nationale « Mille et une gares », en développant des services en gare en lien avec les EPCI, les communes et l'économie de proximité.

Un Kiosque Mobigo pourra proposer, dans chaque commune ou EPCI volontaire, des services aux voyageurs du quotidien (conciergerie, vente en circuit court, services issus de l'ESS...)

A la fin de l'année, 12 gares sur 25 prévues sont mises en accessibilité ou en passe de l'être. Notre objectif est d'être au rendez-vous en 2025 pour la mise en accessibilité des 13 autres gares.

Nous nous sommes attachés à multiplier les moyens d'acquisition des titres de transport. Après la mise en place et le développement d'Allô billet, nous devons aller plus loin avec l'acquisition des titres de transport au plus près des lieux de résidence, dans chaque commune volontaire, pour limiter les déplacements forcés.

La Région ne doit pas rater la renaissance programmée des trains de nuit d'ici 2030. L'axe Metz-Sud de la France traverse notre Région. La Région se positionnera comme acteur auprès de la SNCF pour participer à la définition des fonctionnalités de ce train de nuit.

#### **5. Associer citoyens, partenaires sociaux et élus à la définition de besoins dans le cadre de la LOM**

Le 31 mars dernier, plus de 80 % des EPCI ont pris la compétence mobilité. Dans ce contexte, nous proposons trois mesures de gouvernance participative : inclure les organisations syndicales dans le comité des partenaires régional, en plus des acteurs prévus par la loi ; expérimenter la notion de bureau des temps dans les bassins de mobilité volontaires ; aider à la création d'associations locales de voyageurs sous condition d'adhésion à une structure fédérale régionale.

#### **6. Logistique et intermodalité**

En lien direct avec notre compétence économique, le développement du fret ferroviaire mérite considération. Comme nous l'avons réalisé sur l'étoile de Gray, les lignes de la Nièvre, le ferroutage à Mâcon, la gare de triage de Gevrey, le port de Gron, le technoport de Pagny en plein développement, nous devons proposer des alternatives au transport de fret par camion.

Il s'agit avant tout d'agir avec méthode à partir des besoins identifiés dans les entreprises, en favorisant toute une chaîne de mobilité (route, fer, eau). En concertation avec les transporteurs routiers, l'animation de la filière ferroviaire avec tous les acteurs publics et privés permettra de créer des synergies régionales.

## **7. Plateformes aéroportuaires maintenues dans l'attente d'énergie décarbonée**

Nous maintiendrons la présence de la Région dans les syndicats mixtes existants.

## **8. Des transports scolaires harmonisés et différenciés**

Le transfert de cette compétence à mi-mandat n'est pas encore totalement abouti. Nous avons fusionné les différents outils de gestion dans un outil unique de dernière génération, mis en place un outil de relation avec les familles et de suivi des 1 300 circuits quotidiens avec 2school, étendu la gratuité à la Nièvre et l'Yonne. Il nous reste à définir un règlement régional unique des transports, ouvert à la différenciation, non par département comme c'est le cas actuellement, mais par caractéristiques de territoire de même nature. Nous prenons l'engagement d'augmenter la qualité de service en lien avec les EPCI qui auront pris la compétence mobilité, en leur laissant une marge de manœuvre.

## 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

Les mobilités constituent une condition essentielle du développement des territoires, de leur attractivité et de la qualité de vie. Elles participent donc à de nombreuses autres actions de la Région, comme le développement économique, le développement touristique, l'accès à la formation mais aussi l'accès à de grandes manifestations régionales (culture, sport, patrimoine...).

La compétence régionale en matière de mobilités est intimement liée à notre action envers les lycées, en lien avec l'organisation des transports scolaires.

Enfin, les mobilités constituent un axe d'action majeur en matière de transitions écologiques, avec en particulier le renforcement de l'usage des transports collectifs, ou la décarbonation progressive de l'offre de transport.

## 5. Contribution des fonds européens

Par le biais de stratégies territoriales urbaines d'un côté, et rurales de l'autre, le FEDER accompagne la mobilité décarbonée. Ainsi, les projets destinés à accroître les aménagements et outils multimodaux, les aires de covoiturage ou encore les bornes de recharge de carburant alternatif (électriques, hydrogène) sont cofinancées par le FEDER. Les aménagements de voiries douces ou autres aménagements destinés à sécuriser la pratique des modes doux sont également un pan de la mobilité pouvant faire l'objet d'un soutien FEDER en Bourgogne-Franche-Comté.

La priorité 3 du programme Interreg France-Suisse est dédiée au développement des mobilités durables et multimodales ayant vocation à améliorer les déplacements transfrontaliers.

## **AXE 3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (DONT PARCS)**

---

### **Les habits neufs de la politique territoriale régionale (2022-2028) : soutenir et accompagner tous les territoires et leurs habitants dans la transition énergétique, écologique, numérique et sociale de la Région**

La Région est cheffe de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire (Loi Maptam du 27 janvier 2014 et Loi NOTRe du 7 août 2015). Elle a la charge d'élaborer un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Elle est également compétente pour la création des Parcs Naturels Régionaux (PNR).

La cohésion territoriale doit permettre à chaque territoire de se développer et de s'aménager durablement, afin que chaque habitant puisse vivre dignement dans son territoire. Dans cet esprit, il s'agit de maintenir et de renforcer les centralités urbaines et rurales, tout en consolidant l'attractivité économique et résidentielle.

#### 1. Rappel des enjeux

L'action territoriale, durant le précédent mandat, s'est appuyée sur de nombreux dispositifs, qui s'achèvent pour certains en cette année 2021 (Cap Territoires) ou dans les 24 mois à venir (Bourgs-centres, Leader, politique de la ville, habitat et aménagement). L'intervention territoriale dans le PAIR a également été un franc succès avec l'accompagnement de plus de 300 projets.

Au cours de ce nouveau mandat, la différenciation, la simplification et la concertation des acteurs guideront les interventions de la Région. Les piliers de cette politique de cohésion territoriale reposeront sur les ruralités, les quartiers et les solidarités.

Dans le même temps, la transition écologique sera intensifiée. Déjà à l'œuvre dans l'ensemble des politiques territoriales, la transition s'applique autant au bâti (en lien avec Effilogis) qu'à l'accompagnement des opérations d'aménagement d'espaces publics.

Par ailleurs, plusieurs évaluations de ces politiques territoriales ont été menées ou sont en cours (Cap Territoires, Bourgs-centres, cohésion sociale, ENVI et Leader). Elles fourniront, avec le SRADDET, le socle des futures interventions territoriales.

Enfin, les partenariats seront toujours recherchés, aussi bien avec les collectivités de proximité qu'avec l'Etat. Néanmoins, la Région portera ses principes et ses objectifs sans subordination à l'Etat.

#### 2. Les interventions de la Région

La politique de cohésion territoriale et des parcs s'articulera autour de 4 piliers :

- ➔ Les territoires de projet (contrats de territoires) et les parcs (4 PNR début septembre 2021) : sur la base de stratégies territoriales ciblant la transition énergétique et écologique, le renforcement des centralités, l'accueil de nouvelles activités et populations, l'attractivité et la gestion économe de l'espace, la Région souhaite renforcer ces territoires en ingénierie et en moyens d'actions pour assurer leur résilience et leur développement ;

- Les centralités : multipolaire, la Bourgogne-Franche-Comté veut renforcer ce réseau pour permettre à tous les territoires et à ses habitants de bénéficier des services essentiels du quotidien pour bien vivre et s'épanouir ;
- Les ruralités : multiples, celles-ci constituent souvent le cœur des territoires, avec pour certaines le sentiment d'être délaissées ; mais les territoires ruraux innovent pour permettre à leurs habitants de continuer à vivre dans un espace environnemental et social favorable ;
- Les quartiers : ces territoires urbains, régulièrement stigmatisés, abritent une population aux prises avec des difficultés sociales et économiques, dont une part de jeunes plus importante que dans le reste de la région. Quant à l'urbanisme, il apparaît souvent inadapté aux besoins actuels et doit donc être renouvelé pour redevenir soutenable.

Concernant, le programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) contribuant aux piliers « Territoires et Ruralités », il vise à impulser de nouvelles dynamiques résultant d'une stratégie de développement territorial définie et mise en œuvre par un partenariat d'acteurs publics et privés locaux. Ce faisant, il favorise le développement local, les approches novatrices et la coopération entre territoires. Dans ce cadre, les projets retenus sont soutenus et l'ingénierie locale renforcée.

Les politiques territoriales bénéficient principalement aux collectivités locales et à leurs EPCI ou aux autres acteurs publics. Mais, le secteur associatif est également l'un des moteurs de l'animation locale et de la vie dans nos territoires ; à ce titre, sa place sera amplifiée, notamment avec les dispositifs ENVI et FIP-FAP.

### 3. Les priorités du mandat

#### **Des territoires acteurs des transitions**

La Région continuera de s'appuyer sur la contractualisation pour soutenir les territoires de projets au service des transitions, notamment écologique et environnementale. Cela passe par la prise en compte de l'artificialisation des sols, l'accueil-attractivité (services à la population) et le renforcement des centralités. Le principe de différenciation sera, quant à lui, mis en œuvre sur la base de facteurs de fragilité territoriale. Cette différenciation pourra prendre la forme de bonifications ou de soutien en ingénierie, afin d'aider les territoires à passer plus facilement de l'idée au projet.

Les villes moyennes, à rayonnement pour la plupart départemental, et portant des projets d'envergure, feront l'objet d'une prise en compte spécifique.

Par ailleurs, la Région soutiendra également la capacité des territoires à fédérer les acteurs non élus dans la définition de leur stratégie de développement, via une bonification spécifique à la participation citoyenne.

Les Contrats métropolitains seront poursuivis autour des projets caractéristiques des fonctionnalités métropolitaines (enseignement supérieur, recherche, développement économique et équipements publics spécifiques), en réinterrogeant la liste des territoires bénéficiaires.

La Région prolongera également son engagement en faveur des Parcs Naturels Régionaux (PNR), qui constituent des outils et des relais essentiels de son ambition en matière de transition écologique et environnementale.



### **Des centralités intermédiaires à renforcer**

Le maillage des territoires est un facteur essentiel pour garantir aux habitants une réelle équité dans l'accès aux services. La Région contribuera donc à renforcer les facteurs de centralité des petites villes qui maillent le territoire régional, en soutenant les projets mûrs permettant d'améliorer ou de renforcer les conditions d'habitabilité (espaces publics, habitat, friches, commerces – étude Foncière commerces en cours...). Un nouveau dispositif, géographiquement plus équilibré, en assurera la bonne mise en œuvre.

### **Pour une ruralité dynamique et innovante**

La Région Bourgogne-Franche-Comté est un espace majoritairement rural. Diverse et plurielle, la ruralité constitue une force sur laquelle il convient de s'appuyer. Afin de renforcer la cohésion territoriale et sociale et de contribuer à l'émergence de services innovants et utiles aux habitants, la Région poursuivra le déploiement du dispositif ENVI. Quant à la démarche « Villages du futur » (visage attractif des ruralités de Bourgogne-Franche-Comté autour de nouvelles activités, de l'exemplarité écologique ou de la démocratie de proximité), portée par la Région, elle montera en puissance tout au long de ce mandat.

S'agissant de la gestion du programme LEADER, celle-ci fera l'objet d'une attention particulière, en lien avec les attentes fortes de simplification et d'efficacité émanant des territoires.

### **Vers une politique de la ville lisible et proche des besoins**

Le soutien à la qualité de vie dans les quartiers est également une condition de la justice sociale et de l'équité entre territoires et ses habitants. C'est, là aussi, un axe essentiel de différenciation des politiques publiques, destiné à soutenir plus ceux qui ont moins.

Dans cet esprit, la Région poursuivra son accompagnement aux quartiers politique de la ville, aussi bien par des actions d'animation (fonctionnement) que de rénovation urbaine (investissement). Pour ce faire, elle s'appuiera sur les acteurs de terrain, notamment associatifs, de façon à cibler et à ajuster régulièrement les besoins. Les interventions en faveur des actions associatives, des opérations d'aménagement qualitatif des espaces publics et des services à la population, dont les commerces, seront priorisées.

## **4. Lien avec les autres politiques sectorielles**

L'objectif de contribuer à plus d'équilibre entre les territoires dans notre Région est partagé par l'ensemble des politiques publiques de notre collectivité. La différenciation sera un levier central de la mise en œuvre de cette ambition au cours du mandat, et ce dans l'ensemble des politiques régionales, dans l'objectif de donner plus aux territoires qui en ont le plus besoin.

Cela se traduira par exemple au niveau économique par des expérimentations sur des « zones de reconquête » ou par la contractualisation avec les EPCI autour du soutien à l'économie de proximité. Les soutiens de la Région aux investissements locaux viseront un aménagement équilibré du territoire, notamment dans le domaine des mobilités, de la santé, des infrastructures culturelles ou sportives et du soutien aux équipements locaux.

## 5. Contribution des fonds européens

Le PO Feder comprend un axe territorial important pour la période de programmation 2021-2027 avec un volet urbain et un volet rural pour un montant total de 111 millions d'euros.

Contrairement aux PO 2014-2020 sur lesquels l'action urbaine se répartissait sur plusieurs priorités, l'action urbaine et même la future programmation territoriale seront concentrées en une seule priorité, plus lisible.

Les territoires urbains et ruraux, en plus des autres actions de droit commun du PO, disposeront donc de crédits dédiés sur la priorité territoriale, sur des thématiques communes entre les deux volets territoriaux.

Au titre du PSN 2023-2027, le dispositif LEADER sera poursuivi et sa mise en œuvre s'effectuera à travers les Groupements d'Action Locale (GAL). L'enveloppe financière représentera 5 % du second pilier, soit près de 38 millions d'euros.

### 1. Rappel des enjeux

La situation sanitaire de la région est marquée par des vulnérabilités qui accentuent les inégalités d'accès à la santé notamment dues à une population plus âgée que la moyenne nationale, avec une surmortalité générale plus forte que la moyenne nationale, une surmortalité prématurée plus forte et due en partie aux maladies cardiovasculaires et aux addictions, et une densité de professionnels de santé inférieure à la moyenne observée en France.

Les enjeux sont aussi bien au niveau des territoires (actions) qu'au niveau de l'intervention transversale (implication de toutes les politiques). L'accès à la santé et aux soins est ainsi un sujet majeur, marqué par un risque de rupture d'égalité entre les habitants.

La santé reste largement une compétence portée par l'Etat. Pour autant, la Région a souhaité mettre en œuvre une intervention volontariste dans ce domaine, en lien avec ses préoccupations d'équilibre territorial et de justice sociale. Le mandat précédent a donc été marqué par un certain nombre d'acquis : définition d'une stratégie régionale structurée, aménagement du territoire en santé, animation d'un partenariat très étroit avec l'ARS via notamment une convention cadre. Cela se retrouve dans de multiples engagements politiques auprès des acteurs de la santé (CHU, chercheurs, PGI, Cancéropôle, territoires).

L'objectif est ainsi l'accès de tous à la santé et à des soins de qualité en tout point du territoire régional, en complément de l'Etat qui en est le premier garant.

La Région souhaite également investir le champ de l'alimentation, intimement lié au bien vivre en bonne santé. Les comportements alimentaires évoluent, avec la recherche d'une alimentation plus saine, plus qualitative et plus locale. La recherche du « mieux manger » reste toutefois un réel facteur d'inégalités sociales, et constitue en conséquence un enjeu de santé publique. La Région fera donc de l'alimentation saine et locale un véritable levier de sa politique de prévention santé.

### 2. Les interventions de la Région

La Région s'engage dans l'objectif de contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé et de promouvoir la santé pour tous sur tout son territoire.

L'action régionale est organisée autour de 3 piliers sur lesquels peut s'appuyer la thématique de la santé :

- L'emploi et l'activité : appui à un écosystème spécifique, à la recherche dédiée, développement des formations des futurs professionnels et structuration d'une économie de la santé ;
- La transition écologique : agir en santé-environnement, travailler sur les impacts des pollutions et du changement climatique ;
- La fraternité : prévenir et assurer le suivi et la gestion de la crise sanitaire, assurer un accès à tous aux soins et à la santé (aménagement du territoire en santé).

Pour une action coordonnée en direction de tous les publics, notamment les plus éloignés de la santé, dans un cadre partenarial toujours recherché, deux défis demeurent :

-> Défi n° 1 : répondre aux besoins de proximité : l'accès aux soins de premier recours et la lutte contre la déprise médicale constituent une priorité, et des solutions locales doivent être mises en place. Un

enjeu de coordination des professionnels de santé est identifié : coordination clinique de proximité et coordination et présence territoriale.

-> Défi n° 2 : renforcer la prévention : l'enjeu est de permettre la mise en place d'un environnement favorable à la santé et de promouvoir des actions de prévention auprès de tous les citoyens.

Plus globalement, la Région souhaite encourager et développer une approche globale de la santé (vers une compétence « one health ») : approche intégrée, systémique et unifiée de la santé publique, animale et environnementale aux échelles locale, nationale et planétaire. Elle vise notamment à mieux affronter les maladies émergentes à risque pandémique, ainsi que tous les risques liés aux pollutions et au changement climatique. Cette approche passe par de nouveaux mécanismes conduisant tous ces acteurs à s'informer mutuellement et à agir d'une manière concertée, en liaison avec les gestionnaires de la santé publique. L'objectif est aussi l'anticipation de potentielles nouvelles crises et de futurs risques.

### 3. Les priorités du mandat

#### **Définir une feuille de route 2022-2028**

Une nouvelle feuille de route santé sera définie pour le nouveau mandat, mettant l'accent sur le déploiement d'une approche santé dans l'ensemble des politiques de la Région : il s'agit d'intégrer a minima une mesure des impacts en termes de santé de chaque politique.

L'objectif est également de dynamiser une gouvernance régionale sur la santé. Un groupe « élus santé » sera installé au sein du Conseil régional, afin d'assurer un partage et une dynamisation de la transversalité au sein de l'institution régionale et avec les partenaires, ARS notamment, pour un dialogue régional santé environnement.

#### **Gouvernance territoriale en santé**

Afin de contribuer à la définition de la stratégie régionale en matière d'offre de soin et de santé publique, la Région militera activement, en lien avec Régions de France, pour que soit mise en œuvre une expérimentation de co-gouvernance ARS / Conseil Régional.

#### **Aménagement du territoire en santé : accès de tous à la santé, action contre le manque de professionnels de santé, et développement de l'exercice coordonné et de la coopération dans les territoires**

L'accès au soin est une préoccupation majeure des habitants sur les territoires ruraux déficitaires et éloignés. La Région poursuivra, en lien avec les partenaires locaux, le soutien à la structuration et à la consolidation des lieux d'exercice coordonné des équipes de premier recours sur les territoires, qu'il s'agisse des maisons pluri-professionnelles, centres de santé, communautés professionnelles.

La Région soutiendra également les approches territoriales des politiques de santé : ingénierie des projets de santé sur les territoires, projets territoriaux par accueil de professionnels stagiaires/internes et services en santé.

Pour faire face au manque de médecins sur une partie de notre territoire, la Région s'engagera aux côtés des collectivités qui innovent sur le sujet.

### **Proposer une complémentaire santé**

Les coûts d'accès à une mutuelle complémentaire en santé restent un frein pour une partie de la population. La Région souhaite, en partenariat avec les professionnels du secteur, imaginer, construire et labelliser une offre spécifique à proposer aux habitants non couverts (retraités, demandeurs d'emploi, étudiants...)

### **Développer les expérimentations**

La Région poursuivra son accompagnement aux expérimentations en santé, dans le champ de la coordination : poursuite et développement du FRES (Fonds Régional d'Expérimentation en Santé), de la santé publique ou de la recherche appliquée.

### **Prévention, transition alimentaire et solidarité**

La Région poursuivra le développement de ses actions en matière de prévention, notamment en santé / environnement (alimentation et santé, perturbateurs endocriniens, facteurs environnementaux influant sur la santé, urbanisme favorable à la santé), au sein des lycées et auprès des publics jeunes, en santé sexuelle (plannings familiaux) et grâce au programme « sport et activité physique sur ordonnance ».

L'accompagnement d'une transition vers une alimentation plus saine et durable contribue à la fois à la prévention santé et à la transition écologique. La Région poursuivra ses objectifs d'accroître la part de produits locaux et bio dans les repas servis aux lycéens (75 % d'ici la fin du mandat). En direction de la population, la Région expérimentera au cours du mandat des actions permettant de lutter contre la précarité alimentaire, notamment en facilitant l'accès aux distributeurs et réseaux de production locale, et en s'appuyant sur le réseau associatif caritatif, dans le cadre d'un objectif partenarial de sécurité sociale alimentaire.

Enfin, la Région apportera son soutien à la structuration des initiatives et approches alimentaires territoriales, notamment à travers les missions d'observatoire. Elle favorisera en particulier le développement des projets alimentaires territoriaux, leur mutualisation, leur mise en réseau...

## **4. Lien avec les autres politiques sectorielles**

La santé est par essence un sujet transversal. De nombreuses politiques régionales ont une influence et un impact direct en termes de santé. Une lecture transversale des politiques sera donc opérée, et la gouvernance interne sera dynamisée.

La Région s'appuie ainsi sur la légitimité qu'elle tire de ses champs de compétences. Ses interventions agissent comme « déterminants de santé » qui influent sur l'état de santé et de bien-être des habitants :

- Les formations sanitaires et sociales, pour former et accompagner les étudiants à ces métiers ;
- L'orientation professionnelle et la gestion des transitions professionnelles ;
- Les lycées, la formation professionnelle pour former aux métiers de la santé et sensibiliser ces publics aux enjeux de la santé, et formation des demandeurs d'emplois ;
- L'enseignement supérieur et la recherche, par l'appui aux universités dans le développement des formations des professionnels de santé ;

- Le numérique, par le déploiement des technologies permettant l'accès de tous aux services numériques et par l'accompagnement des publics dans l'appropriation des outils et des pratiques pour réduire la fracture numérique, y compris en matière de e-santé ;
- L'aménagement du territoire, à travers les objectifs en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, de désenclavement des territoires ruraux ;
- L'environnement, à travers la définition et la mise en œuvre d'une politique régionale environnementale cohérente et globale, intégrant toutes les dimensions et les déterminants liés à la santé (qualité de l'air, qualité de l'eau, qualité de l'alimentation...) ;
- Les transports et les mobilités, pour l'accessibilité aux soins ;
- Le logement, par une politique de rénovation énergétique des logements qui contribue à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les logements et la qualité de vie ;
- Le développement économique, aidant à la structuration de filières et à l'innovation en santé ;
- L'agriculture, en limitant son impact sur l'environnement ;
- Le sport, au regard de son lien évident avec la santé...

## 5. [Contribution des fonds européens](#)

Le programme Leader 2023-2027 pourra être un levier pour le développement de services à la population en milieu rural.

### 1. Rappel des enjeux

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

En élargissant la définition du handicap, la loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a marqué un tournant majeur dans la vision du handicap et sa prise en charge dans la société française.

Désormais, c'est l'environnement qui génère le handicap, et non la personne qui le porte. Cette loi a donné la priorité au travail en milieu ordinaire, affirmant le principe de la non-discrimination à l'embauche. Elle a renforcé l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de personnes handicapées et a généralisé le principe d'accessibilité physique et numérique pour toutes et tous.

Les handicaps – dont 80 % des handicaps sont « invisibles » - sont classés en cinq familles :

- Le handicap moteur ;
- Le handicap sensoriel (visuel, auditif) ;
- Le handicap psychique (pathologies perturbant la personnalité) ;
- Le handicap mental (déficiences intellectuelles) ;
- Et les maladies invalidantes.

D'après l'INSEE, plus d'un Français sur quatre souffre d'une incapacité, d'une limitation d'activité ou d'un handicap. On estime à plus de 12 millions le nombre de personnes handicapées en France, le vieillissement de la population constituant un accélérateur fort des situations de dépendance à l'avenir.

### 2. Les interventions de la Région

A partir d'un diagnostic de la situation des personnes handicapées et après une concertation citoyenne des personnes handicapées en Bourgogne-Franche-Comté, la Région a adopté sa première feuille de route consacrée au handicap en juin 2019.

Ce cadre stratégique se décline en deux volets :

1. Les compétences et obligations de la collectivité en matière d'inclusion des personnes handicapées, en tant que structure employeuse de plus de 4 000 agents et au titre des politiques publiques dont elle a la responsabilité (lycées, formation, transports...) ;
2. Les interventions volontaristes dans différentes politiques (sport, tourisme, numérique...) ;

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence régionale mais d'une compétence départementale, l'accompagnement des personnes handicapées est au cœur de la politique volontariste de la Région qui vise à construire une société plus solidaire.

Sur le premier volet, quatre grands objectifs ont été fixés pour améliorer le quotidien des personnes handicapées :

- Rendre effectif le droit à une éducation inclusive (mise en accessibilité de l'ensemble des lycées et du CREPS, mise à disposition de matériels adaptés...);
- Sécuriser les trajectoires professionnelles des personnes handicapées en activité (accès des demandeurs et demandeuses d'emploi aux dispositifs de formation, professionnalisation dans le secteur protégé et adapté...);
- Faciliter les mobilités des personnes à mobilité réduite (mise en accessibilité des services ferroviaires et des transports routiers, accompagnement dans les TER...);
- Renforcer l'inclusivité sociale de la Région (emploi des personnes handicapées dans la collectivité, mise en accessibilité des bâtiments de la Région...).

En tant qu'employeuse, la Région a signé avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) une convention triennale portant sur les années 2019-2021 dotée de 741 594 € qu'elle finance à 48 %. Grâce à ces efforts, la Région emploie 10 % de travailleurs handicapés, dépassant très largement le taux légal (6 %).

### 3. [Les priorités du mandat](#)

#### **Etre exemplaire sur la gestion du handicap là où la Région est compétente.**

La feuille de route handicap adoptée en 2019 sera actualisée en 2022 et animée en transversalité afin de prendre en compte toutes les dimensions de la vie quotidienne relevant des compétences régionales, autour des priorités suivantes : emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'administration régionale, mise en conformité des bâtiments et infrastructures, et promotion du label Tourisme et Handicap.

#### **Adapter la communication régionale aux personnes handicapées**

Rendre l'information accessible à toutes et tous, quels que soient son origine, son handicap, ses difficultés temporaires ou définitives, est une exigence pour le service public. Cette ambition sera inscrite dans la stratégie de communication régionale et reposera sur la formation des personnels référents. La Région généralisera notamment le « Facile à Lire et à Comprendre » (FALC) qui a pour but de simplifier et de clarifier les informations dans un langage compréhensible par toutes et tous.

#### **Aider à la prise en charge de travaux d'adaptation du logement pour les personnes en situation de handicap**

L'accès difficile au logement, au travail et un faible pouvoir d'achat sont les principales difficultés auxquelles se heurtent les personnes handicapées. Leur habitation nécessite généralement des adaptations spécifiques en fonction de leur(s) handicap(s), de leurs caractéristiques personnelles et de leur situation familiale et professionnelle. Ces travaux et matériels indispensables à leur vie quotidienne pèsent fortement et injustement sur leur budget, alors que 9 personnes handicapées sur 10 vivent en situation de précarité. A côté des collectivités et structures qui aident et financent les transformations et équipements de ces logements, la Région souhaite soutenir des expérimentations avec les collectivités (départements, intercommunalités) volontaires pour proposer des logements adaptés.

### 4. [Lien avec les autres politiques sectorielles](#)

L'ensemble des directions doit contribuer à l'inclusion des personnes en situation de handicap, sur le volet interne (toutes directions) comme sur le volet des politiques publiques (directions opérationnelles).



### 1. [Rappel des enjeux](#)

Deux grands principes gouvernent la politique publique en matière de culture menée par la Région. D'une part, la politique culturelle est une responsabilité exercée conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales, selon le principe d'une « compétence partagée » conforté par la loi NOTRe du 7 août 2015. D'autre part, la Région a pour compétence obligatoire depuis 2004 l'inventaire du patrimoine, qui recense, étudie et valorise le patrimoine régional.

La Région a donc un rôle essentiel à jouer concernant le développement de l'offre culturelle sur notre territoire. Ce rôle se trouve aujourd'hui renforcé compte tenu des difficultés spécifiques auxquelles le secteur a été confronté depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

En Bourgogne-Franche-Comté comme ailleurs, le secteur culturel est marqué par une grande diversité d'acteurs, tant en termes de taille qu'en termes d'esthétiques : pour mémoire, la Région compte environ 80 compagnies actives, 90 librairies, 30 maisons d'édition, 70 structures de production audiovisuelle, 3 500 édifices protégés au titre des monuments historiques, 12 inscriptions sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, 102 musées de France, plus de 90 sites patrimoniaux remarquables...

Son organisation repose sur un triptyque création / production / diffusion. En 2016, dans le cadre d'une ambition partagée avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire, une large consultation avait abouti à la mise en œuvre de 5 priorités : développement de la création ; structuration des esthétiques ; soutien aux projets de territoire afin de renforcer l'équité d'accès à l'offre culturelle ; élargissement des publics ; valorisation et mise en valeur du patrimoine régional.

Parmi les enjeux alors identifiés et qui restent d'actualité, on peut citer : soutenir le spectacle vivant (accompagnement des compagnies et ensembles musicaux, professionnalisation des acteurs...); accompagner la création artistique et l'émergence des talents ; rendre la culture accessible à tous ; mailler le territoire d'équipements et de lieux dédiés à la création et à la diffusion culturelle ; contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine culturel régional ; participer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine régional ; contribuer à développer une offre innovante et qualitative pour le tourisme régional (à commencer par le château de Châteauneuf, propriété de la Région) ; accompagner les musées de France et les structures ressources...

Après la crise sanitaire qui a fortement impacté le secteur, les enjeux principaux de la politique culturelle régionale se voient augmentés d'un impératif : celui d'une nouvelle consultation des acteurs culturels, afin de partager l'identification des priorités post-crise et de co-définir les axes qui permettront de répondre aux attentes du secteur et surtout à celles de l'ensemble des habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

### 2. [Les interventions de la Région](#)

La politique régionale en matière de culture et de patrimoine couvre un champ large et divers, animé par une multiplicité d'acteurs de l'économie marchande comme non marchande, chacune des esthétiques portant ses caractéristiques et ses besoins propres.

- Livre et lecture : Quatre principaux dispositifs accompagnent les structures ressources et réseaux de professionnels, les auteurs, les éditeurs indépendants, les librairies indépendantes, afin de couvrir l'ensemble de la chaîne économique.

- Musique : Qu'il s'agisse de musique classique ou de musiques actuelles, la politique régionale se décline en cinq axes de soutien aux structures ressources et réseaux de professionnels ; aux lieux de diffusion ; aux groupes de musiques actuelles émergents ; aux ensembles musicaux professionnels ; à la formation musicale professionnalisante.

- Spectacle vivant : La Région intervient en faveur du spectacle vivant (théâtre, cirque, marionnettes, jeune public, danse...) principalement à travers trois règlements d'intervention : les aides aux compagnies ; les aides aux structures de diffusion et de résidence ; les aides aux structures ressources et aux réseaux de professionnels.

- Art contemporain : Outre son soutien majeur aux Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), la Région mobilise 3 principaux dispositifs faisant l'objet d'appels à projets : soutien aux 4 centres d'art contemporain qui poursuivent des activités de diffusion, création, recherche et médiation ; soutien aux structures de diffusion et aux actions de sensibilisation ; soutien à la professionnalisation et aux réseaux.

- Cinéma : La filière cinéma et audiovisuel et les projets de films sont accompagnés via quatre types d'aides : aide au développement ; aide à l'écriture ; aide à la production ; modernisation des salles et des circuits itinérants.

- En matière de développement culturel, l'action régionale est mobilisée à travers :

- Les festivals et manifestations culturelles, de dimensions très variables, qui participent au maillage, à l'animation et au dynamisme des territoires. Ils contribuent à développer une offre artistique et culturelle riche et de proximité à un public diversifié ;
- L'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination des lycéens et des apprentis, à travers 5 dispositifs (cinéma ; spectacle vivant ; musiques actuelles : architecture et patrimoine ; arts plastiques) ;
- Le dispositif « Culture pour tous », articulé en 3 volets : projets de territoire ; projets « par et pour » les publics ; projets d'EAC sur temps scolaire. A ce dispositif s'ajoute l'événement « Idylle », destiné à privilégier des expériences culturelles participatives mettant en valeur l'identité culturelle des territoires ;
- L'aménagement des lieux de diffusion culturelle : la Région participe au financement des investissements nécessaires afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et de diffusion des œuvres.

Concernant l'inventaire et le patrimoine, la politique régionale se décline en plusieurs axes :

- Restauration du patrimoine : grands sites patrimoniaux, patrimoine de territoire, chantiers patrimoniaux ;

- Valorisation du patrimoine auprès du grand public : soutien aux outils de médiation, aux expositions labellisées et temporaires, à l'animation du patrimoine via la création artistique contemporaine ;

- Signalétique régionale du patrimoine, pour que le grand public bénéficie d'une information permanente, adaptée et de qualité, sur les sites et monuments majeurs du patrimoine régional (plus de 700 panneaux installés depuis 1995) ;

- Création et rénovation des Musées de France (la Bourgogne-Franche-Comté abrite plus de cent « Musées de France » sur son territoire) ;

- Abondement du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) qui a pour but de soutenir et d'encourager les politiques d'acquisition des musées labellisés « musées de France » ;
- Soutien aux structures ressources, afin d'enrichir la connaissance et la valorisation de tous les types de patrimoine matériel et immatériel présents sur le territoire ;
- L'inventaire du patrimoine, qui a pour mission, d'une part, d'apporter un soutien aux projets patrimoniaux, et d'autre part, de recenser, d'étudier et de faire connaître le patrimoine régional, au moyen de publications, expositions, conférences, visites guidées, diffusion via le portail patrimoine, etc. ;
- Gestion et entretien du site de Châteauneuf : riche de ses 900 ans d'histoire, le château de Châteauneuf, propriété de la Région Bourgogne-Franche-Comté, accueille environ 45 000 visiteurs par an.

### 3. Les priorités du mandat

#### **Promouvoir une culture pour tous**

Les freins à l'accessibilité à la culture sont nombreux du fait d'inégalités persistantes, qu'elles soient géographiques, sociales ou financières. La Région continuera à orienter son action en faveur du renouvellement et de la diversité des publics. Les dispositifs « Culture pour tous » et « Idylle », de même que le soutien à l'éducation artistique et culturelle, seront poursuivis et développés.

La Région travaillera également avec les acteurs culturels afin de favoriser les pratiques de médiation, l'émergence de projets participatifs, la diffusion dans des lieux « hors les murs » ou la numérisation des contenus, mais aussi, si besoin, les échanges avec les acteurs d'autres secteurs (économie sociale et solidaire, éducation populaire, jeunesse...). Elle participera également à la promotion des pratiques amateurs.

#### **Favoriser l'accès à une culture durable et équitable sur le territoire**

La diffusion de la culture au plus près des habitants est un enjeu majeur d'équité territoriale. La Région amplifiera son action pour développer une présence artistique à la fois équilibrée et durable sur le territoire, en favorisant la création artistique et la circulation des œuvres et des artistes.

Dans le même objectif de promouvoir une culture durable, la Région soutiendra le développement du spectacle vivant et de l'offre culturelle de manière équitable, en renforçant en particulier les potentiels culturels locaux et en bonifiant les projets artistiques intégrant une dimension sociétale affirmée. Elle contribuera à favoriser l'émergence de projets culturels de territoire et facilitera l'itinérance culturelle.

La Région veillera également à promouvoir un maillage équilibré du territoire en équipements et lieux de diffusion et création, et accompagnera les acteurs culturels dans les transitions écologique et énergétique que le changement climatique rend partout nécessaires.

#### **Accompagner la professionnalisation des acteurs**

Si l'offre de formation initiale et qualifiante est relativement dense en Bourgogne-Franche-Comté, peu de structures visant à la professionnalisation des acteurs y sont implantées. La Région engagera donc une réflexion en vue, d'une part, de la formalisation d'un diagnostic et d'un état des lieux de l'offre de formation, d'autre part, de l'identification de perspectives de partenariat avec les opérateurs œuvrant dans d'autres champs (jeunesse, éducation populaire...), en faveur par exemple du bénévolat, ainsi

qu'en vue de la réinstallation, aux côtés de l'Etat, du COREPS (Comité régional des professions du spectacle).

### **Valoriser les travaux d'inventaire et structurer la filière patrimoine**

Considéré comme un bien commun, le patrimoine est indispensable à l'identification et au rayonnement des territoires.

La Région continuera à agir pour une meilleure valorisation et connaissance du patrimoine régional, en veillant à l'émergence de nouveaux enjeux autour de la valorisation des métiers et des savoir-faire, de la mutualisation et de la coopération entre les différents réseaux et de la reconnaissance de nouveaux patrimoines (immatériel, mémoriel ou oral).

Le Région renforcera notamment les travaux du service de l'inventaire pour parfaire l'accès à l'information, et aidera à la structuration des nombreux acteurs qui œuvrent en faveur du patrimoine, en facilitant les coopérations et l'émergence de projets partagés. Elle agira notamment en direction de la promotion des métiers du patrimoine, du développement touristique, de la valorisation des singularités locales et du développement d'actions de médiation visant à diversifier les publics.

Le château de Châteauneuf fera l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, et bénéficiera d'un projet scientifique et culturel renouvelé.

### **Conforter les partenariats et renforcer la visibilité de la Région**

La concertation avec les acteurs culturels est un mode opératoire privilégié par la Région depuis 2016 et qui s'est poursuivi lors de la crise sanitaire et économique. Il importe de renforcer ces temps d'échanges en construisant les conditions d'un dialogue dynamique avec les territoires et l'ensemble des partenaires.

La Région s'attachera donc à conforter le développement des réseaux professionnels et la structuration des filières culturelles, à formaliser un mode de coopération régulier avec les acteurs culturels, et à participer activement aux différentes instances de dialogue existantes (CLTC : Conseil local des territoires pour la culture ; CREAC : Contrat régional d'éducation artistique et culturel ; ou COREPS : comité régional des professions du spectacle). Cette dernière problématique s'inscrit dans le souhait de la Région d'initier une réflexion relative à la professionnalisation des acteurs culturels.

## **4. Lien avec les autres politiques sectorielles**

La culture est un élément essentiel de la qualité de vie sur le territoire et du développement humain. C'est également un secteur économique à part entière, créateur de richesses et d'emploi. De fait, elle interagit avec de nombreuses actions développées par la Région. Par exemple :

- Lycées, formation et enseignement supérieur, pour soutenir l'accès à la culture ;
- Aménagement du territoire, pour un équilibre des infrastructures culturelles ;
- Tourisme et attractivité, avec des événements phares en région et un patrimoine d'exception ;
- Numérique, avec le travail autour de la digitalisation de l'offre culturelle et patrimoniale ;
- Formation, pour contribuer à plus de professionnalisation pour les acteurs culturels...

## 5. Contribution des fonds européens

Par le biais de stratégies de territoire urbaines ou rurales, le soutien à la valorisation du patrimoine régional peut bénéficier du FEDER. La priorité 4 du programme Interreg France-Suisse est dédiée au développement des actions culturelles transfrontalières.

### 1. Rappel des enjeux

Qu'il s'agisse d'une pratique de loisir ou de haut niveau, ou même qu'il constitue un simple spectacle, le sport est à la croisée de plusieurs champs particulièrement importants. Facteur d'épanouissement personnel, avec un impact direct en termes de santé publique, le sport est aussi un formidable espace d'échanges et d'émotions collectives, ainsi qu'un lieu privilégié pour mettre en place et promouvoir les idéaux d'égalité et de fraternité portés par notre collectivité.

La Région mène donc une politique active en faveur du sport, qui, en Bourgogne-Franche-Comté, concerne quelque 635 000 licenciés répartis dans près de 8 000 clubs, affiliés à 70 ligues et comités régionaux. Notre Région compte en outre près de 35 structures d'accès au haut niveau, 9 clubs professionnels et environ 165 sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

Si la politique sportive est partagée entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités, la loi NOTRe du 7 août 2015 a toutefois infléchi l'action des Régions, en leur confiant la gestion des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS). Par ailleurs, la loi du 1<sup>er</sup> août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport (ANS) initie une réforme du modèle français de gouvernance du sport, avec une déclinaison territoriale aboutissant notamment à la mise en place de Conférences régionales du sport (CRS) et de Conférences régionales des financeurs (CRF).

Une vaste concertation avec les partenaires sportifs avait permis en 2016 de consolider un programme d'actions mettant notamment en exergue trois axes : la valorisation de la pratique du sport par les femmes et leur égal accès aux instances sportives ; la structuration du mouvement sportif dans le cadre de Contrats régionaux de développement du sport (CRDS) pluriannuels ; l'extension sur l'ensemble du territoire des dispositifs d'aide à la prise de licences UNSS, handisport et sport adapté.

Les enjeux portés par une politique sportive volontariste sont donc multiples : accompagner et soutenir un maillage du territoire équilibré en équipements sportifs ; contribuer au développement et à la structuration des ligues et comités sportifs régionaux ; soutenir les clubs dans leur activité ; permettre l'organisation de manifestations sportives de tous niveaux ; amplifier la pratique des femmes dans le sport et leur place dans les instances dirigeantes ; faciliter l'accès aux pratiques ; moderniser le CREPS via un plan pluriannuel d'investissement pour le conforter en particulier dans la perspective des Jeux olympiques de Paris 2024 ; poursuivre le soutien volontariste au Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) de Prémamanon...

### 2. Les interventions de la Région

Cinq grands champs structurent l'action de la Région en matière de sport.

#### ➤ **Proposer un aménagement sportif du territoire équilibré**

La Région s'investit dans le soutien aux projets de création ou de réhabilitation d'infrastructures sportives structurantes permettant de doter le territoire d'équipements adaptés.

Plusieurs dispositifs sont mobilisés, notamment en faveur de la construction et de la restructuration de piscines, de la rénovation et de la restructuration d'équipements aux normes nationales ou régionales ainsi que d'équipements multisports, ou permettant l'acquisition de minibus.

### ➤ **Soutenir les clubs sportifs**

Les clubs sportifs sont des lieux de proximité, de solidarité et de partage autant que d'initiation à une pratique sportive sécurisée et adaptée à tous les niveaux et enseignée par des éducateurs bénévoles ou professionnels compétents.

Le sport étant un vecteur d'exemplarité, les clubs évoluant au meilleur niveau, sont soutenus dans leur activité. La Région distingue à ce titre :

- Les clubs professionnels, qu'elle aide au titre du seul fonctionnement de leur centre de formation, sécurisant ainsi les parcours scolaires ;
- Les clubs amateurs évoluant au plus haut niveau national, aidés en proportion de leurs efforts et dépenses pour proposer des prestations et un spectacle attractifs ;
- Et, via un appel à projets, les initiatives visant notamment à renforcer la valorisation et le développement de la pratique du sport par les femmes, le lien social, le vivre ensemble, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations.

### ➤ **Aider à la structuration du mouvement sportif**

La Région propose aux 70 ligues et comités régionaux affiliés au Comité régional olympique et sportif (CROS) des Contrats régionaux de développement du sport pluriannuels (3 ans) ou annuels qui s'articulent autour de 5 axes :

- Emploi, formation et structuration régionale ;
- Parcours des sportives et sportifs ;
- Développement des pratiques et lutte contre les inégalités d'accès ;
- Valorisation et développement de la place des femmes dans le sport, leur accès aux fonctions dirigeantes et la mixité de la pratique (axe obligatoire) ;
- Acquisition de matériels.

La Région contribue également au développement des associations Profession Sport et Objectif Médailles, qui soutient les sportifs de haut niveau.

### ➤ **Valoriser la promotion du sport**

Les clubs organisent nombre de manifestations sportives, soit dans le cadre d'une pratique compétitive, soit sous une forme ludique et conviviale, qui sont l'occasion de mettre en valeur la technicité et les compétences des bénévoles et de permettre aux licenciés de s'exprimer.

La Région accompagne la mise en œuvre de ces manifestations en proposant 3 niveaux d'aide :

- Manifestations de niveau international et à fortes retombées économiques et touristiques ;
- Manifestations délivrant un titre national ;
- Manifestations locales s'inscrivant dans le cadre d'un appel à projets.

### ➤ **Favoriser l'accès à la pratique**

Afin de favoriser l'accès de tous à la pratique sportive, la Région a mis en place deux dispositifs :

- Aide à la prise de licences UNSS, afin d'opérer un continuum entre la pratique privée et le sport scolaire ;
- Aide à la prise de licences handisport ou sport adapté : dans ce cadre, la Région finance la totalité des cotisations des licenciés, ainsi que le coût de l'affiliation des clubs à ces deux fédérations.

### 3. Les priorités du mandat

#### **Ancrer un modèle de gouvernance du sport en région**

Suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance du sport en 2020, la Région poursuivra son implication dans la Conférence régionale du sport (CRS), dont elle assure la présidence, ainsi que dans la Conférence régionale des financeurs (CRF) qui doit être prochainement installée, afin de construire un véritable modèle de gouvernance du sport en Région.

Dans ce cadre, la Région assurera les conditions de la concertation territoriale avec les acteurs régionaux (Etat, collectivités, entreprises, mouvement sportif) ; elle initiera et contribuera à la formalisation du diagnostic et du projet sportif territorial (PST) ; elle proposera un mode opératoire afin de permettre aux commissions thématiques de fonctionner et elle participera à la mise en place de la conférence des financeurs. Dans le cadre de la CRS, une attention particulière sera portée à la question de la formation et de la professionnalisation des acteurs.

#### **Accompagner les collectivités et le mouvement sportif dans les transitions énergétique et écologique**

La Région contribue à un aménagement sportif équilibré du territoire, en vue d'un maillage homogène de notre Région en équipements sportifs. Cette politique sera poursuivie, avec des objectifs renforcés en matière de transition énergétique et d'éco-conditionnalité. Une meilleure sobriété des manifestations sportives sera également recherchée.

La Région s'engagera par ailleurs auprès du mouvement sportif pour l'accompagner en matière de professionnalisation des acteurs, de soutien aux bénévoles, comme pour l'émergence de nouvelles pratiques.

#### **Permettre un égal accès de tous à la pratique sportive**

Le soutien à un sport durable et accessible au plus grand nombre reste une priorité de la politique publique déployée par la Région. Les dispositifs et mécanismes de solidarité et de différenciation déjà existants seront pérennisés et les pistes d'évolutions possibles analysées, afin que les contraintes et les freins à la pratique soient levés, que ces derniers soient géographiques, financiers ou sociaux.

La Région poursuivra son engagement pour la promotion de la mixité dans l'éducation sportive et le maintien de l'égal accès des femmes et des hommes comme priorité. Elle maintiendra par ailleurs les dispositifs qui visent à assurer la gratuité des licences sportives et dirigeantes pour tous les licenciés affiliés aux ligues régionales handisport et sport adapté.

La Région encouragera également le développement de nouvelles disciplines sportives (par exemple en favorisant la création d'un challenge régional d'e-sport).

#### **Renforcer l'implication de la Région en faveur du sport de haut niveau dans la perspective des JOP de Paris 2024**

La Région accélérera sa politique en faveur du sport de haut niveau pour coller aux réalités individuelles des athlètes et contribuer avec ambition à l'élan national structuré autour des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et du label Terre de Jeux 2024. Le soutien au CREPS sera poursuivi, afin de confirmer son rôle comme opérateur unique du haut niveau en Région. En lien avec le CREPS et les autres structures ressources dont le Centre national de ski nordique et de moyenne montagne (CNSNMM) de Prémanon, la Région veillera



enfin à accompagner les meilleurs sportifs régionaux, dans leur parcours d'accès au haut niveau comme dans leur reconversion.

#### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

Du sport loisir à la pratique professionnelle, le sport est un fort vecteur de cohésion sociale, qui est de fait présent à travers de nombreuses politiques régionales. Par exemple :

- L'aménagement sportif du territoire, pour contribuer à l'équilibre des équipements sportifs ;
- La transition écologique, pour réduire l'empreinte énergétique des bâtiments dédiés au sport ;
- La politique lycées : pratique du sport scolaire et équipements ;
- La santé publique, avec notamment le soutien au sport et à l'activité physique sur ordonnance ;
- L'égalité femmes-hommes dans la pratique sportive ;
- Le handicap, avec le soutien au développement du handisport et du sport adapté via l'aide à la prise de licence...

### 1. Rappel des enjeux

Avec près de 60 000 associations en Bourgogne-Franche-Comté, dont plus de 6 500 associations employeuses, le monde associatif forme un secteur économique à part entière, fort d'environ 570 000 bénévoles et 78 000 salariés.

La Région consacre donc une part notable de son budget à ce secteur, à la fois à travers ses politiques sectorielles et via son soutien à l'économie sociale et solidaire comme à la vie associative.

Les enjeux de ce soutien à la vie associative sont particulièrement importants :

- Développer l'emploi, en soutenant et en accompagnant les associations comme les collectivités territoriales ;
- Valoriser et renforcer la formation des bénévoles ;
- Contribuer à sauvegarder la vivacité du tissu associatif suite à la crise sanitaire et économique.

Il est à noter que, lors du mandat précédent, la Région a mené une action volontariste en la matière. D'une part, en réponse à la crise liée au Covid-19, elle a rapidement mis en place un important plan d'aide aux associations. A travers lui, plusieurs centaines d'associations ont été soutenues et accompagnées, qu'elles soient employeuses ou non employeuses. Par ailleurs, la Région a augmenté de façon très substantielle le budget consacré à la vie associative depuis 2016 (en fonctionnement et en investissement), en vue notamment du déploiement d'un vaste programme d'aide à l'emploi associatif qui a permis de créer ou de pérenniser plus d'un millier d'emplois, dans tous les domaines : culture, sport, social, environnement...

### 2. Les interventions de la Région

- Le soutien à la structuration et à la professionnalisation des associations par l'aide à la création d'emplois d'utilité sociale

Mis en place en 2017, le programme régional d'aide à l'emploi associatif contribue à la professionnalisation des associations en permettant la création ou la pérennisation d'emplois d'utilité sociale (1 100 emplois créés). La Région propose une aide qui se compose d'une subvention de 7 000 € à laquelle peut être ajoutée une subvention en investissement de 5 000 € destinée aux besoins matériels exigés par le poste.

L'éligibilité des dossiers porte sur la création d'un poste en CDD de 18 mois minimum ou en CDI, sur la transformation d'un CDD en CDI, sur la transformation d'un temps partiel en temps complet ou sur la pérennisation d'un contrat aidé.

- Soutien aux associations régionales

La Région soutient 14 têtes de réseau du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire regroupées au sein du CRAJEP (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire) ainsi qu'au Mouvement associatif.

Ces structures, qui proposent un partenariat opérationnel avec la Région sur différents dispositifs et ont notamment été associées dans le formatage de plusieurs d'entre eux (emplois d'utilité sociale notamment), apportent par ailleurs un accompagnement à l'ensemble du secteur associatif.

➤ Soutien à la formation des bénévoles

La Bourgogne-Franche-Comté compte près de 60 000 associations rassemblant environ 570 000 bénévoles. Leur formation est donc un enjeu majeur pour le développement de la vitalité associative.

Le soutien à la formation de ces bénévoles se fait dans le cadre d'un appel à projets conjoint Etat-Région, le Fonds régional pour le développement de la vie associative (FRDVA), qui est complémentaire du Fonds pour le développement de la vie associative.

➤ Soutien à la consolidation de la restructuration des associations

Mis en place en 2002 par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) aide les structures d'utilité sociale créatrices d'emplois dans leur démarche de consolidation et de développement, leur accompagnement étant un enjeu pour la pérennisation de leur activité et des emplois qu'elles créent.

Organisé à l'échelle régionale et départementale, le DLA a pour finalité le développement et l'amélioration de la qualité de l'emploi dans une démarche de renforcement du modèle économique au service du projet associatif et du développement du territoire.

La Région assure son aide à chacune des structures porteuses pour leur mission d'accompagnement.

### 3. Les priorités du mandat

#### **Promouvoir les bonnes pratiques dans le cadre de la Charte des engagements réciproques**

La Région poursuivra son implication auprès du mouvement associatif, en veillant à préserver la singularité et l'autonomie des associations. Elle recherchera les modalités d'une simplification de son intervention auprès d'elles, et privilégiera les aides à fort effet levier.

La Région accompagnera par ailleurs les associations vers une gouvernance renouvelée qui privilégiera notamment la parité et la diversité, et intégrera les questions d'inclusion dans ses réflexions.

Une conférence bisannuelle réunissant l'ensemble des acteurs et les partenaires institutionnels permettra un partage d'expériences et une actualisation possible des moyens d'accompagnement.

#### **Soutenir l'emploi associatif**

Le dispositif d'aide à l'emploi d'utilité sociale déployé depuis 2016 a quasiment atteint les objectifs initiaux (création de plus de 1 100 emplois) et a gardé un effet de levier majeur dans l'aide à l'emploi malgré la crise sanitaire et économique. Il sera pérennisé, et les pistes d'évolution possibles du dispositif seront analysées à l'aune de l'évolution du contexte et de l'écosystème dans lequel évoluent les associations.

### **Sécuriser l'accompagnement de proximité**

Dans un environnement parfois complexe, les associations doivent pouvoir se tourner vers des structures afin de construire et pérenniser leur projet. La Région apportera son soutien à l'accompagnement de proximité et aux structures ressources (mouvement associatif, têtes de réseaux membres du CRAJEP...).

La Région encouragera également la formation des bénévoles via le soutien aux Dispositifs Locaux d'Accompagnement.

#### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

En dehors du budget spécifiquement dédié à la vie associative, la Région s'implique dans le développement des actions des associations dans le cadre de nombreuses politiques : culture, sport, éducation à l'environnement, biodiversité, numérique, aménagement du territoire-politique de la ville, formation...

### 1. Rappel des enjeux

Si toutes les collectivités se soucient d'accompagner au mieux la jeunesse de leur territoire, la Région a une légitimité particulière en ce domaine. En effet, l'article L1111-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et la loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 positionnent la Région comme cheffe de file de l'ensemble des politiques jeunesse et instaure le dialogue structuré comme méthode d'échange et de construction de l'action publique. Pour mémoire, cette politique concerne en Bourgogne-Franche-Comté près de 450 000 jeunes de 15 à 30 ans.

La Région consacre une part très large de son budget à la jeunesse, ne serait-ce qu'à travers ses compétences obligatoires (lycées, formation, transports...), qui mobilisent un nombre de dispositifs et des budgets très conséquents.

La Région développe par ailleurs une politique jeunesse spécifique, dont les enjeux sont primordiaux pour les habitants et pour le territoire : accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie et soutenir leur pouvoir d'achat ; susciter leur engagement ; soutenir et valoriser leurs initiatives ; garantir une information pertinente aux jeunes sur l'ensemble du territoire ; contribuer à la structuration des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ; mettre en place un dialogue structuré avec les jeunes...

L'augmentation substantielle du budget jeunesse depuis 2016 a notamment permis l'extension sur l'ensemble du territoire de deux dispositifs phares : l'aide à l'acquisition du permis de conduire et la carte Avantages Jeunes.

### 2. Les interventions de la Région

Cinq grands chapitres structurent aujourd'hui la politique jeunesse de la Région.

#### ➤ **Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie et soutenir leur pouvoir de vivre**

Le dispositif régional d'aide au financement du permis de conduire a été étendu dès 2016 à toute la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il est désormais disponible pour l'ensemble des élèves des filières générales et technologiques, sous conditions de ressources.

En contrepartie de l'aide de 500 € attribuée, chaque jeune effectue 15h de bénévolat dans une association de son choix.

Environ 2 000 dossiers sont examinés chaque année.

#### ➤ **Soutenir les projets jeunesse**

La Région soutient les initiatives portées par les jeunes, qui participent à leur engagement citoyen sur leur territoire ainsi qu'à leur meilleure intégration sociale. Les projets doivent s'inscrire dans l'une des quinze thématiques retenues par la Région et les jeunes concernés doivent s'impliquer dans les phases de préparation, de mise en œuvre et de gouvernance.

➤ **Soutenir le déploiement de la carte Avantages Jeunes**

Désormais disponible sur l'ensemble du territoire régional, la carte Avantages Jeunes s'adresse aux jeunes jusqu'à 30 ans. D'une valeur d'achat de 8 euros et distribuée dans 450 points de vente, elle offre plus de 3 000 avantages négociés auprès d'environ 2 000 partenaires pour la culture, les loisirs, le sport et la vie quotidienne. Plus spécifiquement, la Région soutient les avantages relatifs à la lecture, puisqu'elle rembourse les coupons « Avantage Librairie » et « Avantage Bibliothèque »

Depuis deux ans, la carte Avantages Jeunes propose une version dématérialisée, la « e-carte Avantages Jeunes », utilisable depuis un smartphone. En matière de culture, elle est ainsi complémentaire du Pass culture récemment déployé par l'Etat.

➤ **Aide au fonctionnement du Centre Régional d'Information Jeunesse**

La Région est le partenaire essentiel du Centre régional d'information jeunesse (CRIJ). Outre le portage et l'ingénierie de la carte Avantages Jeunes, le CRIJ assure le développement de diverses prestations au bénéfice de la jeunesse, tels le magazine « Topo » ou l'actualisation régulière d'un portail Internet recensant nombre d'informations. Par ailleurs, le CRIJ organise le Comité local d'aide aux projets des jeunes (CLAP), destiné à favoriser la réalisation de tout type de projet, individuel ou collectif, à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive, culturelle...

➤ **Inciter l'engagement et l'accueil de jeunes en service civique en zone rurale**

Le service civique permet à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ou de qualification, d'accomplir une mission d'intérêt général au service de tous. Une opportunité que la Région a souhaité valoriser et dont elle accompagne le déploiement en milieu rural depuis 2018.

L'essentiel des missions étant habituellement réalisées en zones urbaines, la Région a privilégié la création de missions en milieu rural. Sont ainsi éligibles les communes de moins de 3 500 habitants et les associations qui y sont implantées, ainsi que les EPCI de moins de 50 000 habitants. L'aide de la Région se compose d'une subvention à l'ingénierie de 400 € par mission créée et d'une subvention correspondant à la totalité de la prestation complémentaire, soit 107,58 € par mission.

### 3. Les priorités du mandat

- **Conforter le dialogue avec les jeunes**

La Région proposera un cadre permettant à la jeunesse d'interagir avec la collectivité régionale et de co-construire des politiques publiques dédiées.

Un benchmark des pratiques d'autres collectivités sera mis en place afin de définir les contours d'un nouveau cadre de relation avec la jeunesse. La Région s'appuiera également sur la contribution du CESER, issue de son autosaisine sur la question du dialogue structuré, pour formaliser un mode opératoire et un cadre de fonctionnement adaptés.

- **Encourager la capacité d’agir des jeunes**

La jeunesse est une période particulière, où certaines fragilités, notamment financières ou sociales, constituent un réel frein à la capacité d’action. La Région agira pour soutenir le pouvoir de vivre des jeunes mais aussi favoriser son engagement.

La Région favorisera l’accès à une information de qualité, accessible au plus grand nombre, via la plateforme existante dédiée, dont l’ergonomie sera actualisée en lien avec le CRIJ, son opérateur.

La carte Avantages Jeunes restera l’outil préférentiel pour ouvrir l’accès des jeunes bourguignons-francs-comtois à une offre variée dans la vie quotidienne, la culture, le sport ou les loisirs. Pour faciliter la mobilité des jeunes, la carte sera enrichie au cours du mandat avec 24 voyages gratuits par an sur les lignes régionales et un pass de libre circulation l’été. Le dispositif d’aide à l’acquisition du permis de conduire sera également poursuivi.

La Région soutiendra l’engagement des jeunes dans la réalisation de leurs projets quels qu’ils soient (création d’association, mobilité internationale, entrepreneuriat...) et encouragera le droit à l’expérimentation. La Région étudiera par ailleurs la mise en œuvre d’un passeport éco-citoyen.

Le soutien au dispositif d’aide au service civique, qui vise également à promouvoir l’engagement citoyen des jeunes, sera poursuivi dans le respect des objectifs portés par la Région, notamment en termes de transition écologique mais également de lutte contre les discriminations et en faveur de l’inclusion.

#### 4. [Lien avec les autres politiques sectorielles](#)

La jeunesse est au cœur des compétences régionales. La Région y contribue via ses compétences spécifiquement dédiées à cette tranche d’âge (lycées, enseignement supérieur, formation, orientation...), ainsi que par des dispositifs spécifiques dans nombre de ses politiques (mobilités, sport, culture, etc.). Au-delà, la Région a pour objectif que l’ensemble de ses politiques intègrent les problématiques spécifiques à cette tranche d’âge.

### 1. Rappel des enjeux

Les inégalités entre les femmes et les hommes constituent la discrimination la plus répandue dans le monde et en France : différences de vie personnelle et professionnelle, écarts de revenus en activité et en fin de vie, ou violences sexistes et sexuelles, très majoritairement subies par les femmes.

Malgré des progrès significatifs dans les pays démocratiques, les droits des femmes sont régulièrement remis en cause. Et la pandémie du Covid-19 a aggravé les inégalités, retardant de plus d'une génération le temps nécessaire pour parvenir à l'égalité femmes-hommes : selon l'étude annuelle publiée en mars 2021 par le Forum économique mondial de Davos, il faudra désormais 36 ans de plus pour combler les écarts sur le plan tant économique que politique, de santé ou encore d'éducation.

Or les principes d'égalité entre les femmes et les hommes sont solidement affirmés, à tous les niveaux de l'action publique :

- A l'échelle mondiale, l'ONU indique que l'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable (Objectif de développement durable 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) ;
- En Europe, l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'Union européenne depuis le traité de Rome de 1957. Elle s'incarne dans de nombreuses initiatives, directives et chartes et conditionne l'attribution des fonds européens ;
- Au niveau national enfin, l'égalité entre les femmes et les hommes a fait l'objet de multiples textes, avec l'objectif d'agir à de nombreux niveaux de notre société.

### 2. Les interventions de la Région

La région s'est fortement engagée en faveur de la lutte contre ces inégalités, inscrivant son action simultanément à trois niveaux :

- Dans ses actions internes, en tant que collectivité employeuse de plus de 4 000 agents (dont les trois quarts en poste dans les lycées publics de la région) ;
- Dans les politiques publiques qu'elle conduit au bénéfice des habitants et habitantes de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Dans la mobilisation des forces vives et citoyennes en faveur de l'égalité, à commencer par les partenaires réguliers de la Région.

Deux lois récentes ont été structurantes pour l'action régionale.

D'une part, la loi « Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », du 4 août 2014, de laquelle découlent l'obligation d'établir un rapport annuel et un plan d'actions intégrant la dimension de politique publique. Ce document, présenté chaque année devant l'assemblée régionale avant le débat d'orientations budgétaires, non seulement documente les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité, mais il recense également les politiques publiques menées par la collectivité pour l'égalité des



sexes sur son territoire, et fixe désormais des orientations de moyen et long terme pour corriger ces inégalités.

Plus récemment, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 vise à renforcer l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations au sein de la collectivité. La Région a ainsi adopté son premier plan en faveur de l'égalité professionnelle et a mis en place, le 9 avril 2021, un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

### 3. Les priorités du mandat

- **S'engager à devenir une collectivité employeuse vertueuse en matière d'égalité et de diversité**

Depuis 2018, s'appuyant sur des données comparatives sexuées progressivement renforcées, la Région présente un plan d'actions annuel intégrant des objectifs visant à résorber les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité. Cette action sera poursuivie afin de répondre aux six enjeux prioritaires identifiés dans le plan en faveur de l'égalité professionnelle adopté en 2021.

- **Asseoir et dynamiser le réseau régional agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

La Région a initié en 2018 la mise en réseau des associations impliquées pour l'égalité femmes-hommes et a saisi le CESER en 2019 sur la question de la précarité des femmes au travers des questions de monoparentalité et d'isolement des femmes. S'appuyant sur cette dynamique et sur ces réflexions, la Région et l'Etat ont inscrit comme projet structurant du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 la création d'un centre de ressources dédié, inspiré du centre francilien Hubertine-Auclert.

- **Répondre aux enjeux d'avenir grâce à des orientations stratégiques**

Les enjeux d'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes traversent l'ensemble des politiques publiques portées par la Région. Sur le modèle de ce qui a été réalisé lors du mandat précédent dans le domaine de la politique sportive, la Région étendra une approche « sensible au genre » dans les compétences régionales à fort impact, notamment l'orientation tout au long de la vie, le numérique et l'intelligence artificielle, l'accompagnement de l'entrepreneuriat ou la culture.

- **Agir pour l'accès à leurs droits de toutes les femmes de Bourgogne-Franche-Comté**

Afin de renforcer la présence et l'accessibilité des structures et associations agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire régional, des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens seront conclues a minima avec les principales structures (Union régionale des CIDFF, FÊTE et Planning familial, dans l'objectif d'une extension de ce réseau).

La lutte contre la précarité menstruelle des lycéennes et étudiantes complétera ce dispositif d'aide régionale.

### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

L'ensemble des directions doit contribuer à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, sur le volet interne (toutes directions) comme sur le volet des politiques publiques (directions opérationnelles), de même que les grands schémas régionaux devront intégrer cette problématique, comme le SRDEII en cours de renouvellement par exemple.

### 1. [Rappel des enjeux](#)

Les Régions se sont affirmées progressivement au fur et à mesure des programmations européennes comme des acteurs majeurs de la scène européenne.

Avec la loi MAPTAM de janvier 2014, les Régions sont notamment devenues autorité de gestion des programmes européens, ce qui a considérablement renforcé encore leur rôle d'interlocuteur privilégié des institutions européennes. Sur la période 2014-2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté était ainsi responsable de la gestion de 1,4 milliard d'euros de fonds européens intervenant au service de la politique de cohésion de l'UE et de la Politique Agricole Commune, sur des thématiques stratégiques telles que la recherche et l'innovation, la compétitivité des entreprises, la transition écologique et énergétique, le développement des territoires, l'agriculture et la forêt. La nouvelle génération de programmes 2021-2027 est en préparation et permettra de continuer à agir fortement dans ces secteurs.

Par ailleurs, grâce à de nombreux outils telles que son antenne de Bruxelles, la région Maison de l'Europe ou la participation active à des réseaux et stratégies européennes, la Bourgogne-Franche-Comté œuvre au quotidien à rapprocher un peu plus l'Europe des citoyens. L'année 2022, notamment, sera un temps fort du débat citoyen sur l'avenir de l'Europe, avec la présidence française du Conseil de l'Union européenne, qui entend donner un rôle accru aux Régions dans le débat européen.

### 2. [Les interventions de la Région et les grandes priorités thématiques des programmes 2021-2027](#)

Les programmes européens 2021-2027 sont en cours de finalisation, dans un calendrier cadré par les procédures européennes et nationales. Ils sont conçus en concertation avec les acteurs pour s'articuler avec les politiques régionales tout en respectant les priorités européennes et les principes de concentration thématique.

- [Le programme FEDER FSE+ 2021-2027](#) :

Pour ce qui concerne les priorités du programme opérationnel Bourgogne-Franche-Comté FEDER-FSE+ pour la période 2021-2027, elles sont au nombre de six :

1. Développer une économie régionale plus intelligente, plus innovante et plus compétitive (recherche et innovation, développement économique) : 135 M€ FEDER ;
2. Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics (usages numériques) : 27 M€ FEDER ;
3. Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité (énergie et environnement) : 117 M€ FEDER ;
4. Développer une formation régionale tout au long de la vie et tournée vers le numérique (formation professionnelle et orientation) : 80 M€ FSE+ ;
5. Accompagner le développement territorial vers un développement durable (volet urbain et rural) : 96 M€ FEDER ;
6. Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura : 11,5 M€ FEDER.

Il s'agit donc d'un programme doté d'importantes ressources financières (environ 400 M€ FEDER et 80 M€ FSE+), dont une partie (environ 45 M€ FEDER de la priorité 1) sera destinée à faciliter l'accès au financement des PME régionales via un fonds de garantie et un fonds de co-investissement, gérés par le Fonds européen d'investissement (FEI).

- Le programme Interreg France-Suisse :

S'agissant du programme Interreg France-Suisse, les partenaires du programme ont affirmé leur volonté de mettre en œuvre un programme ambitieux affichant les grandes priorités suivantes :

1. Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition énergétique : 16 M€ FEDER ;
2. Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive d'un point de vue social et technologique pour le territoire : 16 M€ FEDER ;
3. Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales : 15 M€ FEDER ;
4. Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture : 13 M€ FEDER ;
5. Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse : 4,5 M€ FEDER.

Ce programme sera doté d'une enveloppe d'environ 65 M€ FEDER au service des projets du territoire de coopération qui recouvre 5 départements français (Ain, Doubs, Haute-Savoie, Jura, Territoire de Belfort) et 7 cantons suisses (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud).

- Le volet FEADER régional du Plan stratégique national 2023-2027

Dans le cadre de négociations nationales, il a été décidé que les mesures FEADER dont les régions seraient en charge seront les suivantes : investissements, forêt-bois, conseil, formation, innovation, aide à l'installation des jeunes agriculteurs, LEADER, API, PRM, Natura 2000. Il s'agit donc des mesures non surfaciques pour lesquelles la Région bénéficiera du transfert de personnel et de contreparties de l'Etat correspondants, modifiant par là même considérablement le rôle des Régions dans le secteur de l'agriculture, de la forêt et plus globalement du développement rural.

Au sein du Plan stratégique national (PSN), les Régions se sont accordées pour élaborer des « fiches interventions » communes à toutes les Régions qui ont nécessité plusieurs mois de travail technique. La Région Bourgogne-Franche-Comté a participé activement à ces travaux nationaux et a décliné des groupes de travail localement, en s'appuyant sur les orientations techniques issues des comités de concertation tenus à l'automne 2020, pour lesquels ont participé les services de l'Etat ainsi que la profession agricole notamment. Ces concertations vont continuer à être menées tout au long de l'année 2022, en associant les cofinanceurs du FEADER (Etat, conseils départementaux, Agences de l'eau) et la profession agricole particulièrement.

Le calendrier d'élaboration du PSN est déterminé par le ministère de l'Agriculture, mais le règlement fixe l'obligation de transmission du PSN au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

S'agissant des enveloppes financières, un accord national a pu être trouvé sur l'enveloppe dédiée aux Régions dans le cadre du second pilier de la PAC soit 678 M€ annuels de FEADER dédiés aux mesures hors surface, et potentiellement 22 M€ annuels supplémentaires dédiés aux MAEC forfaitaires.

Pour rappel, la gestion des fonds européens s'accompagne de recettes d'assistance technique, destinées à accompagner la collectivité dans la bonne mise en œuvre des programmes (moyens humains, frais de

communication, évaluation, externalisation, ...). Le montant est versé à mesure et en proportion des paiements faits aux bénéficiaires (environ 4 %).

### 3. Les priorités du mandat

#### **Optimiser la mobilisation des fonds européens**

Autorité de gestion de plusieurs fonds européens (FEADER, FEDER-FSE+ et INTERREG), la Région se doit de créer les conditions d'une mobilisation maximale des crédits au bénéfice des territoires régionaux. Elle agira pour ce faire en interne, pour optimiser la gestion des fonds européens, comme en externe, pour mieux faire connaître les opportunités de financement aux acteurs locaux et accompagner les projets en proximité. Elle veillera à une bonne articulation des fonds européens avec les politiques sectorielles ou les contractualisations Etat / Territoires.

La Région travaillera également à la simplification des programmes, et militera auprès des instances européennes pour un infléchissement des règles dans le sens d'une plus grande efficacité opérationnelle au bénéfice des porteurs de projets.

#### **Promouvoir l'idéal européen auprès des citoyens et acteurs politiques, économiques et sociaux de Bourgogne-Franche-Comté**

La Région continuera d'agir auprès des citoyens comme auprès des acteurs locaux pour une meilleure connaissance de la place de l'Europe dans leur quotidien.

Elle s'impliquera également dans une veille opérationnelle accrue sur les appels à projets européens et leur déclinaison au bénéfice de notre Région et dans l'appui aux porteurs de projets.

Ces objectifs s'appuieront fortement sur les maisons de l'Europe en Région et sur le bureau de la Bourgogne-Franche-Comté à Bruxelles.

#### **Participer activement aux espaces et programmes européens de coopération**

La Région poursuivra son investissement dans les travaux de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA), espace de coopération politique et technique qui permet à 7 Etats et 48 Régions de mettre en cohérence leurs politiques et moyens d'intervention dans des domaines d'intérêt commun (développement économique durable, connectivité, mobilités douces, développement des ENR, etc.)

Elle poursuivra également un travail d'information et d'accompagnement des acteurs du territoire, afin de favoriser la réalisation de projets, essentiellement dans les domaines de la recherche-innovation, de l'environnement ou encore liés à l'économie durable et circulaire, dans le cadre des 3 programmes INTERREG qui concernent la Bourgogne-Franche-Comté : Espace Alpin, Europe et Europe du Nord-Ouest).

### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

Un grand nombre de politiques publiques bénéficient de l'apport de fonds européens. Dans ce cadre, l'enjeu pour la Région est d'assurer l'articulation entre les dispositifs des programmes européens et ceux de ses politiques sectorielles, à la fois pour la cohérence des interventions mais aussi pour optimiser l'effet de levier des fonds européens.

### 1. Rappel des enjeux

La politique internationale de la Région bénéficie à de nombreux acteurs économiques et sociaux en Bourgogne-Franche-Comté. Elle contribue au développement, au rayonnement et à l'attractivité du territoire, en offrant des opportunités économiques, sociales et environnementales aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités.

Adossée à l'Agenda 2030 des Nations Unies, comme les autres politiques régionales, la politique internationale met en œuvre l'ODD n° 17 (« partenariats pour la réalisation des objectifs »), et contribue également à l'ensemble des 16 autres ODD.

La politique internationale de la Région s'inscrit dans une perspective de contribution au développement durable du territoire et de renforcement de son attractivité. En outre cette politique internationale contribue à la diffusion et à la connaissance des valeurs universalistes, démocratiques et sociales qui fondent notre engagement.

### 2. Les interventions de la Région

Parmi les interventions et projets menés lors du précédent mandat, on peut citer :

- Une contribution notable à l'APD nationale (compte tenu de la taille et du budget de la collectivité) ;
- Le renforcement du positionnement de la Région comme « ensemblier » de dynamiques internationales sur le territoire : collaboration étroite avec des partenaires privilégiés en BFC (chambres consulaires, réseau multi-acteurs BFC International, CRT, AER, etc.), organisation d'événements fédérateurs (colloque Chine, Assises de la coopération et de la solidarité internationale, Journée de l'international en région du 20-02-2020, etc.) ;
- Le renforcement de partenariats pérennes et leur meilleure articulation avec les politiques régionales ;
- Une coopération spécifique avec la Suisse autour du territoire de l'Arc jurassien ;
- Le renforcement des échanges avec les partenaires européens depuis le début de la crise sanitaire : nécessité d'échanges et de solidarité entre les territoires ;
- Une forte dynamique d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en Bourgogne-Franche-Comté ;
- Un travail en réseau au niveau national, notamment dans le cadre de Cités Unies France, réseau de collectivités dédié à l'action extérieure des collectivités territoriales.

### 3. Les priorités du mandat

#### **Renforcer les partenariats internationaux de la Région au service du développement économique, social et environnemental du territoire**

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite contribuer au renforcement de l'Union Européenne et s'inscrire dans un réseau international de partenariats valorisant pour les citoyens, acteurs économiques et collectivités.

Sur le plan européen, au-delà de la relation privilégiée avec la Rhénanie-Palatinat, l'ensemble des membres de l'UE pourront être concernés et une grande attention sera portée aux nombreux jumelages qui lient des collectivités de la Région à des partenaires européens.

Au niveau international, l'accent sera mis sur des pays avec lesquels notre Région a un intérêt économique, social et environnemental à créer, formaliser ou renforcer des liens.

#### **Développer les actions de solidarité à l'international et d'éducation à la citoyenneté mondiale**

Dans un monde complexe et instable, la solidarité internationale et l'éducation à la citoyenneté mondiale sont des piliers essentiels pour la construction à l'édification d'un monde plus juste, tolérant, sur et durable.

La Région poursuivra son soutien aux acteurs locaux engagés dans des actions avec les pays en développement, notamment grâce à son partenaire privilégié BFC International. Elle renforcera également l'éducation à la citoyenneté mondiale et la sensibilisation aux grands enjeux mondiaux auprès de tous, et tout particulièrement de la jeunesse.

#### **Coopération avec la Suisse**

Le voisinage de la Suisse est un atout de taille pour la Bourgogne-Franche-Comté, ayant conduit à développer des relations de coopération privilégiées adossées au territoire de l'Arc jurassien. La Région s'impliquera dans l'approfondissement de cette relation, notamment en participant à l'animation d'arcjurassien.org et arcjurassien.fr, en alimentant le dialogue diplomatique franco-suisse ou en mobilisant le programme INTERREG au service des projets du territoire frontalier.

#### **Favoriser l'intégration des jeunes sur le marché du travail par la sensibilisation à la mobilité internationale, et appuyer l'internationalisation de la recherche**

La Région poursuivra son soutien à la mobilité internationale des jeunes et en assurera la promotion (programmes, notamment européens, de mobilités, actions vis-à-vis des élèves des établissements scolaires...). Elle favorisera également la mobilité des jeunes chercheurs à travers les relations universitaires avec nos régions partenaires.

#### **Améliorer la notoriété internationale de la Région afin d'en renforcer l'attractivité et le rayonnement**

La Région agira pour renforcer la visibilité de la Bourgogne-Franche-Comté, asseoir son attractivité (économique, touristique, éducative, de recherche, etc.) et faire rayonner son expertise et ses savoir-faire, notamment via l'organisation d'événements et d'opérations de promotion de la Bourgogne-Franche-Comté auprès de marchés et publics cibles internationaux.

## Partie 4 – Les ressources

### 1. LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE

---

Le projet de mandat définit des orientations stratégiques qui seront annuellement déclinées en programmes d'actions opérationnels. La priorisation et la temporalité de cette mise en œuvre opérationnelle du projet de mandat seront définies en cohérence avec les capacités financières de la Région, lesquelles seront actualisées tous les ans lors des travaux de prospective financière pluriannuelle.

L'objectif est ici de déterminer les capacités financières de la Région sur le mandat en fixant le cadre du pilotage pluriannuel visant à respecter la soutenabilité budgétaire.

#### 1. [Une trajectoire financière construite à partir des données actualisées de l'exercice 2021](#)

L'exercice 2021 tient compte de la décision modificative n° 2, avec les impacts de la forte reprise économique sur les recettes fiscales, ainsi que les ajustements apportés aux dépenses.

Les prévisions pour les exercices 2022 et 2023 reprennent les tendances anticipées de l'évolution du budget, en fonction des éléments déjà connus en recettes et dépenses, et des opérations engagées.

Les exercices suivants (2024-2027) sont établis à partir d'hypothèses « macro » correspondant à une évolution au fil de l'eau des budgets. Les travaux sont réalisés en prévision de comptes administratifs. Un montant équivalent de recettes et de dépenses sur les fonds européens (fonction 6) est pris en compte afin d'assurer la neutralité sur la prospective.

Enfin pour répondre aux besoins d'emprunts, la prospective retient la poursuite des grands objectifs de la stratégie de financements :

- Diversification des prêteurs (prêteurs institutionnels, banques commerciales et marché obligataire) pour sécuriser l'accès aux financements et garantir les volumes nécessaires ;
- Équilibre entre les taux fixes et les taux variables ;
- Maîtrise des frais d'intérêts en accédant à des ressources compétitives. La démarche de notation financière de la Région, notée AA, permet d'accéder à des conditions optimisées.

## 2. Le cadrage financier de référence, pour garantir la résilience des finances régionales sur la durée du mandat

La Région souhaite garantir une solidité financière suffisante sur la durée du mandat dans un contexte :

- De possible resserrement des finances locales par l'Etat une fois le plan de relance révolu (2023) ;
- De nécessaire maintien de marges de manœuvre suffisantes pour faire face à des aléas ou des éléments imprévus :
  - Aléas sur les recettes en cas de dégradation de la conjoncture économique ou de ponction par l'Etat des recettes des Régions pour le redressement des comptes publics ;
  - Aléas sur les dépenses : prise en charge de nouvelles compétences ou d'interventions imprévues...

Il est ainsi indispensable de piloter la solvabilité régionale en fixant les indicateurs de référence suivants :

### ➤ **Respecter un taux d'épargne brute plancher supérieur à 17 % sur tous les exercices**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Cet indicateur permet d'apprécier la santé financière de la collectivité. Elle constitue la ressource interne dont la Région dispose pour financer ses investissements et rembourser la dette existante.

Les analyses positionnent généralement autour de 15 % le seuil de vigilance pour les Régions, compte tenu de leur structure budgétaire. Le ratio seuil de 17 % ménage une légère marge dans un contexte de forte croissance de l'endettement et d'incertitude sur les recettes à moyen terme.

### ➤ **Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 7,5 ans à l'issue du mandat**

Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne.

La loi de programmation des finances publiques plafonne à 9 ans le ratio autorisé aux Régions (sans sanction pour l'heure). Là encore, eu égard aux risques qui entourent les recettes de fonctionnement, notamment celles issues de l'Etat, après 2023, une marge de précaution s'impose. Au demeurant, 7,5 ans (en tendance) est le plafond au-delà duquel les agences de notation dégradent les collectivités de la catégorie AA (celle de la Région aujourd'hui) à A. Il en découlerait un net renchérissement des coûts de financement.



➤ **Maintenir un montant d'épargne nette plancher de 100 M€**

L'épargne nette correspond à l'excédent de la section de fonctionnement minoré du remboursement du capital de la dette. Compte tenu de l'augmentation significative de la dette, l'épargne nette doit faire l'objet d'une vigilance particulière.

Le mode d'amortissement « in fine » des emprunts obligataires doit s'accompagner d'un pilotage de l'évolution du ratio d'épargne nette à moyen et long terme.

100 M€ est le seuil cohérent avec un taux d'épargne brute plancher de 17 % et une capacité de désendettement de 7,5 ans.

### 3. Les leviers de pilotage

Inscrire la trajectoire financière du mandat dans le respect de ces indicateurs financiers, et préserver ainsi les capacités d'action de la Région dans la durée, implique la mobilisation de leviers supplémentaires au niveau des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement (étant donné que les recettes n'offrent que peu de variables d'ajustement et qu'une évolution plus favorable permettrait d'atténuer la contrainte sur les dépenses).

Ces leviers seront à activer dans le processus budgétaire annuel qui garantira les conditions de respect de ce cadre, en analysant les évolutions budgétaires de façon structurelle (hors impacts conjoncturels liés au PRIC et aux fonds européens notamment).

A ce stade, la trajectoire financière globale du mandat est ainsi établie :

- Pour les années 2022-2023 :
  - Maintien d'un haut niveau d'investissement (entre 600 et 700 M€), estimé au vu du niveau exceptionnel des investissements portés par le « PAIR » et des opérations engagées ;
  - Augmentation du fonctionnement de 1,5 à 3,5 %, en raison notamment de décalages d'actions suite à la crise sanitaire, et du retour à un niveau d'intervention d'avant crise.
- Pour les années 2024 à 2027, afin de respecter le cadrage financier de référence :
  - Niveau d'investissement ramené autour de 360 M€ (du même ordre de grandeur que celui préexistant à la crise sanitaire et aux mesures de relance) ;
  - Evolution des dépenses de fonctionnement plafonnée à 0,7% par an.

## 2. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

---

*« La grandeur d'un métier est avant tout d'unir les hommes ; il n'est qu'un luxe véritable et c'est celui des relations humaines. » - Antoine de Saint Exupéry*

### 1. [Rappel du contexte](#)

La précédente mandature a été marquée par la fusion des deux régions Bourgogne et Franche-Comté, la mise en place d'une nouvelle organisation de l'administration régionale et des conditions de travail harmonisées et unifiées (politique salariale et régime indemnitaire, temps de travail, action sociale, avancement et promotion, politique de prévention et de santé au travail, outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, recrutement notamment), ainsi que le transfert du CREPS et des transports scolaires.

Forte d'un effectif de plus de 4 200 agents répartis sur l'ensemble du territoire, la Région Bourgogne-Franche-Comté est confrontée à de nouveaux défis en termes de renouvellement de ses effectifs, avec le départ massif d'agents à la retraite d'ici la fin du mandat (environ 20 %), d'attractivité de ses métiers et de sa politique salariale, de renforcement d'une politique de ressources humaines inclusive, de proximité avec les usagers et le transfert de nouveaux personnels de l'Etat en charge des fonds européens.

De nouveaux enjeux managériaux et d'organisation du travail se sont également fait jour avec la crise du Covid-19, que ce soit dans les établissements d'enseignement ou dans les services administratifs : développement de réseaux métiers dans les lycées avec la mise en place de webinaires, du télétravail dans les services administratifs et mise en place d'un management en mode hybride qu'il conviendra de conforter.

Enfin, le dialogue social avec les partenaires sociaux de la collectivité pour construire ou consolider les dispositifs ressources humaines (RH), les simplifier et accompagner le plan de mandat restera un enjeu majeur de cette nouvelle mandature.

### 2. [Les interventions de la Région](#)

La politique de gestion des ressources humaines de la collectivité s'inscrit dans les lignes directrices de gestion adoptées par l'assemblée délibérante les 10 et 11 décembre 2020. Elle vise, à travers un dialogue social constructif et fondé sur l'écoute et la confiance, à développer et valoriser les compétences des agents dans le cadre de la formation professionnelle, de la mobilité et de l'aide à l'orientation ou à la réorientation professionnelle, tout en prévoyant les besoins de la collectivité (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences). Elle vise également à reconnaître le parcours professionnel des agents et à valoriser (pécuniairement) leur investissement et leur expertise.

La Région est composée de plus de 4 200 hommes et femmes regroupés autour de 68 métiers (50 au siège et 18 dans les lycées). Elle a doté ses agents d'outils leur permettant de donner du sens à leur action, que ce soit à travers les fiches de poste, les fiches métier, le dictionnaire des compétences ou le projet d'administration.

Elle s'est engagée dans un plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle en agissant pour un égal accès à l'emploi et une progression équilibrée des femmes et des hommes.

Elle a également créé et déployé un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Elle agit en faveur du pouvoir d'achat de ses personnels, par le biais d'une politique indemnitaire valorisant les compétences et l'engagement professionnel, mais également par son action sociale (prestation sociale complémentaire, allocations pour les enfants, adhésion au CNAS notamment).

La politique de prévention des risques professionnels et des risques psychosociaux est également un marqueur fort de la collectivité. Elle mène pour ce faire une démarche de recensement et de lutte contre les risques psychosociaux en incluant les notions de Qualité de Vie au Travail (QVT) et de Bien Vivre au Travail (BVT).

La région mène également une action volontariste en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en conventionnant avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), démultipliant ainsi son plan d'actions.

### 3. Les priorités du mandat

#### ○ **Maintenir un dialogue social ouvert et de qualité**

En application de l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983, les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les instances de dialogue social, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de décisions individuelles.

Le 8 décembre 2022 auront lieu les élections professionnelles et de nouveaux représentants du personnel seront élus pour 4 ans.

C'est dans ce contexte, conjugué à la mise en œuvre de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui réforme les instances représentatives du personnel (CAP, comités techniques, CHSCT), que le dialogue social de la collectivité s'exprimera.

Le dialogue social est un marqueur fort de la collectivité. Les élus régionaux participeront activement aux choix stratégiques de la collectivité en matière de ressources humaines, en siégeant dans ces instances ou en délibérant les propositions issues du dialogue social.

Le dialogue social de la collectivité sera fondé sur le triptyque suivant : écoute réciproque, compromis et consensus.

#### ○ **Une organisation et des moyens adaptés au projet de mandat**

Ce projet de mandat s'inscrit dans une logique de continuité et d'amplification des politiques publiques conduites. L'organisation des services induite ne nécessite pas de bouleversement particulier (5 pôles identifiés : Ressources, Stratégie, Mobilités Territoires et Transition Énergétique, Economie Emploi et

Formation, Éducation et Vivre Ensemble répondant aux politiques publiques menées par la Région). Néanmoins, l'adéquation des missions aux moyens sera un enjeu majeur de cette nouvelle mandature.

En effet, au niveau du siège, la conduite des politiques déjà existantes conjuguée au développement de nouvelles politiques aura des conséquences sur la volumétrie des effectifs dédiés à ce projet de mandat. Une mise en adéquation du nombre d'agents nécessaires aux ambitions de ce mandat devra être menée. La question de la pérennité ou non de ces moyens (développement des contrats de projet) sera posée.

La Région devra également faire face à un nouveau transfert de personnels de l'Etat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. En effet, le changement d'organisation pour l'autorité de gestion et pour l'instruction des aides FEADER entraînera un transfert de compétences équivalent à 30 équivalents Temps Plein (ETP), en transfert physique ou équivalent financier. Ce transfert induit un chantier organisationnel au niveau des services de la Région, une évaluation de la juste compensation des moyens humains transférés et des éventuels moyens complémentaires à créer, ainsi que l'accompagnement des équipes en poste et à venir.

Dans les lycées et au CREPS, un chantier sera également conduit pour adapter les moyens humains aux besoins des établissements. La carte des emplois des lycées et du CREPS sera questionnée et un travail de redéploiement, sur le court, moyen et long terme, des établissements dits « sur-dotés » vers les établissements dits « sous-dotés » sera mis en œuvre dès 2022.

#### ○ **Assurer un service public régional efficace et de proximité**

Le service public régional est au cœur de ce projet de mandat et l'ensemble des agents régionaux y contribuent, qu'ils soient dans les lycées, au CREPS, dans les services administratifs de Dijon et Besançon ou sur les sites du conseil régional implantés sur l'ensemble du territoire.

La territorialisation de l'action régionale existe d'ores et déjà :

- Les ¾ des effectifs exercent leur mission sur l'ensemble du territoire régional ;
- Les antennes territoriales régionales se renforcent pour accueillir les agents régionaux, les partenaires ou les usagers ;
- Certaines directions de la Région ont déjà des compétences/actions territorialisées et ont une connaissance fine du territoire.

Le développement de la territorialisation ne s'accompagnera pas d'une déconcentration des services de la Région mais d'une présence physique de ses agents sur le territoire et du développement accru de son outillage numérique en direction de ses usagers. La Région organisera son service public régional pour rendre accessible, visible son action et ainsi mieux répondre à la demande des usagers, des acteurs économiques, des associations, des lycéens, etc. : « plus de région, mieux de région ».

Des partenariats seront également développés avec les maisons de service public (MASP) pour répondre à cet objectif.

#### ○ **Mieux faire connaître l'ensemble des métiers de la Région et renforcer leur attractivité par des conditions de travail adaptées aux enjeux sociétaux**

Les métiers de la Région sont peu ou mal connus. Ce mandat aura pour objectif de faire connaître, à travers les métiers qu'ils occupent, les hommes et les femmes qui composent cette collectivité.

Des enjeux d'attractivité se font jour, non seulement pour attirer des talents, mais aussi pour retenir celles et ceux qui sont présents dans la collectivité. Un plan de communication sera élaboré pour mettre en lumière les atouts des métiers et les conditions de travail de la collectivité (télétravail, action sociale, politique salariale, démarche de prévention des risques, de santé au travail, dispositifs de qualité de vie au travail, outils de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, etc.). La valorisation de nos métiers à travers des offres d'emploi plus attractives sera également réinventée lors des procédures de recrutement qui seront engagées.

Plusieurs autres leviers liés aux conditions de travail seront travaillés ou confortés, notamment :

- La politique indemnitaire : la Région a mis en place sa politique indemnitaire dès le 17 novembre 2017 à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté et a revalorisé régulièrement le montant de celle-ci au cours de ces dernières années, que ce soit par le biais de sa part fixe (indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise - IFSE) ou de son complément indemnitaire annuel (CIA). Mais force est de constater que face à la tension du marché de l'emploi sur certains métiers ou de la spécificité/technicité de certains postes, la Région n'est plus concurrentielle. Une évaluation et des adaptations de ce régime indemnitaire seront menées d'ici 2024.
- L'action sociale et la prestation sociale complémentaire : la Région est en concurrence avec d'autres collectivités territoriales pour attirer et retenir des « compétences » dans ses services. Aussi, une politique sociale attractive vient compléter son régime indemnitaire. A cela s'ajoute une volonté, pour la collectivité employeuse, d'avoir un régime protecteur pour ses agents et de les aider à faire face aux aléas de la vie. Aussi, un débat sur la prestation sociale complémentaire de la collectivité sera mené conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, et une adaptation de ses montants pourra en découler.
- Le télétravail : la Région a été précurseur dans la mise en place du télétravail au sein de ses services. Cette anticipation lui a permis de faire face à la crise sanitaire et d'offrir, malgré le confinement, un service public de qualité. Aujourd'hui, l'ensemble des agents des services administratifs dont les missions sont télétravaillables sont dotés d'un matériel informatique leur permettant de télétravailler et un règlement régit les conditions d'exercice de ce télétravail. Une dotation permettant l'achat d'un matériel adéquat pour le domicile du télétravailleur (dans la limite de 200€) sera mise en place dès 2022 pour garantir à chaque agent des conditions de travail adaptées et limiter le développement des troubles musculosquelettiques, et un guide des bonnes pratiques du télétravail sera rédigé. Une évaluation des modalités d'exercice de ce télétravail et du service rendu aux usagers sera effectuée.
- L'égalité femmes-hommes : il s'agit là aussi d'un axe fort de ce projet de mandat qui sera développé au niveau des services de la Région, que ce soit par exemple à travers la valorisation du temps partiel et l'étude de la neutralisation de ses conséquences sur le régime indemnitaire des intéressés, la promotion des femmes sur des emplois à responsabilité, le développement de l'accès des femmes à des emplois dits techniques dans les lycées, etc.

- Une politique RH inclusive et la poursuite du partenariat avec le FIPHFP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : une convention lie la Région au FIPHFP. Celle-ci sera renouvelée en 2022 pour 3 ans et portera notamment sur le recrutement et le maintien dans l'emploi de nos personnels en situation de handicap (10 % sur l'ensemble de la collectivité et 12 % dans les lycées), ainsi que sur l'accompagnement des équipes.
  - La lutte contre l'illectronisme : la Région a engagé des formations pour que l'ensemble des agents, qu'ils soient du siège, des lycées ou du CREPS, aient la capacité d'appréhender les usages numériques dans son cadre professionnel ou personnel. La démarche sera intensifiée au cours de ce mandat.
- **Augmenter les recrutements par voie d'apprentissage et de reconversion en favorisant le « sourcing » de proximité**

Les services régionaux, qu'ils soient administratifs, dans les lycées ou au CREPS, vont œuvrer en faveur de l'intégration des jeunes dans l'emploi et la transmission de leur savoir-faire. Le développement de l'accueil d'apprentis sera un axe fort de ce mandat, d'autant que la Région aura les prochaines années à répondre à un enjeu de renouvellement des effectifs, lié à de nombreux départs à la retraite. En effet, la moyenne d'âge des agents régionaux, notamment dans les lycées, est supérieure à 50 ans.

Le profil de ces apprentis pourra être multiple : décrocheur scolaire, mineur, en études supérieures, et ils seront issus et/ou répartis sur l'ensemble du territoire. Mais l'enjeu principal sera de les former, de leur apprendre un métier et de leur ouvrir des perspectives de carrière.

### 3. L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

---

#### 1. Rappel des enjeux

Les contraintes financières (augmentation des dépenses, raréfaction des recettes) et les attentes croissantes du citoyen et des organismes partenaires sont autant de facteurs qui militent pour la mise en place de démarches de contrôle de gestion, de pilotage et d'évaluation. En effet, ces dernières permettent de suivre l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence des politiques publiques et des actions mises en œuvre.

Porteuse de rationalité et de transparence, l'évaluation permet de poser un regard critique sur la mise en œuvre d'une politique, d'un programme ou d'un dispositif, en donnant les clés pour une meilleure compréhension des effets de l'action.

Elle consiste à mesurer, observer et analyser les effets d'une politique pendant ou après sa mise en œuvre, pour produire des connaissances et permettre aux acteurs publics de porter un jugement de valeur, avant de décider de façon éclairée de la maintenir, de la faire évoluer ou de la supprimer.

L'évaluation, pour quoi faire ?

- Rendre compte de l'action publique ;
- Produire de la connaissance ;
- Apprécier l'impact d'une politique publique ;
- Optimiser l'affectation des ressources (financières, humaines et matérielles) ;
- Rationaliser la prise de décision ;
- Mobiliser les acteurs et les partenaires.

L'évaluation doit être un état d'esprit, une démarche positive d'amélioration des politiques publiques. Elle doit correspondre à une réelle volonté politique car l'évaluation peut conduire à reconsidérer une politique.

En cohérence avec les priorités du mandat, la Région étudiera la faisabilité d'une analyse du budget sous le prisme du climat, afin de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition écologique et l'adaptation climatique.

#### 2. Les interventions de la Région

L'évaluation des politiques publiques comporte deux volets : l'évaluation réglementaire des fonds européens (imposée par la Commission européenne) et l'évaluation des politiques régionales stricto sensu. L'approche globale favorise une meilleure articulation et donc une plus grande cohérence des politiques entre elles.

La culture de l'évaluation s'est peu à peu développée dans les directions opérationnelles, et désormais quasiment toutes les directions ont évalué au moins un de leurs dispositifs.

Les évaluations peuvent concerner la mise en œuvre d'un programme ou l'impact des actions financées. Elles peuvent intervenir en cours ou en fin de programme.

Depuis 2016, 21 évaluations ont été réalisées sur le volet « fonds européens » (le règlement européen prévoit une évaluation par axe pour chacun des programmes), et 25 ont été réalisées ou sont en cours sur les politiques régionales.

Sur le volet « fonds européens », les évaluations réglementaires liées à la programmation 2014-2020 sont terminées. Concernant la prochaine programmation (2021-2027), les évaluations préparatoires (évaluations stratégiques environnementales et évaluation ex ante sur la stratégie financière) ont été réalisées, et les évaluations de mise en œuvre et d'impact seront conduites à partir de 2024.

Sur le volet « politiques régionales », à l'inverse, le nombre d'évaluations est en augmentation constante.

Le programme de travail 2021 compte 9 évaluations qui sont en cours pour la plupart ou devraient démarrer prochainement.

Les synthèses des travaux réalisés ainsi que les rapports finaux sont diffusés sur le site Intranet de la Région et sur le site « L'Europe s'engage » pour le volet européen.

La programmation 2022 est en cours d'élaboration avec l'ensemble des directions opérationnelles.

### La gouvernance de l'évaluation

Une instance de gouvernance de l'évaluation, composée du vice-président en charge de l'évaluation, d'élus de la majorité et de l'opposition, de représentants du CESER se réunit annuellement pour :

- Débattre et élaborer, sur la base des propositions des services régionaux, les programmes annuels d'évaluation ;
- Emettre un avis sur la pertinence des propositions en termes de faisabilité et de valeur ajoutée ;
- Valider le cadre méthodologique général de l'évaluation au sein du conseil régional ;
- Assurer une veille sur les recommandations formulées.

### Le suivi des recommandations

Un suivi des recommandations formulées par les cabinets, en concertation avec les acteurs impliqués dans la politique évaluée, est systématiquement effectué.

Une majorité des recommandations sont mises en œuvre par les directions concernées.

A titre d'exemple, les travaux conduits sur les aides financières mises en place, à titre expérimental, dans le cadre du Pacte Régional pour l'Investissement dans les Compétences (PRIC) ont permis d'alimenter une réflexion au niveau national, et suite notamment aux résultats de cette évaluation et à d'autres travaux, l'Etat a publié une série de décrets ayant pour objectifs l'augmentation des barèmes, la simplification des procédures et l'ouverture du droit à rémunération à d'autres catégories.

Sur les fonds européens, la vingtaine d'évaluations conduites sur la programmation 2014-2020 a largement contribué à alimenter la rédaction des programmes pour la génération 2021-2027, en tirant profit de l'expérience sur la génération précédente.

Ainsi, l'évaluation relative au volet Biodiversité du PO FEDER de Bourgogne a largement influencé la rédaction du programme FEDER 2021-2027. En effet, les travaux ont souligné l'importance d'ouvrir davantage le soutien du FEDER aux projets d'acquisitions foncières, ainsi que de favoriser la mise en réseau et la concentration des acteurs publics et privés pour permettre des projets de plus grande envergure.



### 3. Les priorités du mandat

- Faire de l'évaluation un outil majeur de la stratégie de mandat et développer la culture de l'évaluation

La stratégie de mandat fixe les grands objectifs politiques de la Région pour la période 2021-2028. Loin d'être un objet figé, elle a vocation à être réinterrogée au fil de la progression de sa mise en œuvre et doit demeurer évolutive pour s'adapter au contexte.

L'évaluation des politiques régionales sera donc un outil majeur pour son pilotage.

Chaque nouvelle politique devra faire l'objet d'un plan d'évaluation reposant sur des indicateurs de suivis, d'impact et de réalisation dès sa conception.

L'évaluation devra également se fonder sur de nouveaux indicateurs reflétant notamment la qualité de vie, le développement humain et les indicateurs alternatifs de richesse.

- Conforter la portée et la gouvernance de l'évaluation

Afin d'assurer un pilotage au niveau politique de l'évaluation des politiques publiques de la Région, le comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité sera conforté sous la Présidence du Vice-président chargé de l'évaluation. Il associera des élus de la majorité et de l'opposition, ainsi que des membres du CESER. Il sera chargé de piloter le programme annuel d'évaluation et le suivi des recommandations formulées dans les travaux réalisés.

La Région se fixe l'objectif de réaliser chaque année une dizaine d'évaluations sur l'ensemble des politiques qu'elle met en œuvre. Ce programme sera défini en lien avec le comité de suivi et tiendra compte des travaux et orientations qui seront retenus dans le cadre de la mise en œuvre des fonds européens dont la Région est autorité de gestion.

- Renforcer la transparence des évaluations de l'action publique avec les partenaires et porteurs de projet, assurer un suivi annuel des actions prioritaires de ce mandat et faire de l'évaluation un outil démocratique et de transparence

En lien avec l'accroissement de la culture de l'évaluation au sein de la collectivité, il est essentiel de mieux partager les résultats des évaluations réalisées avec les partenaires de la Région, dans une logique d'amélioration continue des politiques publiques et des modalités de leur mise en œuvre.

La mise en œuvre du projet de mandat, en particulier, doit faire l'objet d'une information large et accessible.

Outre le développement de la culture de l'évaluation en interne et avec ses partenaires, la Région souhaite également accroître la transparence sur les évaluations réalisées, auprès de l'ensemble des élus, du CESER, des partenaires et porteurs de projets dans les différentes politiques publiques pilotées par la Région et plus largement des citoyens

Des outils de communication dédiés seront donc mis en œuvre afin d'ouvrir largement l'accès aux travaux qui seront réalisés au cours du mandat, avec notamment un rendu-compte annuel en assemblée plénière.

#### 4. [Lien avec les autres politiques sectorielles](#)

L'évaluation des politiques publiques est par nature très transversale, puisqu'elle concerne toutes les thématiques. La préparation et le pilotage des évaluations est un travail conjoint entre la direction concernée et la direction de l'évaluation et de la performance.

#### 5. [Contribution des fonds européens](#)

L'Europe intègre dans la mise en œuvre des programmes la nécessité de définir un programme pluriannuel d'évaluation, dont une part importante des coûts liés à l'évaluation des fonds européens est financée au titre de l'assistance technique.

## 4. LA PARTICIPATION CITOYENNE

---

### 1. Rappel des enjeux

Simple malaise ou véritable crise démocratique ? Le taux d'abstention historique aux élections régionales et départementales de 2021 confirme la tendance au retrait d'une partie des citoyens d'avec la représentation politique.

Partant de ce constat, lors du précédent mandat, la Région Bourgogne-Franche-Comté a impulsé une dynamique participative, destinée à retisser du lien avec les citoyen.nes. Une cellule démocratie participative a été configurée en ce sens.

Dans ce cadre, dès 2016, nombre d'expérimentations ont été déployées auprès de différents publics : étudiants sur l'attractivité, handicap physique et cognitif sur la feuille de route du handicap, grand public sur l'Europe, la transition écologique... Il s'agissait de mobiliser des citoyens volontaires ou tirés au sort dans des échanges, des concertations et ainsi tenter de renouer avec cette confiance en l'action publique et politique. Au fil du temps, ces formats ont évolué face à l'implication spontanée et les types d'échanges proposés.

Toutes les actions mises en place ont été bien reçues (consultation handicap ou Festival des solutions écologiques pour ne citer que ces deux exemples). Elles traduisent la nécessité de mieux impliquer les citoyen.nes. dans le processus de construction des politiques publiques régionales. Car le processus de participation citoyenne, le partage du pouvoir ou l'exercice critique du pouvoir apparaissent encore grippés. Les chiffres préoccupants de l'abstention électorale ou du taux d'engagement décroissant dans les organismes collectifs (associations, syndicats, partis) en attestent.

Pour être efficace, la participation induit un portage politique par les élu.es et un portage technique par les directions opérationnelles au sein de l'administration. Une formation adaptée à ces deux cibles semble utile pour accroître encore l'impact de cette dynamique participative.

S'agissant du degré d'implication et la responsabilité réelle accordée aux citoyen.ne.s. , il dépendra de choix politiques et organisationnels. A ce titre, la transversalité et l'expérimentation constituent des prérequis pour garantir l'avancée et la transparence de cette démarche.

Par ailleurs, cette démarche doit nécessairement intégrer une composante évaluation, afin d'assurer un suivi de l'action menée et permettre son évolution dans la durée.

### 2. Les interventions de la Région

Lors du précédent mandat, la cellule démocratie participative comptait une chargée de mission au sein de l'administration et une personne au cabinet. Une plateforme numérique (jeparticipe.fr) complète le dispositif sur le plan digital. Celle-ci permet aux citoyen.nes. de s'exprimer sur les politiques publiques mises en œuvre par la Région (par exemple stratégie de mandat 2016-2021) et de rendre compte des différentes actions engagées depuis 2016.

**Journées citoyennes** : sélectionner un panel de citoyens tirés au sort et de volontaires ; leur fournir une base documentaire la plus objective possible sur un sujet spécifique et leur permettre de se l'approprier en

groupe, accéder à un échange construit en vue de la production d'un avis citoyen éclairé. Ces journées citoyennes ont été centrées sur des sujets transversaux et déterminées par l'exécutif régional : stratégie de mandat, mobilités en milieu rural, Union européenne.

Elles ont été organisées dans le respect des normes imposées par l'exercice. L'objectif de production d'un avis citoyen a été atteint. Néanmoins, au regard de la très faible prise en compte de ces avis dans nos propres dispositifs, on peut s'interroger sur leur impact concret dans nos politiques publiques et sur l'effet de la démarche auprès des citoyens participants. Ce point doit faire l'objet d'un correctif pour le prochain mandat, comme proposé ci-dessous.

**Consultations** : donner la possibilité aux citoyen.nes. de contribuer ou de valider (selon le degré d'implication souhaité ou réglementairement imposé) une politique ou un dispositif régional. Les sujets transversaux traités : SRADDET, Stratégie régionale de la biodiversité, transition énergétique, attractivité, handicap.

Assez simple à mettre en place, ce dispositif ne touche, néanmoins, que les citoyens « sensibilisés » à la démarche et au sujet. A noter, par ailleurs, la difficulté d'intéresser sur certaines thématiques.

**Valorisation des bonnes pratiques et réseau des POTES** : mise en avant des initiatives intéressantes et pouvant essaimer ayant émergé dans le réseau des POTES. Outillage et animation de cette communauté forte de près de 500 membres. Initiative pour étendre ce réseau aux plus jeunes avec le concours des « POTES en herbe » lancé dans nos lycées.

L'ensemble des initiatives proposées recouvre des thématiques transversales à la transition écologique et sociétale. Initiatrice de cette démarche, la Région a souhaité lui donner une autonomie propre. Aujourd'hui, outre le travail mené en interne à la Région, le réseau est animé par Energy Cities et l'Ademe. L'expérience a, en effet, montré que la vitalité de ce réseau requiert une animation spécifique.

**Festival des solutions 1 et 2** : la première édition du festival tablait sur une valorisation d'initiatives citoyennes, destinée à essaimer dans la région. Une des forces du concept : la mise en lumière des dynamiques et des acteurs existants dans l'ensemble du territoire.

Fort du succès de la première édition, la deuxième va plus loin et concourt financièrement à l'investissement et/ou au fonctionnement de certaines initiatives (répondant à des critères définis en amont), après instruction des dossiers par les services de la Région.

### 3. Les priorités du mandat

Au regard de la dynamique enclenchée, des enseignements tirés et de l'urgence démocratique, ce nouveau mandat table sur l'amplification de la démocratie participative et vivante. Dans cet esprit, le Festival des solutions écologiques et citoyennes apparaît comme le fil rouge structurant de notre approche pour :

- muscler l'existant ayant fonctionné : labellisation des projets, accompagnement des porteurs, implication des POTES, programmation régionale d'une semaine avec des débats citoyens éclairés d'experts ;
- développer la participation et l'implication des territoires ;
- accompagner la structuration des projets soutenus et leur pérennisation en lien avec un incubateur (existant ou à créer) ;

- intégrer de manière plus prégnante la jeunesse régionale.

En interne, la montée en compétence des élus et des directions sur la participation constitue également un volet décisif de la démarche. C'est l'un des éléments clés d'une meilleure implication des citoyens dans l'élaboration des différentes politiques publiques.

- **Poursuivre le Festival des solutions écologiques et citoyennes**

L'édition 2021 du Festival des solutions écologiques a bien fonctionné, malgré le contexte incertain lié à la situation sanitaire. 310 projets ont été déposés et 216 projets ont été financés ou accompagnés.

Fort de cette réussite, la Région entend poursuivre la mise en œuvre de ce festival, en renforçant, dès 2022, les actions en direction de la jeunesse.

L'évolution du Festival passera également par un travail d'animation avec les territoires, destiné à en accroître la portée. Par ailleurs, la création d'un incubateur devrait permettre de pérenniser les solutions émergentes et potentiellement créatrices d'activité locale.

- **Acculturer les élu.es et l'administration à la démocratie participative/vivante et à la citoyenneté**

La démocratie participative reste un mode de gouvernance récent. A cet égard, au cours de ce mandat, l'acculturation la plus large possible des agents de l'administration régionale comme des élus apparaît indispensable pour intégrer au mieux la participation citoyenne dans les pratiques et dispositifs de notre collectivité.

- **Convention régionale citoyenne pour le climat**

Face aux transitions que notre société doit mener à bien, la participation citoyenne est un outil utile pour co-construire des politiques partagées par le plus grand nombre. Dans cet esprit, la Région se dotera d'une instance citoyenne destinée à faire émerger des actions prioritaires et à accélérer la transition écologique. Cette instance sera couplée à un groupe d'experts type GIEC, auquel le CESER sera pleinement associé.

#### 4. Lien avec les autres politiques sectorielles

La culture de la participation citoyenne a vocation à imprégner l'ensemble de l'action politique de la Région.

#### 5. Contribution des fonds européens

Les possibilités d'accompagnement de certaines démarches de participation citoyenne définies ci-dessus par un programme de l'Union européenne (LIFE, FEDER, FEADER) seront étudiées pour les années à venir.

## 5. LA RELATION REGION-USAGER : VERS UN DISPOSITIF DE MEDIATION REGIONALE

---

### 1. [Rappel des enjeux](#)

Rapprocher la Région des usagers, rendre plus efficace l'action publique régionale, la rendre plus lisible et compréhensible sont des enjeux pour cette nouvelle mandature. La loi NOTRe commence à être appropriée. Des services et des compétences supplémentaires donnent de plus en plus de prérogatives à la Région. La qualité de la relation avec l'ensemble de nos usagers (anciens et plus récents) doit donc être au cœur du développement de notre service public régional.

La loi permet de structurer une médiation régionale qui a pour seule fonction de répondre au mieux aux différends qui peuvent exister entre l'administration et l'utilisateur. Elle permet de faire comprendre les décisions ou d'apporter une solution à l'utilisateur. Elle fait l'objet d'un rapport annuel et est portée par une personnalité non-élue. C'est un dispositif qui peut s'inscrire dans un deuxième temps, lié au dispositif de modernisation de la relation avec les usagers.

### 2. [Les priorités du mandat](#)

Sur la base de ces constats, la Région visera au cours du mandat à la modernisation à la fois du service public régional et de la relation aux usagers.

Le renforcement de la lisibilité de l'action régionale et une plus grande simplicité dans l'accès aux dispositifs doivent être nos premiers objectifs, pour renforcer la proximité de notre collectivité avec les usagers.

Un deuxième axe de travail sera le renforcement de l'efficacité usagers via des outils nouveaux. La Région mettra en œuvre une logique de benchmark, afin d'étudier les solutions mise en œuvre par d'autres collectivités ou structures. La mise en place d'un dispositif de médiation fera enfin l'objet d'une étude spécifique.

## Signification des sigles

- AAP : Appel à Projets
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- AER : Agence Economique Régionale
- AFR : Aide à Finalité Régionale
- ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne
- ANFR : Agence Nationale des Fréquences
- ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- ANS : Agence Nationale du Sport
- AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
- AOM : Autorité Organisatrice des Mobilités
- APD : Aide Publique au Développement
- API : Interface de Programmation d'Application
- ARN-IA : Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ASP : Agence de Services et Paiements
- BBC : Bâtiment Basse Consommation
- BFC : Bourgogne-Franche-Comté
- BTP : Bâtiment et Travaux Publics
- CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CAPECO : Contrat d'Appui à la Performance Economique et à l'évolution des Compétences
- CARIF-OREF : Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation
- CEP : Conseillers en Evolution Professionnelle
- CESER : Conseil Economique, Social, Environnemental Régional
- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- CIDFF : Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles
- CLAP : Comité Local d'Aide aux Projets
- CLEOR : Clé pour l'Evolution et l'Orienteation en Région
- CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
- CNSNMM : Centre Nationale de Ski Nordique et de Moyenne Montagne
- COMUE UBFC : Communauté d'Universités et d'Etablissements, Université Bourgogne-Franche-Comté
- COREPS : Comité Régional des Professions du Spectacle
- COT : Contrat d'Objectif Territorial
- CP(I)ER : Contrat Plan (Interrégional) Etat Région
- CPE : Contrat de Performance Energétique
- CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle

- CRAJEP : Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire
- CRDF : Conférence Régionale des Financeurs
- CREAC : Contrats Régionaux d'Education Artistique et Culturels
- CREPS : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
- CRF : Conférence Régionale des Financeurs
- CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse
- CROS : Contrats Régionaux de Développement du Sport
- CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
- CRS : Conférence Régionale du Sport
- CSTI : Culture Scientifique, Technique et Industrielle
- CTAP : Conférence Territoriale de l'Action Publique
- CTE : Coopération Territoriale Européenne
- CTEC : Convention Territoriale d'Exercice Concerté
- DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
- DECA-BFC : Association « Dispositif d'Entreprenariat Académique »
- DISP : Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
- DIU : Droit Irrévocable d'Usage
- DJA : Dotation Jeune Agriculteur
- DLA : Dispositif Local d'Accompagnement
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DREETS : Direction Régionale de l'Economie, l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques
- EEDD : Education à l'Environnement et au Développement Durable
- EEN : Entreprise Engagée pour la Nature
- EMFOR : Formation Orientation Métiers Emploi
- ENR(&R) : Energie Renouvelable (et de Récupération)
- ENT Eclat-BFC : Espace Numérique de Travail Eclat-Bourgogne-Franche-Comté
- ENVI : Espace Naturel Village Innovant
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
- ESRI : Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation
- ESS : Economie Sociale et Solidaire
- FALC : Facile à Lire et à Comprendre
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- FEDER : Fonds Européen de Développement Economique Régional
- FEI : Fonds Européens d'Investissement
- FESI : Fonds Européens Structurels et d'Investissement
- FEST : Formation En Situation de Travail
- FRAC : Fonds Régional d'Art Contemporain
- FRAM : Fonds Régional d'Acquisition des Musées
- FRDVA : Fonds Régional pour le Développement de la Vie Associative
- FSE : Fonds Social Européen
- FTTH : Fiber To The Home – *Fibre jusqu'à l'abonné*
- GAL : Groupe d'Actions Locales
- GES : Gaz à Effet de Serre



- GFU : Groupe Fermé d'Utilisateurs
- GIP : Groupement d'Intérêt Public
- GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- INRAE : Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
- ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
- LCAP : Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine
- LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
- LGV : Ligne à Grande Vitesse
- LOM : Loi d'Orientation des Mobilités
- (4G) LTE : Long Term Evolution
- MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- OCDE : Organisation de Coopération et Développement Economiques
- ONF : Office National des Forêts
- ONISEP : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions
- OPCO : Opérateurs de Compétences
- OSTAJ : Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien
- PAC : Politique Agricole Commune
- PAIR : Plan d'Accélération de l'Investissement en Région
- PEI : Plan d'Epargne Inter-entreprise
- PGI : Pôle de Gérontologie Interrégional
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PME : Petite et Moyenne Entreprise
- PNR : Parc Naturel Régional
- PO : Programme Opérationnel
- POTE : Pionnier Ordinaire de la Transition Energétique
- PPUN : Politique Publique des Usages Numériques
- PRIC : Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences
- PRM : Prospect Relationship Management
- PSN : Plan Stratégique National
- PST : Projet Sportif Territorial
- PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
- PTRE : Plateforme Régionale de Transition Energétique
- RAT : Réseau d'Animation Territoriale
- REACT EU : Recovery Assistance for Cohesion and Territories of Europe
- RENATER : Réseau National de Télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche
- REPOS : Région à Energie POSitive
- RIS3 : Stratégie Régionale/Nationale d'Innovation
- SARE : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
- SAU : Surface Agricole Utile

- SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDVE : Schéma Directeur de la Vie Etudiante
- SEM : Société d'Economie Mixte
- SPROTLEV : Schéma Professionnel
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- SRB : Stratégie Régionale pour la Biodiversité
- SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
- SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
- SUERA : Stratégie de l'Union Européenne pour la Région Alpine
- TET : Train d'Equilibre du Territoire
- TGV : Train Grande Vitesse
- THD : Très Haut Débit
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education
- VFCEA : Voie Ferrée Centre Europe Atlantique
- ZAN : Zéro Artificialisation Nette



***Proposition de 1<sup>ère</sup> déclinaison  
opérationnelle pour 2022  
du projet de mandat***

## **Projet de mandat 2021-2028**

### **Proposition de 1<sup>ère</sup> déclinaison opérationnelle pour 2022**

Le projet de mandat 2021-2028 donne le cap de l'action régionale pour les 7 années de la mandature. Fondé sur un état des lieux du territoire et sur ses perspectives d'évolution à moyen terme, ce projet :

- Inscrit les transitions comme un fil conducteur central de la politique régionale ;
- S'appuie sur des principes d'action portés par l'exécutif : différenciation, proximité... ;
- Donne pour chacun des domaines d'intervention de la Région des éléments de contexte, les enjeux à relever et les orientations stratégiques poursuivies sur la période 2021-2028.

Ce projet, stratégique, sera décliné chaque année dans un document de mise en œuvre opérationnelle qui précisera les principales actions planifiées pour l'année en cours. L'ambition de ce document n'est pas l'inventaire exhaustif de l'action programmée de la Région, mais bien l'identification des actions emblématiques de la mise en œuvre opérationnelle du projet de mandat.

Ce document de mise en œuvre annuel permettra ainsi :

- D'éclairer les grands choix budgétaires au moment du débat annuel d'orientation budgétaire (DOB) ;
- De réaliser chaque année un bilan de réalisation et donc de suivre l'avancement du projet de mandat ;
- D'adapter l'action de la Région aux éventuelles évolutions du contexte sur la durée du mandat.

Le présent document constitue le volet 2022 de proposition de mise en œuvre opérationnelle du projet de mandat.

Il est présenté selon les 3 axes thématiques du projet de mandat : Economie – emploi – formation, Transitions écologique – énergétique – numérique, Fraternité – vivre ensemble.

Il aborde également quelques premiers chantiers en matière de ressources, sachant que les projets d'administration et d'organisation des services définiront de manière plus complète les modalités de fonctionnement de l'institution concourant à la mise en œuvre du projet de mandat.

## Axe 1 : Economie – emploi – formation

### Charte d'engagements sociaux et sociétaux (2<sup>ème</sup> génération)

A l'occasion de la mise en œuvre du PAIR, la Région a souhaité assortir les financements régionaux d'un certain nombre d'engagements sociaux et sociétaux de la part des bénéficiaires. Les critères retenus ont visé la transition énergétique, la responsabilité sociale des entreprises contenue dans une Charte d'engagements qui a été adoptée et élaborée en pleine concertation avec les partenaires sociaux. La Bourgogne-Franche-Comté a été la seule Région à s'engager dans une telle démarche.

Aujourd'hui, à l'aube d'un nouveau mandat, l'exécutif est résolu à réaffirmer et conforter les principes qui ont sous-tendu cette première Charte d'engagement des entreprises. Il s'agit, pour la « 2<sup>ème</sup> génération » de cette Charte, à la fois d'étoffer les critères sociétaux actuels et d'étendre le périmètre des bénéficiaires concernés. Il sera question de passer d'engagements volontaires à une éco-socio-conditionnalité réelle.

Cette nouvelle négociation va s'engager dès le premier trimestre 2022, en lien avec le comité de suivi de la Charte d'engagement.

**Indicateur : Finalisation de la nouvelle Charte d'engagement**

### Développement économique

L'année 2022 sera d'abord marquée par l'adoption du SRDEII, qui constituera la feuille de route économique de la Région pour le mandat. Cette nouvelle stratégie économique comportera la vision régionale du profil économique de notre territoire à moyen terme. L'enjeu sera, au-delà de la création d'emplois, d'accompagner les transitions principalement écologique et énergétique, et de renforcer la différenciation territoriale. Dès 2022, des actions seront lancées pour répondre aux orientations fixées et aux besoins du territoire.

La Bourgogne-Franche-Comté est en effet affectée par des mutations économiques très profondes, liées à son profil industriel et à la forte présence d'une filière automobile qui doit se repenser en profondeur. A ce titre, la feuille de route automobile que la Région va adopter avec l'Etat constitue un cap important pour le territoire.

Ce plan s'appuiera sur :

- Un diagnostic réalisé avec l'appui du pôle Véhicule du futur, de l'AER et d'EMFOR pour les problématiques emploi / formation/ reconversion ;
- Nos priorités régionales seront mises en œuvre en collaboration avec tous les partenaires concernés y compris sociaux, en priorité avec l'Etat. Cela entraînera :
  1. Un reformatage des aides économiques, collectives et individuelles pour faire face aux nouveaux besoins ;
  2. La mise en œuvre au plus près du terrain d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences sur les Territoires (GPECT).

La filière de l'énergie et ses perspectives d'évolution feront également l'objet d'une veille attentive.

Les logiques d'action et d'intervention régionales ont été repensées pendant la crise sanitaire. Des dispositifs favorisant l'économie de proximité, en lien avec les acteurs publics locaux que sont les EPCI, ont été déployés d'une part, et des financements favorisant l'installation et la relocalisation d'entreprises ont été créés.

Nous poursuivrons avec la prolongation du PACTE régional des territoires et du soutien à l'économie de proximité, notamment les commerces en milieu rural, en partenariat avec les EPCI.

En 2022, il conviendra en premier lieu de refonder le partenariat avec les EPCI sur la base d'une meilleure connaissance de l'état économique des TPE et de certains secteurs d'activité. Nous devons en effet mieux cibler nos aides avec l'introduction de critères de différenciation territoriale.

Le PACTE est un dispositif de masse engendrant une forte adaptation territoriale : plus de 100 EPCI et des milliers de TPE bénéficiaires. A l'issue de ces réflexions, il pourra s'appuyer sur :

- Un volet « soutien à l'investissement » délégué aux EPCI ;
- Un volet « soutien des EPCI à l'ingénierie / montage de dossiers d'investissement » ;
- Un volet « ingénierie financière ».

**Indicateurs : Adoption du SRDEII – Elaboration de la feuille de route automobile – Définition du nouveau PACTE avec les EPCI**

## Agriculture

En cohérence avec le projet de mandat, plusieurs actions seront engagées dès 2022 pour faire face au double défi des filières en forte mutation et des enjeux territoriaux d'une région rurale et peu dense.

Ces actions porteront sur :

- La filière bovine et les abattoirs :  
Dès 2022, il s'agira de promouvoir et d'accompagner une contractualisation justement rémunératrice pour les producteurs dans une stratégie de filière. La constitution de signes de qualité permettant de structurer une filière intégratrice est un facteur favorable à la création d'une plus-value pouvant être redistribuée aux différents maillons d'une filière. Ces stratégies souvent propres aux productions d'un terroir seront soutenues de manière appropriée.  
Cette démarche sera proposée à l'ensemble des secteurs de production agricole avec une attention particulière pour les différentes filières viande qui doivent s'adapter à une évolution rapide des pratiques des consommateurs.  
La production de viande bovine, dont notamment l'élevage de vaches allaitantes, constituera un secteur prioritaire pour la Région, qui pourra envisager un dispositif dédié : le pré-financement de l'engraissement, avec l'objectif d'accroître le nombre de broutards concernés de 30 % à la fin du mandat.  
Par ailleurs, un « plan abattoirs » sera décliné en 2022 au niveau de l'agroalimentaire.
- La vente directe avec l'appui de la marque régionale :  
La Région s'associera à la création d'une marque régionale garantissant une origine locale et la juste rémunération des agriculteurs adhérents. Elle s'engagera dans une ouverture renforcée des lycées aux productions locales.

Après évaluation de l'aide aux investissements et équipements pour la commercialisation en vente directe initiée dans le PAIR, la Région apportera de nouveaux appuis financiers aux acteurs locaux en complémentarité de l'aide à la transformation – diversification relevant du PSN. Ce dispositif pourra être doté d'un budget de 1 M€/an dès 2022.

Les réflexions stratégiques engagées fin 2021 et destinées à préciser les objectifs et modalités du soutien de la Région aux investissements du secteur de la transformation de viande bovine (abattoirs) pourront conduire à adapter les dispositifs existants, par exemple dans le futur PSN.

- Le renforcement de l'adaptation des exploitations au changement climatique :  
Il conviendra de définir puis de mettre en œuvre des partenariats entre acteurs agricoles et EPCI pour répondre à l'échelle de chaque territoire aux enjeux de transition.  
Les deux audits territoriaux 360° déjà engagés seront poursuivis. Cette action pourra se concrétiser dès 2022 par l'engagement de 2 à 3 nouveaux audits par an. Les programmes d'actions qui en résulteront et qui ne pourraient être financés par ailleurs pourront donner lieu, le cas échéant, à des dispositifs contractualisés entre la profession agricole, la Région et les EPCI concernés.

**Indicateurs : Création de la marque régionale – Elaboration de RI vente directe – Nombre d'audits à 360°**

## Tourisme

Un nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) sera entamé pour être adopté en fin d'année. Il poursuivra trois grands objectifs prioritaires :

- Favoriser la reprise économique du secteur ;
- Amplifier le soutien au tourisme durable ;
- Accélérer l'innovation et les transitions ;

Il visera à poursuivre les grandes avancées du mandat précédent en termes d'itinérance, de politique d'hébergement ou de grands projets. Il sera l'occasion d'un travail avec le territoire et les partenaires du tourisme pour explorer de nouvelles pistes d'action en termes de tourisme social et de tourisme durable.

Par ailleurs, un travail sera entrepris, dans le cadre de la compétence formation professionnelle de la Région, pour soutenir les métiers en tension de l'hôtellerie et de la restauration.

Plus largement, la Région sera attentive à la démarche portée par l'Etat d'un plan national de reconquête et de transformation du tourisme qui portera, entre autres, sur la formation universitaire, la promotion des métiers du tourisme, le soutien au tourisme durable et au tourisme de savoir-faire.

**Indicateur : Approbation du SRDTL**

## Attractivité

L'ensemble de nos politiques publiques visent un objectif commun : faire de la Bourgogne-Franche-Comté une Région où il fait bon vivre et travailler. Les habitants et les acteurs économiques et sociaux doivent partager cette ambition et la porter avec nous pour mieux convaincre à l'extérieur de cette réalité.

- **Poursuite des actions de mise en œuvre de la feuille de route**

La Stratégie régionale d'attractivité, dont les bases ont été posées dans le mandat précédent, défend les valeurs d'une attractivité qualitative, fondée sur un positionnement stratégique défini avec l'ensemble des partenaires du territoire, qui peut se résumer ainsi :

« La Bourgogne-Franche-Comté, région de référence autour du mode de vie « sain » et « accessible » (qualité de vie, réalisation de soi, bien-être et bien-manger, qualité des paysages, histoire et patrimoine, etc.) ;

« La Bourgogne-Franche-Comté, un territoire du et des possibles (foncier et immobilier accessibles, espaces disponibles, des villes moyennes et une ruralité accueillante).

Afin de décliner cette stratégie, une feuille de route a été élaborée autour de 4 axes :

- Consolider l'attachement / la fierté d'appartenance ;
- Traduire le positionnement « mode de vie sain » ;
- Organiser des politiques d'accueil ;
- Coordonner les acteurs et les actions de l'attractivité.

Il convient d'amplifier cette stratégie au regard des enjeux de ce nouveau mandat, afin de travailler encore davantage en proximité et en mettant en avant la question de la différenciation territoriale.

La Région définit le cap et les grandes orientations stratégiques et se pose en coordinateur des acteurs et des actions afin de soutenir et accompagner les initiatives locales, déclinaisons de notre feuille de route.

Les actions qui seront amplifiées dès 2022 visent à :

- Partager la connaissance ;
- Favoriser les parcours inter-territoires ;
- Accompagner l'émergence des talents du mode de vie sain et de la région accessible et valoriser les domaines d'excellence du mode de vie sain ;
- Développer et animer le réseau des ambassadeurs ;
- Créer et animer un club des référents (techniciens) de l'attractivité ;
- Disposer d'une offre d'accueil lisible et cohérente ;
- Créer un réseau de tiers lieux Bourgogne-Franche-Comté à l'extérieur de la région.

**Indicateurs : Nombre d'ambassadeurs BFC / Nombre de territoires partenaires**

- **Lancement d'une étude sur le portage de la démarche**

L'amplification et le développement de la démarche d'attractivité posent la question de son mode de portage. Initiée par la Région et aujourd'hui portée en interne dans les services, cette démarche est



aujourd'hui à la croisée des chemins sur deux aspects a minima : celui de la gouvernance partenariale et celui des moyens consacrés.

Dans ce contexte, une étude sera lancée afin d'étudier différents scénarii de portage et d'ambition de la stratégie d'attractivité.

Cette réflexion devra aboutir à proposer :

- Différentes possibilités de portage de la démarche (poursuite en interne, externalisation) ;
- Les modèles de gouvernance partenariale élargie (territoires infra régionaux, acteurs économiques, institutionnels...)
- Les modèles économiques possibles, en lien avec la gouvernance ;
- Le contenu des missions à assurer au-delà des éléments de la feuille de route déjà identifiés, et notamment les propositions en termes de communication ;
- L'articulation avec les partenaires privilégiés depuis l'origine de la démarche que sont le CRT et l'AER.

**Indicateur : Choix d'un scénario de portage en cours d'année 2022**

### Formation professionnelle

La formation des demandeurs d'emploi et des salariés sera pleinement tournée vers l'accompagnement des mutations économiques, technologiques, sociales et environnementales qui impactent nos territoires, avec :

- La mise en place de solutions repensées pour accompagner les entreprises, les salariés et les demandeurs d'emploi sur les secteurs les plus en tension, avec déploiement de nouvelles réponses de formation. Le soutien de l'Etat avec le plan Demandeurs d'Emploi de Longue Durée et la poursuite du Plan Régional d'investissement dans les Compétences permettra d'accentuer ces démarches ;
- La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences sur les Territoires, ainsi que les plateformes de transition, qui seront renforcées pour prendre en compte au plus près des territoires les besoins locaux d'emploi et de reconversion.

**Indicateur : Plan ou mesures mises en œuvre sur les métiers en tension**

### Formations sanitaires et stages étudiants

Dans le domaine des formations sanitaires et sociales, la Région exerce un rôle central d'agrément des instituts et de financement de leur fonctionnement. Elle s'attache, dans le cadre d'un schéma, à mettre en cohérence l'ensemble des acteurs impliqués.

La démarche nationale (dite du « Ségur de la santé ») visant à augmenter le nombre de soignants s'est ainsi déclinée en région par une augmentation du nombre de places en formation d'infirmier (+ 372), d'aide-soignant (+ 323) et d'accompagnant éducatif et social (+ 60). L'Etat, la Région, les universités et les écoles se sont ainsi coordonnés afin de mieux pourvoir la Bourgogne-Franche-Comté en professionnels qualifiés.

Une démarche particulière doit être conduite pour favoriser l’ancrage des apprenants dans les territoires les moins pourvus en travailleurs sociaux et paramédicaux. Pour cela, le terrain de stage est un levier d’action susceptible d’être utilement mobilisé.

La Région veillera donc à favoriser l’exercice de stages en milieu rural ou en zone prioritaire. Elle élaborera un dispositif spécifique, notamment en direction des étudiants et des demandeurs d’emploi inscrits dans une filière en travail social ou sanitaire et en situation de précarité, pour les inciter à réaliser leur stage sur ces territoires naturellement moins pourvus, en concertation avec les employeurs et les EPCI volontaires afin de leur proposer des solutions de logement et de mobilité.

***Indicateur : Travaux de concertation et d’élaboration dès janvier 2022 pour un règlement d’intervention proposé d’ici la fin du premier semestre***

### Elaboration d’un schéma directeur immobilier des lycées

Un schéma directeur immobilier est en cours d’élaboration, et sera décliné d’ici juin 2022 en un nouveau plan pluriannuel d’investissement. Ce plan sera à la fois ambitieux dans le volume patrimonial traité, et concentré sur quelques objectifs, et exclusivement ceux-là :

- Mise en conformité, notamment suite aux avis rendus par les commissions de sécurité ;
- Mise en accessibilité des bâtiments, dans le cadre de l’Ad’ap qui va connaître une phase intense de travaux sur la période 2022-2025 ;
- Adaptations de locaux strictement nécessaires pour permettre à l’activité pédagogique de se dérouler, dans le cadre de l’évolution de l’offre de formation ;
- Optimisation des installations de chauffage, qui constitue une « première marche » du plan de transition énergétique pour répondre aux objectifs 2030 fixés par le décret tertiaire ;
- Réfection d’une vingtaine de demi-pensions qui nécessitent une restructuration lourde ;
- Traitement des bâtiments présentant des pathologies techniques et une inadaptation fonctionnelle et qui sont impérativement nécessaires à la continuité du service public de l’éducation ;
- Maintenance courante des bâtiments, opérations de sécurisation, de câblage.

Les autres opérations (de modernisation, de confort, d’amélioration fonctionnelle non indispensable à la pédagogie...) ne seront pas prises en compte dans le cadre du PPI à venir. C’est l’effort à consentir pour être au rendez-vous des Ad’ap et du défi énergétique et numérique de ce siècle.

En corollaire, la Région étudiera et mettra en œuvre toute opportunité de rationalisation des surfaces, y compris de désaffectation de bâtiments ou de mutualisation d’équipements entre établissements, à condition que l’offre de formation n’en soit pas impactée pour le bassin éducatif considéré.

***Indicateur : Présentation en assemblée du schéma directeur immobilier des lycées et des opérations à lancer sur le présent mandat.***

## Restauration dans les lycées : alimentation de proximité et tarification sociale

Le déploiement du logiciel EasyLis, qui permet de connaître les actes d'achat des lycées pour les 118 unités de restauration scolaire de la Région, montre une hétérogénéité importante dans le recours aux produits locaux et bios. Le nombre d'établissements qui dépasse les 20 % d'achats locaux est passé de 29 % à 47 %, mais les objectifs globaux que s'était fixés la Région pour la période 2015-2020 (50 % de produits locaux et 20% de bio) n'ont pas été au rendez-vous, malgré la loi Egalim qui est venue traduire ce volontarisme dans un texte législatif.

L'accompagnement régional permet de diffuser les bonnes pratiques et de soutenir les équipes de proximité, mais il n'est pas suffisant pour modifier structurellement les résultats. C'est pourquoi la Région entend s'impliquer progressivement dans l'acte d'achat, afin de mieux structurer la demande vis-à-vis des acheteurs de la restauration collective des lycées et des producteurs régionaux.

Sur quelques territoires, qui seront définis dans le cadre d'un groupe de travail, la Région étoffera la centrale d'achat régionale d'une offre de denrées alimentaires.

En fonction des résultats obtenus sur les « zones tests », un déploiement progressif sur 5 ans pourra être envisagé.

Concernant les tarifs de la restauration scolaire, depuis l'harmonisation en 2017 suite à la fusion, aucune augmentation n'est intervenue pour les demi-pensionnaires.

Par ailleurs, une tarification sociale est mise en œuvre par le biais d'un dispositif d'aide aux familles, qui consiste en une aide forfaitaire attribuée selon les paliers de bourses. Il ne s'adresse donc qu'aux familles qui bénéficient des bourses, ce qui engendre mécaniquement un « effet de seuil » avec les non-boursiers.

L'objectif, dans ce contexte, est de faire évoluer les tarifs de restauration et d'hébergement en intégrant tout à la fois la capacité contributive des familles, l'équilibre économique des unités de restauration et l'augmentation souhaitée des approvisionnements en produits locaux et bio.

Une analyse sera conduite sur les dispositifs de « tarification solidaire » existant par ailleurs, notamment au niveau des Régions, qui doivent tenir compte de la diversité et de l'autonomie des services de restauration des lycées.

***Indicateur : Rapport de proposition présenté à l'assemblée plénière du mois de juin***

## Contribuer à la lutte contre la précarité menstruelle

Lancement de la démarche en 2022, en concertation avec les établissements. L'orientation consiste à mettre en œuvre une aide ciblée sur des initiatives portées par les établissements volontaires, pour contribuer à la mise en œuvre d'un projet plus large autour de la thématique « égalité filles-garçons » et intégrant une participation significative d'élèves.

***Indicateur : Nombre d'initiatives dans les lycées***

## Enseignement supérieur : le soutien à la structuration universitaire à l'échelle BFC par la montée en puissance des Graduate Schools et lancement d'un schéma régional de la vie étudiante

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la recherche, la Région soutient la structuration régionale portée par l'Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), et continuera à le faire malgré la perte du label « I-Site ». Cette structuration à l'échelle régionale se traduit notamment par le développement et le portage de « Graduate Schools », adossant les niveaux master et doctorat aux laboratoires de recherche, sur les trois domaines d'excellence de la Bourgogne-Franche-Comté (matériaux, ondes et systèmes intelligents - territoires, environnement, aliments - soins individualisés et intégrés).

En 2022, il est envisagé de soutenir les projets de recherche issus de ces trois axes, mais aussi les travaux exploratoires pour l'émergence d'une 4<sup>ème</sup> Graduate School dédiée aux sciences humaines.

Une attention particulière sera également marquée, en 2022, à la déclinaison de ces axes au niveau de l'innovation et du transfert de technologie vers les entreprises régionales, particulièrement dans le cadre de la « stratégie de spécialisation intelligente » (RIS3) et de la mise en œuvre du nouveau programme opérationnel Feder, où ce sujet de l'innovation/transfert occupe une place centrale.

Le Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) est un document cadre rédigé en coordination entre les principaux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la vie étudiante et les collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté.

Il est élaboré sous la coordination d'UBFC, en lien étroit avec le Crous dont la vie étudiante est la mission essentielle, et avec la Région, qui exerce un « chef de filat » sur les collectivités infra-régionales en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Il associe également les étudiants eux-mêmes, à travers leurs organisations représentatives.

Ce Schéma doit être revu en 2022, particulièrement à l'issue de 18 mois de crise sanitaire au cours desquelles la population étudiante a été, pour une part d'entre elle au moins, particulièrement éprouvée.

Un comité de pilotage sera prochainement installé à cette fin, et débutera ses travaux par un diagnostic de situation et une consultation des étudiants.

**Indicateurs : Travaux de définition de la 4<sup>ème</sup> Graduate School en sciences humaines – Elaboration du SDVE**

## Orientation

De plus en plus présente sur l'information métier en lien avec sa compétence nouvelle, la Région, en 2022, devra franchir une nouvelle marche sur le « porter à connaissance » des métiers, leur valorisation et leur attractivité. Le travail avec les branches sera essentiel dans cette perspective.

L'année 2022 devra notamment focaliser sur les difficultés de recrutement et les métiers en tension.

La collectivité a construit son offre autour de quatre ambitions « transversales » :

1. Renouveler les approches pour présenter les métiers et les formations sur les territoires ;
2. Valoriser l'excellence des métiers et les gestes professionnels ;
3. Faciliter l'accès à l'information ;
4. Donner les mêmes chances à tous d'observer et expérimenter les métiers.

Dans ce cadre, la Région poursuivra son soutien aux projets en faveur de l'innovation et encouragera le renouvellement des pratiques en matière d'orientation. Elle travaillera sur la conception d'outils et de nouvelles modalités de travail et de rencontre en faveur de l'orientation et de la découverte des métiers, via le lancement d'appels à projets et la réalisation de projets en partenariat. Les actions renouvelant les approches et mêlant parcours personnalisés, expérimentation par le geste et immersions, seront privilégiées.

Le travail avec les branches sera particulièrement recherché en 2022 pour permettre un « porter à connaissance » adapté à la variété des publics apprenants, qu'il s'agisse des jeunes en formation initiale, des demandeurs d'emploi ou des salariés en reconversion.

2022 sera également, sur un plan stratégique, l'année de réécriture du Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie, témoignant de l'importance de s'adapter aux besoins de tous les publics et de tous les secteurs économiques.

***Indicateur : Elaboration du Schéma de développement du service public de l'orientation tout au long de la vie***

## Axe 2 : Transitions écologique, énergétique et numérique

### Efficacité énergétique / énergies renouvelables

S'appuyant sur l'évaluation réalisée en 2021, la nouvelle stratégie opérationnelle de transition énergétique pour les politiques régionales sera développée début 2022 pour une durée de 3 ans. Elle comprendra des orientations stratégiques qui seront déclinées par des fiches actions portant sur les domaines où la Région a une capacité à agir en propre pour la transition énergétique (lycées, politique d'achats, transport régional...). Elle intégrera également une réflexion sur les indicateurs, les budgets et les ressources humaines nécessaires par politique publique et constituera un document stratégique clé qui pourra être à nouveau évalué et corrigé à mi-mandat.

Les mesures déployées dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional mis en place en 2021 suite à la crise sanitaire, ont démontré leur pertinence par le nombre de dossiers traités. Elles feront l'objet d'une déclinaison comme politiques nouvelles dans le cadre de l'accompagnement en matière de transition énergétique. Le financement des établissements médico-sociaux, l'incitation à l'utilisation des matériaux biosourcés seront ainsi repris, de même que l'intervention sur les projets de réhabilitation BBC de toutes les collectivités.

Concernant les énergies renouvelables, un arsenal important a été développé ces dernières années, en écho au scénario « Région à énergie positive » : ingénierie d'accompagnement des projets et des investissements citoyens, renforcement du capital des outils locaux d'investissement, création d'un fonds d'investissement régional, promotion des usages des ENR et de l'hydrogène vert, expérimentation d'un agrégateur d'énergie... Il conviendra de fédérer davantage encore les partenaires autour de cette dynamique d'accompagnement qui constituera un système accélérateur des ENR. Un accompagnement particulier sera mis en place sur les études de potentiel de photovoltaïque pour les EPCI, ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage sur tout type d'EnR. Enfin, le réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Énergétique bénéficiera d'une animation renforcée visant à développer les projets en encourageant l'intelligence collective et à le rendre plus visible via une communication plus large. L'objectif à court terme est la montée en puissance de ce réseau, qui constitue une véritable force pour le territoire.

***Indicateurs : Elaboration de la Stratégie opérationnelle de transition énergétique – Etablissements des RI prolongeant certaines mesures du PAIR***

### Biodiversité / changement climatique

La Région a adopté en 2020 une Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) après un travail conséquent et en partenariat avec les acteurs régionaux. Cette SRB comprend un volet opérationnel et d'incitation à l'action pour tous les porteurs régionaux : particuliers, collectivités, entreprises, associations. En plus du soutien qu'apportera la Région pour sa mise en œuvre, elle interviendra particulièrement en 2022 sur le développement d'un plan régional en faveur des pollinisateurs.

Démarré en 2020 comme une action « one shot », l'appel à projets « Renaturation et îlots de fraîcheur » a été poursuivi en 2021 dans le cadre du PAIR avec un succès important. En 2022, un nouvel appel à projets sera préparé pour poursuivre la dynamique engagée, dans un contexte d'accélération des enjeux sur le changement climatique.

**Indicateur : Lancement de l'AAP « îlot de fraîcheur »**

## Déchets - Economie circulaire

La loi NoTRe de 2015 a confié aux Régions la compétence en matière de planification de déchets quelle que soit leur origine de production. Si les déchets ménagers et assimilés font depuis longtemps l'objet d'études et d'accompagnement à l'action, d'autres catégories sont moins avancées, tout en représentant des tonnages supérieurs.

En 2022, la Région mettra en place un groupement d'opérateurs pour construire et animer l'écosystème régional des déchets du Bâtiment et Travaux Public (BTP), pour favoriser leur tri, leur réemploi, leur recyclage.

La montée en puissance de l'économie circulaire se poursuivra notamment par la déclinaison et la mise en œuvre de la Feuille de Route Economie Circulaire, en lien avec les partenaires régionaux.

**Indicateur : Tonnages de déchets inertes en ISDI**

## Forêt

Nous commencerons la mise en œuvre d'une politique de préservation des forêts à fort potentiel écologique (essences, espèces, biodiversité...). Pour ce faire plusieurs leviers pourront être utilisés : convention avec le conservatoire régional, création de réserves naturelles régionales et politique d'acquisitions ciblées.

Dès 2022, en lien avec les différents acteurs, nous définirons le cahier des charges d'une gestion exemplaire des forêts à fort potentiel écologique et notre politique d'acquisition de forêts qui se traduira financièrement dans la décision modificative de juin 2022. Nous préciserons, à ce moment-là, le rôle dévolu à chacun des acteurs.

**Indicateur : Cahier des charges défini**

## Mobilités

⇒ **Travailler avec les territoires et leurs élus**

La loi d'orientation des mobilités (loi LOM), votée en décembre 2019, a pour ambition de transformer en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Sa déclinaison à l'échelle régionale a permis de définir 35 territoires de mobilités en juin 2020, avec lesquels des premiers échanges ont eu lieu. L'étape suivante consiste maintenant à construire avec eux des Contrats Opérationnels de Mobilité, pour rendre pleinement opérationnelle l'action commune des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) :

- Différentes formes de mobilité, intermodalité, accueil et commercialisation ;
- Mise en place des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité ;
- Gestion des situations dégradées afin d'assurer la continuité du service rendu aux usagers du quotidien ;
- Recensement et la diffusion des pratiques de mobilité (cohésion sociale et territoriale) ;
- Conception et mise en place d'infrastructures de transport ou de services de mobilité.

Les premiers contrats seront initiés en 2022.

Parallèlement, sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté, un schéma régional d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sera élaboré, pour construire un cadre solide de déploiement et d'accompagnement. L'harmonisation des transports scolaires sera préparée et concertée en 2022 pour un déploiement en une seule fois à la rentrée 2023.

#### ⇒ **Préparer les réseaux de transport de demain**

Le calendrier précis de l'élaboration du volet Mobilités du CPER n'est pas connu. Néanmoins, il n'est pas envisageable que son adoption dépasse 2022. Cette année sera donc consacrée à sa négociation, en fonction des dotations dont disposera l'Etat et des nouvelles répartitions de responsabilité découlant du protocole des lignes de desserte fine du territoire (SNCF Réseau compétente seule sur la VFCEA, Région en charge totale ou très majoritaire des « petites lignes »).

#### ⇒ **Engager une démarche d'appui à la logistique/fret**

Le développement du fret alternatif à l'utilisation de la route présente en Région un potentiel qui peut s'appuyer sur les étoiles ferroviaires, les gares de triage, les ports fluviaux, à condition de travailler en lien étroit avec les besoins des entreprises et en intégrant la chaîne de mobilité (route, fer, eau) en concertation avec les transporteurs routiers.

L'animation de la filière ferroviaire avec tous les acteurs publics et privés permettra de créer des synergies régionales.

#### ⇒ **Définir un nouveau service public de transport de voyageurs Rail 2026**

La loi sur le nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018 se traduit, pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, par un changement de mode contractuel d'exploitation du service ferroviaire régional de voyageurs au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La Région sera ainsi seule à définir les contours et la qualité du service public attendu.

La traduction de cette définition du service public passera par la production d'un dossier technique très conséquent, qui traitera l'ensemble des problématiques que constituent l'organisation du service TER, ainsi que différentes étapes de publicité réglementairement définies qui débiteront dès 2022.

Par ailleurs, la Région participera au capital des SCIC positionnées sur le développement de trains longue distance traversant notre territoire et renforçant l'offre de transport local.



⇒ **Augmenter la fréquentation des services régionaux de transport public et proposer des solutions alternatives en leur absence**

La centrale numérique multimodale viamobigo.fr a pour objectif de permettre à l'utilisateur d'appréhender l'ensemble de sa chaîne de déplacement de « porte à porte », grâce au regroupement des informations de transports publics actifs et alternatifs existant sur le territoire régional. Evolutive, elle propose notamment les fonctionnalités d'information sur le voyage en temps réel (itinéraires, relations clients, alerte trafic...) et la réservation en ligne des titres de transport.

En 2022-2023, un module de vente en toute autonomie des titres de transport ferrés et routiers, ainsi qu'un module de distribution sous la forme d'une API (Interface de programmation d'application), seront travaillés afin de proposer les offres de transports régionaux aux opérateurs de vente et élargir ainsi la visibilité des offres proposées. Il s'agit d'optimiser les outils d'information voyageurs et de les rendre plus accessibles pour tous et polyvalents pour toute destination.

L'objectif est notamment de faire connaître et faciliter une relation point à point, combinant trains nationaux (TGV et TET, puis trains de nuit) et transports régionaux Mobigo.

Concernant la commercialisation, le module de vente M-Ticket a été conçu afin d'abriter également des titres routiers des réseaux urbains partenaires et des titres TER BFC. Une charte d'interopérabilité a donc été travaillée avec toutes les Autorités Organisatrices de Mobilité Urbaines, pour définir les modalités et permettre à un usager de pouvoir acheter sur l'application Mobigo les titres de transport dont il aurait besoin pour voyager en Région Bourgogne-Franche-Comté.

La future distribution des titres de transport va s'organiser à l'aide de l'imbrication de 2 dispositifs complémentaires :

- Un module de vente M-Ticket sur l'appli Mobigo permettant d'acheter des titres routiers et TER (et à terme des bus ou tramways urbains) ;
- Un système embarqué de billettique sur les 113 lignes régionales de cars Mobigo.

L'objectif est d'aboutir, à terme, à mettre en place une billettique dématérialisée et sans contact, complémentaire au réseau de distribution au sol.

En dehors des secteurs desservis par les quelque 150 lignes régulières régionales, une nouvelle version du ticket mobilité sera proposée aux entreprises ayant des salariés ne pouvant utiliser le transport public. Des lignes de covoiturage conventionné seront en outre proposées.

**Indicateurs :**

- **Nombre de contrats opérationnels de mobilité signés**
- **Elaboration du schéma régional d'infrastructures de recharge de véhicules électriques**
- **Définition du dispositif d'harmonisation des transports scolaires**
- **Elaboration du volet mobilité du CPER en fonction du cadrage Etat**
- **Etablissement du cahier des charges technique du nouveau service de transport voyageurs Rail 2026**

## Numérique

### • Préfiguration de l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARN-IA)

La crise sanitaire a montré avec force l'importance du numérique dans le développement, voire la survie des activités humaines et économiques. Mais il a aussi révélé que les territoires et les entreprises qui avaient le mieux intégré le numérique, et surtout des technologies « avancées », étaient ceux et celles qui enregistraient la plus forte valeur ajoutée économique.

Face à ces constats et ces nouveaux défis, la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite donner une impulsion décisive à sa politique publique des usages numériques, par la création d'une Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARN-IA) qui, tout en intégrant les activités et les actions déjà développées par Territoires Numériques et en conservant le statut de GIP, s'adressera non seulement aux collectivités, mais aussi aux entreprises, aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux citoyens.

Dotée d'une expertise de haut niveau, l'ARN-IA organisera son action autour de trois domaines d'activités stratégiques :

- L'animation du réseau régional des acteurs sur le numérique ;
- L'accompagnement des territoires, la formation et la médiation ;
- L'accompagnement de projets reposant sur l'usage de technologies avancées (cybersécurité, data, intelligence artificielle, calcul haute performance, informatique quantique, réalité virtuelle, augmentée et immersive).

Le schéma ci-après résume le portfolio de services :



### Indicateur : Création de l'ARN-IA

- **Montée en puissance du GFU et extension aux partenaires, avec réflexion sur le portage d'ici fin 2022**

La Région s'est très fortement investie pour l'arrivée rapide du Très Haut Débit (THD) dans tous les territoires, en soutenant massivement (162 M€) les Départements qui ont la responsabilité de déployer la fibre optique.

Pour ce mandat, il s'agit d'être vigilant sur le rythme et le caractère universel (ou complet) du déploiement, tout en favorisant une meilleure couverture mobile 4G et en facilitant l'arrivée de la 5G et le développement des objets connectés. Sachant que la première phase de déploiement des Réseaux d'Initiative Publique portée par les départements devrait être finalisée d'ici fin 2024.

Le développement du réseau RCube en THD Radio a été finalisé en 2020-2021 avec la migration en 4G LTE d'une quarantaine d'émetteurs, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), mais il faut maintenir des investissements pour garder le même niveau de services en 2022.

Dorénavant le développement du réseau RCube va se poursuivre par la mise en place d'un GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs), afin de raccorder les lycées et les établissements de la Région au réseau RENATER.

Cela représente 150 sites Région à connecter entre 2022 et 2024, mais cela suppose également d'étendre à d'autres communautés l'accès au GFU, comme les universités, les collèges, voire le primaire.

D'autre part, une étude est engagée pour ouvrir le GFU à d'autres communautés, comme la santé ou les collectivités territoriales dans le cadre de projets « Territoires intelligents ». Pour cela, des DIU (droit irrévocable d'usage ou IRU en anglais) seront nécessaires pour raccorder les lycées et autres établissements au réseau régional RCube (Nièvre, Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Jura, Territoire de Belfort, Doubs).

Ces opérations se feront dans le cadre d'achat d'IRU ou DIU sur 10 à 15 ans.

D'autre part, la Région engagera également un marché de travaux pour construire les derniers liens optiques afin de raccorder le réseau RCube à nos établissements et lycées.

Le GFU permettra également la mise en place d'une gestion centralisée des incidents et la surveillance du réseau, afin de piloter, anticiper et monitorer tous les flux d'échanges sur le réseau RCube.

#### **Indicateurs :**

- ✓ **Nombre de prises FTTH installées par les départements et opérateurs**
- ✓ **Nombre de lycées et de bâtiments raccordés**
- ✓ **Débit moyen fourni aux lycées**

- **Structuration du dispositif « Territoires Intelligents »**

La Politique Publique des Usages Numérique en région Bourgogne-Franche-Comté, validée le 9 octobre 2020, a fixé dans ses priorités le lancement d'une démarche « Territoires intelligents » par la Région. Elle a pour objectif d'accompagner les collectivités dans leur transformation numérique et de faire émerger des projets numériques globaux prenant en compte les problématiques bien spécifiques auxquelles sont confrontés les communes ou leurs groupements, notamment dans les territoires ruraux.

Région essentiellement rurale, la Bourgogne-Franche-Comté souhaite devenir la région leader en matière de territoires intelligents/connectés ruraux. L'objectif de la Région est de faire émerger des projets de territoires intelligents en prenant en compte les problématiques spécifiques auxquelles sont confrontées les communes en zones rurales : dévitalisation des centres-bourgs, difficultés rencontrées par les commerces, manque d'ingénierie ...

Les territoires intelligents se limitent trop souvent aux zones urbaines très denses. Ce sont des territoires où des services et usages numériques sont exploités pour faciliter la vie des citoyens, le fonctionnement des collectivités et les dynamiques économiques et associatives. Les territoires intelligents tirent par exemple parti de systèmes de gestion en temps réel grâce à des systèmes d'information interagissant avec des objets connectés.

Les bénéfices potentiels pour les collectivités sont nombreux, de l'aide à la gestion patrimoniale au développement de nouveaux services, de services de mobilité, de commandes à distance, de participation aux activités communales et à la vie citoyenne, de meilleure gestion de la ressource en eau...

Les objectifs :

- Développer et/ou soutenir des projets innovants sur les nouvelles technologies ;
- Soutenir les collectivités dans leurs projets de territoires intelligents ;
- Poursuivre le programme Micro-folies ;
- Travailler à une stratégie régionale de la donnée.

Le succès rencontré dans la mise en place de l'AAP « Territoires intelligents » courant 2021 a été un accélérateur de projet pour les collectivités. Ce sont des projets structurants qui exigent du temps d'ingénierie avant d'être finalisés, surtout dans les collectivités qui ne disposent pas encore d'équipes structurées autour de développement de projets numériques. Il est important aujourd'hui de pouvoir poursuivre l'accompagnement des territoires dans cette démarche, afin d'accompagner le dispositif « Territoires intelligents » qui se poursuivra dans les années à venir et afin de permettre la bonne mise en œuvre de la Politique Publique des Usages Numériques Bourgogne-Franche-Comté (PPUN-BFC).

***Indicateur : Nombre de communes et population concernées par un projet de territoire intelligent***

## **Axe 3 : Fraternité – vivre ensemble**

### Aménagement du territoire : vers une politique territoriale revisitée

#### ⇒ **Territoires de projet**

En déclinaison du SRADDET, les territoires de projet et les parcs naturels régionaux seront interrogés dans leurs stratégies territoriales au service des transitions qui intégreront en particulier l'enjeu de l'artificialisation des sols, l'accueil-attractivité et le renforcement des centralités.

Les stratégies seront ensuite déclinées dans un cadre contractuel 2022-2028 pour les 35 territoires de projet, et seront accompagnées au fil du temps par une programmation annuelle en lien avec leur spécificité et leur investissement en direction du territoire (animation de la participation citoyenne, accompagnement en ingénierie différencié).

Les 4 parcs naturels régionaux seront également accompagnés sur leur stratégie via les politiques territoriales, avec un enjeu renforcé en matière de transition écologique et environnementale.

Les territoires déjà identifiés autour des projets caractéristiques des fonctionnalités métropolitaines (enseignement supérieur, recherche, développement économique et équipements publics spécifiques) feront l'objet d'un accompagnement particulier, avec une possibilité d'élargissement du nombre de bénéficiaires.

Les villes moyennes, à rayonnement pour la plupart départemental, et portant des projets d'envergure, feront l'objet d'une prise en compte spécifique.

#### ⇒ **Centralités**

Les centralités intermédiaires seront également renforcées : toujours en déclinaison du SRADDET, les petites villes qui maillent le territoire régional seront soutenues en privilégiant celles qui sont engagées dans une stratégie globale de redynamisation. Les villes moins avancées bénéficieront d'un soutien à l'ingénierie et du financement de leurs projets mûrs permettant d'améliorer ou de renforcer les conditions d'habitabilité (espaces publics, habitat, friches, commerces – étude Foncière Commerce en cours...).

Les critères de sélection permettront de définir une nouvelle distribution géographiquement plus équilibrée, en recherchant une complémentarité avec les actions de l'Etat mais sans pour autant se calquer sur lui (réseau Petites villes de demain).

Le développement d'un réseau régional sera également recherché (élus et techniciens).

#### ⇒ **Politique de la ville**

En 2022, la politique de la ville sera poursuivie et renforcée, notamment en donnant une place centrale au dispositif FIP-FAP, ce qui rendra plus visible l'action régionale. Dans ce cadre, les actions d'animation (fonctionnement) et d'aménagements légers ainsi que la rénovation urbaine (investissement), permettront aux territoires de se rendre visibles et de se différencier.

Là encore, la cohérence avec l'Etat sera recherchée et les partenariats instaurés seront consolidés (bailleurs sociaux notamment), l'objectif étant d'intervenir sur les 27 territoires politique de la ville.

#### ⇒ **Ruralités**

En 2022, suite à l'évaluation en cours, un nouveau dispositif Espaces Nouveaux Villages Innovants (ENVI) revisité sera proposé, pour accentuer le soutien aux actions initiées dans la ruralité. Le déploiement des villages du futur permettra lui aussi d'alimenter ces nouvelles réflexions en faveur des communes rurales.

Les dispositifs Leader et le volet rural du FEDER seront adoptés pour venir en appui des politiques sectorielles au bénéfice des territoires concernés (cf. axe 3 programmes européens).

#### **Indicateurs :**

- **Adoption des dispositifs opérationnels de la politique régionale d'aménagement du territoire**
- **Démarrage du processus de contractualisation avec les bénéficiaires**

### La modification du SRADDET

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience, du 22 août 2021, définit un nouvel agenda de la planification et de l'urbanisme pour, entre autres, mieux maîtriser le phénomène d'artificialisation du territoire. Le principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est ainsi acté par la loi, les territoires devant s'organiser pour proposer, dans leurs documents de planification et d'urbanisme, une trajectoire permettant d'atteindre cet objectif d'ici à 2050. La loi impose par ailleurs le rythme de cette trajectoire (tranches successives de 10 ans à partir de 2021, avec une réduction de 50 % minimum de la consommation d'espace pour la première tranche 2021-2031) et des délais contraints pour intégrer cette trajectoire au SRADDET : 2 ans à partir d'août 2021.

Devant cette obligation législative, il est proposé que la Région engage rapidement, au moment de la présentation du bilan réglementaire du SRADDET en décembre 2021, une procédure de modification sur un périmètre aussi réduit que le permet la loi : intégration des objectifs ZAN principalement, mais aussi actualisation de la partie déchets et adjonction d'un volet « logistique » issu de la loi LOM.

Il est donc proposé que la Région se saisisse de manière volontariste de cette obligation législative impactant le SRADDET, document récent et largement concerté, afin d'assumer et de confirmer les intentions affichées dans sa version initiale sur le sujet de la sobriété foncière. Cette posture volontariste se concrétisera également par un accompagnement renforcé de la conférence des SCoT, instance créée par la loi pour faire des propositions à la Région dans le cas d'une modification du SRADDET.

**Indicateur : Mise en chantier 2022 pour une modification approuvée mi 2023**

## Culture : une nouvelle dynamique « post-crise sanitaire »

L'ampleur de la crise sanitaire a mis à l'arrêt la quasi-totalité du secteur culturel. Une évaluation est en cours afin d'en mesurer les conséquences sur l'écosystème culturel, c'est-à-dire sur les modèles économiques, sur la situation financière des structures et des acteurs, et sur leur capacité à s'adapter à un nouveau contexte qui peut modifier durablement le rapport au public.

Sortie d'une logique d'urgence qui l'a vue notamment mettre en œuvre des dispositifs de soutien adaptés et spécifiques, la Région souhaite reprendre en 2022 une concertation approfondie avec les acteurs et représentants de la culture.

Afin d'appréhender les nouveaux défis qui les attendent, elle construira avec eux les conditions d'un dialogue structuré respectueux de l'identité et de la singularité de chacun.

Par ailleurs la Région participera en 2022 aux travaux du CREAC (Comité régional d'éducation artistique et culturel), nouvellement créé à l'initiative partagée de la DRAC, du rectorat et du conseil régional afin d'instaurer en région une nouvelle gouvernance pour l'éducation artistique et culturelle.

Elle envisage également, avec la DRAC, de mettre en place en 2022 un Comité Régional des Professions du Spectacle (COREPS) pour, aux côtés des syndicats d'employeurs et de salariés, des collectivités et des acteurs de la formation, instaurer un dialogue régulier et approfondi sur les questions professionnelles.

**Indicateur : Mise en œuvre du processus de concertation et consultation des acteurs culturels**

## Une nouvelle gouvernance de la politique sportive

La Région préside la Conférence Régionale du Sport (CRS) depuis son installation en mars dernier. Cette déclinaison territoriale de l'Agence Nationale du Sport (ANS), issue de la loi du 1<sup>er</sup> août 2019 et du décret du 20 octobre 2020, valide une nouvelle gouvernance territoriale du sport associant également l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et le secteur économique.

La présidence de la CRS confère à la Région un rôle majeur dans l'animation de cette instance et dans la mise en œuvre opérationnelle des actions et missions dont elle a la responsabilité dès 2022. Cela concerne notamment l'installation d'une Conférence Régionale Des Financeurs (CRDF) dont les contours restent à définir, la formalisation d'un diagnostic relatif à l'aménagement sportif du territoire et la rédaction d'un projet sportif territorial (PST) qui, nécessairement partagé, devra intégrer les projets structurants ascendants des territoires et les préconisations issues des schémas directeurs nationaux.

Il conviendra également de proposer un mode opératoire efficient afin de permettre aux commissions thématiques de fonctionner.

La Région procèdera aussi en 2022 à l'évaluation des Contrats Régionaux de Développement du Sport (CRDS), qui se veulent par ailleurs prescripteurs sur des thématiques déjà prioritaires, comme l'égal accès des femmes et des hommes à la pratique sportive, ou érigées comme telles dans le cadre du mandat : la professionnalisation des sportifs et des bénévoles ainsi que la transition écologique et énergétique.

**Indicateurs : Mise en place de la nouvelle conférence régionale du sport, Lancement des projets qui lui sont liés (projet sportif de territoire)**

## Les pistes d'orientation pour la refondation des dispositifs d'aide aux associations

La Région s'attachera en 2022, à l'issue d'une concertation avec les principaux acteurs du secteur associatif, à identifier de nouveaux critères pour le dispositif d'aide aux emplois d'utilité sociale visant notamment à accroître l'employabilité des postes stratégiques pour ces structures, ce qui peut passer le cas échéant par un appui financier plus important pour un nombre d'emplois suivis plus ciblé.

Sur la base des recommandations du CESER, la réflexion initiée en 2020 sur la mise en place d'un dialogue structuré pérenne avec les jeunes (et interrompue en raison du contexte sanitaire) sera reprise au sein d'un comité de pilotage associant l'Etat, le CRAJEP le Mouvement associatif et le CRIJ.

Enfin, la Région souhaite proposer aux associations qui assurent une mission structurante de niveau régional (les « têtes de réseaux ») un cadre partenarial rénové et simplifié, visant à conforter le secteur associatif comme acteur essentiel de l'action publique.

Il sera également engagé une réflexion destinée à accompagner les associations qui le souhaitent vers une gouvernance renouvelée plus paritaire, ainsi qu'à définir un mode opératoire identifiant de nouveaux critères d'éligibilité notamment adaptés à la politique globale d'éco-conditionnalité.

Cette ambition partagée sera ainsi validée par la signature en 2022 de la Charte d'engagements réciproques, avec l'Etat et le Mouvement associatif, au sein de laquelle l'ensemble de ces principes sont déclinés.

**Indicateurs : Signature de la Charte des engagements réciproques, Nouveau RI emplois associatifs**

## Santé

L'objectif est de dynamiser une gouvernance régionale sur la santé. Un groupe « élus santé » sera installé au sein du conseil régional, afin d'assurer un partage et une dynamisation de la transversalité au sein de l'institution régionale et avec les partenaires, ARS en particulier, notamment pour un dialogue régional santé-environnement.

En parallèle, une démarche interne sera lancée permettant de mesurer les impacts en termes de santé des politiques publiques et proposant une réflexion qui débouchera sur une feuille de route.

**Indicateur : Nombre de réunions du groupe « élus santé »**

## Egalité femmes-hommes

S'appuyant sur une dynamique de mise en réseau des associations impliquées pour l'égalité femmes-hommes, la Région et l'Etat ont inscrit comme projet structurant du Contrat de plan Etat - Région 2021-2027 la création d'un centre de ressources dédié, inspiré du centre francilien Hubertine Auclert.

L'année 2022 sera consacrée à la consultation des partenaires de l'éco-système, la définition collective des besoins, la modélisation de la solution, la préfiguration de la plateforme de ressources numérique et la structuration de la gouvernance avec l'Etat.

**Indicateur : Validation du programme du centre de ressources**



## Partenariats : stabilisation et adoption des documents de programmation pluriannuelle avec l'Europe et l'Etat

- Le CPER 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté

Le CPER - Contrat de Plan Etat-Région, outil historique de partenariat, constitue un cas particulier de la coopération avec l'Etat, de par son approche globale et sa durée pluriannuelle.

Après la mise en œuvre des Contrats de plan Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020, établis avant la fusion des régions, le CPER 2021-2027 est en cours de finalisation. Son objectif principal est de permettre la réalisation de projets structurants à l'échelle de la grande Région, correspondant aux enjeux partagés de transition et d'attractivité du territoire. Il est articulé avec les fonds européens post-2020 en cherchant des lignes de partage FESI / CPER / politiques de droit commun.

En termes de contenu, le CPER 2021-2027 comporte 11 thématiques : l'enseignement supérieur et la recherche, la transition écologique, énergétique et solidaire, la culture et le patrimoine, le numérique, l'emploi, l'économie sociale et solidaire, le sport, l'égalité entre les femmes et les hommes, la mobilité multimodale, auxquels il faut ajouter les volets cohésion territoriale et métropolitain.

Il convient de signaler l'effort important consenti conjointement par l'Etat et la Région sur le volet enseignement supérieur, facteur d'attractivité et de devenir de la région.

Le volet territorial, comprenant le volet métropolitain, décrit les objectifs et orientations stratégiques ainsi que les principes d'intervention de l'Etat et de la Région, qui se déclineront dans leurs outils respectifs (CRTE pour l'Etat, politique territoriale pour la Région).

En termes d'impact budgétaire pour la Région, les montants contractualisés au CPER constituent un engagement pluriannuel envers le partenaire Etat, qu'il convient d'honorer, dans chaque budget annuel régional sur la durée du mandat, par le dimensionnement des montants nécessaires à la réalisation des opérations prévues. Dans le cadre de l'accord stratégique avec l'Etat du 5 février 2021, le CPER préempte donc une partie du budget régional annuel, compte tenu des financements contractualisés entre l'Etat et la Région à hauteur de 668 M€ dont 336 M€ pour la Région, hors infrastructures et mobilités.

L'engagement des procédures réglementaires sous pilotage de l'Etat sur la fin de l'année 2021 doit permettre d'envisager une signature du CPER au début du premier semestre 2022.

### ***Indicateur : Signature au 1<sup>er</sup> semestre 2022***

- Les Contrats de Plan Interrégionaux Etat/Régions 2021-2027

Les contractualisations interrégionales visent à créer des dynamiques collectives interrégionales, notamment politiques, dans l'optique de créer les conditions de mobilisation des acteurs sur des enjeux spécifiques communs dépassant les frontières administratives des collectivités, notamment régionales. L'objectif est de traiter d'enjeux partagés par les Régions et l'Etat, au moyen d'actes de concertation et de financement de

projets à caractère innovant ou prospectif, de portée interrégionale, et portant sur des enjeux ou problématiques spécifiques aux territoires concernés.

En octobre 2019, la Région Bourgogne-Franche-Comté a confirmé à l'Etat son souhait de participation aux contractualisations interrégionales sur trois CPIER de massifs (Jura, Massif central et Vosges) et deux CPIER fleuves (Rhône-Saône et Loire). Des protocoles d'accord politique ont été votés lors d'assemblées plénières des différentes Régions parties prenantes de ces contractualisations début 2021 (en février par les élus de la Région Bourgogne-Franche-Comté).

#### ▪ **Les CPIER « massifs »**

Les CPIER « de massif » ont pour point commun de proposer d'apporter leur soutien à des porteurs de projets publics ou privés favorisant la préservation et la valorisation des espaces et espèces, le renforcement des spécificités économiques, artisanales et de services sur nos montagnes, l'attractivité et la qualité de vie de ces territoires, ainsi que le partage des savoir-faire entre massifs.

Les adaptations aux évolutions climatiques des espaces et des populations, de leur agriculture, de leurs forêts, de leur économie traditionnelle et touristique, de la nature des services à la population constituent des objectifs majeurs de ces partenariats interrégionaux.

Des protocoles d'accord politiques préparatoires aux CPIER ont été votés lors de l'assemblée plénière du 5 février 2021, engageant la Région à hauteur de 12 M€ sur le Jura, de 1,65 M€ sur les Vosges. Sur le Massif central, le montant de la contribution des Régions de 53 M€ n'est pas individualisé. Nous estimons notre engagement à hauteur probable de l'ordre de 4,5 M€.

Cela représente au global un engagement prévisionnel de la Région Bourgogne-Franche-Comté de 18,15 M€ sur un montant global d'engagement Etat – Région de 187 M€ au titre des 3 CPIER de massifs.

Ces CPIER seront par ailleurs complétés par la déclinaison par massif du Plan national Avenir Montagne (PAM), portant l'ambition d'un tourisme plus diversifié, durable et résilient à travers la diversification de l'offre et l'accélération de la transition écologique. La partie investissement de ce PAM, à horizon 2021-2022, est cofinancée à parité au niveau national entre Etat et Régions concernées pour un montant global de 300 M€. La contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du PAM sur les 3 massifs du Jura, des Vosges et du Massif central est estimée entre 15 et 18 M€.

#### **Indicateur : Signature des CPIER 1<sup>er</sup> semestre 2022**

#### ▪ **Les CPIER « fleuves »**

Les CPIER « fleuves » ont pour point commun de proposer d'apporter leur soutien à des porteurs de projets favorisant la prévention, l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux inondations des territoires et populations des plaines alluviales de nos grands fleuves mais aussi et surtout d'accompagner l'adaptation et le développement d'un espace économique et sociétal qui est à la fois d'une grande richesse et d'une grande fragilité quant à la qualité de la ressource, de son environnement et de ses paysages.

Gestion du risque inondation, de la qualité et quantité d'eau, de la qualité des milieux et espaces alluviaux, développement d'une économie durable notamment du touristique fluvestre, déploiement du fret fluvial et

des zones portuaires, réduction de l'artificialisation des sols comptent parmi les objectifs majeurs de ces partenariats interrégionaux.

Des protocoles d'accord politiques préparatoires aux CPIER ont été votés lors de l'assemblée plénière du 5 février 2021, engageant la région à hauteur de 10 M€ sur la Saône et de 2 M€ sur la Loire.

Cela représente au global un engagement prévisionnel de la Région BFC de 10 M€ sur un montant global d'engagement Etat-Régions et acteurs parapublics (CNR, EDF) de 676 M€ au titre des plans fleuves Rhône-Saône et Loire.

### **Indicateur : Signature des CPIER au 1<sup>er</sup> semestre 2022**

- Les programmes européens pour la nouvelle période de programmation : PO 2021-2027 FEDER-FSE +, CTE Interreg 2021-2027 et volet régional du PSN 2023-2027

Pour rappel, les travaux de préparation des nouveaux programmes européens pour lesquels la Région est autorité de gestion recouvrent la préparation :

- d'un futur programme opérationnel (PO) régional à l'échelle de la BFC dédié au FEDER et à une partie du FSE+.
- d'un futur programme de coopération territoriale européenne (CTE), le programme Interreg France-Suisse (IFS) ;
- d'une contribution au futur Plan stratégique national (PSN), dont l'élaboration est réalisée sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, pour le FEADER dont la Région a délégation.

Une logique d'articulation prévaut à ces travaux. Tout d'abord, une articulation a été établie entre les fonds REACT-EU chargés de la réponse à la crise sanitaire (abondement des programmes 2014-2020 FEDER/FSE et FEADER) et les fonds du PO 2021-2027 destinés à l'investissement dans l'avenir. La raison de cette articulation nécessaire est la programmation des financements « REACT-EU » en parallèle avec les premières années de la programmation « classique » 2021-2027 et la clôture des programmes 14-20. L'autre articulation qui préside ces travaux est celle avec les crédits sectoriels régionaux, afin d'optimiser la gestion des fonds européens. Enfin, une troisième articulation s'est imposée, avec le plan de relance national « France Relance » de 100 milliards d'euros afin d'éviter le risque de double financement européen sur une même dépense. En effet, France Relance s'appuie sur un financement national à hauteur de 60 milliards et un financement européen à hauteur de 40 milliards d'euros. Eu égard à l'expérience des programmes 2014-2020, une approche pluri-fonds et une logique de concentration des crédits européens pour garantir l'effet de levier ont également été actés.

- **Programme FEDER-FSE+**

Les choix régionaux ont découlé des règles de concentration des crédits issues du Règlement européen, soit 40 % de l'enveloppe FEDER devant être alloués à l'objectif politique « Une Europe plus intelligente » (OP1) et 30 % alloués à l'objectif politique « Une Europe plus verte » (OP2).

Ainsi, les choix faits par la Région aboutissent à la répartition suivante de l'enveloppe régionale FEDER/FSE+ 2021-2027 : 42 % de l'enveloppe de 401 M€ de FEDER soit 168 M€ dédiés à la recherche, l'innovation et au numérique ; 30 % de l'enveloppe FEDER soit 121 M€ dédiés à la transition écologique et énergétique ; 28 % de l'enveloppe FEDER dédiés aux volets urbain, rural et massif du Jura soit 111 M€. L'enveloppe FSE+ s'élève à 83,5 M€.

L'enveloppe allouée à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour 2021-2027 est supérieure à celle de la période précédente. Cela a permis une meilleure articulation de certains dispositifs entre le FEDER et les mesures dites d'investissement en gestion Région du FEADER : volet rural, entreprises de transformation bois, ENR (notamment sur méthanisation).

Pour rappel, un impératif financier de sélection des objectifs politiques et spécifiques s'impose également pour éviter la dispersion des crédits européens et l'ouverture de mesures disposant d'une enveloppe très faible. Sur le FSE+, un projet d'accord pour acter régionalement la répartition des lignes de partage entre l'action dans le programme national et l'action du programme régional a été rédigé. En effet, le FSE+ en France pour la programmation 2021-2027 sera mis en œuvre de manière partagée par l'Etat et les Régions dans la continuité des modalités mises en place pour la période 2014-2020. Les conseils régionaux resteront donc autorités de gestion, d'une part des crédits FEDER et d'autre part de 35 % du FSE+ dans le cadre de leurs programmes régionaux. L'Etat gèrera 65 % du FSE+ en déléguant une enveloppe aux départements au titre de l'inclusion sociale dont ils ont la compétence. Ce projet a fait l'objet d'un accord technique entre la DREETS et les services de la Région.

La programmation présente un axe dédié au volet territorial, divisé en deux volets, l'un urbain et l'autre rural. La finalisation des travaux sur le volet rural nécessite encore des arbitrages. L'axe territorial tel que proposé favorise un rôle renforcé des territoires dans la mise en œuvre des fonds européens. Le volet urbain s'inscrit dans la continuité des programmes 2014-2020, alors que le volet rural intégré au FEDER constitue une nouveauté. A noter que cette enveloppe pour le rural est construite dans une logique de complémentarité avec la prochaine enveloppe LEADER 2023-2027.

La structure programme opérationnel est donc la suivante :

- Priorité 1 : Développer une économie régionale innovante et compétitive ;
- Priorité 2 : Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics ;
- Priorité 3 : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ;
- Priorité 4 : Développer une formation régionale tout au long de la vie ;
- Priorité 5 : Accompagner le développement territorial vers un développement durable.

L'adoption du PO courant 2022 conduira à l'inscription d'AP et d'AE pluriannuelles à hauteur la maquette totale.

***Indicateurs : Adoption par la CE courant 2022. Démarrage de la programmation notamment sur le volet ingénierie financière***

- **Programme Interreg France-Suisse**

Le voisinage de la Suisse est un atout de taille pour la Bourgogne-Franche-Comté, ayant conduit à développer des relations de coopération privilégiées adossées au territoire de l'Arc jurassien. Les enjeux partagés avec

nos voisins en termes économique (près de 40 000 travailleurs frontaliers français, tourisme d'achat suisse), environnemental (eau, forêt, paysages) et de mobilités (liaisons ferroviaires et routières transfrontalières) sont au centre des partenariats entre acteurs institutionnels français et suisses. Cette coopération s'inscrit enfin dans le cadre plus large de la SUERA.

En continuité de l'action menée, les objectifs du mandat dès 2022 seront de :

- Participer à l'animation d'arcjurassien.org, espace d'échanges et de coordination politique co-présidé par le préfet de Région, la Présidente de Région et un représentant des cantons suisses concernés ;
- Animer arcjurassien.fr, instance d'échanges des territoires français de l'Arc jurassien ;
- Alimenter le dialogue national diplomatique franco-suisse ;
- Contribuer au fonctionnement de l'OSTAJ, observatoire dédié à cet espace frontalier ;
- Mobiliser le programme Interreg au service des projets de ce territoire.

Dans ce contexte global de coopération, le programme Interreg 2021-2027 constitue un levier important de développement.

Le 13 février 2020, l'ensemble du partenariat du programme s'est réuni à l'occasion d'une rencontre politique à Lausanne, visant à poser les fondements de la prochaine période de programmation 2021-2027.

Lors de cette réunion, les partenaires du programme ont posé les fondements de la prochaine période de programmation Interreg VI et affirmé leur volonté de mettre en œuvre un programme ambitieux, affichant les grandes orientations suivantes :

- o Orienter résolument le programme Interreg France-Suisse VI sur une trajectoire de transition écologique et énergétique ;
- o Poursuivre le développement d'une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive ;
- o Promouvoir des mobilités durables et multimodales ;
- o Mettre en œuvre des dispositifs transversaux, favorisant l'élaboration de stratégies territoriales intégrées, et permettant d'impliquer directement les citoyens ;
- o Atténuer la complexité des situations liées à des cadres législatif, réglementaire et culturel différents, en favorisant les approches partenariales multi-niveaux.

Les échanges et discussions entre partenaires du programme se sont poursuivis en 2020 et 2021 et ont donné lieu à la version finale du futur programme, permettant d'entamer un échange officiel et formel avec la Commission européenne, afin de valider le programme début 2022.

Les partenaires du programme ont affirmé leur volonté de mettre en œuvre un programme ambitieux pour la prochaine période de programmation Interreg VI, affichant les grandes priorités suivantes :

- Priorité I : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition énergétique ;
- Priorité II : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive d'un point de vue social et technologique pour le territoire ;
- Priorité III : Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales ;

- Priorité IV : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture ;
- Priorité V : Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse.

Le programme a été déposé officiellement sur la plateforme numérique de la Commission le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et sera doté d'environ 69 M€ de FEDER. Comme pour la période précédente (2014-2020), un accord de partenariat doit être annexé au programme. Il s'agit d'une obligation légale qui atteste d'une part d'un accord sur le contenu du programme et d'autre part, de l'engagement budgétaire des partenaires. Cet accord a été délibéré lors de l'assemblée plénière du 22 octobre 2021 et a été signé par la Région en tant qu'autorité de gestion et autorité nationale du programme Interreg France-Suisse côté France et par la coordination régionale Interreg suisse qui a la charge de la coordination du programme côté Suisse.

L'adoption du programme de coopération CTE INTERREG courant 2022 conduira à l'inscription d'AP et d'AE pluriannuelles à hauteur la maquette totale.

### ***Indicateurs : Adoption par la CE au premier semestre 2022. Démarrage de la programmation***

- **Préparation du volet régional du Plan Stratégique National 2023-2027**

Dans le cadre de négociations nationales, il a été décidé que les mesures FEADER dont les Régions seraient en charge seront les suivantes : investissements, forêt-bois, formation, innovation, aides à l'installation des jeunes agriculteurs, LEADER, API, PRM, Natura 2000. Il s'agit donc des mesures non surfaciques pour lesquelles la Région bénéficiera du transfert de personnel et de contreparties financières correspondantes de l'Etat, modifiant par là-même considérablement le rôle des Régions dans le secteur de l'agriculture, de la forêt et plus globalement du développement rural.

Au sein du Plan stratégique national (PSN), les Régions se sont accordées pour élaborer des « fiches interventions » communes à toutes les Régions. La Région Bourgogne-Franche-Comté a participé activement à ces travaux nationaux et a décliné des groupes de travail localement, en s'appuyant sur les orientations techniques issues des comités de concertation tenus à l'automne 2020, pour lesquels ont participé les services de l'Etat ainsi que la profession agricole notamment. Ces concertations vont continuer à être menées tout au long de l'année 2022, en associant les cofinanceurs du FEADER (Etat, conseils départementaux, Agences de l'eau) et la profession agricole particulièrement.

Le calendrier d'élaboration du PSN est déterminé par le ministère de l'Agriculture mais le règlement fixe l'obligation de transmission du PSN au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

S'agissant des enveloppes financières, un accord national a pu être trouvé sur l'enveloppe dédiée aux Régions dans le cadre du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC soit 678 M€ de FEADER dédiés aux mesures hors surface et potentiellement 22 M€ supplémentaires dédiés aux MAEC forfaitaires selon l'issue des trilogues. Cette enveloppe doit faire l'objet d'une répartition entre les Régions dans les meilleurs délais pour permettre à chacune de ventiler ses crédits et choisir les dispositifs qu'elle pourra mettre en œuvre. La proposition de répartition entre Région des 678 M€ conduit à une enveloppe de 244,5 millions d'euros de crédits FEADER pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Les principes de fonctionnement du PSN imposent des contreparties nationales obligatoires pour pouvoir mobiliser le FEADER (selon des taux spécifiques à chaque dispositifs). Ainsi cela nécessite un volume prévisionnel de l'ordre de 128 M€ de contreparties dont 37 M€ devant provenir de transferts de crédits en provenance de l'Etat sur la période, notamment sur les dispositifs relatifs à l'installation en agriculture et

Natura 2000. Par ailleurs une logique de cofinancement avec les Départements et les Agences de l'Eau sera poursuivie au cours de la période au titre des mesures gérées par la Région au titre du second pilier de la PAC dans une logique de simplification des systèmes de gestion.

Un des enjeux majeurs sur 2022 sera d'assurer la préparation des dispositifs opérationnels et des moyens associés (financiers, humains, ...) dont une partie provient de transferts de l'Etat pour donner suite aux décisions de gestion par la Région des mesures dites « d'investissement » ainsi que la mise en place du système d'information élaboré dans le cadre d'un groupement de commande associant 9 Régions.

L'objectif étant de pouvoir au mieux démarrer la programmation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Protocoles avec les départements

La Région a affirmé dans son projet de mandat 2021-2028 l'ambition d'améliorer sa proximité avec les citoyens et partenaires, notamment sous l'angle de l'accessibilité à ses politiques publiques.

Le CPER, outil habituel du soutien aux projets des territoires, est dans sa version 2021-2027 en retrait sur ce point par rapport aux générations précédentes. Le déploiement de la politique d'aménagement du territoire de la Région à compter de 2022 permettra d'y pallier par l'accompagnement des territoires de projets principalement à l'échelle des SCOT-PETR.

En complément, il est proposé de travailler à un renforcement de la coopération avec les Départements, sur la base de protocoles à établir autour de plusieurs axes :

- La reconduction des conventions emploi-formation existantes ;
- L'accompagnement de la transformation numérique à travers la prolongation des financements par voie d'avenant des conventions de financement THD, la mise en œuvre de projet collaboratifs à l'exemple du déploiement de Groupements fermés d'utilisateurs et le développement d'usages numériques innovants intégrant progressivement l'Intelligence Artificielle ;
- L'ouverture à des principes de financement autour des thématiques de transition écologique et énergétique (rénovation énergétique de bâtiments, plan vélo, biodiversité, ...) ;
- Les mobilités solidaires en application de la LOM
- Etc.

Les échanges avec les Départements sur ce principe de coopération seront amorcés dès fin 2021 dans l'objectif de formaliser des protocoles de coopération au premier semestre 2022.

***Indicateur : Nombre de protocoles établis avec les Départements***

## Ressources

### Ressources Humaines

La mise en œuvre du plan de mandat se déclinera en 2022 sous deux angles principaux en termes de ressources humaines.

- **Organisation**

Une démarche d'ajustement de l'organisation de l'administration pour faire face aux enjeux du mandat est nécessaire. Une proposition d'évolution de l'organigramme sera soumise aux élus en début d'année, sans remise en question de l'équilibre global.

Mais le principal impact concernera le dimensionnement des moyens.

D'une part, la conduite des politiques déjà existantes conjuguée au développement de nouvelles politiques aura des conséquences sur la volumétrie des effectifs dédiés à ce plan de mandat. Une mise en adéquation du nombre d'agents nécessaire aux ambitions de ce mandat devra être menée.

D'autre part, la Région devra également faire face à un nouveau transfert de personnels de l'Etat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, lié au changement d'organisation pour l'autorité de gestion et pour l'instruction des aides FEADER. Ce transfert nécessite de préparer dès 2022 un chantier organisationnel au niveau des services de la Région, une évaluation de la juste compensation des moyens humains transférés et des éventuels moyens complémentaires à créer, ainsi que l'accompagnement des équipes en poste et à venir.

Enfin dans les lycées et au CREPS, un chantier sera également conduit pour adapter les moyens humains aux besoins des établissements. La carte des emplois des lycées et du CREPS sera questionnée et un travail de redéploiement, sur le court, moyen et long terme, des établissements dits « sur-dotés » vers les établissements dits « sous-dotés » sera mis en œuvre dès 2022.

- **Poursuite d'un dialogue social important**

Le dialogue social est un marqueur fort de la collectivité. Les élus régionaux participeront activement aux choix stratégiques de la collectivité en matière de ressources humaines en siégeant dans ces instances ou en délibérant les propositions issues du dialogue social. Il sera basé sur le triptyque suivant : écoute réciproque, compromis et consensus.

Parmi les points de discussion 2022 déjà identifiés, on peut notamment citer :

- La mise en œuvre du télétravail et des mesures d'accompagnement liées (rémunération, équipement...);
- Un débat sur la prestation sociale complémentaire de la collectivité, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire dans la Fonction publique ;
- Un débat sur la mise à jour des Lignes De Gestion de la collectivité ;
- La préparation des élections professionnelles en fin d'année ;
- Etc...



### **Indicateurs :**

- **Nombre de créations de postes dans les services administratifs**
- **Nombre de redéploiements de postes, dans les lycées et au CREPS ;**
- **Nombre de dossiers ayant reçu l'avis favorable des organisations syndicales**
- **Nombre d'instances dans l'année**
- **Participation des élus régionaux aux instances de dialogue social**

## Communication

Dans l'objectif d'une plus grande proximité de l'institution et de l'accessibilité de ses politiques à tous les publics, la Région entend développer une communication qui a du sens (responsable, équitable, accessible), apparente auprès du grand public, des prescripteurs et des partenaires, et engageante pour avoir un effet démultiplicateur via des bénéficiaires « relais » et des opérations événementielles à forte notoriété.

Ces grands principes guideront la communication de l'institution, dont l'action opérationnelle repose sur une stratégie à l'échelle du mandat qui sera définie en 2022 et déclinée sous des formats multiples :

- Magazine régional ;
- Communication numérique via le site internet et les réseaux sociaux ;
- Campagnes de communication thématiques (rentrée, mobilité, etc.) ;
- Soutien évènementiel et partenariats (festivals, journées du patrimoine, salons et foire, événements sportifs...)

## Le renforcement du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques

La culture de l'évaluation s'est peu à peu développée dans les directions opérationnelles et désormais quasiment toutes les directions ont évalué au moins un de leurs dispositifs.

Afin de renforcer l'impact de cette dynamique d'évaluation, il convient de prévoir systématiquement un système de suivi (réalisation, impact, résultat) et d'évaluation lors de la mise en place de tous les nouveaux dispositifs au titre des politiques régionales (Appels à projets, Règlement d'intervention, ...). Le nombre d'évaluations se situe à une dizaine de demandes par an.

Concernant les fonds européens, le processus d'évaluation concernant la mise en œuvre d'un programme ou l'impact des actions financées peut intervenir en cours ou en fin de programme. Il n'y aura pas de programme dédié sur 2022 et 2023, années de lancement de la programmation tant sur le FEDER et le CTE Interreg que sur le volet régional du PSN.

Sur la base des conclusions des différentes évaluations réalisées, un suivi des recommandations formulées à la fin des travaux est réalisé en concertation avec les acteurs impliqués dans la politique évaluée, dans une logique d'amélioration continue des politiques publiques et de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, il conviendra de diffuser systématiquement les résultats des évaluations (via Intranet, supports de communication...) ainsi que dans le cadre d'un rendu-compte en assemblée plénière à l'occasion du DOB.

***Indicateurs : Nombre de fiches d'impact élaborées, nombre d'évaluation réalisées, nombre de synthèses publiées, nombre de réunions du comité de suivi et de redevabilité, nombre de réunions de restitution avec les acteurs, nombre de supports de communication créés***

### Participation citoyenne

Dès 2022, l'acculturation à la participation citoyenne dans les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques sera déployée.

Le Festival des solutions écologiques et citoyennes sera reconduit en renforçant les actions en direction de la jeunesse, et l'animation du réseau des POTES sera poursuivie.

Enfin une étude de préfiguration de la convention citoyenne régionale pour le climat sera réalisée, afin d'en définir le format, le rôle et les modalités d'articulation avec le CESER.

***Document d'orientations budgétaires 2022  
Partie 3 : la trajectoire financière de mandat***

## Sommaire

<b>I. Un contexte de forte reprise économique, marqué par la persistance d'incertitudes et de facteurs de tensions</b> .....	4
1. La conjoncture internationale .....	4
2. La conjoncture nationale.....	6
3. Le contexte économique en Bourgogne-Franche-Comté .....	7
<b>II. Le contexte national des finances publiques : le projet de loi de finances 2022....</b>	11
1. Les hypothèses macro-économiques.....	11
2. Une nouvelle baisse de la DCRTP et de la DTCE des Régions.....	13
3. La baisse des frais de gestion de CVAE et CFE alloués aux Régions.....	14
4. La réforme du dispositif de péréquation entre les Régions .....	14
5. Les perspectives d'évolution des finances publiques.....	15
<b>III. Des finances régionales saines, malgré des marges de manœuvres impactées par la crise.....</b>	16
1. L'action de la Région face à la crise : de l'urgence... à la relance.....	16
2. Des indicateurs financiers qui restent solides .....	21
<b>IV. La trajectoire financière pluriannuelle : une stratégie financière responsable, déterminant les capacités d'action de la Région sur le mandat.....</b>	24
1. Les hypothèses d'évolution des recettes .....	24
2. Le stock d'engagements pluriannuels en AP/ AE .....	29
3. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour garantir le niveau d'épargne.....	33
4. Soutenir un haut niveau d'investissements pour accompagner la sortie de crise et porter les investissements d'avenir.....	35
5. Synthèse de la trajectoire pluriannuelle : assurer la résilience des finances régionales par un cadrage de référence .....	38

<b>V. Une stratégie de dette orientée vers la sécurisation et la diversification .....</b>	<b>41</b>
1. La situation de la gestion de la dette au 31 octobre 2021 .....	41
2. Les axes stratégiques pour le financement long terme.....	43
3. La politique de gestion de la trésorerie.....	48
4. La notation financière .....	48
<b>VI. Orientations en matière de ressources humaines et de dépenses de personnel</b>	<b>49</b>
1. La situation de la collectivité.....	49
2. Les dépenses de personnel.....	53
3. Le temps de travail .....	56

## **I. Un contexte de forte reprise économique, marqué par la persistance d'incertitudes et de facteurs de tensions**

### **1. La conjoncture internationale**

#### **a. Une reprise économique mondiale vigoureuse**

Après un repli de 3,4 % en 2020, le taux de croissance de l'économie mondiale devrait atteindre 5,7 % en 2021. Cette reprise s'explique par le desserrement des mesures de restrictions sanitaires prises dans le monde et par les mesures de soutien économique en provenance des pouvoirs publics. L'augmentation de la couverture vaccinale contre la Covid-19 permet à de nombreux pays, notamment les économies avancées, de lever progressivement les restrictions sanitaires et de relancer la consommation des ménages. Les diverses mesures de soutien à l'économie prises par les acteurs publics à travers le monde permettent de stimuler cette reprise en favorisant la demande. C'est le cas de la banque centrale américaine (FED), qui a multiplié les mesures d'assouplissement en abaissant rapidement ses taux directeurs et en rachetant des titres sur les marchés financiers. D'autres banques centrales comme la Banque Centrale Européenne (BCE) ont suivi la même stratégie.

La politique budgétaire a aussi contribué à cette reprise avec plusieurs plans de relance dont les plus importants viennent des Etats-Unis et de l'Union Européenne. Après un plan de 900 milliards de dollars voté fin décembre 2020, un second de 1 900 milliards de dollars a été voté aux Etats-Unis en mars 2021. Pour l'Union Européenne, un plan de relance de 750 milliards d'euros baptisé « Next Generation EU » a été adopté en juillet 2020.

Avec l'amélioration de la situation sanitaire et les diverses mesures de soutien public, l'OCDE a revu ses prévisions à la hausse et table sur une croissance du PIB de 5,3 % pour la zone Euro et de 6 % pour les Etats-Unis pour 2021. La reprise est encore plus forte pour certains pays émergents avec 8,5 % pour la Chine et 9,7 % pour l'Inde.

Toujours selon l'OCDE, la reprise continuera en 2022, avec une légère baisse pour atteindre 4,5 % de croissance au niveau mondial.

## Prévisions de croissance du PIB réel

*Glissement annuel, en %*

	2020	2021	2022		2020	2021	2022
<b>Monde</b>	-3.4	5.7	4.5	<b>G20</b>	-3.1	6.1	4.8
<b>Australie</b>	-2.5	4.0	3.3	<b>Afrique du Sud</b>	-7.0	4.6	2.5
<b>Canada</b>	-5.3	5.4	4.1	<b>Arabie Saoudite</b>	-4.1	2.3	4.8
<b>Corée</b>	-0.9	4.0	2.9	<b>Argentine</b>	-9.9	7.6	1.9
<b>États-Unis</b>	-3.4	6.0	3.9	<b>Brésil</b>	-4.4	5.2	2.3
<b>Japon</b>	-4.6	2.5	2.1	<b>Chine</b>	2.3	8.5	5.8
<b>Royaume-Uni</b>	-9.8	6.7	5.2	<b>Inde*</b>	-7.3	9.7	7.9
<b>Zone euro</b>	-6.5	5.3	4.6	<b>Indonésie</b>	-2.1	3.7	4.9
<b>Allemagne</b>	-4.9	2.9	4.6	<b>Mexique</b>	-8.3	6.3	3.4
<b>France</b>	-8.0	6.3	4.0	<b>Russie</b>	-2.5	2.7	3.4
<b>Italie</b>	-8.9	5.9	4.1	<b>Turquie</b>	1.8	8.4	3.1
<b>Espagne</b>	-10.8	6.8	6.6				

Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE. Septembre 2021

### b. Des risques qui restent considérables

Cette reprise économique reste toutefois inégale en fonction des pays. C'est le cas des pays où l'accès à la vaccination et les plans de soutien public restent limités. Si, dans certains pays comme la France, l'Espagne ou la Chine, le taux de vaccination avoisine les 80 % voire plus, celui-ci est plus proche de 60 % pour le Mexique et l'Inde. Ce taux ne dépasse pas 10 % pour certains pays d'Afrique.

Cette couverture vaccinale inégale constitue un risque majeur pour la reprise économique mondiale, empêchant certains pays de lever pleinement les restrictions sanitaires. Cette situation, qui creuse encore plus les inégalités entre pays riches et les autres, constitue une limite à cette reprise qui reste dépendante de l'évolution de la pandémie.

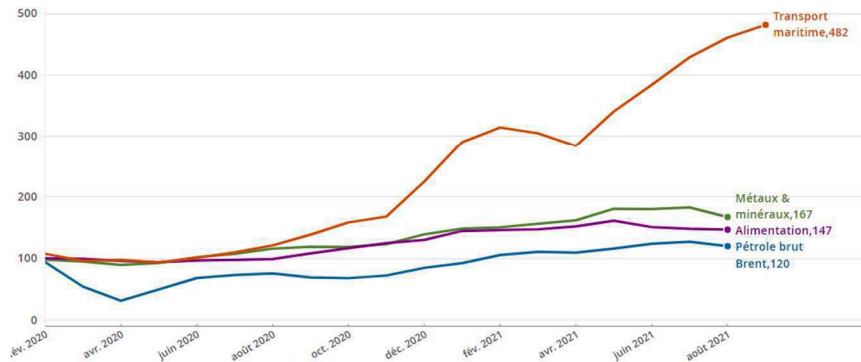
La situation économique de certains pays, conjuguée à une difficile levée des restrictions sanitaires pour d'autres, va avoir un impact sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les commandes vont augmenter tandis que les stocks vont diminuer. La hausse des matières premières, tout comme la hausse du coût du transport maritime va faire grimper l'inflation, avec des variations importantes. Si celle-ci varie entre 3,6 % et 7,72 % au deuxième trimestre 2021 pour les Etats et les BRICS (hors Chine), elle reste plus modeste en Europe et au Japon, variant de - 0,83 % à 2,13 %.

Toutefois, selon le Fonds Monétaire International, cette inflation devrait rester temporaire dans les économies avancées et l'hypothèse d'une hausse des taux directeurs par les banques centrales n'a pas, à ce jour, été véritablement évoquée.

## Les prix des intrants font grimper l'inflation

Indice (janvier 2019 = 100)

Replay



Transport maritime : Shanghai Containerised Freight Index (SCFI) • Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2021

## 2. La conjoncture nationale

### a. Une reprise économique qui se confirme en France

Après une diminution du PIB de – 8 % en 2020, la reprise de l'activité économique française se confirme pour 2021 et devrait s'établir à 6,3 % selon la Banque de France. La croissance devrait ensuite progressivement diminuer et s'établir à 3,7 % en 2022, puis 1,9 % en 2023.

La croissance du PIB pour 2021 est soutenue par un fort rebond de toutes ses composantes : demande intérieure, investissement, consommation et dépense publique, ainsi que le redressement des exportations. L'investissement des ménages est favorisé par le surplus d'épargne accumulé pendant les restrictions sanitaires, et celui des entreprises est stimulé par le rebond de la demande. Du côté de la demande publique, ses effets proviennent des mesures d'urgence et de soutien mises en place par l'Etat et les collectivités, ainsi que par les premiers effets des plans de relance.

Fin 2021, le PIB devrait retrouver son niveau d'avant-crise.

### POINTS-CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>PIB réel</b>	1,8	- 8,0	6,3	3,7	1,9
<b>IPCH</b>	1,3	0,5	1,8	1,4	1,3
<b>IPCH hors énergie et alimentation</b>	0,6	0,6	1,2	1,3	1,3
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	12,9	3,9	2,3
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,3	6,5	1,6
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,4	0,4	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,1	8,2	8,1

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 31 août 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Source : INSEE avec projections de la Banque de France sur fond bleuté



## b. Taux de chômage et inflation

L'inflation totale (IPCH) serait, selon la Banque de France, de 1,8 % en 2021, avec des pics à 2 % d'août à décembre 2021, due en grande partie aux difficultés d'approvisionnement et à la hausse du coût du transport maritime et de l'énergie. L'inflation devrait ensuite diminuer à 1,4 % en 2022 avec la stabilisation du prix de l'énergie et atteindre 1,3 % en 2023.

Du côté de l'emploi, la dégradation prévue du marché du travail a été plus limitée et plus courte qu'attendu. Au second trimestre 2021, 130 000 emplois ont été créés. Le taux de chômage reste stable sur ce même trimestre à 8 %. Parallèlement, des difficultés de recrutement sont fortement signalées par les enquêtes de la Banque de France.

**Tableau 1 : Variation de l'emploi et du chômage dans l'ensemble de l'économie**

(en milliers, glissement sur un an au T4 de l'année)	2019	2020	2021	2022	2023
Emploi total	375	- 298	338	12	96
Emplois salariés marchands	286	- 269	298	- 5	82
Emplois salariés non marchands	16	- 7	4	0	0
Emplois non salariés	73	- 22	35	17	14
Population active	203	- 355	410	40	40
Chômage	- 172	- 57	72	28	- 56
Taux de chômage <sup>a)</sup>	8,1	8,0	8,1	8,2	8,0

a) BIT, France entière, % population active, dernier trimestre de l'année.

Sources : Insee (enquête emploi, comptes nationaux trimestriels du 31 août 2021), projections Banque de France sur fond bleuté.

## 3. Le contexte économique en Bourgogne-Franche-Comté

Sources : Note de conjoncture Insee BFC octobre 2021. Bilan économique 2020 Insee Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté (Juillet 2021).

### **La reprise de l'économie est également bénéfique pour la Bourgogne-Franche-Comté.**

Au 2eme trimestre 2021, l'économie régionale s'est rapprochée de son niveau d'avant-crise.

A la faveur de l'allègement des restrictions sanitaires, l'économie régionale a bien résisté à la quatrième vague. Le nombre d'heures rémunérées se rapproche ainsi progressivement de son niveau d'avant-crise en 2019 dans presque tous les secteurs. L'emploi salarié dans la région progresse, porté principalement par la hausse de l'emploi privé. L'hébergement-restauration voit ses emplois progresser au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. Freinées par des difficultés d'approvisionnement et la hausse du coût des matières premières, la construction et l'industrie ne gagnent pas d'emploi. En parallèle, le taux de chômage se stabilise à un niveau inférieur à celui d'avant-crise.

Avec la levée progressive des restrictions sanitaires et la relance de l'économie, la reprise de l'activité en Bourgogne-Franche-Comté s'améliore. Selon une étude du 6 septembre 2021 de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), ce regain d'activité se répercute sur le marché du travail avec un repli de la demande d'emploi au 2eme trimestre 2021 ainsi qu'un recours à l'activité partielle qui ralentit depuis le second trimestre.

Malgré un bon comportement des différents composants de l'industrie, la production industrielle fléchit dans son ensemble, en raison d'un recul de l'activité du secteur automobile résultant des difficultés d'approvisionnement. L'activité dans les services marchands progresse de façon globale. Les difficultés de recrutement pèsent sur la plupart des secteurs. Le bâtiment et les travaux publics conservent une dynamique d'activité en hausse. Les carnets de commande sont solides et les prévisions favorables. La Banque de France estime que l'activité économique de la région se situerait en octobre 2021 à presque 100 % de son niveau d'avant crise.

La reprise de la demande, les difficultés d'approvisionnement qui en résultent ainsi que la hausse des prix de l'énergie, ont vu s'installer une inflation qui peut entraîner des conséquences à plus ou moins long terme.

### **Une baisse du chômage en « trompe l'œil »**

Le taux de chômage est en Bourgogne-Franche-Comté, à son plus faible niveau depuis 12 ans : 6,6 % fin 2020. Il baisse de 0,5 point sur un an dans tous les départements de la région. Le département avec le plus faible taux de chômage de la région est le Jura (5,4 %). A l'inverse, le Territoire de Belfort est le plus touché avec un taux de 8,6 %. C'est dans les départements de la Nièvre et de Haute-Saône où la diminution est la plus marquée avec une baisse de 0,6 point.

Au niveau des zones d'emploi, les zones de Beaune, de Lons-le-Saunier et de Châtillon-Montbard sont celles où le taux de chômage est le plus faible, c'est-à-dire respectivement 4,8 %, 5,3 % et 5,5 %. A l'inverse, la zone d'emploi la plus touchée est celle de Montbéliard avec 9,4 % de chômage.

Ces chiffres doivent toutefois être nuancés dans la mesure où l'inscription de demandeurs d'emploi est en hausse. La baisse du taux de chômage reflète en réalité un arrêt de la recherche d'emploi lors des différents confinements plutôt qu'un marché du travail dynamique.

Fin 2020, 220 440 personnes sont inscrites à Pôle Emploi dans les catégories A, B et C, soit 9 500 inscrits supplémentaires depuis fin 2019. Cette augmentation est plus forte chez les hommes (+ 6,9 %) que chez les femmes (+ 2,3 %). La Nièvre est le département où cette hausse est la plus faible (+ 1,5 %) à l'inverse du Doubs, où celle-ci est la plus forte avec + 7,6 %.

Le chômage de longue durée (demandeurs inscrits depuis plus d'un an) est en augmentation de 7,5 % dans la région. Il reste néanmoins plus faible qu'au niveau national (+ 8,7 %).

### **Une baisse d'emploi plus forte qu'au niveau national**

Plusieurs secteurs ont lourdement été impactés par la crise sanitaire. C'est le cas de l'hébergement-restauration, l'intérim et l'emploi industriel. Au total, ce sont 14 400 emplois qui ont disparu. Cette chute touche davantage le privé (- 2,1 %) que le public (+ 0,4 %). A titre de comparaison, la diminution est de - 1,6 % dans le privé et l'emploi public augmente de 0,6 % au niveau national.

L'emploi diminue dans tous les départements. Le Territoire de Belfort perd 2,9 %, l'Yonne, la Nièvre et le Doubs perdent 2 %. Le département de la Haute-Saône et du Jura subissent des pertes moins élevées avec respectivement - 0,6 % et - 0,3 %.

### **La construction gagne des emplois**

La Bourgogne Franche-Comté gagne près de 500 emplois dans la construction en 2020. C'est l'un des secteurs qui a été épargné par la crise.

Le tableau de conjoncture régionale de l'INSEE, publié le 18 octobre 2021, illustre les dernières tendances pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Indicateurs clés de la région Bourgogne-Franche-Comté					
Indicateurs clés régionaux	Date de mise à jour	Type et date de valeur	Valeur	Tendance/période précédente <sup>1</sup>	
				Régionale	Nationale
Emploi et marché du travail					
Emploi salarié total (en milliers) **	30 sept. 2021	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2021	968,1	↗	↗
Emploi salarié privé (en milliers) **	30 sept. 2021	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2021	729,0	↗	↗
Emplois intérimaires (en milliers) **	30 sept. 2021	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2021	35,2	↘	↗
Taux de chômage (en %) **	30 sept. 2021	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2021	6,8	→	↘
Demandeurs d'emploi (A, B, C) *	27 juil. 2021	CVS - 2 <sup>e</sup> trim. 2021	221 000	↘	↘
Heures rémunérées (évolution en % par rapport au même mois de l'année 2019) **	06 oct. 2021	Évolution en % - août 2021	-2	↗	↗
Entreprises					
Créations d'entreprises *	15 oct. 2021	CVS - 3 <sup>e</sup> trim. 2021	6 576	↘	↘
Défaillances d'entreprises *	01 oct. 2021	brute - cumul annuel au 2 <sup>e</sup> trim. 2021	1 013	↘	↗
Construction neuve					
Logements autorisés **	29 sept. 2021	brute - cumul annuel de juin 2021	12 900	↗	↗
Logements commencés **	29 sept. 2021	brute - cumul annuel de juin 2021	12 100	↗	↗
Locaux autorisés (en milliers de m <sup>2</sup> ) *	29 sept. 2021	brute - cumul annuel de 2	1 543	↗	↗
Locaux commencés (en milliers de m <sup>2</sup> ) *	29 sept. 2021	brute - cumul annuel de 2	1 077	↗	↗
Tourisme					
Hôtellerie (en milliers de nuitées) *	15 sept. 2021	brute - juil. 2021	754	↗	↗
Hôtellerie de plein air (camping) (en milliers de nuitées) ***	03 juil. 2020	brute - sept. 2019	298	↘	↗

**Au moment de la finalisation du présent rapport, des signaux négatifs se développent sur la conjoncture générale, incitant à la vigilance des acteurs publics.**

**Si la reprise de l'économie se poursuit, sa dynamique s'affaiblit et l'incertitude est accrue : résurgence de la pandémie avec la 5ème vague, ruptures d'approvisionnement, tensions fortes sur le marché de l'emploi, craintes liées à l'inflation...**

## **II. Le contexte national des finances publiques : le projet de loi de finances 2022**

### **1. Les hypothèses macro-économiques**

Le projet de loi de finances pour 2022 s'inscrit dans un contexte de reprise économique favorable suite à la levée des restrictions sanitaires et à l'augmentation de la couverture vaccinale. Ainsi, pour l'exercice 2021, la prévision de croissance du PIB a été relevée par l'Etat à 6,25 %, l'activité reviendrait à son niveau d'avant crise à la fin de l'année.

L'hypothèse de croissance du Gouvernement est estimée à 4 % pour 2022.

Les principales recettes de l'État, étroitement liées au dynamisme de l'activité économique, sont en hausse de 13,4 milliards d'euros par rapport à 2021, pour s'établir à 292 milliards d'euros. Parmi elles, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est en hausse de 5,1 milliards d'euros, dont une fraction constitue la principale recette du budget régional. La fraction de TVA ex-DGF des Régions devrait augmenter, selon le Gouvernement, de 10,8 % en 2021 pour atteindre 4 438 millions d'euros et poursuivre sa progression en lien avec la croissance économique attendue en 2022.

En 2020, la dépense publique représente 60,8 % du PIB. En 2021, elle devrait diminuer légèrement à 59,7 % pour ensuite atteindre 55,6 % du PIB en 2022. En faisant abstraction des mesures d'urgence et de relance, le taux de croissance de la dépense publique en volume atteindrait + 2,1 % en 2021 après + 1,2 % en 2020, et ralentirait à + 0,8 % en 2022.

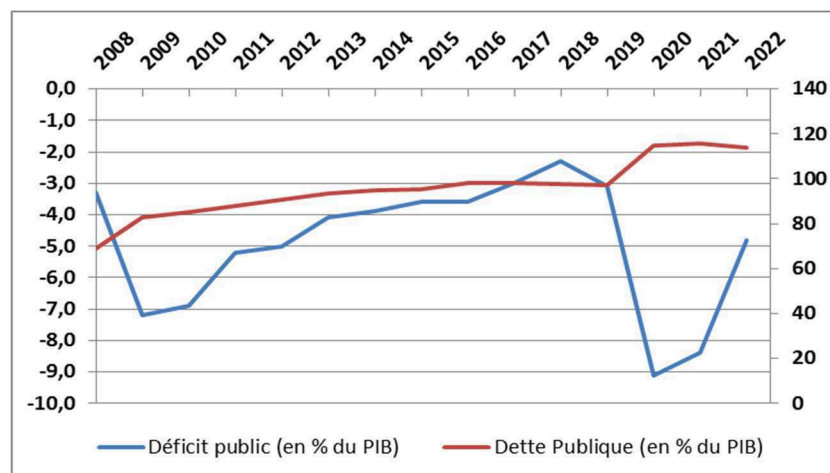
Le déploiement du plan « France Relance » se poursuivra en 2022 pour atteindre l'enveloppe initiale de 100 milliards d'euros. Du côté des mesures d'urgence et de soutien économique, compte tenu de la dynamique de reprise économique, l'extinction progressive des mesures de soutien se fera de façon différenciée selon les secteurs et les territoires.

Après avoir atteint un niveau inédit en 2020 à 9,1 % du PIB, le déficit public de la France serait en diminution en 2021 à 8,1 % grâce à la reprise économique, puis à 5 % en 2022.

La charge de la dette se trouve conjoncturellement allégée par des taux d'intérêt négatifs à court et moyen terme. Parallèlement, l'endettement de la France se stabilise et devrait atteindre 115,3 % du PIB en 2021 et 113,5 % pour 2022.

En points de PIB	2020	2021	2022
Solde public	-9,1	-8,1	-5,0
Dettes publiques	115,0	115,3	113,5

Source : Insee et PLF pour 2022 révisé.



Source : INSEE et PLF 2022

Le Haut Conseil des Finances publiques, dans son avis rendu le 17 septembre, estime que le projet de loi de finances pour 2022 est « incomplet » étant donné qu'il n'intègre pas certaines mesures d'ampleur annoncées par le Gouvernement (grand plan d'investissement, revenu d'engagement...). Le scénario macroéconomique pourrait alors se trouver modifié afin de prendre en compte ces mesures, notamment en ce qui concerne le déficit et la dette publique.

Suite à la modification de son scénario macroéconomique et de finances publiques pour 2021 et 2022, le Gouvernement a procédé à une nouvelle saisine du Haut Conseil sur le projet de loi de finances pour 2022, qui a rendu son avis le 29 octobre 2021.

Le Haut conseil des finances publiques considère que pour 2022, l'hypothèse de croissance (+ 4,0 %), inchangée par rapport au PLF initial, reste « plausible ».

Le Haut Conseil constate que, contrairement à ce qu'il préconisait dans son avis du 17 septembre 2021, le surcroît de recettes attendu n'est pas consacré au désendettement, mais qu'il est au contraire, plus que compensé par un surcroît de dépenses ou de mesures de baisse des prélèvements obligatoires. Il souligne une nouvelle fois que la soutenabilité à moyen terme de la dette publique, prévue en hausse de 16 points de PIB en 2022 par rapport à 2019, appelle à la plus grande vigilance.

Le Haut Conseil estime que la prévision d'inflation du Gouvernement pour 2022 (1,5 %), inchangée en dépit de la hausse des prix de l'énergie et de la nette amélioration du marché du travail enregistrées depuis le PLF initial, semble en revanche trop basse.

Selon une estimation provisoire de l'INSEE, l'inflation augmenteraient sur un an de 2,6 % en octobre 2021 après + 2,2 % en septembre. Cette augmentation découle d'une accélération des prix de l'énergie (+ 20,2 % après + 14,9 %) et des services (+ 1,8 % après + 1,4 %). Selon l'INSEE, l'inflation pourrait être proche de 2 % en 2022.

## **2. Une nouvelle baisse de la DCRTP et de la DTCE des Régions**

Le Gouvernement envisage, dans le projet de loi de finances pour 2022, de minorer la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (« DRCTP ») et la dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale (« DTCE »). Cela représente une réduction des recettes des Régions de 50 millions d'euros.

Seules les Régions sont concernées par cette diminution de dotations, et sont donc les seules collectivités mises à contribution dans la baisse des « variables d'ajustement ». Ce prélèvement ne concerne ni le bloc communal, ni les départements.

Pour rappel, la DCRTP et la DTCE ont été créées à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale, en 2010, afin de compenser les collectivités perdantes de la réforme en vue d'en assurer la neutralité financière. Ces dotations, qui venaient en remplacement de ressources fiscales dynamiques, avaient donc vocation à être figées sur le montant initialement fixé. Cependant, la DCRTP et la DTCE des Régions ont respectivement baissé de 182 millions et 83 millions d'euros entre 2017 et 2021 pour financer des mesures, principalement à destination du bloc communal.

En 2021, la DCRTP et la DTCE des Régions représentent respectivement 492,1 millions et 40,8 millions d'euros, constituant des ressources à part entière des budgets des Régions.



### **3. La baisse des frais de gestion de CVAE et CFE alloués aux Régions**

La suppression de la part régionale de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la diminution de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des établissements industriels vont diminuer de 31 % les frais de gestion de CVAE et de cotisation foncière des entreprises (CFE) alloués aux Régions (soit 127 millions d'euros).

Une partie des frais de gestion de la CFE, de la CVAE et de la taxe d'habitation a été alloué aux Régions pour compenser la suppression de la dotation générale de décentralisation (DGD) en 2014. Un mécanisme de garantie existe via l'article 41 de la loi de finances pour 2014, permettant l'attribution d'une part du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Ce mécanisme aura pour conséquence de compenser près de 20 millions d'euros sur la baisse de 127 millions d'euros attendue en 2022.

Le premier ministre a affirmé, lors du congrès de Régions de France du 30 septembre 2021, que l'Etat compensera aux Régions la totalité de la baisse des frais de gestion relatifs à la CVAE et à la CFE.

### **4. La réforme du dispositif de péréquation entre les Régions**

L'article 47 ter du projet de loi de finances 2022 modifie le code général des collectivités pour intégrer de nouveaux mécanismes de péréquation entre les Régions.

Historiquement, la réforme de la taxe professionnelle (TP) et la mise en place de la CVAE ont été accompagnées de mécanismes afin de corriger les distorsions et les pertes des ressources pour les Régions : le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), et le fonds de péréquation des ressources régionales (FPRR).

Pour la Région Bourgogne Franche-Comté, un montant de 20,3 millions d'euros est perçu en 2021 au titre du fonds de péréquation.

Avec la substitution de la CVAE régionale par une nouvelle part de la TVA en 2020, ces mécanismes doivent être révisés pour tenir compte des impacts de cette réforme fiscale :

- une dynamique de croissance identique pour toutes les Régions sur la fraction de TVA ;
- une non-résolution des écarts de croissance liés à la réforme de la TP et de la part de CVAE issue du transfert de compétence transports scolaires ;
- un mécanisme de péréquation à reconstruire.

Au-delà de la suppression de la CVAE, le renforcement des rôles des Régions et les impacts de la crise sanitaire ont contribué à relancer le débat sur les objectifs de la péréquation.



La loi de finances pour 2021 avait maintenu le dispositif actuel de péréquation en prévoyant la mise en place d'un nouveau système à compter de 2022, conformément aux dispositions de l'accord de partenariat Etat-Régions signé le 28 septembre 2020 et aux recommandations du rapport « Cazeneuve » sur l'évaluation de l'impact de la crise du Covid19 sur les finances locales (rapport du 29 juillet 2020).

A l'issue des travaux conduits par les Régions en 2021, le Gouvernement propose que le nouveau système de péréquation à compter de 2022 s'appuie sur deux mécanismes :

- un redécoupage de l'enveloppe de TVA entre les Régions, avec l'intégration du « FNGIR » et du « FPRR » (dotation de péréquation actuelle) à l'assiette de TVA. Pour la Région BFC, cela se traduirait par une augmentation de l'assiette de TVA de 55,7 millions d'euros ;
- la mise en place d'un « fonds de solidarité » à destination des Régions d'Outre-mer et de la Corse financé par les régions métropolitaines. Ce fonds correspondrait à un prélèvement de 0,1 % de l'assiette de TVA 2021, soit environ 10 millions d'euros, majoré tous les ans d'une captation de 1,5 % de la dynamique de TVA. Pour la Région, cela se traduirait par un prélèvement de l'ordre de 0,4 million d'euros en 2022, qui pourrait atteindre 1,1 million d'euros en 2027.

## **5. Les perspectives d'évolution des finances publiques**

La Cour des comptes a présenté un rapport en juin 2021 sur la stratégie de sortie de crise des finances publiques.

La Cour des comptes considère que le retour à une trajectoire soutenable des finances publiques exige une action résolue sur la dépense publique de manière à engager la réduction du poids de la dette rapportée au PIB.

Dans le cadre de ses engagements européens, l'Etat a annoncé une prochaine loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, posant les enjeux de la maîtrise des finances publiques issus de la crise de la Covid-19. Le programme de stabilité transmis par le Gouvernement à la Commission européenne en avril 2021 fixe à cet égard un objectif de limitation à 0,6 % de la progression en volume de la dépense sur la période 2023-2027, soit deux fois moins que son évolution moyenne sur les dix années qui ont précédé la crise (2010-2019).

La trajectoire d'évolution de la dépense publique pourrait intégrer une contribution des collectivités déclinée dans une nouvelle génération de contrats financiers dits « contrats de Cahors ». Ces contrats pourraient fixer des objectifs contraignants en termes d'évolution des dépenses et d'endettement, conformément aux propositions de la « Commission sur l'avenir des finances publiques », présidée par Jean Arthuis (rapport remis au Gouvernement le 18 mars 2021).

Par ailleurs, un potentiel mécanisme de « serpent budgétaire », encadrant l'évolution des recettes de TVA, reste à l'étude sur le plan national. Ce mécanisme viserait à capter chaque

année une part de la dynamique de la TVA, afin d'alimenter un fonds de sauvegarde et de résistance pour faire face aux risques financiers.

La Région sera attentive aux impacts potentiels de ces perspectives sur sa prospective budgétaire.

### **III. Des finances régionales saines, malgré des marges de manœuvres impactées par la crise**

#### **1. L'action de la Région face à la crise : de l'urgence... à la relance**

L'ampleur de la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales ont nécessité un effort de la Région à la hauteur des circonstances, s'appuyant sur sa gestion financière solide et rigoureuse. En effet, la Région disposait, début 2020, de marges de manœuvre qui lui ont permis d'investir de façon rapide et puissante face à l'ampleur des événements.

Le compte administratif 2020 et les résultats prévisionnels de l'exercice 2021 traduisent ce volontarisme ; l'effort exceptionnel conduit à investir massivement, 531 millions d'euros en 2020 et près de 650 millions d'euros (hors dette) selon l'atterrissage prévisionnel 2021.

En tant qu'acteur clé du développement économique territorial, la Région Bourgogne-Franche-Comté a déployé, dès le début de la crise sanitaire, des mesures destinées à faire face à l'impact économique de la pandémie liée à la Covid-19. Sur l'année 2020, la Région a consacré plus de 111 millions d'euros pour répondre aux situations d'urgence.

La Région a mis l'accent sur l'accompagnement des acteurs économiques afin de maintenir le tissu productif et préserver l'emploi : mise en place de fonds de soutien, d'outils de garantie des prêts, de « prêts rebond » avec BPI, report systématique des échéances d'avances remboursables des entreprises... Elle a également soutenu par des mesures spécifiques les acteurs du secteur associatif, touristique et de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, le secteur de la formation professionnelle a fait l'objet d'une attention particulière. Des mesures importantes ont été prises pour protéger les stagiaires et accompagner les organismes de formation : réévaluation du coût horaire des formations pour tenir compte des surcoûts liés aux mesures de sécurité sanitaire, maintien de la rémunération des stagiaires...

Au budget primitif 2021, la collectivité a poursuivi son action en soutenant les activités et commerces de proximité, les étudiants, les entreprises du sport et les centres équestres notamment.

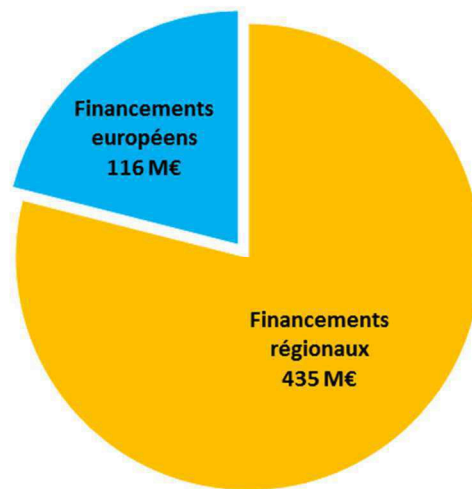
**Au total, sur les années 2020 et 2021, la collectivité a su mobiliser près de 117 millions d'euros pour répondre à la crise sanitaire.**

**BILAN DES MESURES D'URGENCE DEPLOYEES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE**

Mesures d'urgence	Réalisé
<b>Soutien aux acteurs économiques</b>	<b>57 724 421</b>
<i>dont Fonds de solidarité national</i>	16 062 000
<i>dont Fonds régional des territoires</i>	12 340 038
<i>dont Avances remboursables TPE</i>	10 200 000
<i>dont ARDEA</i>	6 500 000
<i>dont Prêt rebond BPI</i>	4 000 000
<i>dont Commerces de proximité</i>	2 426 599
<i>dont Fonds d'urgence évènementiel</i>	1 090 000
<i>dont Aide aux activités de proximité (aide alimentaire d'urgence, aide à l'immobilier et loyers, ingénierie des EPCI, casques bleus)</i>	925 691
<i>dont Dispositif cinéma</i>	666 500
<i>dont Fonds capital risque Défi3</i>	500 000
<i>dont Dispositif entreprises du sport et centres équestres</i>	182 000
<b>Fonds européens</b>	<b>23 174 187</b>
<i>Mobilisation FEDER sur le soutien aux besoins des fonds de roulement des PME</i>	15 000 000
<i>Mobilisation FEDER sur les équipements et investissements dans les systèmes de santé</i>	8 174 187
<b>Moyens généraux - masques, logistique, stockage, surveillance, équipements de protection, gel hydroalcoolique, désinfection des locaux, acquisition d'une ligne de production de masques...</b>	<b>10 578 680</b>
<b>Formation professionnelle des demandeurs d'emploi</b>	<b>6 100 371</b>
<i>Maintien de la rémunération des stagiaires</i>	4 578 084
<i>Augmentation durée formations qualifiantes</i>	1 024 002
<i>Mesures de sécurité sanitaire</i>	498 285
<b>Aide exceptionnelle aux élèves infirmiers, kiné, aides-soignants et ambulanciers en stage</b>	<b>4 714 620</b>
<b>Aides d'urgence aux étudiants</b>	<b>1 443 477</b>
<b>Tourisme</b>	<b>6 259 029</b>
<i>dont Fonds d'urgence hébergement touristique</i>	5 640 000
<i>dont Prêt rebond BPI</i>	500 000
<b>Culture - Fonds de soutien associatif</b>	<b>4 409 114</b>
<b>Systèmes d'information - télétravail, adaptation des applications, acquisition d'ordinateurs portables...</b>	<b>1 828 149</b>
<b>Autres mesures</b>	<b>407 513</b>
<b>TOTAL</b>	<b>116 639 561</b>

**En complément, pour accompagner la relance, la collectivité a adopté, le 9 octobre 2020, un plan d'accélération de l'investissement régional (« PAIR ») visant à conforter les mesures d'urgence en réponse à la crise, à relancer durablement l'économie régionale et à accélérer la transition écologique et énergétique.**

Le plan d'accélération de l'investissement régional a été doté d'un montant de 435 millions d'euros de fonds régionaux. Ce plan est complété par les fonds européens dans le cadre du programme REACT EU, pour une enveloppe de 116 millions d'euros.



Il vise trois objectifs :

- accélérer la transition écologique et énergétique dans tous les domaines,
- soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi sous toutes ses formes,
- investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale.

Ce plan s'articule avec l'accord de relance Etat-Régions constituant le volet relance du contrat de plan Etat-Régions (CPER) 2021-2027, approuvé en décembre 2020 pour un montant global de 1 244 millions d'euros. Afin d'assurer la coordination de la mise en œuvre des différents outils de relance de la Région (PAIR), de l'Etat (France Relance) et de l'Europe (REACT EU) pour une utilisation et répartition optimales de ces fonds, l'Etat et la Région ont mis en place un site internet commun, « la Relance en BFC » ([www.relance-bfc.fr](http://www.relance-bfc.fr)), en ligne depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Le PAIR, qui a fait l'objet de deux avenants en juin et en octobre 2021, prévoit la mise en œuvre de 97 mesures, dont 91 sur financements régionaux. L'objectif est de réaliser ces mesures avant fin 2023.

Au 23 novembre 2021, 86 mesures ont été lancées. 283,46 millions d'euros ont été affectés (hors financements européens). En 2020, plus de 18 millions d'euros ont été mandatés sur la fin de l'année et près de 115 millions d'euros sont inscrits en 2021.

Axe	Nombre de mesures	Montants votés (en M€)	Montants affectés (en M€)	Montants réalisés (en M€)	Taux d'affectation
1. Accélérer la transition écologique et énergétique	45	218,92	152,32	53,48	69,58%
2. Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi	18	119,17	85,41	36,33	71,67%
3. Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale	28	96,92	45,73	10,79	47,18%
<b>Total général</b>	<b>91</b>	<b>435</b>	<b>283,46</b>	<b>100,6</b>	<b>65,16%</b>

**Répartition par thématique (hors financements européens) :**

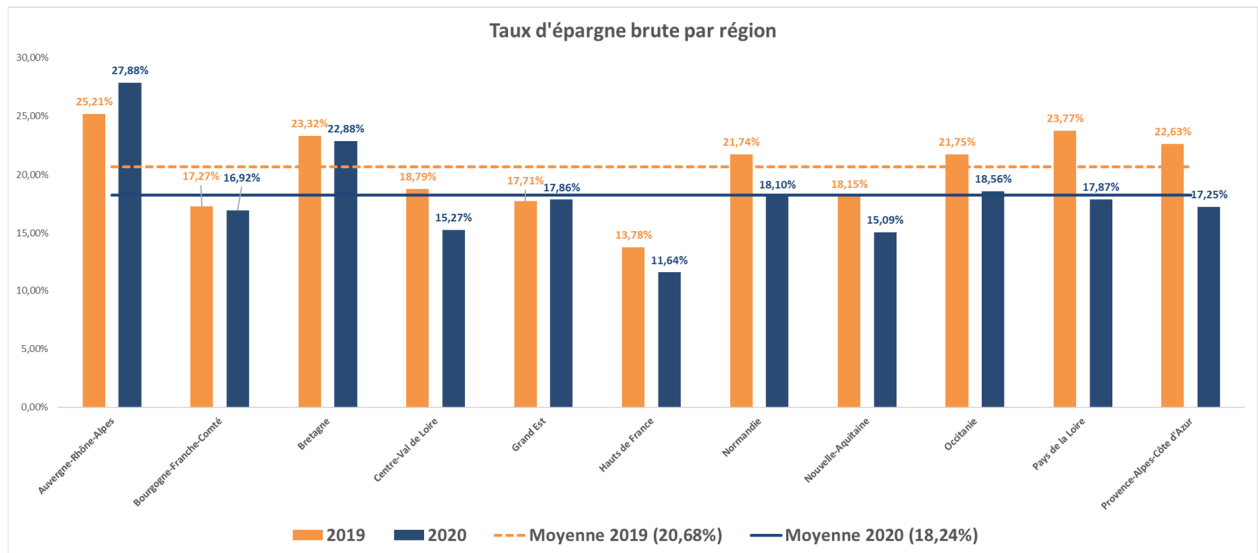
Axe 1 : Accélérer la transition écologique et énergétique					
Thématiques	Enveloppe PAIR	Montant affecté	% affectation	Montant réalisé	% réalisation
Rénovation énergétique	75 293 112,00	56 424 423,65	74,9%	15 638 301,74	20,8%
Energies renouvelables	21 672 000,00	8 716 658,00	40,2%	584 817,47	2,7%
Transition énergétique dans les transports	76 448 000,00	75 285 747,17	98,5%	35 125 267,64	45,9%
Biodiversité	5 900 000,00	1 736 350,40	29,4%	514 419,78	8,7%
Tourisme durable	15 400 000,00	5 393 986,00	35,0%	1 037 231,80	6,7%
Economie circulaire et déchets	14 200 000,00	1 363 020,89	9,6%	14 158,25	0,1%
Education à l'environnement et au développement durable	500 000,00	30 332,52	6,1%	0,00	0,0%
Agriculture durable	4 300 000,00	1 558 207,50	36,2%	553 800,00	12,9%
Forêt - bois	5 200 000,00	1 815 083,00	34,9%	10 000,00	0,2%
<b>Sous-total "Accélérer la transition écologique et énergétique"</b>	<b>218 913 112,00</b>	<b>152 323 809,13</b>	<b>69,6%</b>	<b>53 477 996,68</b>	<b>24,4%</b>

<b>Axe 2 : Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi</b>					
<b>Thématiques</b>	<b>Enveloppe PAIR</b>	<b>Montant affecté</b>	<b>% affectation</b>	<b>Montant réalisé</b>	<b>% réalisation</b>
Soutenir les acteurs et la transition économique	47 547 050,00	36 832 564,00	77,5%	16 205 285,68	34,1%
Economie de proximité et économie sociale et solidaire	30 272 950,00	17 095 766,00	56,5%	9 851 752,51	32,5%
Développer le tourisme social et accompagner les structures touristiques	19 900 000,00	11 078 792,00	55,7%	8 665 649,27	43,5%
Moderniser l'appareil de formation	21 450 000,00	20 393 078,00	95,1%	1 607 220,55	7,5%
<b>Sous-total "Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi"</b>	<b>119 170 000,00</b>	<b>85 400 200,00</b>	<b>71,7%</b>	<b>36 329 908,01</b>	<b>30,5%</b>
<b>Axe 3 : Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale</b>					
<b>Thématiques</b>	<b>Enveloppe PAIR</b>	<b>Montant affecté</b>	<b>% affectation</b>	<b>Montant réalisé</b>	<b>% réalisation</b>
Transition numérique	37 000 000,00	19 319 467,73	52,2%	3 787 238,38	10,2%
Numérique éducatif	5 100 000,00	5 096 686,00	99,9%	3 141 091,22	61,6%
Aménagement du territoire et mobilités durables	34 160 000,00	12 512 310,50	36,6%	1 748 995,00	5,1%
Santé de proximité	8 500 000,00	5 734 655,00	67,5%	1 380 000,00	16,2%
Rénovation du patrimoine	8 759 187,00	2 745 308,00	31,3%	680 898,68	7,8%
Culture et sport	3 400 000,00	325 010,00	9,6%	48 800,00	1,4%
<b>Sous-total "Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale"</b>	<b>96 919 187,00</b>	<b>45 733 437,23</b>	<b>47,2%</b>	<b>10 787 023,28</b>	<b>11,1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>435 002 299,00</b>	<b>283 457 446,36</b>	<b>65,2%</b>	<b>100 594 927,97</b>	<b>23,1%</b>



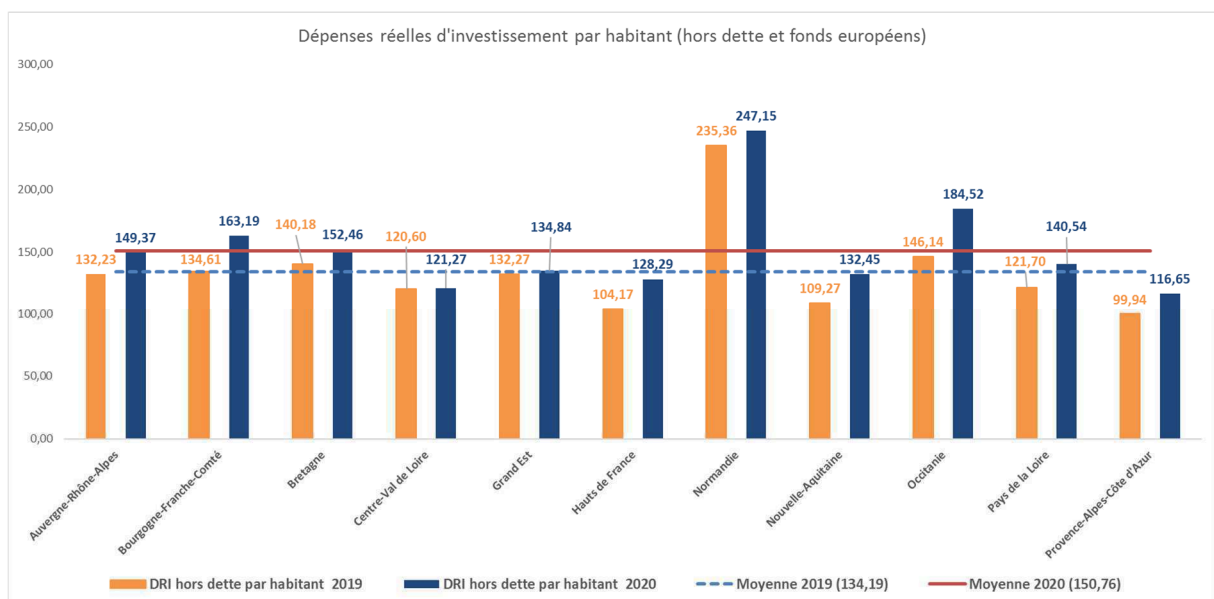
## 2. Des indicateurs financiers qui restent solides

### Taux d'épargne brute

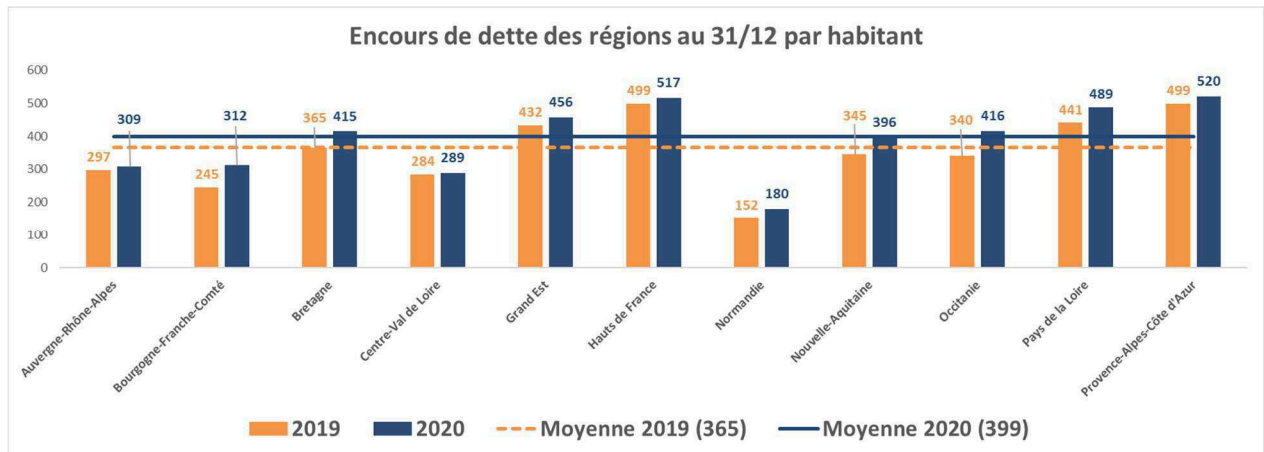


Le taux d'épargne brute est le rapport exprimé entre l'épargne brute d'une collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser le capital de la dette.

### Dépenses réelles d'investissement



## Encours de dette par habitant

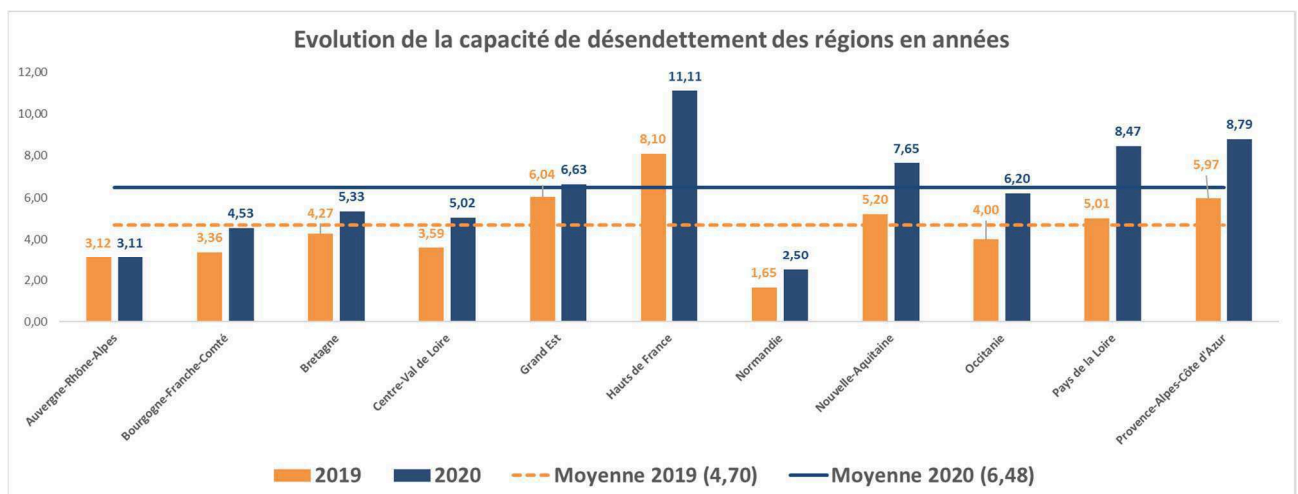


L'encours de dette par habitant de la totalité des régions augmente sur la période 2019-2020, en lien avec les conséquences financières de la crise sanitaire et de l'effet de ciseau qu'ont connu les budgets des Régions.

L'encours de dette est en hausse pour la Région Bourgogne Franche-Comté, qui reste toutefois inférieur à la moyenne des Régions.

## Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime le rapport entre l'épargne brute et la dette totale. C'est un indicateur qui montre le nombre d'années théoriques nécessaires pour qu'une collectivité puisse rembourser totalement sa dette.



La capacité de désendettement de la Région en 2021 est en légère hausse, à 4,3 années contre 3,4 en 2020, du fait de l'augmentation de l'encours de dette.



Le niveau reste néanmoins toujours relativement faible et en deçà de la moyenne des autres Régions.

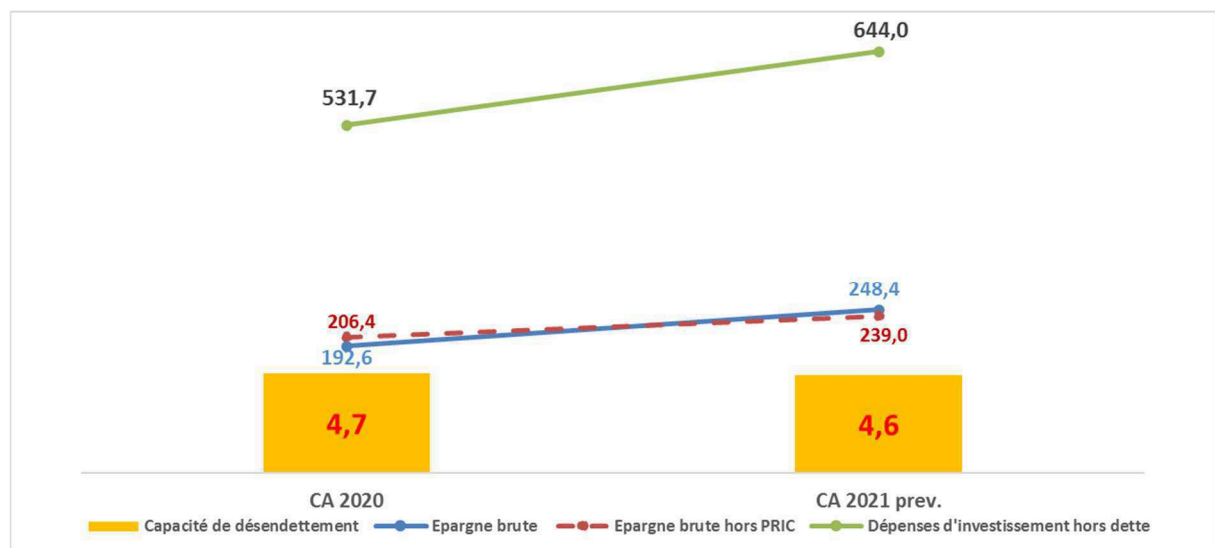
*Remarques méthodologiques et retraitements des indicateurs comparatifs. Il a été retiré la gestion des fonds européens en investissement et en fonctionnement (recettes et dépenses). Ne sont également pas prises en compte les dépenses et recettes exceptionnelles, les atténuations de produits/charges ainsi que les provisions et reprises de provisions. Enfin, les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) ont toutes été basculées en recettes réelles de fonctionnement (part « Grenelle »).*

### Atterrissage financier prévisionnel 2021

La Région reconstitue en 2021 son épargne brute, à la faveur de la progression des recettes et en fonction du nouveau périmètre des recettes de fonctionnement suite à la modification de l'imputation de la TICPE « Grenelle » décidée au budget 2021.

Les dépenses d'investissement connaissent une forte progression et seront supérieures à 600 M€, correspondant à un effort exceptionnel et à un montant jamais atteint.

Le ratio de désendettement, en progression, reste en dessous de 5 années.



#### IV. La trajectoire financière pluriannuelle : une stratégie financière responsable, déterminant les capacités d'action de la Région sur le mandat

**Au-delà des obligations strictement réglementaires, l'élaboration de la prospective financière sur la période 2022-2027 constitue un exercice fondateur, ayant vocation à éclairer l'assemblée sur la trajectoire financière de référence pour ce nouveau mandat.**

La stratégie financière régionale présentée dans ce rapport est effectuée dans un contexte économique encore incertain. Malgré une reprise économique rapide et vigoureuse, il serait prématuré d'affirmer que la crise est terminée et de nombreux aléas pèsent sur les perspectives et les prévisions budgétaires (incertitudes sanitaires et de la conjoncture, nouveau contrat de plan Etat-Régions, évolutions liées à la fin du PRIC, déclinaison de la nouvelle stratégie de mandat, ...).

**En ce début de mandat, il s'agit d'un exercice qui reste complexe et qui pourra être actualisé chaque année lors de la présentation des orientations budgétaires.**

##### 1. Les hypothèses d'évolution des recettes

Les projections de recettes sont établies en fonction du rythme de reprise de l'activité économique à la suite de la crise sanitaire, s'agissant notamment de l'évolution des principales ressources fiscales attribuées à la Région. Elles intègrent les dispositions votées dans les dernières lois de finances ainsi que les mesures du projet de loi de finances (PLF) pour 2022.

Les **recettes fiscales** représentent environ les trois quarts des recettes de fonctionnement de la Région. Au sein de celles-ci, le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est désormais prépondérant en lien avec les réformes de la fiscalité locale intervenues au cours des années récentes qui ont profondément remanié le panier des recettes régionales. Les autres ressources fiscales sont constituées principalement par les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises).

##### a. La recette de TVA

La Région bénéficie de deux fractions de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : une première attribuée depuis 2018 au titre de la suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF), et une seconde affectée à compter de 2021 en substitution de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée dans le cadre de la réforme des impôts de production.

Concernant la fraction de TVA remplaçant l'ex-DGF, la crise sanitaire et économique a conduit à une baisse de la recette versée à la Région en 2020 par rapport à 2019 (– 6,6 % avant application de la clause de garantie permettant aux Régions de percevoir leur montant de DGF 2017). Pour 2021, au vu de la tendance favorable observée sur les encaissements depuis le début de l'année, la prévision pour le produit de la fraction de TVA ex-DGF porte sur un montant de 246 millions d'euros, soit une évolution de + 10,8 % par rapport au produit 2020 versé avant garantie.

Concernant la fraction de TVA versée en compensation de l'ex-CVAE, la recette attribuée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 329,1 millions d'euros, correspondant au produit de CVAE (majoré du fonds de péréquation) notifié au titre de 2020. Celle-ci est indexée sur le rythme d'évolution nationale de cette taxe à compter de 2022.

Dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2022, une disposition importante concerne par ailleurs la réforme de la péréquation régionale, laquelle s'inscrit dans le cadre de l'accord de partenariat conclu entre l'Etat et les Régions en septembre 2020. Dans l'attente de l'adoption définitive du texte d'ici fin décembre, un amendement présenté par le Gouvernement a été adopté par l'assemblée ; celui-ci propose de modifier le calcul de la fraction de TVA affectée à chaque Région : le produit perçu par chaque collectivité serait ainsi majoré ou minoré du fonds de péréquation (référence 2021) mais également du fonds national de garantie individuelle des ressources régionales (FNGIR) notifié en 2021. En outre, un fonds de solidarité assis sur la dynamique de la fiscalité régionale, réparti sur des critères de ressources et de charges, serait également mis en place.

En retenant une hypothèse d'indexation de + 4,5 % appliquée à ce nouveau périmètre (TVA ex-DGF 2021 + TVA ex-CVAE 2021 + FNGIR 2021 + péréquation 2021), la Région Bourgogne-Franche-Comté devrait ainsi percevoir une recette de TVA de l'ordre de 640 millions d'euros en 2022.

Pour la période 2023-2027, la trajectoire financière retient à ce stade une hypothèse de croissance annuelle de + 2 %.

Il convient de rappeler les incertitudes liées à l'éventuelle mise en place d'un système d'encadrement des recettes de TVA par l'Etat, de type « serpent budgétaire » comme cela a été envisagé dans les propositions du rapport « Cazeneuve » élaboré en juillet 2020.

## **b. Les autres recettes fiscales**

### ➤ **La taxe sur les cartes grises**

Concernant les recettes de la taxe sur les cartes grises, après une évolution de – 9,8 % en 2020 par rapport à 2019, la tendance plus favorable observée sur le début de l'année 2021 est de nouveau orientée à la baisse depuis juin à période comparable d'avant crise, en lien avec l'évolution du marché automobile français (baisse de 30 % pour les véhicules particuliers neufs sur un an en octobre). Le produit prévisionnel ajusté pour l'exercice 2021

serait de l'ordre de 108 millions d'euros, en progression par rapport à 2020 mais nettement inférieur au niveau de recettes d'avant la crise (pour rappel : 115 millions d'euros en 2019).

Pour 2022, une hypothèse de + 2,5 % est appliquée, soit un produit prévisionnel de 110,7 millions d'euros, puis la trajectoire financière retient une évolution de + 1 % par an sur le reste de la période.

Il est rappelé que le tarif est fixé à 51 euros par cheval-vapeur depuis le 1er janvier 2017 et que la Région reconduit chaque année l'exonération en totalité applicable aux véhicules « dits propres », étant précisé que les véhicules fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène sont exonérés par la loi de la taxe régionale depuis le 1er janvier 2021.

Au vu du renforcement des incitations à l'achat de véhicules utilisant des sources d'énergie alternatives et de l'accroissement prévisible du parc de véhicules concernés au cours des prochaines années, une étude est envisagée au sein de Régions de France afin de mesurer l'impact sur les recettes de cartes grises.

#### ➤ **La TICPE régionale et Grenelle**

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est une ressource transférée de l'Etat à la Région qui est constituée de plusieurs parts.

La principale composante est la TICPE « forfaitaire » qui a pour objet la compensation de transferts de compétences au profit des Régions. Les montants des compensations financières sont actualisés chaque année en lois de finances afin que le produit corresponde au montant de la compensation due par l'Etat : le « droit à compensation » est fixé à 160 millions d'euros pour la Région Bourgogne-Franche-Comté et devrait rester stable sur la période hors modification de périmètre lié aux transferts de compétences.

En second lieu, l'ancienne part modulable de TICPE a été remplacée depuis 2017 par le transfert d'une fraction de TICPE, sans pouvoir de taux.

Enfin, la loi de finances initiale pour 2010 a attribué aux Régions une nouvelle fraction de TICPE au titre du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'environnement : il s'agit de la part dite « TICPE Grenelle », avec une faculté de majoration des tarifs encadrée par la loi. Par délibération du 22 octobre 2021, la Région a décidé de reconduire pour 2022 les tarifs de la part Grenelle à hauteur de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et 1,35 € par hectolitre pour le gazole.

Pour les deux parts de TICPE (« modulation » et « Grenelle »), le montant des recettes est fonction des consommations de carburant ; celui-ci est attendu en hausse pour 2021 par rapport aux encaissements de l'année civile 2020. La prévision budgétaire 2022 prend en compte une évolution de + 4 %, soit un produit estimé à 65,6 millions d'euros, puis la trajectoire financière retient une évolution de + 2 % en 2023 et de + 1,5 % par an à compter de 2024.

➤ **L'IFER**

Le produit définitif de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) au titre de l'exercice 2021 serait de 41,6 millions d'euros, pour les deux composantes (IFER relative au matériel ferroviaire roulant, IFER relative aux répartiteurs principaux), en diminution par rapport à 2020. Au vu de l'évolution erratique constatée sur les trois derniers exercices, il est proposé de retenir un montant de 43,5 millions d'euros pour 2022, reconduit chaque année.

**c. Les dotations et concours financiers de l'Etat (y compris financement de la formation et apprentissage)**

➤ **Les dotations relatives à la fiscalité locale (DCRTP / DTCE)**

Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une nouvelle minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRTP) et de la dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE) pour les Régions, à hauteur de 50 millions d'euros, lesquelles sont les seules collectivités à être mises à contribution dans le cadre de la baisse des « variables d'ajustement ». Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, ces deux dotations devraient ainsi être ramenées à 25 millions d'euros en 2022 (soit – 3 millions d'euros par rapport aux montants notifiés en 2021).

➤ **Le financement de la formation professionnelle (hors PRIC)**

Le financement de la formation professionnelle est assuré par le transfert d'une fraction de TICPE, de frais de gestion (CVAE et CFE) et par une dotation destinée à compenser la perte des frais de gestion liés à la suppression de la taxe d'habitation.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 prévoit que la suppression de la part régionale de la CVAE a pour conséquence de diminuer de 127 millions d'euros les frais de gestion de CVAE et de CFE alloués aux Régions (soit une baisse de – 31 %). Sur proposition de Régions de France, un amendement présenté par le Gouvernement prévoit une dotation budgétaire de 107 millions d'euros destinée à assurer la neutralité budgétaire de cette mesure pour la seule année 2022 (le complément étant assuré par une fraction supplémentaire de TICPE). Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, la recette prévisionnelle 2022 (frais de gestion + TICPE + dotation) devrait ainsi s'élever globalement à 42,9 millions d'euros.

➤ **Le financement de l'apprentissage**

Concernant le financement de l'apprentissage, les recettes attribuées depuis 2020 suite à la mise en œuvre de la réforme liée à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (LCAP) sont reconduites à l'identique par rapport aux montants notifiés en 2021, soit globalement à hauteur de 20,7 millions d'euros en fonctionnement et 10,4 millions d'euros en investissement.

Ces montants intègrent les dotations de soutien à l'apprentissage et d'investissement attribuées par France Compétences. A noter que la ministre du Travail a informé, dans un courrier en date du 29 septembre 2021, de sa décision d'autoriser la mise en place d'une fongibilité des enveloppes octroyées par France Compétences (fonctionnement vers investissement) afin de permettre aux Régions de répondre aux besoins des centres de formation d'apprentis.

➤ **Les autres dotations et transferts financiers de l'Etat**

La dotation générale de décentralisation (DGD) en fonctionnement pour 38,1 millions d'euros ainsi que la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) en investissement pour 31,4 millions d'euros, qui n'ont pas été indexées depuis plusieurs années, sont reconduites aux montants notifiés en 2021 sur l'ensemble de la période. Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), dont le montant notifié pour 2021 s'établit à 20,1 millions d'euros, devrait être en progression en lien avec l'évolution de la trajectoire des dépenses d'investissement éligibles. La Région bénéficie en outre de la dotation régionale d'investissement (DRI) pour le financement d'opérations ciblées dans le cadre du plan de relance de l'Etat : la subvention allouée concerne les travaux de rénovation et modernisation d'une quinzaine de lycées et du CREPS à Dijon, à hauteur de 15 millions d'euros, pour un versement d'ici à début 2025.

**d. Les autres recettes**

➤ **Les recettes liées au PRIC**

Au titre du pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), l'échéancier prévisionnel de versement de la contribution financière de l'Etat, actualisé dans le cadre des conventions financières annuelles en cours, s'établirait comme suit : 77 millions d'euros en 2022, 57,3 millions d'euros en 2023, 35,2 millions d'euros en 2024 et 12,5 millions d'euros en 2025. A noter que la prospective pluriannuelle en recettes intègre la prolongation du PRIC sur l'année 2023.

➤ **Les participations et recettes spécifiques**

La trajectoire financière pluriannuelle intègre également des participations et recettes spécifiques en lien avec les politiques menées par la collectivité régionale. Il s'agit notamment des recettes liées au transfert de la compétence des transports scolaires et interurbains, de recettes dans le domaine de l'enseignement au titre du FARPI, dans le secteur des formations sanitaires et sociales dans le cadre du Ségur de la santé pour l'année 2022 (avec des incertitudes au-delà de 2022), ou encore dans le domaine de l'action économique et le secteur des transports.

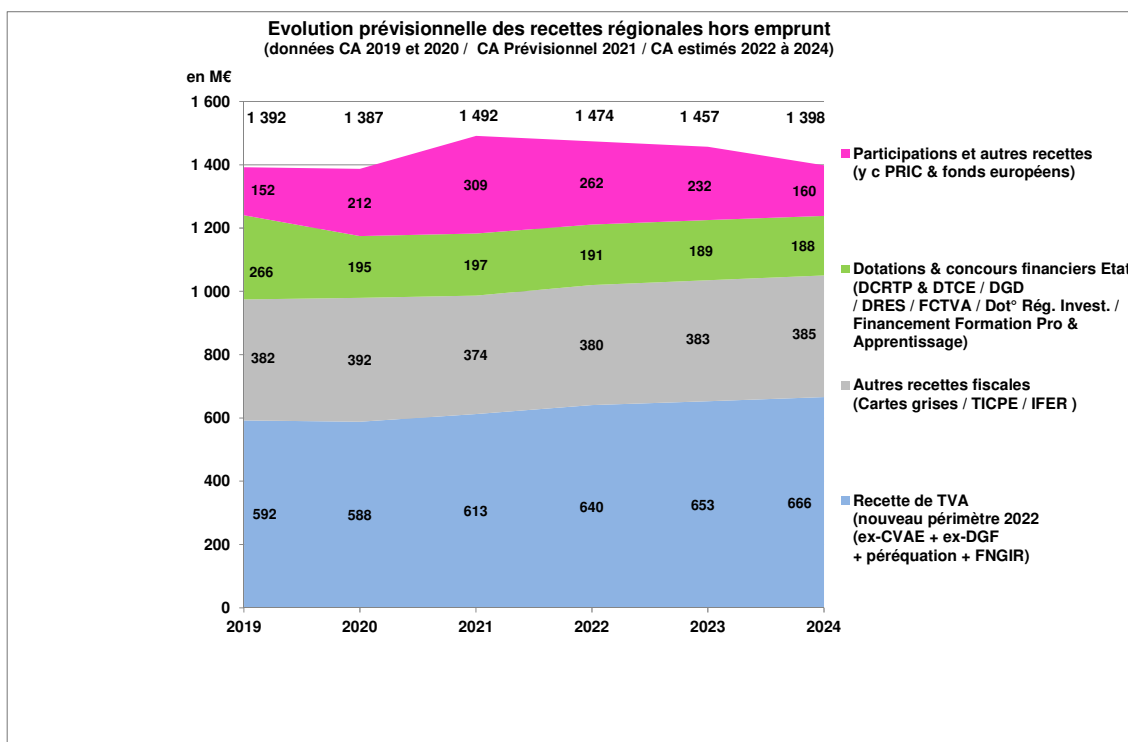
➤ **Les recettes liées aux fonds européens**

Les participations relatives aux fonds européens sont par ailleurs prises en compte dans la prospective pluriannuelle en investissement et fonctionnement :

- d'une part au titre de l'autorité de gestion pour la programmation 2014-2020, mais également pour la nouvelle programmation 2021-2027, avec des prévisions en recettes d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits proposées en dépenses ;
- d'autre part au titre des recettes relevant de l'assistance technique, attendues en progression sur la période 2021-2023 (au titre de la clôture de la programmation 2014-2020), et des marchés relatifs à la formation professionnelle (FSE).

L'évolution prévisionnelle des principales ressources régionales hors emprunt est présentée ci-après.

A périmètre constant (hors fonds européens, hors PRIC et hors reprises sur provisions), les recettes de fonctionnement progresseraient de l'ordre de 1 % par an sur la période 2022-2024.



## **2. Le stock d'engagements pluriannuels en AP/ AE**

### **Description du stock d'engagements au 22 octobre 2021**

Le stock d'autorisations d'engagements (AE) correspond aux AE affectées en cours et non encore mandatées. Ce stock est une partie intégrante de la prospective.

Il s'établit à 542,9 millions d'euros au 22 octobre 2021. L'essentiel du stock d'AE concerne le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi que les dépenses liées aux transports.

Le ratio de couverture au 31 décembre 2020 est égal à 0,54 ; ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent à celui de 2020, la Région pourrait résorber son stock d'AE en 6 mois.

CHAPITRES ET SOUS-FONCTIONS	STOCK AE AU 22/10/2021	En %
<b>FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>241 314 556,90 €</b>	<b>44,45%</b>
Sous-fonctions 10 et 11 - Formation professionnelle	223 077 958,76 €	41,09%
Sous-fonction 12 - Apprentissage	5 950 564,24 €	1,10%
Sous-fonction 13 - Formation sanitaire et sociale	12 286 033,90 €	2,26%
<b>FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT</b>	<b>11 513 350,39 €</b>	<b>2,12%</b>
Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées	8 686 931,34 €	1,60%
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	2 826 419,05 €	0,52%
<b>FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>10 204 399,00 €</b>	<b>1,88%</b>
Sous-fonction 31 - Culture	7 077 676,41 €	1,30%
Sous-fonction 32 - Sports	3 126 722,59 €	0,58%
<b>FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>528 885,39 €</b>	<b>0,10%</b>
<b>FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES</b>	<b>6 623 668,04 €</b>	<b>1,22%</b>
Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires hors numérique	5 105 384,10 €	0,94%
Sous-fonction 56 - Technologies de l'information et de la communication	1 518 283,94 €	0,28%
<b>FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>36 139 907,86 €</b>	<b>6,66%</b>
Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE	2 575 673,71 €	0,47%
Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	33 564 234,15 €	6,18%
<b>FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT</b>	<b>10 079 038,28 €</b>	<b>1,86%</b>
Sous-fonction 75 - Politique de l'énergie	5 021 672,29 €	0,92%
Sous-fonctions 71-72-73-74-76-78 - Environnement	5 057 365,99 €	0,93%
<b>FONCTION 8 : TRANSPORTS</b>	<b>131 111 366,74 €</b>	<b>24,15%</b>
Sous-fonction 80 - Services communs	44 420,00 €	0,01%
Sous-fonction 81 - Transports en commun de voyageurs	130 610 835,92 €	24,06%
Sous-fonction 82 - Routes et voiries	0,00 €	0,00%
Sous-fonction 88 - Autres transports	456 110,82 €	0,08%
<b>FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>83 976 326,18 €</b>	<b>15,47%</b>
Sous-fonctions 90-91-94 - Développement économique	44 067 007,32 €	8,12%
Sous-fonction 92 - Recherche et innovation	26 640 052,17 €	4,91%
Sous-fonction 93 - Agriculture, pêche, agro-alimentaire	11 918 330,57 €	2,20%
Sous-fonction 95 - Tourisme et thermalisme	1 350 936,12 €	0,25%
<b>FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX</b>	<b>11 433 172,19 €</b>	<b>2,11%</b>
Sous-fonction 02 - Administration générale	9 421 145,84 €	1,74%
Sous-fonction 04 - Actions interrégionales, européennes et internationales	2 012 026,35 €	0,37%
<b>TOTAL STOCK AP AU 22/10/2021</b>	<b>542 924 670,97 €</b>	<b>100,00%</b>

Le stock d'autorisations de programme (AP) correspond aux AP affectées en cours et non encore mandatées. Ce stock est une partie intégrante de la prospective.

Il s'établit à 1 356,8 millions d'euros au 22 octobre 2021. Il est en hausse par rapport aux données figurant dans les orientations budgétaires pour 2021, du fait notamment du plan de relance voté fin 2020 et encore en cours de réalisation.



L'enseignement constitue le premier poste de ce stock d'AP avec le programme pluriannuel de travaux dans les lycées, les grosses réparations, les travaux d'accessibilité, de rénovation, d'économie d'énergie et de sécurisation.

Les transports représentent près d'un quart de ce stock, avec notamment les dépenses liées au renouvellement du matériel roulant et aux ateliers de maintenance, et les travaux d'infrastructures réalisés sur les voies ferrées, notamment sur l'accessibilité des gares, et routières, notamment sur la RCEA.

L'aménagement du territoire représente également une part importante du stock d'AP, sur le volet territorial et le volet « développement numérique des territoires » notamment. La fonction 6, et notamment le programme opérationnel FEDER, et la fonction 9 sur les volets développement économique, tourisme, recherche et agriculture, alimentent aussi fortement ce stock.

Le ratio de couverture au 31 décembre 2020 est de 2,39 ; ce qui signifie qu'à niveau de réalisation équivalent à celui de 2020, la Région pourrait résorber son stock d'AP en 2 ans et 5 mois.

CHAPITRES ET SOUS-FONCTIONS	STOCK AP AU 22/10/2021	En %
<b>FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>54 686 332,77 €</b>	<b>4,03%</b>
Sous-fonctions 10 et 11 - Formation professionnelle	0,00 €	0,00%
Sous-fonction 12 - Apprentissage	29 628 569,77 €	2,18%
Sous-fonction 13 - Formation sanitaire et sociale	25 057 763,00 €	1,85%
<b>FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT</b>	<b>423 268 987,60 €</b>	<b>31,20%</b>
Sous-fonctions 20-22-27-28 - Lycées	374 702 865,75 €	27,62%
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	48 566 121,85 €	3,58%
<b>FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>18 592 979,84 €</b>	<b>1,37%</b>
Sous-fonction 31 - Culture	12 747 938,96 €	0,94%
Sous-fonction 32 - Sports	5 845 040,88 €	0,43%
<b>FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>2 423 282,49 €</b>	<b>0,18%</b>
<b>FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES</b>	<b>163 701 466,38 €</b>	<b>12,07%</b>
Sous-fonctions 50-51-52-53-54 - Aménagement des territoires hors numérique	73 202 170,72 €	5,40%
Sous-fonction 56 - Technologies de l'information et de la communication	90 499 295,66 €	6,67%
<b>FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>147 587 015,34 €</b>	<b>10,88%</b>
Sous-fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	0,00%
Sous-fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	147 587 015,34 €	10,88%
<b>FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT</b>	<b>51 391 788,59 €</b>	<b>3,79%</b>
Sous-fonction 75 - Politique de l'énergie	41 821 943,71 €	3,08%
Sous-fonctions 71-72-73-74-76-78 - Environnement	9 569 844,88 €	0,71%
<b>FONCTION 8 : TRANSPORTS</b>	<b>325 246 258,64 €</b>	<b>23,97%</b>
Sous-fonction 80 - Services communs	175 000,00 €	0,01%
Sous-fonction 81 - Transports en commun de voyageurs	243 158 069,66 €	17,92%
Sous-fonction 82 - Routes et voiries	75 138 637,80 €	5,54%
Sous-fonction 88 - Autres transports	6 774 551,18 €	0,50%
<b>FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>148 033 292,04 €</b>	<b>10,91%</b>
Sous-fonctions 90-91-94 - Développement économique	77 690 718,39 €	5,73%
Sous-fonction 92 - Recherche et innovation	18 399 766,59 €	1,36%
Sous-fonction 93 - Agriculture, pêche, agro-alimentaire	16 045 408,21 €	1,18%
Sous-fonction 95 - Tourisme et thermalisme	35 897 398,85 €	2,65%
<b>FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX</b>	<b>21 844 116,59 €</b>	<b>1,61%</b>
Sous-fonction 02 - Administration générale	21 462 689,68 €	1,58%
Sous-fonction 04 - Actions interrégionales, européennes et internationales	381 426,91 €	0,03%
<b>TOTAL STOCK AP AU 22/10/2021</b>	<b>1 356 775 520,28 €</b>	<b>100,00%</b>

Afin de piloter le stock des engagements réels pris par la collectivité et d'avoir une vision régulièrement actualisée des crédits restants à mandater par exercice, le règlement budgétaire et financier de la Région fixe les règles de gestion de la pluriannualité.

En application de ces règles, la Région procède au nettoyage régulier du stock d'engagements, lorsque les autorisations sont devenues caduques ou sans objet.

### 3. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour garantir le niveau d'épargne

**Le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse sur le nouveau mandat implique, dans un contexte économique incertain pouvant peser sur la dynamique des ressources, que la progression des dépenses de fonctionnement de la collectivité soit maîtrisée.**

Le montant des dépenses de fonctionnement est anticipé à la hausse en 2022 en raison de décalages d'actions suite à la crise sanitaire et du retour à un niveau d'intervention de la Région d'avant crise.

Une projection à ce stade aboutit à une hypothèse de l'ordre de + 2 à 2,5 % à périmètre constant (après retraitements des évolutions du PRIC, des fonds européens et des éléments exceptionnels).

En 2023, une hausse des dépenses de l'ordre de + 1,5 % est projetée pour tenir compte de certaines mesures nouvelles qui seraient mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de mandat.

L'évolution des dépenses de fonctionnement (hors dette) sur la période 2024-2027 est ensuite stabilisée à environ + 0,7 % / an à périmètre constant pour assurer les équilibres fondamentaux de la section de fonctionnement. Dans un contexte marqué par une reprise de l'inflation, cela se traduira par la poursuite du sérieux budgétaire et des efforts de maîtrise.

Le budget de fonctionnement est principalement constitué de dépenses d'intervention, au service des politiques publiques et des compétences de la Région : transports ferroviaires et routiers, développement des mobilités, fonctionnement des lycées, formation professionnelle, actions pour la culture, la vie associative et sportive, ainsi que par les secteurs de l'administration générale et des ressources humaines.

- **Le secteur des mobilités**, et notamment la convention TER, constitue un élément déterminant de la section de fonctionnement, après deux exercices marqués par les conséquences de la crise sanitaire sur les recettes d'exploitation des TER.

Pour mémoire, la contribution d'exploitation TER représente un montant de l'ordre de 240 à 250 millions d'euros annuels, selon les modalités de calcul prévues par la convention et en fonction des niveaux de recettes.

Par ailleurs, les dépenses du secteur des transports scolaires devront intégrer les conséquences de la hausse des coûts des carburants et des enjeux d'harmonisation des règlements issus des départements.

#### ▪ **Formation des demandeurs d'emploi**

Depuis 2019 et l'engagement de la Région sur ce dispositif, le plan régional d'investissement dans les compétences (« PRIC ») connaît une montée en puissance qui atteindra un pic en 2022 et en 2023, aux alentours de 75 millions d'euros, s'ajoutant aux efforts propres de la Région sur son budget socle de l'ordre de 83 millions d'euros.

La trajectoire financière intègre la prolongation probable par l'Etat du PRIC sur l'année 2023, à la même hauteur que le PRIC 2022, soit 66 millions d'euros pour la Région.

A partir de 2024, le PRIC entamera une phase de décélération. Il est à noter que le PRIC génère des recettes évoluant à un rythme similaire aux dépenses mais avec un décalage consécutif aux versements de l'Etat, exposant la Région à des fluctuations budgétaires et de trésorerie.

#### ▪ **Formations sanitaires et sociales**

Le budget des formations sanitaires et sociales connaîtra une augmentation en 2022 et en 2023, afin de prendre en compte les engagements de la Région dans le cadre du Ségur de la santé : financement des places supplémentaires d'infirmier.e.s, d'aides soignant.e.s et d'accompagnant.e.s éducatif et social notamment. L'Etat s'est engagé au financement de ces places par des recettes complémentaires pour 2022, mais des incertitudes existent à ce jour sur la pérennisation des compensations.

#### ▪ **Les fonds européens**

La montée en puissance des dépenses de fonctionnement dédiées aux fonds européens sera amplifiée en 2022 et en 2023, avec la fin de la programmation 2014-2020 et le lancement de la nouvelle programmation des fonds européens.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement dédiées aux fonds européens devraient atteindre entre 25 et 30 millions d'euros sur les exercices 2022 et 2023.

#### ▪ **Dépenses de personnel**

Avec un montant de l'ordre de 195 millions d'euros, le budget des ressources humaines représente un poste budgétaire important, de l'ordre de 18 % des dépenses de fonctionnement.

Son évolution dépend de plusieurs facteurs, avec l'effet « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) et l'impact des mesures salariales réglementaires qui s'imposent à la collectivité.

Le budget 2022 prendra également en compte les évolutions des effectifs permanents et non permanents, notamment pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de mandat et la montée en puissance des actions régionales.

*Une partie spécifique (partie 6) de ces orientations budgétaires est consacrée aux dépenses de personnel.*

▪ **Une augmentation des frais financiers en raison de la hausse du stock de dette**

Sur l'année 2021, le montant des frais financiers consécutifs au remboursement de la dette et aux outils de trésorerie représente environ 9 millions d'euros, soit un montant maîtrisé et inférieur à 1 % des dépenses de fonctionnement.

Malgré la hausse du stock de dette, la Région bénéficie du contexte des taux d'intérêt très bas et des actions de gestion active : négociation d'enveloppes bonifiées, diversification via le marché obligataire, structure équilibrée de taux, recours aux « NEU CP » pour la trésorerie.

Sur la période de la prospective 2022-2024, la hausse sensible des besoins de financement conduira à une augmentation des frais financiers dans le budget de fonctionnement ; les montants annuels sont anticipés entre 12 et 15 millions d'euros, soit une progression de l'ordre de 30 % par rapport au niveau actuel. La politique d'optimisation poursuivie par la Région et les objectifs d'épargne brute viseront à contenir le poids accru de ces charges supplémentaires.

**4. Soutenir un haut niveau d'investissements pour accompagner la sortie de crise et porter les investissements d'avenir**

**Une enveloppe conséquente hors dette pour 2022 et pour 2023 est estimée au vu du niveau exceptionnel des investissements portés par le « PAIR » et des opérations engagées. Des inscriptions de l'ordre de 650 millions d'euros à 700 millions d'euros hors dette sont projetées.**

**Sur la période 2024-2027, une prévision d'inscription entre 350 à 400 millions d'euros annuels est retenue pour soutenir le niveau d'investissements encore important à venir (secteurs des mobilités : opérations mi-vie des AGC, travaux dans les lycées, développement économique et territorial...). Sur le mandat précédent, la Région a investi en moyenne 360 millions d'euros (hors dette et hors fonds européens).**

Un travail de déclinaison du plan pluriannuel d'investissements (« PPI ») de la Région sera conduit sur le 1er semestre 2022, en lien avec le projet de mandature et conforme au cadrage financier du mandat. Le PPI permettra de décliner les volumes d'engagements financiers associés aux grandes politiques publiques et projets de la Région.

Le budget 2022 et la prospective assureront les engagements décidés au titre de la relance (« PAIR ») ainsi que la mise en œuvre des opérations d'investissements de droit commun.

Pour mémoire, le PPI est structuré autour des interventions prioritaires. Les opérations emblématiques de la stratégie d'investissements mobiliseront des inscriptions budgétaires significatives :

- les transports et mobilités : échéances de paiement relatives aux acquisitions de matériel ferroviaire roulant, actions de maintenance lourde du matériel, investissements routiers et travaux dans les gares ;
- le patrimoine immobilier dans les lycées : opérations de rénovation et en particulier travaux de mise en accessibilité ;
- le soutien aux investissements dans les territoires : dans le cadre des contrats métropolitains (investissements culturels par exemple) ;
- le soutien au développement économique, à la recherche et l'enseignement supérieur ;
- les investissements en faveur de la transition énergétique ;
- les aides aux départements pour le déploiement du très haut débit.

Ainsi, en 2022, dès le début du mandat, la Région maintiendra, hors « PAIR », un volume d'investissement conséquent avec l'ouverture de nouvelles autorisations de programmes, de l'ordre de 400 M€ à 500 M€ (hors fonds européens). Ces engagements porteront notamment sur les mobilités-transport, les lycées et le développement économique. Ces trois politiques devraient concentrer ainsi les deux tiers des nouveaux investissements engagés en 2022.

▪ **L'accélération des investissements dans le cadre du « PAIR »**

Pour accompagner la relance, la collectivité a adopté, le 9 octobre 2020, un plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) visant à conforter les mesures d'urgence en réponse à la crise liée à la Covid-19, à relancer durablement l'économie régionale et à accélérer la transition écologique et énergétique.

Le PAIR a été doté d'un montant de 435 millions d'euros de fonds régionaux. Ce plan est complété par les fonds européens dans le cadre du programme REACT EU, pour une enveloppe de 116 millions d'euros.

Le PAIR, qui a fait l'objet de deux avenants en juin et en octobre 2021, prévoit la mise en œuvre de 97 mesures, dont 91 sur financements régionaux. L'objectif est de réaliser ces mesures avant fin 2023. Au 23 novembre 2021, 86 mesures ont été lancées. Hors financements européens, 283,46 millions d'euros ont été affectés.

En 2020, plus de 18 millions d'euros ont été mandatés sur la fin de l'année et près de 115 millions d'euros sont inscrits en 2021. Les pics de réalisation auront lieu sur les exercices 2022 et surtout 2023, conformément à la projection ci-dessous.

Axe 1 : Accélérer la transition écologique et énergétique						
Thématiques	Enveloppe PAIR	CP 2020 (réalisé)	CP 2021 (voté)	Trajectoire prévisionnelle en CP		
				2022	2023	2024
Rénovation énergétique	75 293 112,00	0,00	21 128 739,49	20 389 227,22	33 775 145,29	0,00
Energies renouvelables	21 672 000,00	0,00	675 885,89	5 659 281,31	15 336 832,80	0,00
Transition énergétique dans les transports	76 448 000,00	9 409 033,04	29 552 550,00	11 877 916,96	6 692 300,00	18 916 200,00
Biodiversité	5 900 000,00	0,00	1 800 000,00	1 400 000,00	2 700 000,00	0,00
Tourisme durable	15 400 000,00	0,00	1 037 231,80	3 000 000,00	11 362 768,20	0,00
Economie circulaire et déchets	14 200 000,00	0,00	2 855 000,00	5 330 000,00	6 015 000,00	0,00
Education à l'environnement et au développement	500 000,00	0,00	166 666,67	166 666,66	0,00	0,00
Agriculture durable	4 300 000,00	0,00	1 050 000,00	1 950 000,00	1 300 000,00	0,00
Forêt - bois	5 200 000,00	0,00	300 000,00	1 500 000,00	3 400 000,00	0,00
<b>Sous-total "Accélérer la transition écologique et énergétique"</b>	<b>218 913 112,00</b>	<b>9 409 033,04</b>	<b>58 566 073,85</b>	<b>51 273 092,15</b>	<b>80 582 046,29</b>	<b>18 916 200,00</b>
Axe 2 : Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi						
Thématiques	Enveloppe PAIR	CP 2020 (réalisé)	CP 2021 (voté)	Trajectoire prévisionnelle en CP		
				2022	2023	2024
Soutenir les acteurs et la transition économique	47 547 050,00	6 000 000,00	14 000 000,00	13 000 000,00	14 547 050,00	0,00
Economie de proximité et économie sociale et solidaire	30 272 950,00	0,00	12 550 000,00	9 357 060,00	8 365 890,00	0,00
Développer le tourisme social et accompagner les	19 900 000,00	0,00	9 062 768,20	3 000 000,00	7 837 231,80	0,00
Moderniser l'appareil de formation	21 450 000,00	1 200 000,00	2 487 415,60	7 705 662,40	10 050 000,00	0,00
<b>Sous-total "Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi"</b>	<b>119 170 000,00</b>	<b>7 200 000,00</b>	<b>38 100 183,80</b>	<b>33 062 722,40</b>	<b>40 800 171,80</b>	<b>0,00</b>
Axe 3 : Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale						
Thématiques	Enveloppe PAIR	CP 2020 (réalisé)	CP 2021 (voté)	Trajectoire prévisionnelle en CP		
				2022	2023	2024
Transition numérique	37 000 000,00	1 556 160,00	6 943 840,00	7 000 000,00	21 500 000,00	0,00
Numérique éducatif	5 100 000,00	0,00	4 181 496,40	437 300,00	478 194,60	0,00
Aménagement du territoire et mobilités durables	34 160 000,00	0,00	3 331 000,00	10 638 447,60	20 190 552,40	0,00
Santé de proximité	8 500 000,00	0,00	1 880 000,00	2 970 000,00	3 650 000,00	0,00
Rénovation du patrimoine	8 759 187,00	0,00	1 183 026,60	4 132 172,40	3 443 988,00	0,00
Culture et sport	3 400 000,00	0,00	575 000,00	1 425 000,00	1 400 000,00	0,00
<b>Sous-total "Investir massivement dans la transition numérique et la</b>	<b>96 919 187,00</b>	<b>1 556 160,00</b>	<b>18 094 363,00</b>	<b>26 602 920,00</b>	<b>50 662 735,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>435 002 299,00</b>	<b>18 165 193,04</b>	<b>114 760 620,65</b>	<b>110 938 734,55</b>	<b>172 044 953,09</b>	<b>18 916 200,00</b>

Un pilotage fin et régulier du PAIR permet d'ajuster les échéanciers de paiement à chaque étape budgétaire, conformément aux prévisions de réalisation.

Ce pilotage permet aussi de redéployer des crédits dans le cas d'une moindre réalisation de certaines mesures, en faveur d'autres mesures qui méritent d'être abondées. Ces mouvements sont effectués à l'occasion des décisions modificatives, sans modifier l'enveloppe globale de 435 millions d'euros.

Pour l'ensemble des mesures du PAIR, les dossiers devront être déposés au 31 décembre 2021 au plus tard, puis affectés avant le 30 juin 2022. Quelques dérogations sont prévues pour certaines mesures dans le cadre de l'avenant 2 voté le 22 octobre 2021. Elles concernent la rénovation énergétique du pôle Nord-Franche-Comté, le déploiement de l'énergie solaire, les contrats de stations durables (tourisme), l'accélérateur à projet économie circulaire / déchets, et l'accompagnement de l'hébergement et des structures touristiques.

#### **5. Synthèse de la trajectoire pluriannuelle : assurer la résilience des finances régionales par un cadrage de référence**

**Afin de garantir une solidité financière suffisante dans un contexte de probable resserrement des finances locales par l'Etat une fois le plan de relance révolu (2023), il est indispensable de piloter la solvabilité régionale en fixant des indicateurs de référence en matière d'épargne et de niveau d'endettement.**

#### **➤ Respecter un taux d'épargne brute plancher supérieur à 17 % sur tous les exercices**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur permet d'apprécier la santé financière de la collectivité. Elle constitue la ressource interne dont la Région dispose pour financer ses investissements et rembourser la dette existante.

#### **➤ Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 7,5 ans à l'issue du mandat**

Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

La loi plafonne à 9 ans le ratio autorisé aux Régions (article 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques).

Au regard des risques qui entourent les recettes de fonctionnement, notamment celles issues de l'Etat après 2023, et afin de faire face aux aléas, la Région fixe à 7,5 ans le plafond à ne pas dépasser en trajectoire de référence.



➤ **Maintenir un montant d'épargne nette plancher de 100 M€**

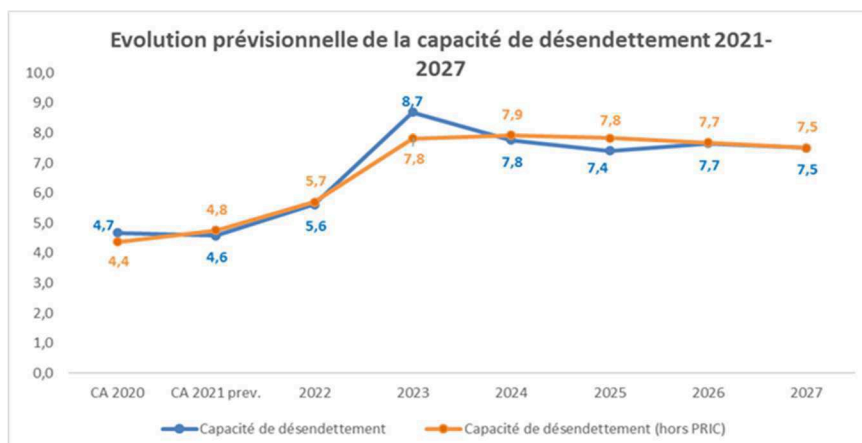
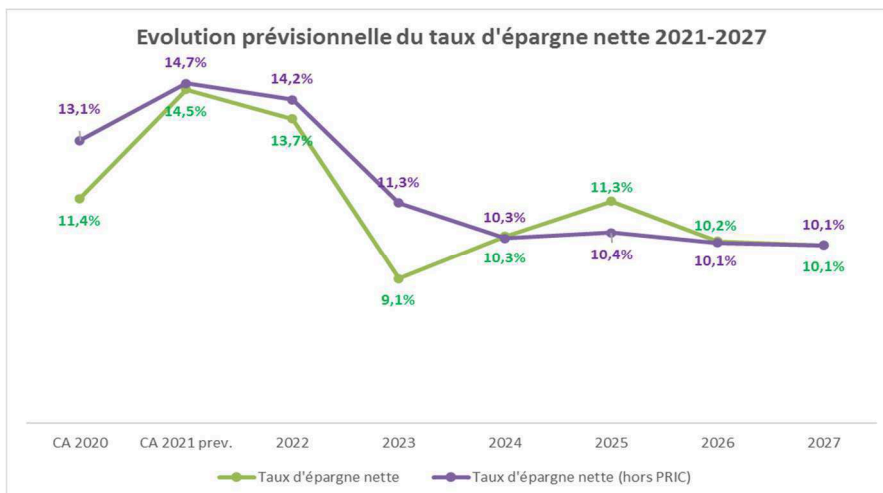
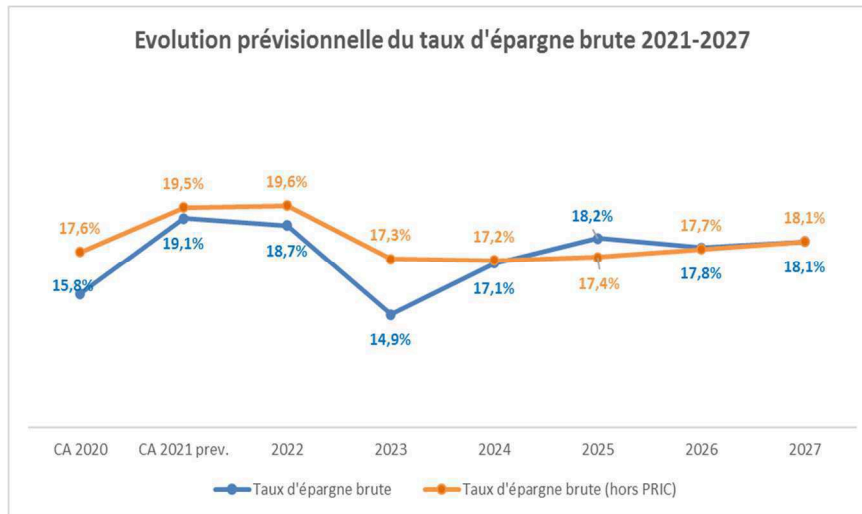
L'épargne nette correspond à l'excédent de la section de fonctionnement minoré du remboursement du capital de la dette. Compte tenu de l'augmentation significative de la dette, l'épargne nette doit faire l'objet d'une vigilance particulière.

Le mode d'amortissement « in fine » des emprunts obligataires doit s'accompagner d'un pilotage de l'évolution du ratio d'épargne nette à moyen et long terme. 100 millions d'euros est le seuil cohérent avec un taux d'épargne brute plancher de 17 % et une capacité de désendettement de 7,5 ans.

**Trajectoire financière pluriannuelle de référence**

En M€	CA 2021 prev.	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	1 303,0	1 313,2	1 299,3	1 277,5	1 272,8	1 277,0	1 292,6
Recettes de fonctionnement à périmètre constant*	1 177,6	1 198,5	1 210,2	1 222,0	1 237,9	1 254,0	1 270,3
<i>Evolution annuelle</i>	2,3%	1,8%	1,0%	1,0%	1,3%	1,3%	1,3%
Recettes d'investissement	159,3	152,6	159,2	123,9	110,6	110,6	110,6
Dépenses de fonctionnement	1 045,8	1 056,0	1 092,7	1 043,4	1 024,3	1 031,4	1 038,7
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant*	956,5	980,9	995,6	1 002,5	1 009,6	1 016,6	1 023,7
<i>Evolution annuelle</i>		2,5%	1,5%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%
Dépenses d'investissement	644,0	643,6	648,5	360,0	360,0	360,0	360,0
Frais financiers	8,8	11,0	13,4	15,6	17,0	18,6	20,5
Amortissement	59,4	66,7	74,8	86,5	87,4	96,7	103,2
Emprunts nouveaux	295,7	311,5	370,9	104,1	105,3	119,2	119,2
Endettement au 31/12	1 137,3	1 382,1	1 678,2	1 695,9	1 713,8	1 736,2	1 752,2
Besoin de financement	236,3	244,8	296,1	17,7	17,9	22,5	16,0
<b>Epargne brute</b>	<b>248,4</b>	<b>246,2</b>	<b>193,3</b>	<b>218,5</b>	<b>231,5</b>	<b>226,9</b>	<b>233,4</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>189,0</b>	<b>179,5</b>	<b>118,5</b>	<b>132,0</b>	<b>144,1</b>	<b>130,2</b>	<b>130,2</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,6</b>	<b>5,6</b>	<b>8,7</b>	<b>7,8</b>	<b>7,4</b>	<b>7,7</b>	<b>7,5</b>

Les prévisions pour les exercices 2022 et 2023 reprennent les tendances anticipées de l'évolution du budget, en fonction des éléments déjà connus en recettes et dépenses, et des opérations engagées. Les exercices suivants (2024-2027) sont établis à partir d'hypothèses « macro ». Les travaux sont réalisés en prévision de comptes administratifs (taux de réalisation prévisionnel de 97% en fonctionnement et 93% en investissement). Un montant équivalent de recettes et de dépenses sur les fonds européens (fonction 6) est pris en compte afin d'assurer la neutralité sur la prospective.



La projection de ce scénario central permet de fixer le niveau d'épargne en tenant compte de l'évolution des recettes et d'un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant.

Cette épargne, de l'ordre de 230 millions d'euros en tendance, est rendue nécessaire avec la croissance de l'annuité de dette inhérente au programme d'investissements.

L'encours de dette et la capacité de désendettement progressent de manière constante mais les ratios restent toutefois maîtrisés, en deçà des seuils d'alerte, pour préserver la résistance des finances régionales aux aléas.

**Il conviendra de mettre à jour cette prospective régulièrement afin de vérifier que les grands équilibres sont respectés. Les leviers seront activés dans le processus budgétaire annuel pour garantir les conditions de respect de ce cadre de référence, en analysant les évolutions budgétaires de façon structurelle (hors impacts conjoncturels liés au PRIC et aux fonds européens notamment).**

## **V. Une stratégie de dette orientée vers la sécurisation et la diversification**

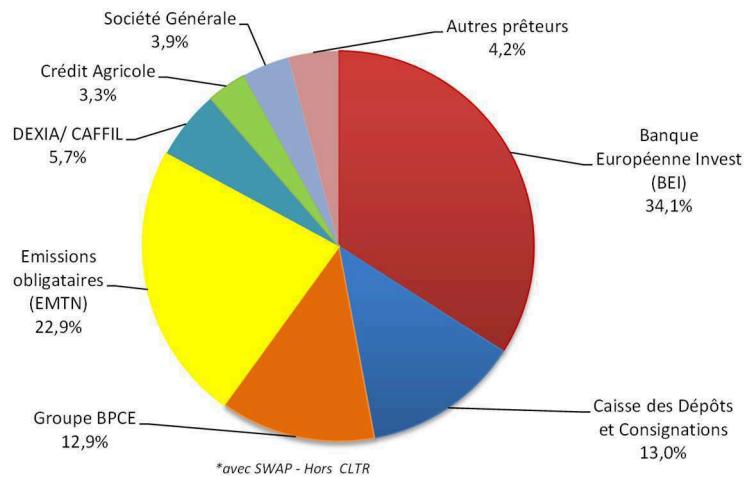
### **1. La situation de la gestion de la dette au 31 octobre 2021**

La Région Bourgogne-Franche-Comté dispose, au 31 octobre 2021, d'un encours de dette de 1,008 milliard d'euros. Il s'agit d'une dette sécurisée ; cet encours ne comporte aucun produit structuré. L'intégralité de la dette régionale relève de la catégorie la moins risquée de la charte de bonne conduite (1A).

Cet encours est composé de 94 contrats de prêts (y compris financement obligataire).

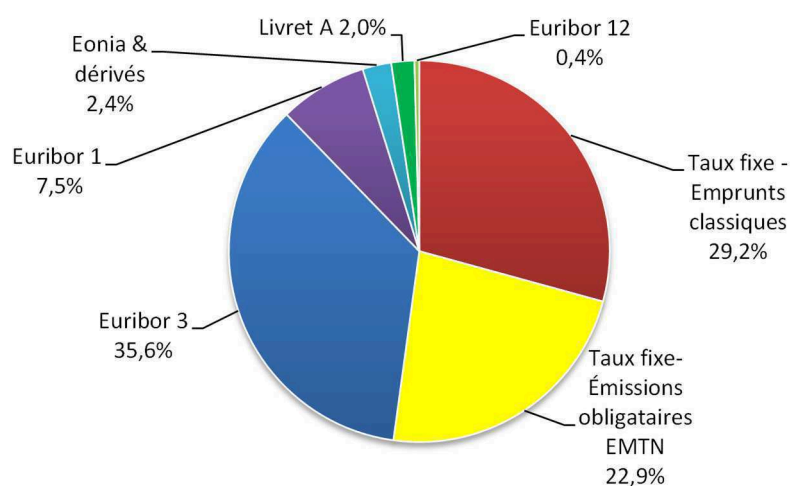
La Banque européenne d'investissement (BEI) détient désormais environ le tiers de l'encours de la dette régionale, en progression significative sur la période récente du fait de la mobilisation de plusieurs enveloppes auprès de cet établissement au cours des derniers exercices, suivi par le groupe Caisse des Dépôts et le groupe BPCE (environ 13 % chacun). Le financement obligataire représente 23 % de l'encours en lien avec les émissions réalisées depuis décembre 2020 dans le cadre de la stratégie de diversification des financements long terme opérée par la collectivité.

**REPARTITION PAR PRETEUR\***

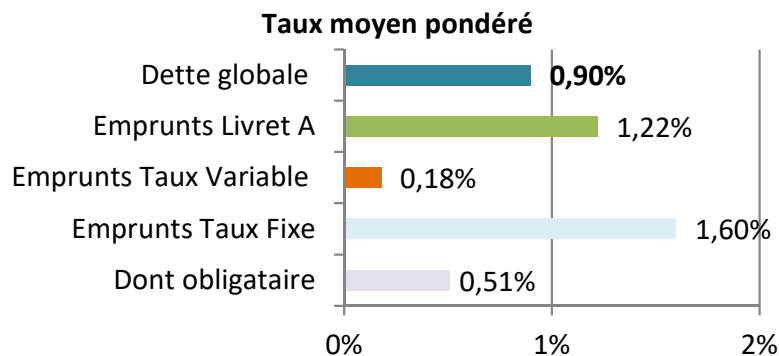


Concernant la structure de la dette par type de taux, l'encours de la dette régionale au 31 octobre 2021 est constitué à 52 % de taux fixe (y compris émissions obligataires), à 46 % d'index variable (Euribor 3 mois, Euribor 1 mois, EONIA et dérivés), à 2 % d'index Livret A.

**STRUCTURE DE LA DETTE**



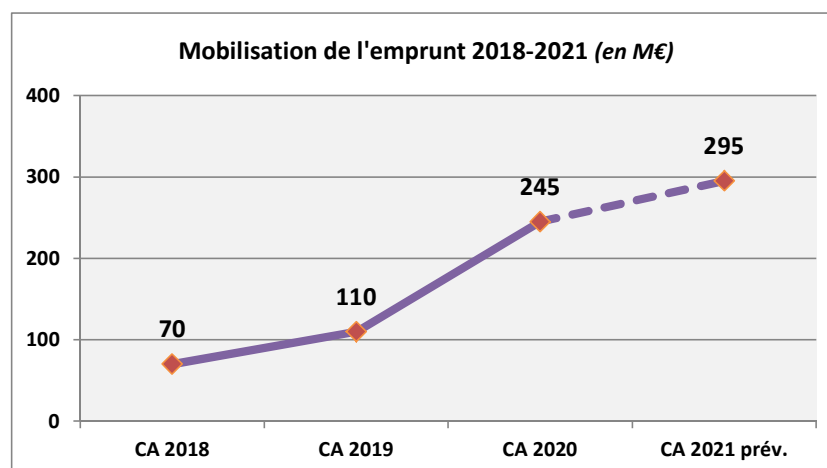
La durée de vie résiduelle moyenne de la dette régionale s'élève à 16 années et 6 mois au 31 octobre 2021. Le taux moyen pondéré de la dette est de **0,90 %** en baisse constante et régulière depuis cinq ans (il est de 1,60 % pour les seuls emprunts à taux fixe).



## **2. Les axes stratégiques pour le financement long terme**

La montée en charge du plan d'investissements de la Région et la mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR), qui représente une enveloppe globale de 435 millions d'euros sur la période 2020-2023, nécessitent un recours accru à l'emprunt.

La trajectoire de mobilisation de l'emprunt en progression au cours des derniers exercices devrait poursuivre sa croissance sur 2021 et les années suivantes.



Au regard de l'augmentation des besoins de financement liés à l'évolution de la trajectoire budgétaire, il est nécessaire de poursuivre la démarche de sécurisation et diversification des sources de financements long terme.

➤ **Le recours aux emprunts obligataires**

A ce titre, la Région Bourgogne-Franche-Comté a adopté en avril 2020 le principe du recours au marché obligataire comme outil de financement moyen / long terme via la mise en place d'un programme « EMTN » (Euro Medium Term Notes), dont le montant a été fixé à 350 millions d'euros.

Plusieurs émissions obligataires ont ainsi été réalisées à hauteur de 245 millions d'euros, dont 95 millions d'euros en décembre 2020 et 150 millions d'euros au titre de l'exercice 2021, à des conditions financières très compétitives. Compte tenu du mode d'amortissement « in fine » (remboursement du capital en une seule fois au terme de l'émission), le besoin d'emprunt est mobilisé par tranches annuelles comprenant des durées et des montants différents, assorties de maturités panachées (entre 4-5 ans et 20-25 ans), l'objectif étant de reconstituer un profil d'amortissement de la dette comparable à un emprunt classique.

**Synthèse des émissions obligataires réalisées en 2020 et 2021**

<b>Financement Obligatoire / Programme EMTN</b>					
03/12/2020	HSBC	TF 0,300 %	25 M€	20 ans	
03/12/2020	HSBC	TF 0,397 %	25 M€	25 ans	
07/12/2020	CACIB	TF 0,270 %	15 M€	15 ans	
08/12/2020	BRED	TF 0,000 %	10 M€	5 ans	
08/12/2020	BRED	TF 0,000 %	10 M€	7 ans	
09/12/2020	NATIXIS	TF 0,000 %	10 M€	4 ans	
<b>Total Emissions obligataires 2020</b>			<b>95 M€</b>		
06/05/2021	CACIB	TF 0,799 %	30 M€	20 ans	
07/05/2021	BANQUE POSTALE	TF 0,000 %	15 M€	5 ans	
12/05/2021	AUREL BGC-GFI	TF 0,841 %	25 M€	16 ans	
20/05/2021	HSBC	TF 0,895 %	25 M€	17 ans	
20/05/2021	HSBC	TF 0,945 %	25 M€	18 ans	
21/05/2021	HSBC	TF 0,160 %	10 M€	6 ans	
02/11/2021	AUREL BGC-GFI	TF 0,290%	20 M€	8 ans	
<b>Total Emissions obligataires 2021</b>			<b>150 M€</b>		

➤ **Les enveloppes pluriannuelles BEI et les contrats de prêts bancaires classiques**

Pour couvrir ses besoins d'emprunt, outre la diversification récente vers le financement de type obligataire, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'appuie également sur la souscription d'enveloppes pluriannuelles auprès de prêteurs institutionnels (principalement la BEI) et a recours au financement bancaire classique.

**Synthèse des emprunts bancaires mobilisés en 2019 / 2020 / 2021 (\*)**

Emprunts BEI / Emprunts bancaires classiques				
19&25/11/2019	BEI lycées (solde)	EUR.3 + 0,28 %	38,000 M€	20 ans
23/12/2019	BEI ferroviaire	EUR.3 + 0,29 %	52,000 M€	25 ans
23/11/2020	BEI ferroviaire	EUR.3 + 0,368%	40,000 M€	25 ans
22/12/2020	BEI ferroviaire	EUR.3 + 0,327%	31,045 M€	25 ans
22/12/2020	BEI ferrov.Top Up	EUR.3 + 0,327%	23,955 M€	25 ans
22/12/2020	BEI ferrov.Top Up	TF 0,244 %	20,000 M€	25 ans
<b>Total Emprunts BEI</b>			<b>205 M€</b>	
<b>dont Emprunts BEI ferroviaire</b>			<b>167 M€</b>	
30/12/2019	LBP => CAFFIL	TF 0,56 %	20,000 M€	15 ans
29/12/2020	CEBFC/Crédit Foncier	EUR.3 + 0,20 %	20,000 M€	15 ans
29/12/2020	Société Générale	EUR.3 + 0,29 %	15,000 M€	15 ans
15/11/2021	Société Générale	EUR.3 + 0,29 %	25,000 M€	15 ans
<b>Total Emprunts bancaires classiques</b>			<b>80 M€</b>	

(\*) Exercice 2021 : situation arrêtée à la date du 15/11/2021

- Un partenariat de long terme avec la BEI qui se poursuit

La Région a engagé un partenariat financier de long terme avec la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le financement d'investissements ciblés.

Préalablement à la fusion des deux collectivités, une enveloppe pluriannuelle de 200 millions d'euros destinés au financement des lycées a été décidée.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a souscrit fin 2019 une enveloppe pluriannuelle de financement au titre du renouvellement du matériel ferroviaire roulant, laquelle a été complétée par un avenant en 2020 permettant de majorer le taux de financement jusqu'à 90 % du coût d'investissement du projet. L'enveloppe ainsi attribuée représente un montant d'emprunt cumulé de 221 millions d'euros, dont 167 millions d'euros ont été mobilisés à ce jour en cinq tranches ; le solde disponible de 54 millions d'euros est mobilisable sur la période 2021-2023.

Le partenariat financier avec la BEI se poursuit en 2021 avec l'instruction d'une nouvelle enveloppe en lien avec l'adoption par la collectivité du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). La phase d'instruction, engagée avec l'établissement dès le mois de mars 2021, s'est concrétisée par l'attribution, en date du 10 novembre 2021, d'une enveloppe pluriannuelle sous la forme d'un prêt-cadre de 150 millions d'euros destiné à financer principalement les investissements du PAIR, et en particulier ceux contribuant au défi climatique. Cette nouvelle enveloppe sécurise les besoins de financement de la Région à des conditions financières très intéressantes, en lien avec le calendrier de réalisation des opérations fixé principalement sur les exercices 2021-2023. Une première tranche pourrait être mobilisée d'ici la fin d'exercice 2021 après la signature du contrat.

- L'adhésion à l'AFL et le recours aux prêts bancaires

La Région Bourgogne-Franche-Comté maintient un lien actif avec les principaux établissements prêteurs (Caisse des Dépôts, La Banque Postale, Société Générale...).

Malgré le choix de diversification vers le financement obligataire et la montée en puissance de la BEI au cours des derniers exercices, les enveloppes bancaires classiques ne sont cependant pas à écarter notamment eu égard à leur souplesse d'utilisation et la gestion des clôtures d'exercices.

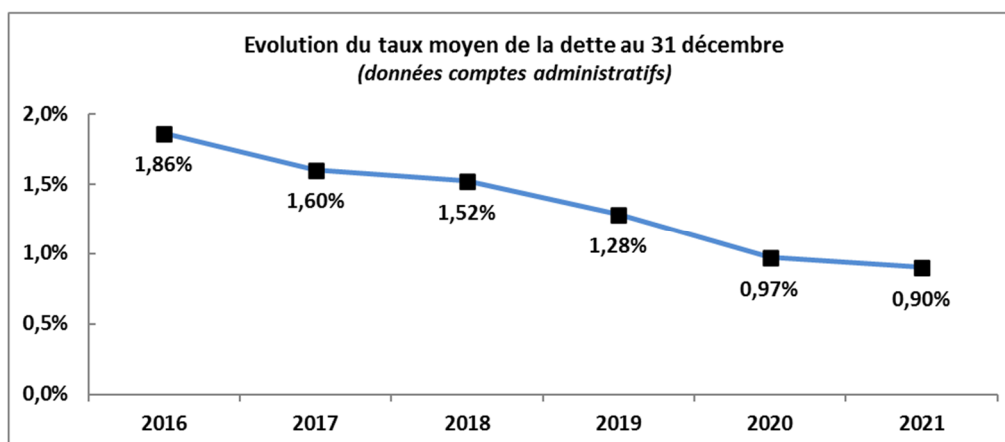
Par ailleurs, le conseil régional a adopté, en date du 9 avril 2021, l'adhésion de la Région Bourgogne-Franche-Comté à l'Agence France Locale (AFL). L'enveloppe pluriannuelle maximale susceptible d'être accordée par cet établissement serait de l'ordre de 200 millions d'euros à des conditions de financement comparables au marché bancaire actuel.

La Région a souscrit deux contrats de prêt en décembre 2020 auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne-Franche-Comté et de la Société Générale pour un montant total de 60 millions d'euros intégralement mobilisés au 15 novembre 2021. La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) a proposé début novembre un financement à hauteur de 12 millions d'euros pour accompagner la Région dans le financement d'une rame TER hydrogène.

Plus récemment, la Région a lancé courant novembre une consultation auprès d'une dizaine d'établissements prêteurs (y compris l'AFL), portant sur un montant de 80 millions d'euros à mobiliser sur les exercices budgétaires 2021 et 2022, en fonction des besoins de la collectivité, en vue d'une signature du ou des contrat(s) avec le(s) établissement(s) sélectionné(s) dans la première quinzaine de décembre 2021. Cette consultation est en cours d'analyse au moment du bouclage du présent rapport.

- Une gestion prudente et optimisée du risque de taux

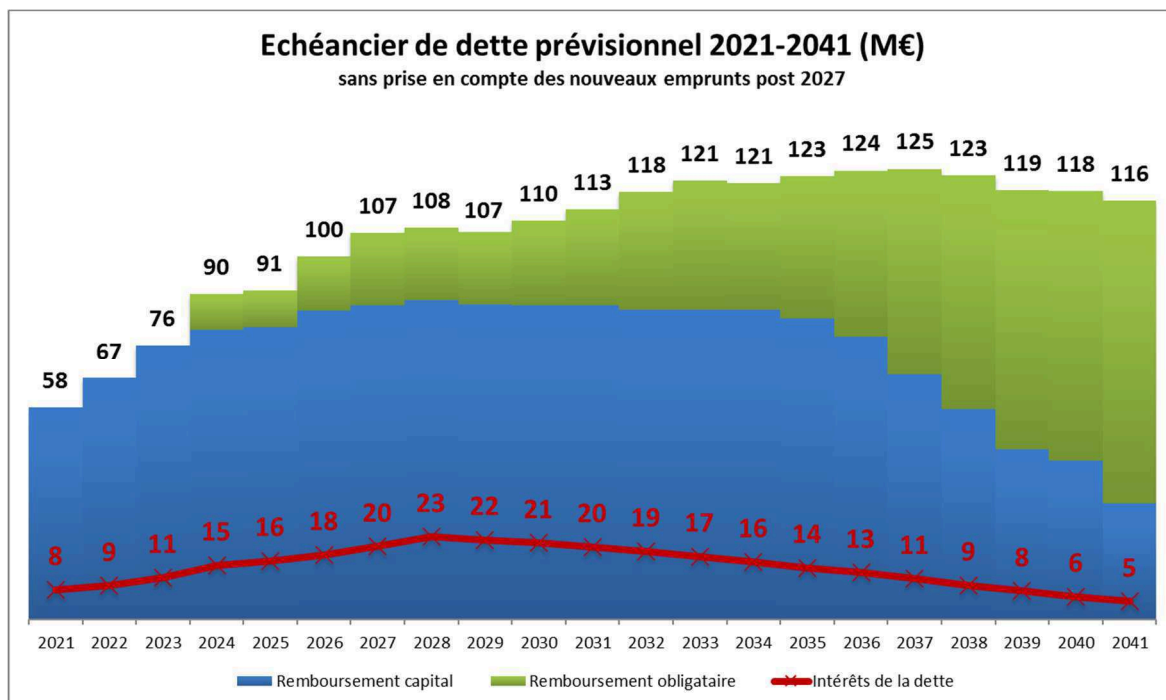
La situation actuelle en matière de financements pour la Région offre donc un panel diversifié et il convient de souligner que la Région bénéficie aujourd'hui de taux historiquement bas. Les choix d'indexation opérés depuis plusieurs années et le recours quasi exclusif à la ressource la moins onéreuse du marché (recours au financement de type obligataire, mobilisation des emprunts BEI...) se sont traduits par une diminution régulière du taux moyen de la dette.





Concernant les perspectives de mobilisation pour la fin d'exercice 2021 et les exercices suivants, en fonction de la stratégie de diversification de financement présentée ci-dessus et des opportunités de marchés, les besoins de financement seraient couverts pour environ moitié par des emprunts classiques (y compris enveloppes BEI) et pour l'autre moitié par des émissions obligataires. La Région privilégiera en outre une structure équilibrée de la dette (taux fixe / variable) afin de sécuriser l'encours.

- Projection du profil d'annuité de la dette à long terme



La mise en place de l'emprunt obligataire amène un effet favorable sur le remboursement du capital sur les premiers exercices, qui viendra ensuite impacter les exercices ultérieurs. Le remboursement du capital de la dette resterait ainsi supérieur à 115 millions d'euros /an en moyenne jusqu'en 2040 sans compter les emprunts potentiels qui seraient souscrits après le mandat.

**La stratégie régionale s'attache, sur le long terme, à construire un profil d'extinction de dette de manière à éviter au maximum des « à-coups » sur l'annuité en capital, en retenant dans son programme de financement « EMTN » des maturités assurant le lissage du capital à rembourser par exercice.**

**Au vu de cette projection, la Région poursuivra un objectif de consolidation de son épargne nette afin d'être en capacité de maintenir sa capacité future d'investissement, après remboursement de la dette.**

### **3. La politique de gestion de la trésorerie**

Le programme de titres négociables à court terme (« NEU CP »), mis en place en 2018 dans une stratégie de diversification des sources de liquidité et d'optimisation des coûts liés à la gestion quotidienne de trésorerie, a été ajusté de 100 à 150 millions d'euros par décision de l'assemblée plénière du 24 avril 2020, en lien avec l'évolution de la trajectoire budgétaire et l'intensification des investissements qui induisent mécaniquement une augmentation des besoins de trésorerie.

Après une forte mobilisation des outils de trésorerie au cours de l'année 2020 du fait de l'impact financier de la crise, la gestion de trésorerie a retrouvé un profil plus habituel en 2021 : le programme de NEU CP devrait faire l'objet de huit émissions sur l'exercice 2021 (contre douze en 2020) à des conditions financières demeurant particulièrement avantageuses, soit à des taux négatifs qui devraient générer plus de 400 000 euros de produits financiers. Il est à noter par ailleurs que, dans le contexte d'accroissement des besoins de financement, la Région a anticipé dès le 1<sup>er</sup> semestre 2021 le recours à l'emprunt avec notamment six émissions obligataires réalisées en mai à hauteur de 130 millions d'euros, ce qui a contribué à réduire les besoins de mobilisation du programme de NEU CP et d'utilisation des lignes de trésorerie.

**La Région poursuivra en 2022 l'objectif de sécurisation et optimisation de la gestion quotidienne en privilégiant les émissions de titres négociables à court terme (NEU CP) au vu des conditions financières particulièrement avantageuses.**

Le programme de NEU CP sera mobilisé en fonction des besoins, avec des émissions régulières tout au long de l'année pour des montants compris entre 20 et 80 millions d'euros et selon des maturités variant de 2 à 4 mois. Les lignes de trésorerie pouvant être par ailleurs utilisées en complément si nécessaire avec une vigilance pour contenir les frais financiers de la collectivité.

### **4. La notation financière**

**La notation financière est un outil qui permet à la Région Bourgogne-Franche-Comté de diversifier et d'optimiser ses financements afin d'accéder directement aux marchés financiers pour ses besoins de trésorerie ou de financement à long terme.**

Une nouvelle démarche de notation avait été engagée en 2019 auprès de l'agence Moody's portant sur la notation financière de la collectivité et de son programme de « NEU CP ».

Pour rappel, Moody's avait publié, en date du 18 décembre 2019, la note Aa3 en tant qu'émetteur à long terme avec une perspective positive et la note Prime-1 au programme de « NEU CP ». Suite au changement de perspective de la note souveraine de l'Etat français,

Moody's a abaissé, le 25 février 2020, de positive à stable la perspective de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le 12 novembre 2020, l'agence Moody's a attribué la notation (P) Aa3 au programme d'émission d'EMTN de la Région en s'appuyant sur la notation d'émetteur Aa3/P-1 perspective stable de la collectivité.

Cette dernière a été confirmée lors de la revue périodique du 14 décembre 2020 de l'agence qui souligne une bonne performance opérationnelle malgré la crise sanitaire impactant les recettes fiscales régionales ainsi qu'une épargne brute solide. Moody's met notamment en avant un « *bon cadre de gouvernance et de gestion, avec des pratiques budgétaires prudentes, une stratégie financière bien établie et un profil faiblement risqué d'une dette modérée mais appelée toutefois à augmenter en raison de l'accroissement des investissements* ».

A contrario, l'agence relève une latitude réduite – à l'instar des autres régions françaises – pour accroître les recettes ainsi qu'une économie à faible potentiel de croissance.

L'agence intègre également dans son analyse les critères environnementaux qui n'ont pas d'incidence significative sur le profil de crédit de la Région, ainsi que les aspects sociaux et démographiques.

La revue annuelle de la notation de la Région Bourgogne-Franche-Comté est fixée à la date du 10 décembre 2021 et l'attribution de la notation d'émetteur par l'agence Moody's fera ensuite l'objet d'un communiqué.

## **VI. Orientations en matière de ressources humaines et de dépenses de personnel**

### **1. La situation de la collectivité**

#### **a. La structure des effectifs**

Les données sont extraites du dernier bilan social arrêté à la date du 31 décembre 2020. A cette date, 3 942 agents permanents travaillent au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La notion d'agent permanent comprend les fonctionnaires stagiaires et titulaires, les contractuels recrutés au titre de l'article 3-3-2 et 3-3-4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans sur un poste permanent et contrat à durée indéterminée) et de l'article 38 de la même loi (contrat d'un an avant titularisation pour les personnes reconnues travailleurs handicapés) ainsi que les agents recrutés sur des emplois fonctionnels de direction.

Ces agents sont répartis comme suit :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
A+	11	26	37
A	295	185	480
B	200	116	316
C	1 875	1 234	3 109
<b>Total</b>	<b>2 381</b>	<b>1 561</b>	<b>3 942</b>

Filière	Femmes	Hommes	Total
Administrative	628	176	804
Technique	1 746	1 377	3 123
Culturelle	7	8	15
<b>Total</b>	<b>2 381</b>	<b>1 561</b>	<b>3 942</b>

Statut	Femmes	Hommes	total
Fonctionnaires	2 307	1 493	3 800
Contractuels	74	68	142
<b>Total</b>	<b>2 381</b>	<b>1 561</b>	<b>3 942</b>

Agents d'encadrement	Femmes	Hommes	total
Siège	72	64	136
Lycées	38	213	251
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>277</b>	<b>387</b>

Moyenne d'âge	Femmes	Hommes	total
Siège	45 ans et 8 mois	45 ans et 5 mois	45 ans et 7 mois
Lycées	51 ans et 4 mois	50 ans et 3 mois	50 ans et 9 mois
<b>Ensemble de la collectivité</b>	49 ans et 1 mois	49 ans et 7 mois	49 ans et 4 mois

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	Femmes	Hommes	total
Siège	27	14	41
Lycées	210	121	331
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>135</b>	<b>372</b>

## b. Perspective des effectifs

### ▪ Liée à la démographie

La moyenne d'âge des agents de la Région Bourgogne-Franche-Comté est relativement élevée (49 ans et 4 mois), notamment dans les lycées : 38 % des agents ont plus de 55 ans dans les lycées, alors qu'ils ne sont que 20 % au siège. En 2020, dans la collectivité, plus de 370 agents ont plus de 60 ans et seulement 95 agents ont moins de 30 ans (48 dans les lycées).

La moyenne d'âge des arrivées étant située à 38 ans pour le siège et 45 ans pour les lycées, où les recrutements de contractuels non permanents déjà présents dans la collectivité représentent 72 % des arrivées, conforte l'augmentation constante de la moyenne d'âge.

Le nombre de demandes de départ en retraite en 2021 est à ce jour de 15 au siège et 110 dans les lycées, confirmant la tendance déjà haute depuis 2018 (respectivement 16 et 92 retraites en 2018, 16 et 76 en 2019 et 23 et 89 en 2020 - chiffres hors retraite pour invalidité).

Si nous nous projetons la moyenne d'âge des départs en retraite de 62 ans pour le siège et de 61 ans pour les lycées/CREPS à partir des données du bilan social 2020 et la moyenne du nombre des autres départs entre 2016 et 2020, le volume des départs d'ici 2024 au sein de la collectivité pourrait être le suivant :

Départs	2022	2023	2024
Départ en retraite lycées	205	128	156
Départ retraite siège	10	23	20
Autres départs siège moyenne	46	46	46
Autres départs lycées moyenne	40	40	40
<b>Total</b>	<b>301</b>	<b>237</b>	<b>262</b>

Ces chiffres sont une projection.

- **Liée aux compétences régionales**

Depuis la fusion en 2016, les effectifs de la Région ont été impactés par différents transferts de personnels ou modifications des compétences issues de la loi NOTRe (transfert du Centre de Ressources et d'Expertise Physique et Sportive, transfert des compétences transports interurbains et scolaires, transfert dans le domaine de la planification des déchets et de l'économie), de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 (avec la perte de la compétence historique du financement de l'apprentissage et le transfert de la compétence d'information sur l'orientation) et de la loi d'orientations des mobilités du 26 décembre 2019.

Un nouveau transfert de personnels concernant les fonds européens est prévu en 2023. Ainsi, le changement d'organisation pour l'autorité de gestion et pour l'instruction des aides FEADER entrainera un transfert de compétences équivalent à 30 ETP (en transfert physique ou équivalent financier). L'Etat reprendra l'autorité de gestion sur les mesures dites surfaciques tandis que du personnel dépendant actuellement des DRAAF et des directions départementales des territoires (DDT) sera transféré à la Région. Il y a un enjeu majeur pour notre collectivité à assurer au maximum le transfert physique de ces agents situés aujourd'hui dans les différents départements de la région afin de bénéficier des compétences développées par ces personnels expérimentés. Ce transfert sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le programme opérationnel 2014-2020 ayant été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 suite au contexte épidémique.

Un autre transfert de compétences aux Régions est aussi en discussion dans la loi dite « 3DS » pour différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale. C'est celui concernant la compétence de la gestion des sites Natura 2000 dans la logique des actions régionales en faveur de la préservation de la biodiversité. Le

projet de loi adopté par le Sénat en juillet devrait être examiné par les députés en décembre 2021 et apporter ainsi des précisions quant à ce transfert.

Les effectifs régionaux seront sensibles aussi à la mise en œuvre du plan de mandat qui nécessitera des adaptations de l'organisation régionale et des moyens humains des services administratifs. Le travail sur l'adéquation entre les missions et les moyens sera mené fin 2021 par les services avant d'être présenté en janvier aux représentants du personnel et délibéré par l'assemblée plénière.

L'année 2023 verra également la reprise des discussions relatives à la grille de dotation des lycées avec les représentants du personnel, discussions interrompues au printemps 2020 avec la crise sanitaire. L'objectif de cette grille est de définir un cadre commun de référence à tous les EPLE afin que la collectivité assure les moyens humains nécessaires à la restauration, à l'entretien, à la maintenance des lycées et que ces moyens humains soient répartis de manière équitable entre tous les établissements.

Concernant les effectifs des établissements d'enseignement, il faut aussi relever une hausse significative des contractuels. En 2019, la collectivité a recruté 311 contractuels en équivalent temps plein (ETP) sur l'année. En 2020, ce chiffre est monté à 359 ETP, la période impactée étant à partir de septembre. Enfin, on constate une moyenne de 423 ETP entre janvier et octobre 2021. En effet, les lycées ont dû à la fois assurer le strict respect du protocole sanitaire en matière d'entretien des locaux et faire face à un absentéisme du personnel plus élevé. Depuis la rentrée de septembre 2021 et la restriction de la notion d'agent vulnérable, le nombre d'agents contractuels a commencé à diminuer. Il reste encore à un niveau plus élevé qu'avant la crise du coronavirus, le protocole sanitaire étant notamment toujours en application. L'enjeu pour ces prochains mois est la stabilisation de la gestion de ces agents avec notamment la remise en place d'enveloppes de remplacement. La Région a su donner les moyens aux EPLE pour faire face à une situation inédite, il s'agira aussi de retrouver la maîtrise de la masse salariale dès que la situation sanitaire le permettra.

## **2. Les dépenses de personnel**

### **a. Éléments actuels**

Les dépenses de personnel sont actuellement inscrites aux chapitres 930 (dépenses du personnel du siège et du personnel du cabinet), 932 (des lycées) et 944 (des assistants de groupe).

Ces dépenses couvrent non seulement la rémunération (traitement indiciaire, supplément familial de traitement, nouvelle bonification indiciaire, régime indemnitaire, cotisations sociales) versée aux personnels de la Région quel que soit leur statut (fonctionnaire stagiaire, fonctionnaire titulaire, contractuel, personnels de groupes d'élus, de cabinet, stagiaire formation et apprentis) mais aussi les frais liés au personnel : remboursement de

frais de déplacement, formations, dépenses de médecine de prévention et de santé en général, action sociale, cotisations d'assurance statutaire, etc.

Le budget RH au dernier CA voté (2020) représente, en fonctionnement et investissement, 187 213 312,96 € dont 8 millions d'euros d'achat de masques imputés sur ce budget en 2020.

Le budget voté sur les mêmes chapitres (BP + BS + DM) en 2021 représente 193 378 300,37 €. Sa consommation est prévue à hauteur de 98 %.

#### **b. Point sur la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire et les avantages en nature**

Au sein de la Région, 855 agents perçoivent une nouvelle bonification indiciaire en octobre 2021 au titre des décrets 2006-779 et 2006-780 du 3 juillet 2006, 223 agents dans les services administratifs et 632 agents des lycées.

Le montant brut (hors charges patronales), versé entre janvier et octobre 2021, représente 571 906 €.

Le montant brut (hors charges patronales) du régime indemnitaire et de diverses indemnités (astreintes, indemnités horaires pour travaux supplémentaires, etc.), versés de janvier à octobre 2021, représente 20 305 199 € pour les agents permanents et 2 219 383 € pour les agents non permanents.

Par ailleurs, certains personnels de la Région bénéficient des avantages en nature. Voici la liste des agents concernés au mois d'octobre 2021 :

- logements de fonction attribués pour nécessité absolue de service (NAS) à 3 agents du siège. Un logement pour NAS est également attribué à 206 agents des lycées au titre de fonctions d'accueil ou de participation à des astreintes ;
- repas pour les agents des lycées travaillant en cuisine. 55 agents sont concernés ;
- véhicules de fonction attribués aux agents affectés à un emploi fonctionnel, soit 5 agents, un poste de directeur général adjoint étant vacant au 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;
- dotations vestimentaires allouées en 2021 à 25 agents exerçant des fonctions d'accueil, techniques ou de représentation.

#### **c. Perspectives budgétaires**

##### **▪ Un budget particulièrement contraint par la mise en œuvre des mesures incompressibles et réglementaires**

Ainsi, au-delà du Glissement vieillesse technicité (GVT) qui représente 2,1 millions d'euros, l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021 revalorisant les indices des grilles de catégorie C inférieurs à 340 impacte le budget 2022 à hauteur de 280 000 €.



Il faut noter que cette mesure ajoutée à la mise en place de l'indemnité de précarité pour les agents contractuels engagés sur des durées de contrat inférieures à un an élèvent fortement le coût des agents contractuels.

Des projets de décret prévoient des mesures salariales fortes pour les agents de catégorie C avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : reclassement indiciaire et bonification d'une année d'ancienneté. Cette mesure pourra être chiffrée précisément dès connaissance des modalités de reclassement.

Le nouveau mécanisme de financement de l'apprentissage, prévu par le projet de loi de finances 2022, crée une nouvelle contribution pour les collectivités locales (0,1 % de leur masse salariale). Le coût est estimé à 115 000 € pour la collectivité. En contrepartie, à partir de 2022, le CNFPT devra financer l'intégralité des dépenses de formation des jeunes embauchés par une collectivité dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

L'élaboration des fiches de poste des agents des lycées permettra la mise en conformité réglementaire concernant l'attribution de la NBI « quartiers prioritaires de la ville ». L'hypothèse budgétaire, à ce jour, s'élève à un coût annuel de 475 000 €.

Enfin, l'indemnité inflation d'un montant de 100 euros pour les agents ayant perçu, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2021, une rémunération nette moyenne inférieure à 2 000 euros par mois, annoncée par le premier ministre, sera neutre pour la collectivité car compensée par une diminution des charges.

#### ▪ **Des moyens humains adaptés pour mettre en œuvre le plan de mandat**

Evoqué dans les perspectives des effectifs, le nouveau plan de mandat nécessitera des ajustements organisationnels, des redéploiements de poste et des moyens supplémentaires afin qu'il soit mis en œuvre dans des conditions optimales.

Le surcoût sera précisément chiffré après analyse des propositions des services et dialogue social.

#### ▪ **La formation, une priorité pour la Région**

Inscrite dans ses compétences, la formation est aussi une priorité pour la Région en tant qu'employeur.

Ainsi, il sera proposé d'augmenter le budget pour les dépenses formations des agents, hors cotisation CNFPT, à hauteur de 32 000 € pour les agents du siège et 50 000 € pour les agents des lycées.

La création d'un contrat de projet « Chargé de recrutement des apprentis » fin 2020 a permis d'enclencher une dynamique dans les effectifs des apprentis dès la rentrée de septembre 2021. La Région souhaite aller beaucoup plus loin. En 2022, l'objectif est

d'accueillir 26 apprentis au siège en septembre 2022 (soit + 212 000 €) et 30 apprentis dans les lycées, soit + 151 000 €). Cet objectif sera augmenté d'année en année.

Pour attirer des candidatures, faire connaître nos métiers et ainsi faire face aux freins qui actuellement empêchent la Région de développer le nombre d'apprentis, des moyens seront prévus au budget 2022 afin de participer à des salons, de faire des campagnes de communication ciblées, etc.

#### ▪ **La garantie de bonnes conditions d'emploi pour les agents**

Le télétravail s'est développé massivement suite aux confinements. Des adaptations du règlement mis en place début 2021 sont en discussion avec les représentants du personnel. Dans ce cadre il est prévu d'appliquer l'indemnité instaurée par l'arrêté du 26 août 2021 (2,50 euros par jour de télétravail dans la limite d'un montant de 220 euros annuels) au lieu de l'indemnité forfaitaire de 10 € mensuelle délibérée jusqu'ici par la collectivité. Le coût de cette mesure représente 92 000 € pour la collectivité.

Au-delà de cet aspect réglementaire, la collectivité envisage le déploiement d'un « pack télétravail » pour rembourser aux agents, dans la limite de 200€, l'achat d'un fauteuil ergonomique et / ou d'un double écran afin de prévenir des risques de mauvaise posture qui pourraient générer à terme de l'absentéisme. Cette mesure est estimée à 220 000 €.

Soucieuse des conditions d'emplois, la Région maintiendra en 2022 aussi une politique forte d'intégration en faveur des agents reconnus travailleurs handicapés en renouvelant pour trois ans la convention avec le FIPHFP. Cette convention devrait valoriser un peu plus de 1 million d'euros d'actions sur la période 2022-2024, dont environ 313 000 € en 2022 avec 70 000 € d'apports du FIPHFP.

#### ▪ **Une vigilance liée à la résurgence de la crise sanitaire**

La nouvelle recrudescence de l'épidémie pourra engendrer une poursuite de mobilisation de personnels contractuels pour faire face à la mise en œuvre du protocole sanitaire et à un absentéisme accru.

### **3. Le temps de travail**

#### **a. La durée légale**

La Région dispose de quatre règlements de temps de travail :

- pour les agents des services administratifs,
- pour les agents des établissements d'enseignement,
- pour les agents du CREPS,
- pour les agents du site de Châteauneuf.

Chacun d'entre eux respecte la durée légale du travail à savoir 1 607 heures.

### **b. Le temps partiel**

Si les agents permanents sont tous recrutés sur des postes à temps complet, certains ont sollicité l'exercice de leurs fonctions à temps partiel. Voici les données au 31 décembre 2020 :

<b>Temps de travail</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>total</b>
100%	2 017	1 504	3 521
Temps partiel (de droit, sur autorisation, thérapeutique)	364	57	421
<b>Total</b>	<b>2 381</b>	<b>1 561</b>	<b>3 942</b>

### **c. Le télétravail**

La Région Franche-Comté, puis Bourgogne-Franche-Comté, avait mis en place le télétravail avant le confinement en mai 2020, ce qui a permis une meilleure organisation de la collectivité durant cette période, les outils et usages techniques étant déjà adaptés à un télétravail occasionnel.

Au 31 décembre 2019, 345 agents télétravaillaient, ils étaient, une année plus tard, 683 agents répartis ainsi :

<b>Catégorie</b>	<b>Femmes</b>	<b>Hommes</b>	<b>Total</b>
Cat A	248	132	380
Cat B	137	39	176
Cat C	114	13	127
<b>Total</b>	<b>499</b>	<b>184</b>	<b>683</b>

Cela représente 61 % des agents des services administratifs. Rappelons que le taux des télétravailleurs n'était que de 9 % au 31 décembre 2016.